LA GUERRE DE 1870[1]

GRAVELOTTE — SAINT-PRIVAT

I

L'armée française n'était pas surprise. Sous un arbre, dit l'Arbre mort, aux premiers rayons du jour, Le Bœuf, en observant tous les coins de l'horizon, avait aperçu un courant très accentué de troupes marchant de notre gauche à notre droite, et qui paraissaient se diriger sur Saint-Marcel et Vernéville. Il ne douta pas que les Prussiens ne préparassent leur manœuvre habituelle, le mouvement tournant sur une aile et il en donna avis au maréchal par un de ses officiers, Petit du Coupperay. « Le maréchal dort, » répond-on à l'aide de camp. Celui-ci ayant déclaré qu'il ne partirait pas sans avoir vu le maréchal, Bazaine arrive enveloppé d'une robe de chambre, à moitié endormi et il dit : « Dites à Le Bœuf qu'il a une position excellente; qu'il s'y défende et qu'il ne s'occupe pas du reste. » A huit heures et demie, une reconnaissance de cavalerie avait rapporté à Le Bœuf la confirmation matérielle du mouvement qu'il avait deviné. Immédiatement, il avait envoyé un second avis à Bazaine. Peu après survint de Frossard la même information, à savoir qu'à partir de sept heures et demie, on avait vu un mouvement de troupes ennemies de notre gauche vers notre droite, devant les positions du 3e corps, et qu'à huit heures, ce mouvement prenait plus d'importance. Réponse de Bazaine toujours la même

(1) Voyez la *Revue* du 1er, 15 juin et 1er juillet.

à tous les messagers : « Ce ne sera pas sérieux, vous avez des positions excellentes qu'on ne pourra pas forcer, tenez-vous-y. »

Les Prussiens dérangèrent notre repos, mais ne nous surprirent pas. Ils trouvèrent en éveil le véritable Ladmirault actif, résolu, voyant vite et juste, rapide dans l'exécution. Manstein s'était engagé à fond de train, se servant d'abord de son artillerie et mettant en avant cinquante-quatre pièces, mais il n'avait pas eu soin de les tenir au loin, là où elles ne pouvaient pas être atteintes par nos obus; il les avait rapprochées à cette distance moyenne où nous pouvions les contrebattre et ne leur avait pas donné un soutien suffisant d'infanterie. Ladmirault lui fit payer cher cette témérité.

Notre mousqueterie vint en aide à nos canons et couvrit l'artillerie ennemie d'une masse de feux d'une intensité toujours croissante. Une batterie de mitrailleuses, débouchant en avant d'Amanvillers et placée à bonne distance, joignit ses feux à ceux de la mousqueterie. L'artillerie allemande fut mise dans une véritable débandade. Ses lignes ne répondaient plus qu'avec peine à la nôtre en position au Sud d'Amanvillers et de Montigny-la-Grange. Les pertes de leurs batteries à cheval étaient si fortes, en hommes comme en attelages, qu'on en était réduit, pour emmener un canon dont six chevaux manquaient, à l'atteler sous le feu même de l'infanterie ennemie derrière une autre pièce. Une de leurs batteries fut anéantie, les autres mises hors de combat. Elles durent, en se retirant, abandonner des canons qu'il ne tenait qu'à nous de prendre, que je ne sais pourquoi on laissa sur place, et que les Allemands reprirent plus tard (1).

Manstein croyait que la Garde viendrait l'appuyer. En effet, les instructions de Frédéric-Charles au prince de Wurtemberg étaient de marcher sur Vernéville et de se placer en réserve derrière le IXe corps, chargé d'attaquer notre droite de flanc et de front à la fois. Mais, quand le prince de Wurtemberg eut vu de ses yeux qu'Amanvillers n'était pas à l'extrémité de notre ligne, prolongée bien au delà de Saint-Privat et de Sainte-Marie, il pensa que ce n'était pas à Vernéville qu'il devait aller soutenir le IXe corps, mais plus loin, en le protégeant contre une attaque de flanc qui viendrait de Saint-Privat. Ses instructions cepen-

(1) Extraits de l'*Histoire de l'état-major prussien*, p. 677, 682, 684, 690, 694.

dant étaient formelles : y désobéirait-il? improviserait-il une manœuvre qui en serait complètement différente? Soldat dressé à l'obéissance stricte, il délibéra « d'un cœur lourd (1), » et il finit par se dire que, l'instruction générale étant d'envelopper notre aile droite et que cette aile droite étant à Saint-Privat, il exécuterait véritablement son ordre en le violant. Il laissa Vernéville de côté et, par un large front, se dirigea vers Saint-Privat. Frédéric-Charles, avisé de cette initiative, ne l'approuva pas, car, provisoirement, en attendant le succès du mouvement enveloppant, le IXe corps, très compromis, se trouvait sans appui; mais il ne s'opposa pas à la conversion commencée, les contremarches devant coûter trop de temps.

Il se rendit à Habonville, d'où se découvrait tout le champ de bataille. Là il constata à son tour que notre droite était bien à Saint-Privat, et non à Amanvillers, et il changea la destination qu'il avait donnée à la Garde et au XIIe corps saxon : la Garde aurait le même rôle d'attaque frontale du centre de la position française que le IXe corps, et le corps saxon effectuerait le cernement réservé jusque-là à la Garde.

Mais le plus pressé était de tirer le IXe corps de la position de déroute où la témérité de Manstein l'avait placé. Il lui envoya une brigade et opéra une concentration d'artillerie. Il ajouta à ses pièces des batteries hessoises, des batteries à cheval, des batteries de la Garde et du IIIe corps : en tout, 120 pièces qui formèrent une frontière de feu devant laquelle l'offensive de Ladmirault fut obligée de s'arrêter. Mais quand l'infanterie allemande voulut compléter l'œuvre de l'artillerie et enlever notre position, elle n'y parvint pas : elle prit seulement la ferme de Champenois et, malgré tous ses efforts, elle n'entama pas le large front de Ladmirault. L'épuisement des troupes de part et d'autre était tel que « sur cette partie du champ de bataille, la lutte subit une interruption presque complète (2). »

Plus à gauche, les nouvelles instructions de Frédéric-Charles n'avaient pas été non plus respectées. Il avait enjoint à la Garde de ne pas aborder avec l'infanterie les hauteurs de Saint-Privat, avant que le mouvement tournant confié aux Saxons ne fût en pleine réalisation; jusque-là, l'artillerie seule tiendrait l'ennemi en haleine. Le commandant de l'artillerie de la Garde, Hohenlohe

(1) Expression de Hohenlohe.
(2) Moltke, *La Guerre de 1870*, p. 70.

et le prince de Wurtemberg jugèrent que Sainte-Marie, occupée par nous, devait être enlevée tout d'abord et sans attendre que le mouvement tournant des Saxons fût achevé. La fraction de l'artillerie saxonne, déjà présente, remplacerait les pièces de la Garde détachées au secours du IXe corps, et l'attaque sur Sainte-Marie commença.

II

A la droite française aucun indice ne marquait dans la matinée l'approche de l'ennemi; les reconnaissances envoyées par le général Du Barail n'avaient rien aperçu, mais, à leur défaut, l'aumônier de la division, qui avait rejoint après être resté en arrière, sur le champ de bataille du 16 août, auprès de quelques blessés, annonça que les Prussiens se rapprochaient en masse et allaient tenter une action offensive. Canrobert n'en voulut rien croire : il supposait que la journée se passerait tranquillement; mais la canonnade lui prouva que l'aumônier avait donné un renseignement exact. Il déploie aussitôt ses troupes sur leurs positions de combat; il étend sa ligne de défense jusqu'à Roncourt, Sainte-Marie-aux-Chênes, pour opérer un rabattement de l'aile droite s'il devenait nécessaire. Au moment de s'engager, craignant que ses munitions ne lui fissent défaut, il chargea le lieutenant de Bellegarde (11 h. 1/2) d'aller dire à Bazaine qu'il n'avait pas pu reconstituer ses approvisionnemens le 17, qu'il avait dépensé beaucoup de gargousses le 16, et n'avait pu se ravitailler en cartouches; qu'on lui en envoyât, parce qu'il n'avait que des caissons à moitié ou au tiers pleins. Il reçut à ce moment de Bazaine un avertissement qui le prévenait du choc qui le menaçait et contre lequel il se débattait déjà: « Metz, 18 août, 10 heures du matin. — M. le maréchal Le Bœuf m'informe que des forces ennemies qui paraissent considérables, semblent marcher vers lui; mais, à l'instant où je vous écris, il m'envoie l'extrait ci-joint du rapport de ses reconnaissances. Quoi qu'il en soit, installez-vous le plus solidement possible sur vos positions; reliez-vous avec la droite du 4e corps; que les troupes soient campées sur deux lignes et sur un front le plus restreint possible. *Si par hasard l'ennemi, se prolongeant sur notre front, semblait vouloir attaquer sérieusement* Saint-Privat-la-Montagne, prenez toutes les

dispositions de défense nécessaires pour y tenir et permettre à l'aile droite de faire un changement de front, afin d'occuper les positions en arrière, si c'était nécessaire, positions qu'on est en train de reconnaître. Je ne voudrais pas y être forcé par l'ennemi, et, si ce mouvement s'exécute, ce ne sera que pour rendre les ravitaillemens plus faciles, donner une plus grande quantité d'eau aux animaux, et permettre aux hommes de se laver ainsi que leur linge. Votre position nouvelle doit vous rendre vos ravitaillemens plus faciles par la route de Woippy. Profitez du moment de calme pour demander et faire venir tout ce qui vous est nécessaire. J'apprends que la viande a été refusée hier soir parce qu'elle était trop avancée. Nous n'en sommes pas aux économies, et l'intendant aurait bien pu faire abattre de façon à donner de la viande fraîche. — Je vous envoie la brigade de cavalerie du général Bruchard, qui sera provisoirement détachée du 3e corps, jusqu'à ce que la division de cavalerie qui vous est destinée soit reconstituée. — Je pense que votre commandant d'artillerie a reçu les munitions nécessaires pour compléter vos parcs et caissons. »

Cette lettre découvre l'état d'esprit de Bazaine et va expliquer toute sa conduite de la journée. Les avertissemens de Le Bœuf et de Frossard ne l'ont pas convaincu que l'ennemi fût en train d'opérer une offensive à fond sur son aile droite, qu'une grande bataille allait se livrer et que c'est là qu'elle se déciderait. Il s'en tient à l'hypothèse d'une bataille limitée, qui pourrait s'engager par hasard et il la règle. Si le hasard amène cette attaque, il prévient Canrobert qu'il n'ait pas à compter sur lui; il lui a envoyé des munitions, une division de cavalerie, mais c'est tout. Il ne peut pas lui répéter ce que depuis le matin il a dit à Le Bœuf, Ladmirault, Frossard : « Vous avez une excellente position; défendez-la et tenez bon. » Il savait que Canrobert n'avait pas une excellente position, qu'il en avait même une mauvaise, malgré le peu qu'on avait fait pour l'améliorer. Il n'aurait pu lui dire qu'une chose : « Si l'ennemi menace votre position, avertissez-moi, j'accourrai. » Au contraire, il dit implicitement : « Prenez vos dispositions pour tenir à Saint-Privat; si vous n'y réussissez pas, ne comptez pas sur moi, battez en retraite sur les positions que j'ai fait reconnaître. »

Le matin, la retraite sur de nouvelles positions en arrière lui paraissait une hypothèse; à dix heures, elle devenait une proba-

bilité; elle ne va point tarder à lui paraître une nécessité souhaitable.

Cette lettre bien lue annonce donc l'abandon de sa droite, dont il se désintéresse absolument, et dont par conséquent il ne s'occupera plus : que Canrobert se débrouille comme il le pourra, c'est son affaire et qu'il tienne ou qu'il recule, ce ne sera pas un mal. Pour Bazaine, la bataille n'est pas là, elle est à gauche où il est, où il restera.

Canrobert n'avait à ce moment qu'à obéir à la première partie des instructions de Bazaine : Tenez bon! Lui et ses braves troupes n'y manquèrent pas. Il eût voulu débuter par une attaque de cavalerie. Il envoya à Du Barail l'ordre de charger. « Mais sur quoi veut-il que je charge? Une charge doit être préparée, or je ne vois rien devant moi, et au loin une artillerie formidable fauchera mes hommes avant qu'ils aient fait quelques pas. » Canrobert vint lui-même renouveler l'ordre. Du Barail lui expliqua ses raisons : « Vous êtes un véritable homme de guerre, » lui répond Canrobert. Et il n'insista plus. Il n'y avait à mettre en jeu que l'artillerie et la mousqueterie. En les engageant, Canrobert, sur le rapport d'un commandant d'artillerie effaré, arrivé de la veille, qui criait au manque de munitions devant des caissons pleins, envoya le commandant Chalus renouveler sa demande de munitions en ajoutant celle d'un régiment (2 h. 1/2).

Bazaine accorda tout ce qu'on lui demandait, sauf le régiment qu'il retint, et si tout ce qu'il avait promis n'arriva pas, ce ne fut pas sa faute. Indépendamment des munitions qu'il avait et de celles que lui envoya Bazaine, il reçut de Ladmirault quatre caissons. Ni les obus ni les cartouches ne manquèrent donc aux défenseurs de Sainte-Marie-aux-Chênes, et les Prussiens en firent l'épreuve (1). Mais nos braves furent écrasés par quatre-vingt-huit pièces rangées en demi-cercle autour du village. Ils l'évacuèrent après avoir atteint la dernière limite des efforts possibles. Les Prussiens n'y arrivèrent que dans un pêle-mêle complet (3 h.1/2). « Cette occupation fournit à l'assaillant un

(1) Montluisant : « Il disposait de 100 coups par pièce et la moyenne de la consommation à Solférino avait été de 29 coups par pièce et à Sadowa du côté des Prussiens de 61. Le 16, de 61 de notre côté, de 94 du côté des Prussiens. D'ailleurs les ressources générales de l'armée étaient plus que suffisantes à pourvoir à un usage exceptionnel de munitions ; elles abondaient ; il suffisait de les diriger où elles étaient nécessaires. »

excellent point d'appui qui, joint à ceux de Saint-Ail et du Bois de la Cusse, lui procura un fond de combat solide d'où l'artillerie put exercer en toute sécurité la suprématie qu'elle avait acquise (1). »

III

Une petite portion de Saxons avait participé à cette attaque; mais leur gros était au delà. Informé que notre aile droite s'étendait jusqu'à Roncourt, le prince Albert de Saxe avait donné une envergure plus ample à son mouvement tournant, qui devait d'abord se diriger droit sur Saint-Privat, et il le préparait en concentrant toutes ses forces le long de la forêt d'Auboué et en appelant celles qui étaient à Jarry et à Sainte-Marie-aux-Chênes. Pour un moment, il disparut du champ de bataille, et la Garde demeura seule en présence de Saint-Privat et d'Amanvillers. Le prince Frédéric-Charles, décontenancé par cette disparition, sent que la direction de la bataille lui échappe et il envoie un officier d'ordonnance courir après le prince, se renseigner sur ses intentions et le supplier de hâter son mouvement dont il ne sent plus l'action. De son côté, le prince de Wurtemberg n'a pas la patience d'attendre, malgré l'observation du général de la Garde, de Pape, qu'il était imprudent de brusquer l'événement avant que le corps saxon eût plus nettement dessiné son mouvement par Roncourt. Mis en goût d'aventure par l'enlèvement de Sainte-Marie, il se dit : « Pourquoi ne poursuivrions-nous pas jusqu'à Saint-Privat et ne faciliterions-nous pas la tâche des Saxons en marchant au-devant d'eux? » Il se décide avec d'autant plus de confiance que, depuis la prise de Sainte-Marie, le silence s'était étendu sur les hauteurs de Saint-Privat et qu'on nous croyait partis. Il appelle la brigade de la Garde qu'on avait mise à la disposition du IXe corps et des bataillons hessois, il déploie en avant d'elle la IVe brigade de la Garde formée en deux lignes de demi-bataillons en colonnes à intervalle de déploiement précédée d'une ligne de tirailleurs. A

(1) Colonel Picard.
Rapport du général de Rivière.
Le 17, l'arsenal de Metz dirigeait sur Plappeville un parc mobile emportant 3552 obus de 4, 561 obus de 12. Le 18, il délivrait directement 3326 obus de 4, 744 obus de 12.

la gauche de cette brigade, s'établit la Ire brigade de la Garde dans le même ordre.

Canrobert, préoccupé de ce qui se passait vers Roncourt, n'apercevait pas, du point où il se tenait, les remuemens préparatoires de l'attaque qui allait fondre sur lui. Cissey, mieux placé, les voyait. Il envoie à Canrobert son chef d'état-major Garcin. Canrobert ne croit pas aux renseignemens, l'écoute à peine, le brusque ; Garcin insiste : « Vous êtes donc Breton? » demande Canrobert impatienté. — Non, je suis Lorrain, c'est la même chose. Je suis désespéré d'avoir mal rempli ma mission, puisque vous ne croyez pas au péril qui menace Saint-Privat. » Il lui indiqua à proximité un point du terrain d'où l'on pouvait se rendre compte des préparatifs de l'ennemi. « Eh bien ! j'y vais avec vous. » Le maréchal vit alors ce que Cissey avait vu et serra affectueusement la main de Garcin en lui disant : « Merci. Dites au général de Cissey que je compte sur lui pour me soutenir et se mettre en position pour recevoir en face l'ennemi. » Et il courut renforcer Saint-Privat dégarni de troupes. Et Cissey, *motu proprio*, par un rapide changement de front sur sa droite, s'établit face au flanc droit des deux colonnes prussiennes.

Les deux brigades de la Garde prussienne, pleines de confiance, s'avançaient d'un pas précipité vers la ferme de Jérusalem et vers Saint-Privat, sur un terrain plat et découvert. Dès qu'elles parviennent dans la zone dangereuse, Canrobert crie : Feu ! à ses tirailleurs qui couvrent la pente, couronnent la crête, embusqués dans les tranchées, derrière les haies, sur le toit des maisons de pierre du village. Cissey prend en écharpe les deux colonnes d'assaillans et, sous ce double feu convergent, en un clin d'œil la Garde est décimée, ravagée, taillée en pièces; presque tous les officiers sont mis à terre; les compagnies fondent sous le feu meurtrier des chassepots : près de huit mille hommes jonchent le sol; cette belle troupe est presque anéantie (1). Les survivans continuent à s'avancer et, profitant des faibles couverts que leur offrent les pentes plus escarpées, peuvent respirer un peu.

(1) C'est à la suite de cette action que l'armée allemande renonça à l'attaque de la ligne de colonnes sur un terrain découvert, cette disposition ayant été considérée comme trop dangereuse et souvent impraticable. Le gros de la première ligne devra désormais se former en ordre mixte et agir, même au moment de l'attaque, en groupes moins forts que le demi-bataillon.

Nous voici au moment décisif de la journée. Les autres fractions de la Garde, les Hessois, sont encore au bas du plateau et le corps saxon poursuit au loin son mouvement tournant. Si Canrobert est laissé à lui-même, épuisé d'efforts, écrasé par le nombre et surtout par une effroyable artillerie, il est perdu. Que notre Garde arrive, qu'ils arrivent les grenadiers de Picard, les voltigeurs de Deligny, les zouaves de Jeanningros, qu'elles arrivent nos batteries de réserve conduites par le Bourbaki d'Inkermann, qu'elles arrivent nos deux divisions de cavalerie! Un hourra formidable d'enthousiasme les accueillera et devant l'élan de ces braves électrisés, redevenus les audacieux de l'Alma, de Magenta et de Solférino, les rangs sans consistance de l'assaillant seront rejetés sur Sainte-Marie. Ensuite, si les Saxons n'ont pas été déjà suffisamment sabrés entre Roncourt et Auboué par la charge à fond de notre cavalerie, qu'ils débouchent du côté qui leur plaira, ils seront royalement reçus (1).

Mais notre Garde, au sens propre du mot, n'existe plus. Elle n'existe plus, cette petite armée unique placée dans la main d'un chef d'élite, prête à fondre en ouragan, au geste du généralissime, sur le point où sera la défaite ou la victoire. Dans

(1) Si nous admettons, a dit le général Goltz que, le 18 août 1870, la Garde impériale eût été en réserve derrière l'aile droite française, au lieu de l'être derrière la gauche, et qu'un Bonaparte commandât sur les hauteurs de Saint-Privat, un retour offensif du défenseur sur Sainte-Marie-aux-Chênes, contre nos bataillons fortement épuisés et décimés, eût fort bien amené un grand résultat s'il avait été fait au moment où la Garde prussienne cessait son attaque et où le mouvement tournant des Saxons ne se faisait pas sentir encore. » (*Nation armée, opérations et combats*, p. 347.) « Si dès le matin du 18, a écrit Frossard, lorsque les mouvemens reconnus de nos ennemis n'ont plus laissé de doutes sur l'imminence d'une attaque, le corps de la Garde impériale avait été posté en arrière de notre aile droite, avec la réserve générale d'artillerie de l'armée, cette puissante réserve, troupes d'élite et artillerie, dissimulée par les bois, en arrière de Saint-Privat-la-Montagne, se fût montrée quand le XIIe corps (saxon) est entré en ligne de ce côté, c'est à elle que les Saxons auraient eu affaire. L'ennemi avait été repoussé à plusieurs reprises à la droite, soutenu vaillamment au centre. Son aile gauche saxonne venant à être culbutée par le choc de la Garde impériale, quelle chance lui restait-il ? Nous devons avoir plus de regrets de cette bataille perdue que de tous nos autres malheurs. » « Il est étonnant que Bazaine, à la fin de son rapport, déclare encore que l'intention des Allemands avait été et était de le couper de Metz. Le croyait-il ? En tout cas, il n'a pas mentionné dans son rapport ni dans sa défense (L'armée du Rhin) que dans le courant de la journée de Gravelotte il eût pu, s'il avait été un général de génie, changer la face du combat. C'était vers les quatre à cinq heures, après l'échec de l'attaque prussienne sur Saint-Privat et lorsque l'aile droite allemande était fortement ébranlée. Si, à ce moment, le maréchal avait attaqué avec son aile gauche et la Garde impériale fraiche, il eût été très difficile, voire impossible aux Allemands de résister. Mais Bazaine ne sut pas saisir le « moment. » (*Joannes Scherr*, p. 354.)

une bataille sérieuse, même défensive, et qui, dans son cours, peut devenir offensive, une des principales attentions du général en chef est de tenir sous son commandement sa réserve compacte, de manière à s'en servir au moment opportun. Nous avons blâmé Frossard d'avoir transféré au général Bataille le soin de disposer sans lui de la réserve et de l'avoir coupée en deux. Bazaine fait pis : il retient au Saint-Quentin l'artillerie de réserve de la Garde composée de quatre batteries et la réserve générale, douze batteries, en tout quatre-vingt-seize bouches à feu intactes, mais inoccupées. Il émiette cette infanterie sans pareille qui, à elle seule, était une armée; il place la première division de voltigeurs à Châtel-Saint-Germain, la deuxième brigade à Saint-Quentin : « Il veut donc, s'écrie Bourbaki, que je ne commande qu'à des tambours ! » Et il écrit au maréchal : « L'ordre d'envoyer une brigade pour appuyer les 2e et 3e corps d'armée va être exécuté sur-le-champ. La division de voltigeurs est désignée pour opérer ce mouvement. J'ai cru utile d'appeler l'attention de Votre Excellence sur ce fait inhérent à la nature humaine que tout commandant de corps d'armée, attaqué ou simplement menacé par l'ennemi, est disposé à réclamer sur-le-champ des secours. S'il était donné suite aux demandes de ce genre, la Garde impériale se trouverait bientôt disséminée et ne serait plus en mesure de produire le résultat sérieux qu'on est en droit d'attendre d'elle... Dans le cas présent, monsieur le maréchal, la Garde impériale réunie, ayant la totalité de ses corps, divisions ou brigades, placés dans les mains de ses chefs directs, pourrait produire un victorieux effort, quelles que fussent vos intentions; il serait au contraire matériellement impossible de compter sur la Garde pour obtenir ce résultat, si elle se trouvait répartie en un certain nombre de points de la ligne de bataille. »

Napoléon eût approuvé cette lettre : il a dit à Gouvion Saint-Cyr : « Lorsque les corps les plus à proximité sont engagés, je les laisse faire sans m'inquiéter de leur bonne ou mauvaise chance; j'ai seulement grand soin de ne pas céder trop facilement aux demandes de secours de la part de leurs chefs. » Et il cita comme exemple Lutzen où Ney lui avait demandé les plus prompts renforts, ayant encore deux divisions qui n'avaient pas donné; dans la même affaire, un autre maréchal lui en avait aussi demandé avant d'avoir un ennemi devant lui. Nonobstant

cette plainte de Bourbaki, la dissémination est maintenue et les membres séparés ne sont pas rejoints. Sous le nom plein de promesse de Garde, il ne reste plus sous le commandement du général Bourbaki qu'une division, la division Picard, composée d'un régiment de zouaves et de trois régimens de grenadiers; c'est peu en comparaison de ce qui aurait dû être, c'est cependant encore une force sérieuse. Bourbaki avait reçu plus que la liberté réglementairement due à tout chef de réserve, Bazaine lui avait conféré une liberté d'agir entière où il voudrait, quand il voudrait, comme il voudrait. Cette liberté le gêne ; il ne s'en sert pas ; il demande des ordres. Les ordres n'arrivent pas ; alors il prend sur lui de marcher (1) (2 heures) et il envoie chercher son artillerie de réserve à Saint-Quentin. Ses troupes s'avancent avec un entrain et une impatience de combattre qui éclatent tout le long de la route en propos joyeux ; elles se portent, moitié marchant moitié courant, vers le Gros-Chêne, puis dans une situation magnifique plus en avant. Là il crie à ses soldats impatiens : Halte ! Il réclame de nouveau des ordres ; les ordres n'arrivent pas ; il attend. Attente désastreuse : dès une heure et demie, dans un ordre général aux chefs de l'armée enjoignant de tenir les hommes dans les camps, Bazaine avait ajouté en post-scriptum : « Le maréchal commandant en chef fait savoir que le maréchal Canrobert est attaqué sur la droite. » Bourbaki savait donc où en était Canrobert. Cet avis ne lui fût-il point parvenu, le canon le renseignait. Il aurait dû envoyer des officiers en quête de Canrobert et se mettre à sa disposition. Il attend. Sa liberté le déconcerte. « Je ne la comprends, a-t-il dit plus tard (2), que dans une sens très relatif, car ce n'est pas la coutume qu'il en soit ainsi. » Il persiste à vouloir des ordres. Les ordres n'arrivent pas.

Accourent, l'un après l'autre, deux messagers, l'aide de camp

(1) Audience du 13 octobre. Le Duc d'Aumale lui demande si, à trois heures, le général Bourbaki n'avait reçu aucun ordre formel et si c'est spontanément qu'il conduisit les grenadiers au Gros-Chêne ?... Ne reçut-il aucun ordre de porter plus rapidement ses grenadiers au secours du maréchal Canrobert ?

Le maréchal : Quand un général du caractère du général Bourbaki a reçu l'ordre de prendre les dispositions suivant les phases de la bataille, je le laisse libre...

Le président : Vous n'avez pas pu faire donner un ordre nouveau au général ?

Le maréchal :... Non, je l'ai laissé agir... A des hommes de cette intelligence il faut laisser une grande latitude.

(2) Procès.

de Ladmirault, le capitaine de La Tour du Pin et le capitaine de Pesme. Ladmirault appelle Bourbaki, il s'agit de compléter un succès en train. Bourbaki hésite, puis se décide et part, laissant son artillerie. A un certain point de la route, le champ de bataille se déploie devant lui. Furieux, il s'écrie : « Capitaine, ce que vous avez fait n'est pas bien. Vous m'aviez promis une victoire, et vous me faites assister à une déroute! Il ne fallait pas me faire abandonner des positions magnifiques pour m'amener dans ce défilé où la moindre attaque me détruirait! Vous avez votre gauche dans le bois à droite, qui est déjà en pleine retraite sur Saulny, et je n'ai pas une pièce d'artillerie pour appuyer le déploiement de ma colonne. Si je continue, je ferai assassiner mes grenadiers. » Et il commanda demi-tour. Ce retour en arrière produit une panique momentanée parmi les isolés du 4e corps. La colonne vient se reformer sur le plateau qu'elle avait quitté une heure auparavant. Mais Bourbaki, brave entre les braves, comprend que sa renommée est perdue si, ayant refusé de secourir Ladmirault, il contemple de loin, sur ses positions magnifiques, la déroute de Canrobert. Quoiqu'il n'ait reçu aucun des appels de celui-ci, il marche vers lui. Mais les Saxons l'avaient devancé.

IV

L'officier envoyé par Frédéric-Charles avait rejoint le commandant du corps saxon vers la forêt d'Auboué où il opérait sa concentration. L'un et l'autre ignoraient l'holocauste de la Garde. Le messager de Frédéric-Charles n'eut pas à prier le prince Albert de hâter sa marche : il partait, non il est vrai sur Saint-Privat, mais sur Roncourt, où il supposait les Français. Si cette extension donnée à l'enveloppement causait une perte de temps, elle assurait le succès de l'opération. Mais un officier prussien, aussitôt après le désastre de la Garde, s'était élancé à la poursuite du corps saxon. Il en avait rejoint la fraction la moins avancée, et il avait supplié son commandant de ne pas continuer sur Roncourt, de tourner à droite, et d'aller à toute vitesse vers Saint-Privat. Le commandant n'hésite pas, fait le crochet à droite et se dirige sur Saint-Privat à toute vitesse. Il est bientôt rejoint par son corps tout entier. De Roncourt évacué, où le prince Albert ne nous avait pas trouvés, lui aussi a couru vers

Saint-Privat. De tous les côtés, les Prussiens, les Hessois, les fractions des IXe et Xe corps, les débris du corps de la Garde sortent des sillons où ils étaient restés couchés, se hâtent vers notre dernier refuge. Ils réunissent en masse toute l artillerie; deux cent quatre-vingts bouches à feu, appuyées à 90 000 hommes, battent en brèche 26 000 hommes et soixante-dix-huit pièces. Pendant ce temps, une soixantaine de bouches à feu sont immobiles à Saint-Quentin, pas même attelées, et les conducteurs, les servans dorment étendus sur le sol.

La résistance de Canrobert est épique. Il fait exécuter à sa troupe, sous le feu, un changement de front d'une précision et d'une sécurité admirables. Très exposé lui-même, il dit à ceux qui l'entourent : « Vous voulez vous faire tuer en restant là. Mettez-vous derrière une maison ; je vous appellerai quand j'aurai besoin de vous. » Avec lui une poignée de héros, le colonel Geslin et le commandant Mathelin à leur tête, luttent pied à pied, et leur ténacité, qui tient du prodige, est digne de ce qu'il y a de plus beau dans l'histoire de toutes les guerres.

Canrobert n'avait pas pris la précaution d'éparpiller ses troupes ; elles étaient concentrées dans les rues et sur les places du village. Les obus prussiens, à tout coup, creusaient au milieu d'elles des trouées effroyables. Il faut avoir été là, en ce moment, pour juger du courage et de l'abnégation de ces jeunes gens qui, presque sûrs de mourir, restaient à leurs postes, le fusil à l'épaule et le doigt sur la détente. Les officiers prussiens essayaient d'enlever de la voix et du geste, pour les précipiter sur nous, leurs soldats encore hésitans. Enfin les bombes incendiaires pleuvent de tous côtés sur les toits du village ; le feu éclate à la fois sur la maison d'ambulance et sur trois autres points ; Saint-Privat tout entier s'enveloppe d'une immense vague de flammes. En même temps, l'ennemi établit une batterie sur la gauche et prend d'enfilade la rue principale. Un torrent de boulets et d'obus balaie tout ce qu'il rencontre dans cette rue (1). « Nul ne fut vu si abattu de blessures, qui n'essayât de se venger encore, et avec les armes du désespoir consoler sa mort en la mort de quelque ennemi (2). » L'église, les faces Est et Nord du village et enfin, le cimetière sont le théâtre de combats isolés, livrés à coups de crosse et de baïonnette, luttes

(1) Historique manuscrit du 4e de ligne cité par Picard.
(2) Montaigne.

sanglantes et opiniâtres échappant à toute analyse et qui se prolongent jusqu'à la nuit close. A huit heures du soir seulement, les Allemands sont enfin les maîtres « de cet amas de ruines dont la conquête leur a coûté si cher (1). »

Canrobert avait rempli jusqu'à épuisement la première partie des instructions de Bazaine : Tenez bon ! Il est obligé maintenant de se rappeler la seconde partie de ces instructions : « Si vous êtes forcé, retirez-vous sur les positions reconnues en arrière. » Avant de s'y résigner, il demande à Du Barail une charge de cavalerie. Du Barail fait déployer la brigade Bruchard. Il fallait parcourir 600 mètres pour atteindre l'artillerie ennemie, on n'en avait point parcouru cinquante que les deux régimens étaient désorganisés, le général avait son cheval abattu, son aide de camp était mortellement blessé. Les balles et les obus faisaient dans les rangs de tels vides que les cavaliers dégringolaient les uns sur les autres. Une lueur d'espoir anime encore le cœur de ces indomptables. « Écoutez, dit tout à coup Canrobert à Du Barail, on bat la charge derrière nous, c'est une division de la Garde, nous allons reprendre Saint-Privat. » Ce n'était pas la Garde, c'était le colonel du 100e de ligne, qui avait imaginé de faire battre la charge par tout son groupe de tambours pour rassembler les hommes dispersés dans les bois. Le général Péchot avait défendu vigoureusement contre les Saxons la lisière du bois de Jaumont et la route chaussée qui la précédait, puis les carrières dans lesquelles il avait embusqué ses soldats. Il est à son tour obligé de rompre sur Bronvaux.

Elle apparut enfin, la Garde, réduite à sa division de grenadiers, ses deux batteries de réserve à cheval ; elle arriva lorsqu'il n'en était plus temps et qu'elle n'avait plus qu'à recueillir les fuyards.

Le lieutenant-colonel Montluisant avait établi en arrière de Saint-Privat, en avant d'Amanvillers, sept batteries sur une pente très inclinée, permettant à toutes les bouches à feu de tirer les unes par-dessus les autres. Trois batteries de la division Picard de la Garde et deux des batteries de la réserve se mirent également en position. Cette masse imposante retint dans Saint-Privat les Prussiens, qui d'ailleurs étaient à bout de forces. « C'est un désastre ! » s'écrie Canrobert

(1) Historique du grand état-major prussien.

(8 heures). Ce même cri s'était entendu un instant à la droite prussienne.

V

Les instructions données à Steinmetz le 17 août et plusieurs fois réitérées, étaient de conserver une attitude expectante, jusqu'à ce que l'aile gauche de la IIe armée se fût assurée si les Français s'étaient retirés par le Nord ou s'ils faisaient mine de tourner vers Metz. Le 18 août, sa tâche principale devait être d'attirer sur lui les forces de l'adversaire, afin de donner libre carrière au mouvement décisif que la IIe armée allait poursuivre, de tenir Bazaine en perpétuelle inquiétude d'être attaqué à son aile gauche et de l'amener ainsi à immobiliser ses réserves derrière l'armée de Frossard jusqu'à ce qu'il ne fût plus temps de venir en aide à Canrobert. En vue d'atteindre ce but, il fut autorisé à employer son artillerie dès qu'on entendit vers Amanvillers le canon de Manstein. Cette artillerie, souffrant beaucoup du feu de nos tirailleurs, il avait envoyé à son secours des fractions des VIIe et VIIIe corps ; le VIIe n'était pas sorti de son rôle de protection, le VIIIe, excité au combat, s'était emporté au delà. Contrairement aux instructions de Moltke, Steinmetz commença une bataille offensive là où ne devait se produire qu'une bataille traînante.

Entre les deux armées, était creusé par la Mance un ravin profond, alors à sec, dont les berges escarpées étaient couvertes de taillis presque impénétrables et que traversait une route en remblai formant défilé. C'est sur les deux bords de ce ravin pris et repris, que s'acharneront les attaques et les contre-attaques. La bataille parut d'abord favorable au général téméraire. L'artillerie prussienne domina nos batteries du Point-du-Jour, brisa la résistance de la division Aymard, du corps d'armée de Le Bœuf ; l'infanterie pénétra dans la région boisée à l'Est de Gravelotte, enleva la ferme Saint-Hubert où le bataillon Molière avait tenu jusqu'à la dernière extrémité, perdant avec son chef la moitié de son effectif. Mais les Prussiens ne purent pousser plus avant. Leurs tentatives réitérées furent arrêtées par le feu meurtrier de notre infanterie établie sur les hauteurs et soutenue par nos mitrailleuses, mais nous ne réussîmes pas non plus à les faire rétrograder ni à reprendre la ferme, ni à faire

taire leur artillerie dont le feu, de plus en plus nourri, obligea la nôtre à ralentir le sien et même à faire dessiner à nos pièces un mouvement rétrograde que notre infanterie fut obligée de suivre. Les fermes de Moscou et du Point-du-Jour étaient en flammes.

Steinmetz enivré crut alors qu'il ne s'agissait plus que de poursuivre un ennemi en retraite et qu'une attaque directe sur notre droite obtiendrait immédiatement la solution triomphante que Moltke n'attendait que du mouvement tournant que devait exécuter l'armée de Frédéric-Charles. Il prend des dispositions fort habiles : il envoie à Jussy une brigade qui, en inquiétant Bazaine sur ses communications avec Metz, détournera son attention de la partie la plus importante du champ de bataille. Et il ordonne à Manteuffel, établi à Courcelles-sur-Nied, de se rapprocher de la rive droite de la Moselle et, par son artillerie, de tenir lui aussi Bazaine en alarmes. Puis il ramasse toutes les troupes fraîches des VIIe et VIIIe corps, leur fait traverser le ravin et les lance sur les hauteurs. Elles emportent d'abord toute résistance, éteignent nos batteries, refoulent nos bataillons ; Steinmetz est si sûr de la victoire qu'il demande à la division Hartmann (cuirassiers et uhlans) de s'apprêter à la poursuite sur les hauteurs. Il annonce ces bonnes nouvelles au Roi qui, de Flavigny, transporte son quartier général plus près du combat heureux, sur la hauteur Sud-Est de Rezonville (3 heures), puis encore plus près au Nord-Ouest de Gravelotte (4 heures), cette fois-ci presque sur la ligne de bataille, contrairement à toutes les règles qui interdisent à la haute direction d'une armée de trop s'approcher des combattans et, en se laissant absorber par les petites fractions, de négliger l'ensemble.

Alors un mouvement d'offensive de Le Bœuf et de Frossard, où reparut toute l'indomptable énergie de nos braves soldats, déconcerte, détruit les espérances de Steinmetz et du Roi ; le feu de notre mousqueterie et de nos mitrailleuses arrête l'ennemi, l'écrase, le rejette dans le ravin de la Mance ; nos essaims de tirailleurs le déciment. Le bois des Génivaux et le bois de la Folie, protégés inébranlablement par les divisions Neyral, Metman et Montaudon, pris et repris plusieurs fois, restent entre nos mains. Le général Lapasset tient ferme à Sainte-Ruffine, même lorsque le poste est dominé par l'occupation des crêtes de Jussy. En vain les Prussiens reviennent à la charge sans se

lasser et s'acharnent jusqu'à complet épuisement de leurs forces. De même que les vagues furieuses, en se précipitant sur un roc, se brisent en écume, les assaillans furibonds, en se heurtant à nos lignes de fer et de feu, s'émiettent en morceaux sanglans.

La division Hartmann est fusillée, les cuirassiers sont refoulés, les uhlans précipités dans les carrières du Caveau d'une hauteur de 30 à 40 pieds ; des officiers de l'état-major sont tués ; les hommes isolés s'échappent du ravin en poussant des cris de terreur ; partout gisent les pièces abandonnées, les avant-trains démolis et culbutés. Une horde de cavaliers en débandade débouche des bois en hurlant, foule aux pieds les débris des régimens d'infanterie, qu'on essayait de rassembler sur la grand'route, et se jette en trombe au travers des voitures parquées dans les champs. La masse des fuyards s'éparpille en arrière, sourde à toutes les menaces; elle continue sa course éperdue, jusqu'à ce que l'éloignement du danger permette enfin de l'arrêter. C'est une déroute échevelée.

Le Roi, trop rapproché du champ de bataille (5 h. 1/4), n'est plus en sûreté. Roon l'oblige à se porter en arrière ; Bismarck, séparé de lui, le rejoint péniblement au milieu des obus passant au-dessus de sa tête, labourant le sol sur lequel il galope. Les plus sombres perspectives apparaissent au Roi et à son ministre; l'ordre est envoyé de débarrasser les ponts de la Moselle et leurs abords. Des officiers vont vers Fransecki (IIe corps) afin qu'il hâte sa marche sur Gravelotte.

VI

Il y a là un moment heureux pour nous. La Garde prussienne est étendue au pied de Saint-Privat ; Steinmetz est en déroute ; les forces ennemies sont disséminées sur un arc de cercle de seize kilomètres, dont nous tenons la corde. Mais nos forces ne nous permettent pas d'agir à la fois à notre droite et à notre gauche, d'arrêter les Saxons qui s'avancent sur Canrobert à notre droite et de pousser à bout à notre gauche notre avantage sur Steinmetz. En vue d'une intervention vigoureuse au profit de Canrobert, il était prudent de ne pas dépasser contre Steinmetz l'offensive courte qui n'était qu'un moyen de donner de l'air à la défensive. Frossard et Le Bœuf pouvaient croire que

tel était le dessein de Bazaine, car il leur avait prescrit de s'en tenir strictement à la défense de leurs excellentes positions. Ils se conforment à ces instructions ; ils retiennent leurs troupes au bord du ravin de la Mance, car, en y descendant, elles perdraient la supériorité de la position dont elles venaient de profiter si efficacement. Ne nous sentant plus sur ses talons, l'état-major prussien reprend son aplomb et délibère. Moltke est d'avis de différer au lendemain la suite du combat ; on ne peut le reprendre qu'avec le concours du IIe corps ; il approche, mais il marche depuis deux heures du matin ; n'est-il pas dangereux de demander un dernier effort à des hommes exténués de fatigue? Le Roi estime qu'aucun effort n'est au-dessus du courage de ses braves Poméraniens. L'idée de rester refoulé au pied de ces hauteurs, là où est la victoire, lui est insupportable, et à l'heure même où, à l'autre extrémité de sa ligne, les Saxons accourus lui assurent une victoire, il veut lui aussi en gagner une. Il ordonne un nouvel « en avant » général.

Les bataillons du VIIe corps, disposés, les uns sur la lisière orientale du bois de Vaux, les autres en réserve, abordent les hauteurs du Point-du-Jour. Cette fois, la résistance de Le Bœuf et de Frossard est encore plus vigoureuse. Notre première brigade de voltigeurs accourt de Châtel-Saint-Germain à l'appui de la division Aymard ; des tirailleurs débouchent en lignes épaisses, chassant devant eux les Allemands isolés par petits groupes, le plus souvent sans chefs, épars en rase campagne, et les culbutent jusque dans le ravin ; les efforts des officiers ne réussissent pas à ramener leurs hommes sur les épaulemens au pied desquels sont amoncelés tant de cadavres. Un grand nombre succombe, ces troupes restées sans officiers sont encore une fois saisies de panique. Un Anglais, Winn, présent sur les lieux, nous en a donné la description. « Les soldats allemands, dit-il, surpris par la soudaineté de l'attaque, s'enfuirent comme des lièvres. N'importe qui, arrivant à ce moment, aurait pensé que les Prussiens avaient été mis en complète déroute. Je n'avais jamais vu auparavant une fuite aussi précipitée, et je crois que peu de militaires en ont vu de telles. Artillerie, infanterie, bagages, ambulances, tous les genres de troupes imaginables se précipitaient pêle-mêle à la file. Les mots : « La cavalerie française arrive » étaient sur toutes les lèvres prussiennes, excepté sur celles des officiers qui s'en-

rouaient à crier : Halte ! Tout cela s'était produit en un temps fort court. J'attendais la cavalerie française. — Pour prouver combien les Prussiens croyaient alors la bataille perdue, je puis dire que j'ai vu un major prussien blessé à la jambe supplier de ne pas le laisser là, quelque douleur que dût lui coûter la marche, pour qu'il ne fût pas prisonnier des Français (1). »

L'effet de cette panique se fit sentir jusqu'à la Malmaison et obligea le Roi à effectuer encore un changement de position. Il se retire vers Rezonville (7 h. 1/4), éclairé par les incendies des fermes et des maisons qui créent un jour dans l'obscurité. Moltke ne le suit pas ; il va sur le champ de bataille à Gravelotte, et, pour la première fois, il passe sur le front des troupes. On a même prétendu qu'il conduisit à l'attaque le IIe corps, qui venait d'arriver sur le plateau. « Un chef d'état-major eût manqué à tous ses devoirs par cette immixtion irrégulière, et, d'ailleurs, le vaillant Fransecki qui commandait le IIe corps ne l'eût pas tolérée (2). » Le Roi n'avait pas trop présumé de ses Poméraniens. Ils le croisent sur la route de Rezonville, ils l'acclament, et, alertes comme s'ils sortaient de leur bivouac, ils se dirigent vers les carrières et à quelques centaines de pas du Point-du-Jour. Ils sont si pressés de combattre que, par mégarde, ils prennent des Prussiens pour des Français et leur font subir un véritable carnage. Eux-mêmes sont très cruellement éprouvés et perdent un grand nombre d'officiers et de soldats.

VII

Moltke avait eu raison contre le Roi : le ravin de la Mance était un obstacle infranchissable. Chaque fois que les Allemands avaient essayé de s'établir sur son bord oriental et d'atteindre la hauteur, ils avaient été refoulés. « Il était démontré que l'aile gauche des Français, qui occupait une position presque imprenable, grâce à la configuration du terrain et aux travaux qui y avaient été faits, n'en pouvait être délogée, en dépit du dévouement et de la bravoure des troupes, même au prix des plus grands sacrifices (3). »

Et Moltke avait eu raison contre Steinmetz, plus encore que

(1) Winn cité par Hozier, *Franco-Prussian War*, p. 385, ch. XII, t. I.
(2) Verdy du Vernois, *Souvenirs*, p. 114.
(3) Moltke, *Guerre de 1870*, p. 74.

contre le Roi, lorsqu'il avait jugé que c'était uniquement à notre aile droite que la journée pouvait être gagnée. En effet, la nuit tombée, l'armée prussienne se trouvait, à sa droite et à son centre, exactement dans la même position qu'elle avait été à Rezonville, dans la soirée du 16 août : ni victorieuse, ni vaincue. Elle n'était pas victorieuse, puisqu'elle n'avait pas réussi à emporter le Point-du-Jour ; elle n'était pas vaincue, puisqu'elle était parvenue à s'emparer de tous nos avant-postes et « ce n'était pas un mince avantage que sa ligne de bataille la plus avancée fût occupée par le IIe corps, composé de troupes moins épuisées et que, derrière celles-ci, les fractions complètement emmêlées des VIIe et VIIIe corps pussent se reconstituer (1). » Mais ces avantages avaient été achetés par d'effroyables sacrifices, en disproportion avec les résultats acquis.

Le Roi s'était établi à la sortie du village de Rezonville, près de la route, non loin d'une grange incendiée, devant un feu où brûlaient des portes, des échelles et toutes sortes de débris. Il était à l'un de ces momens où l'on doute de la victoire, à ce moment qui va couronner ou rendre stériles tous les efforts antérieurs, à ce moment où Napoléon regarde à l'horizon si Grouchy arrive, où Bismarck à Sadowa se demande s'il ne se brûlera pas la cervelle parce que le Prince royal s'attarde ; à ce moment dont le souvenir rend parfois les victorieux magnanimes parce que, pendant un instant au moins, ils ont été abreuvés des angoisses de la défaite. Guillaume connaît alors ces angoisses. Il a vu ses troupes reculant en panique devant nos lignes invincibles ; on est venu lui dire que sa Garde n'existe presque plus. Il est plongé dans les plus cruelles pensées et il entrevoit des perspectives de reculs lamentables. Quelques années plus tard, félicité par le roi de Grèce sur cette campagne, où il n'avait eu que des succès, il répondit qu'il y avait eu aussi de cruelles inquiétudes : « Ainsi, à un certain moment, le 18 août, si Bazaine avait employé ses réserves, j'étais battu. » Le cardinal Antonelli m'a raconté que le prince Frédéric-Charles, qu'il avait vu peu auparavant, lui avait fait le même aveu, à peu près dans les mêmes termes.

Mais le Roi ne demeura pas longtemps dans ce tourment. Bientôt, Moltke, venu de Gravelotte au pas, afin de ne pas alar-

1) Moltke, *Guerre de 1870*, p. 76.

mer les isolés et les blessés étendus le long de la route, le rejoint ; il lui rapporte que la panique est conjurée et l'offensive française arrêtée. Cependant Frédéric-Charles ne se montre pas : il s'est retiré à Doncourt où il passera la nuit. Mais les autres rapports venus des différens corps annoncent que sur toute la ligne les affaires ont bien marché : Saint-Privat est pris, la droite française en retraite et nos 2e et 3e corps tournés. Le Roi posa aussitôt la question : « Qu'allons-nous faire demain ? » Bismarck dit : « Maintenant, Sire, mon avis personnel est qu'après les terribles pertes de cette journée, nous ne devons pas continuer l'attaque demain matin, mais bien attendre les Français. » Verdy du Vernois s'écrie violemment : « Alors je ne sais pourquoi nous avons attaqué aujourd'hui. » Bismarck répond sur un ton non moins violent : « Que voulez-vous, monsieur le lieutenant-colonel ? » La querelle allait s'échauffer, mais Moltke passa entre les deux interlocuteurs et, s'adressant au Roi de sa voix ferme et calme : « Sire, il ne nous reste plus qu'à donner l'ordre d'attaque, au cas où l'ennemi serait encore demain matin devant Metz. » Le Roi ordonna à Moltke de préparer cet ordre. Ensuite on discuta les termes du télégramme à expédier à la Reine. Bismarck rédigea un texte que le Roi trouva trop emphatique; le Roi en proposa un que Moltke estima trop humble; enfin, à neuf heures du soir fut expédié à la Reine le télégramme suivant : « L'armée française, en forte position à l'Ouest de Metz, a été attaquée aujourd'hui sous ma direction. Dans une bataille qui a duré neuf heures, elle a été complètement battue, rejetée sur Metz, ses communications avec Paris coupées. — Guillaume. »

Le Roi crut un moment qu'il serait obligé de coucher dans sa voiture, au milieu des chevaux morts; on finit par lui trouver un gîte, où il reposa plus doucement que dans son palais.

VIII

Le récit de la bataille est terminé, et j'y ai à peine prononcé le nom de Bazaine. C'est une indication de ce qu'a été son rôle, celui de l'effacement.

Il ne faudrait pas faire du mot effacement un synonyme d'apathie, de l'apathie d'un égoïste qui assiste indifférent à l'épreuve terrible que va traverser son armée. Dans toute la

journée, l'esprit de Bazaine est resté actif, éveillé. Il commence par se donner de l'air, en écartant l'obligation de diriger l'armée de Mac Mahon en même temps que la sienne. Il n'avait pas encore répondu à la dépêche qui lui demandait d'expédier des ordres à Arcy-sur-Aube. De Paris, lettres, avis, intéressant Mac Mahon, le harcelaient. Il liquida cette situation obsédante par deux télégrammes. L'un, adressé à Mac Mahon, disait : « Je reçois votre dépêche ce matin seulement : je présume que le ministre vous aura donné des ordres, vos opérations étant tout a fait en dehors de ma zone d'action. Pour le moment, je craindrais de vous donner une fausse direction. » Au ministre de la Guerre il télégraphie : « J'ai l'honneur de faire observer à Votre Excellence que mes communications avec ces corps n'existent pas. Je n'ai aucun moyen de faire exécuter ces ordres ni de transmettre ces documens. Votre Excellence jugera sans doute opportun de ne plus m'envoyer cette correspondance et de la faire adresser directement aux intéressés. » Il rappelait au bon sens ceux qui en avaient manqué en lui imposant un commandement impossible à exercer de si loin.

Mac Mahon éliminé de son attention, il alla au plus urgent et assura minutieusement le ravitaillement de ses différens corps en vivres et en munitions et sur la plainte de Canrobert, qui dit n'avoir reçu ni vivres ni munitions, il prescrit d'écrire d'urgence aux commandans de corps d'armée « de donner l'ordre aux commandans d'artillerie d'envoyer prendre sur le plateau de Plappeville les munitions d'artillerie et d'infanterie qui leur sont destinées : je suis étonné qu'on ne mette pas plus de zèle dans l'accomplissement de mes ordres à cet égard. MM. les commandans de corps d'armée doivent stimuler le zèle de tous et chercher à exécuter un ordre donné dans le plus bref délai et avec tous les moyens possibles. » Il ne crut pas nécessaire de renouveler par écrit les instructions données par des officiers à Frossard, Le Bœuf et Ladmirault de tenir bon sur leurs positions. A Canrobert seul il les a données par écrit.

Il s'occupa ensuite d'un travail urgent : la formation d'un tableau d'avancement. Ce n'était pas une amusoire destinée à occuper le temps et à distraire de la lutte. Faire un tableau d'avancement, c'est-à-dire refaire des cadres, c'était tout simplement empêcher la dissolution de l'armée. Beaucoup d'officiers avaient été tués ou blessés, et un certain nombre d'unités

étaient demeurées sans chef. Ainsi dans le corps de Frossard une compagnie était commandée par un caporal. Il fallait combler les vides et recréer un commandement normal. Cependant le tableau d'avancement ne détourne pas son attention du champ de bataille. Il ne s'inquiète pas de sa droite : Canrobert était là; il connaissait ses intentions et un tel chef l'affranchissait de toute préoccupation. Il était au contraire extrêmement attentif à ce qui se passait à sa gauche, placée sous son commandement direct, et où, selon lui, devait se décider l'issue de la journée, par la victoire ou la défaite de l'offensive allemande.

Il charge le colonel Melchior, chef d'état-major de l'artillerie de la Garde impériale, d'envoyer des sous-officiers intelligens au fort de Saint-Quentin, afin d'examiner la plaine de la Moselle et de rendre compte des mouvemens de l'ennemi. Il n'a pas la même préoccupation de ce qui se passe à sa droite, car il se flatte que là le combat ne sera pas à fond, et ce sont des officiers de Canrobert, le lieutenant de Bellegarde et le capitaine de Chalus, qui lui apportent, de la part de leur chef, des nouvelles qu'il ne sollicite pas. Ils annoncent que Canrobert est vivement engagé, qu'il réclame des munitions, des canons et un régiment. Bazaine fait expédier du parc de Plappeville des obus et des cartouches. Quant au régiment, il allait le mettre en marche quand survient l'avis d'un général dont on n'a pas divulgué le nom, que tout allait bien au 6e corps. Alors il retint le régiment. Mais il avertit Bourbaki que le 6e corps était attaqué (1 heure).

Les sous-officiers envoyés à Saint-Quentin revinrent entre une heure et trois heures rapporter que des masses considérables passaient la Moselle et montaient par la vallée de Gorze : c'était en effet le IIe corps allemand qui, depuis le matin, parti de Pont-à-Mousson, gagnait Rezonville. Ils échangeaient des signaux avec les troupes prussiennes restées sur la rive droite et celles agissant sur les hauteurs. Bazaine reçut en outre des télégrammes inquiétans du poste du clocher de la cathédrale. Il se persuade que toute la bataille est de ce côté. Il interrompt son tableau d'avancement, monte à cheval (2 h. 1/2), Jarras lui propose de l'accompagner ; il le remercie. Il trouve plus urgent qu'il travaille à la reconstitution des cadres, puis, suivi de quelques officiers, il se rend au fort Saint-Quentin, au pas, car les douleurs de sa contusion, ravivées par la fatigue de la journée

du 16 août, ne lui permet pas de trotter ou de galoper. Parvenu au mont Saint-Quentin, il ne recueille que des impressions rassurantes. Il fouille de sa lorgnette tous les points de l'horizon, il n'aperçoit rien de menaçant. Lapasset contient l'attaque sur Sainte-Ruffine, et là où Lapasset se trouve avec ses braves, aucun danger ne peut surgir et au pis aller, s'il doit se retirer, il sera à l'abri sous la protection du Mont Saint-Quentin. Bazaine se convainc que l'attaque lointaine de Manteuffel ne peut rien contre lui. On avait parlé de tirailleurs ennemis se glissant à l'abri de l'angle mort de la citadelle et menaçant la route de Rozérieulles sur Moulin-lès-Metz. On n'en découvre aucun.

Les rapports de ses chefs d'armée qui l'atteignent confirment ce qu'il voit. Frossard juge que les Prussiens ne font devant lui qu'une démonstration, en dessinant vers sa gauche un mouvement tournant, mais la brigade Lapasset étant à Sainte-Ruffine, il compte sur elle. Le Bœuf vient de repousser une attaque sur son front et s'attend à être assailli de nouveau vers cinq heures; il serait heureux de recevoir des renforts (la division de grenadiers), mais il ne les demande pas formellement et croit pouvoir tenir avec ses propres moyens (1). En effet, un billet de lui dit seulement : « Attaqué sur toute la ligne par l'artillerie qui est nombreuse. Nous tenons bien, je suis tranquille. » Bazaine reçoit du chef du poste télégraphique du clocher de la cathédrale une dépêche disant que la canonnade paraît se calmer ou du moins s'éloigner sur les plateaux. Ladmirault demande de l'infanterie, mais afin de poursuivre un succès qu'il ne peut mener à bout par ses propres moyens. Tout cela contente Bazaine et il télégraphie à l'Empereur : « En ce moment quatre heures, une attaque conduite par le roi de Prusse en personne, avec des forces considérables, est dirigée sur tout le front de notre ligne. Les troupes tiennent bon jusqu'à présent, mais des batteries ont été obligées de cesser le feu. »

Néanmoins Bazaine renforce Le Bœuf du 3e voltigeurs de Deligny; plus tard il renforcera Frossard d'un régiment de zouaves. Mais il renvoie la division de cavalerie Forton (5 heures) rejoindre à Metz la division Valabrègue qui y était déjà et il inutilise ainsi toute sa cavalerie. Il est rejoint par le colonel Lewal qui lui remet le rapport sur les reconnaissances faites en

(1) Lieutenant-colonel Picard, *La guerre en Lorraine*, p. 281.

vue d'un nouveau recul vers Metz. Il aperçoit vers six heures et demie, du côté de Saint-Privat, des nuages de poussière qui semblent indiquer qu'on se bat par là et il voit passer au grand trot la réserve d'artillerie de la Garde appelée par Bourbaki. « Il y a de l'émotion à droite, dit-il à l'aide de camp du général Pé de Arros, mais votre présence rétablira la situation. » Il examine le mécanisme de quelques bouches à feu, en fait pointer quelques autres dans le vide.

Il remonte à cheval, quitte le mont Saint-Quentin, et va voir ce qui se passe sur la route de Thionville. Il traverse les bivouacs de la réserve d'artillerie, dont les chevaux ne sont même pas garnis, et les batteries de la Garde qui ne sont pas attelées. Au col de Lessy, il rencontre le capitaine de Beaumont, qui ne comprend pas ce qu'il lui dit et va le répéter de travers, puis il rentre à Plappeville, à sept heures du soir, au moment même où Saint-Privat est en feu, Canrobert en déroute. Il dit à Jarras qu'il est satisfait de la journée; ses troupes se sont maintenues derrière leur ligne inexpugnable.

Dans sa pérégrination, un nouveau changement s'était opéré dans son esprit. Le matin, il considérait le recul dans Metz comme un en-cas de défaite. Maintenant, il croit que c'est une mesure de prudence exigée, même si l'on a pu conserver ses positions sur toute la ligne. Sans réfléchir, ni consulter qui que ce soit, il arrête que : tous les corps coucheront sur leurs positions et effectueront leur retraite le lendemain matin. Les bagages partiront dans la nuit à trois heures. Les troupes suivront à quatre heures et demie, sauf la réserve d'artillerie, qui attendra jusqu'à onze heures. Il charge le colonel Lewal de rédiger des instructions dans ce sens; il se remet à son tableau d'avancement et, ne voulant pas être troublé, il condamne sa porte.

Il ne tarde pas à être obligé de l'ouvrir : les mauvaises nouvelles affluent. Le commandant Caffarel, aide de camp de Canrobert, le capitaine de La Tour du Pin, aide de camp de Ladmirault, puis le commandant Lonclas, aide de camp aussi de Canrobert, surviennent successivement. Le commandant Caffarel annonce de la part de Canrobert qu'ayant épuisé ses munitions et qu'étant entouré de troupes considérables, écrasé d'obus dans Saint-Privat, il a été obligé de l'évacuer et de prendre ses dispositions pour faire sa retraite. La Tour du Pin est moins pessi-

miste : il affirme que nous tenions nos positions, que la bataille n'était pas perdue, mais qu'elle était à recommencer le lendemain matin. Le commandant ne laisse pas subsister cette espérance. Il raconte (9 h. 1/4) d'un ton désolé que le 6e corps avait abandonné complètement sa position, qu'il avait défendue toute la journée et que la droite du 4e avait dû suivre ce mouvement. Ils venaient demander au commandant en chef de leur assigner d'autres positions. Le maréchal écouta sans laisser paraître ni émotion ni surprise. Il dit : « Ne vous désolez donc pas ; ce qui sera fait ce soir aurait été fait le lendemain. Vous le faites douze heures plus tôt ; les Prussiens ne pourront pas se vanter de nous avoir fait reculer. »

Une dépêche de l'Empereur l'interrompt. Elle lui demande s'il faut maintenir à Verdun les immenses approvisionnemens qui l'attendent. Il répond : « J'ignore l'importance des approvisionnemens de Verdun (1) ; je crois qu'il est nécessaire de n'y laisser que ce dont j'aurai besoin si je parviens à gagner la place. J'arrive du plateau, l'attaque a été très vive ; en ce moment, sept heures, le feu cesse. Nos troupes sont restées constamment sur leurs positions (!). Un régiment, le 60e, a beaucoup souffert en défendant la ferme de Saint-Hubert. — Metz, 18 août, sept heures cinquante du soir. » Canrobert n'eût pas été d'avis que les troupes étaient restées sur leurs positions. Et Bazaine libelle un ordre général de retraite à tous les chefs de corps (8 h. ou 8 h. 1/2).

IX

Mais cette retraite n'avait pas attendu son ordre. Celle de Canrobert était en train ; celle de Ladmirault ne tarda pas à la suivre. Quoique son flanc droit fût découvert par la disparition du 6e corps d'armée, Ladmirault tenta l'impossible pour différer l'inévitable. Le Bœuf, dont aucune attaque n'avait ébranlé la solidité, retarda un moment la catastrophe par l'envoi du brave Saussier.

Le prince Frédéric-Charles n'eût pas voulu devoir la posses-

(1) Il oublie un télégramme du 16 août, reçu à 2 h. 05 du soir, du ministre lui annonçant la présence à Verdun de 600 000 rations de biscuit en outre du pain, de la farine et de l'avoine. Le 17, il en avait reçu un autre disant l'arrivée de 1 500 000 cartouches et de 8 000 coups de quatre. « La place est bondée de biscuit. »

sion des hauteurs à la retraite des corps qui les occupaient; il mettait son point d'honneur à les enlever de haute lutte le soir même. Il ordonna à Manstein un *en avant!* général et il lui adjoignit la brigade du IIIe corps en réserve à Vernéville. Mais ce mouvement ne put pas être exécuté et le prince dut se borner à une attaque sur Amanvillers. Ladmirault avait pris un dispositif en crochet et s'était préservé ainsi quelque temps d'une attaque de flanc; mais, Saint-Privat enlevé, l'artillerie saxonne avait fait un bond en avant et battu en écharpe la division Cissey qui, prise ainsi de flanc et de front, ne put tenir et dut se résigner à la retraite. Grenier le suivit; l'infanterie de la division Lorencez et la brigade Pradier, soldats aux cœurs de fer, soutinrent plus longtemps la lutte en désespérés, mais prirent enfin, eux aussi, la voie douloureuse de la retraite.

La retraite de Canrobert, soutenue par le général Péchot et par la cavalerie de Du Barail, s'accomplit d'abord avec ordre. L'artillerie allemande n'était pas entamée, mais son infanterie, surtout celle de la Garde, était dans une inexprimable confusion, en quelque sorte en bouillie, se cherchant, à bout de forces, dans l'état d'énervement qui suit un effort gigantesque, prête à la panique si un retour offensif s'était prononcé quelque part, hors d'état matériellement et moralement de suivre les vaincus qui fuyaient devant elle. Le désordre ne pouvait donc venir que de nous-mêmes. Il ne tarda pas et tourna à la débandade, à mesure qu'on s'enfonçait dans les bois et dans le ravin de Châtel-Saint-Germain : hommes, chevaux, voitures se croisaient, se heurtaient; un grand nombre d'isolés se cachaient dans les bois ou se livraient à la maraude. Si Le Bœuf avait suivi Ladmirault, la panique aurait emporté la cohue qui se précipitait par une issue trop étroite. L'ennemi, ne sentant plus personne devant lui, aurait pourchassé les fuyards à la pointe de l'épée, et la retraite serait devenue une catastrophe.

Le Bœuf se rendit compte de ce qui se produirait s'il suivait l'ordre général de la retraite. Il prit sur lui de n'y point obéir, réunit ses généraux, leur exposa son intention de tenir bon jusqu'à ce que Canrobert et Ladmirault se fussent complètement écoulés. Il demanda à Frossard de l'imiter; celui-ci promit de ne pas s'ébranler non plus, tant que le 3e corps resterait en position. En attendant, le général de Berckheim, commandant de la réserve du 3e corps d'armée, ordonna à nos batteries d'exécuter

« un feu d'enfer, » contre les batteries allemandes de Gravelotte. La nuit était noire, le village de Gravelotte brûlait, les éclairs des mille détonations des bouches à feu et des projectiles sillonnaient le ciel. L'artillerie prussienne répondit. Aucune des deux ne produisit d'effet sur l'autre, mais les Allemands étonnés crurent à un mouvement offensif de tout notre centre et n'eurent pas l'idée d'inquiéter les 2e et 3e corps d'armée, qui purent s'écouler sans désordre le lendemain au point du jour (1).

X

Le maréchal Bazaine quitta Plappeville pendant la nuit sans prévenir personne. Son état-major le suivit à Metz.

Le 19, Bazaine rédige son rapport à l'Empereur : il ne l'expédie que le lendemain 20 à trois heures de l'après-midi : « L'armée s'est battue hier toute la journée sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozérieulles et les a conservées (!). Les 4e et 6e corps ont fait, vers neuf heures du soir, un changement de front, l'aile droite en arrière, pour parer à un mouvement tournant de la droite que des masses ennemies tentaient d'opérer à l'aide de l'obscurité. Ce matin, j'ai fait descendre de leurs positions les 2e et 3e corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la Moselle, de Longeville au Sansonnet, formant une ligne courbe passant derrière les forts de Saint-Quentin et de Plappeville. Les troupes sont fatiguées de ces combats incessans qui ne leur permettent pas les soins matériels et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. Le roi de Prusse était ce matin à Rezonville avec M. de Moltke, et tout indique que l'armée prussienne va tâter la place de Metz. Je compte toujours prendre la direction du Nord et me rabattre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée; dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières pour gagner Châlons. »

N'est-il pas superflu de démontrer combien cette dépêche ne rend pas la réalité? Elle représente comme volontaire et ne constituant qu'une simple évolution tactique, la débâcle très peu volontaire de Canrobert et la retraite des 3e et 4e corps qui

(1) Conférence du général Lebon.

en fut la conséquence obligée. Elle indique comme simplement imminent le mouvement des Allemands, consommé, triomphant, qui constituait pour eux une immense victoire. Bazaine raconte la bataille non telle qu'elle fut, mais telle qu'il l'aurait voulue. Il la réduit toujours à n'être que la « défense des lignes d'Amanvillers » et non la colossale bataille de Gravelotte-Saint-Privat. Il revient sur son intention prochaine de prendre la direction du Nord et de se rabattre ensuite par Montmédy sur la route de Sainte-Menehould. Cette indication était déjà bien risquée le 17 août avant la bataille; elle n'était pas sérieuse après. La route du Nord nous était absolument interdite. La journée du 16 août nous avait fait perdre la route de Verdun, la reculade du 17 celle d'Étain et de Conflans; la défaite du 18 nous fermait celle du Nord.

Nos pertes avaient été de 12 399 hommes, 619 officiers, et celles des Prussiens de 19 260 hommes, 899 officiers. « Notre belle armée! s'écrie Kreischmann, encore beaucoup de victoires comme celle-là, et elle n'existera plus. » — « Quelle gloire! mais quelle tristesse! » écrit Roon à sa femme.

En dictant ces chiffres, je n'en puis plus, tout pleure en moi. Qu'il était limpide l'horizon des peuples le 1er juillet! Mais tout à coup, un nuage noir avait obscurci toute clarté, un ouragan furibond s'était déchaîné, et quinze jours à peine se sont écoulés, notre sol a été souillé, dévasté. L'Alsace est perdue, la Lorraine va l'être. Paris est menacé : 30 000 Français, 50 000 Allemands, tous également braves gens, n'ayant aucun sujet de se détester, aimant la vie, ayant des mères, des femmes et des enfans, fils de la même civilisation, artisans d'un progrès semblable, destinés à se rapprocher pour se compléter, et non à se ruer les uns sur les autres pour se détruire ; des milliers de jeunes gens vaillans, auxquels on n'a pu accorder le sépulcre d'un sillon retourné, gisent sur le sol humide de leur sang. Et pourquoi ces hécatombes, ces tueries, ces chaumières incendiées, ces récoltes ravagées, ces malheureux affamés? Pourquoi cette désolation, là où, quelques jours avant, régnait la douce paix? Parce qu'il a existé un barbare de génie qui, trouvant trop lointaines les conquêtes de la persuasion et trop lente la marche naturelle de l'aiguille sur le cadran du temps, l'a poussée de son doigt brutal, espérant trouver dans le succès d'une guerre heureuse le moyen d'établir immédiatement sa domination. Et cette

iniquité réussit. Qu'est devenu le Jéhovah qui détourne sa face de l'inique? Notre pauvre planète lui paraît-elle indigne d'un de ses regards, ou est-il lui-même aux prises avec des Satans déchaînés, occupés à arracher de son front de lumière les rayons de la toute-puissance et, de sa main de fer, les foudres du châtiment?

XI

« Datez vos justices! » a dit Michelet aux historiens. C'est un des préceptes essentiels de la méthode historique. Un jugement en bloc sur un personnage est aussi faux qu'un tel jugement sur une époque. De la vie d'un homme finit par se dégager un certain nombres de traits caractéristiques qu'on retrouve dans tous ses actes espacés et qui constituent son originalité. Mais ces actes successifs eux-mêmes ne se ressemblent pas et, parfois, une platitude ou une médiocrité succède à un acte méritoire et on ne doit point, parce qu'un jour on a approuvé, se croire obligé à ne pas blâmer un autre jour.

La justice ne permet pas d'apprécier la conduite des généraux de corps d'armée et du généralissime pendant la journée du 18 sur la même mesure que leur conduite dans les journées antérieures. Le 18 août, Frossard et Le Bœuf méritent surtout d'être loués. Ils se révélèrent hommes de guerre de premier ordre. Frossard ingénieur hors ligne, Le Bœuf artilleur sans égal, avaient manié les trois armes réunies aussi bien que des généraux d'infanterie émérites. Ils surent faire alterner la fougue de l'élan avec la solidité du pied ferme. Frossard avait magnifiquement réparé son erreur de Forbach et Le Bœuf son abstention obligée de Rezonville. Ladmirault se retrouva le chef accompli qui avait conquis l'estime de l'armée : dans une situation des plus exposées il avait été, suivant le moment, prudent ou rapide, souple ou vigoureux. Si Saint-Privat eût tenu bon, il n'eût jamais été forcé dans sa position, pas plus que Le Bœuf et Frossard. La défense de Saint-Privat a été une des plus glorieuses pages de la glorieuse carrière de Canrobert. Seul Bourbaki n'a pas été lui-même : sa bravoure s'est effarouchée de la responsabilité qui lui était laissée et il n'a su comment l'employer.

Combien peu se ressemblent le Bazaine de Rezonville et le

Bazaine de Gravelotte! Ce sont deux hommes différens, qui n'ont de commun que le nom. Le Bazaine de Rezonville se trouve tout à coup par surprise dans l'obligation de livrer une bataille; il la conduit avec une constante lucidité d'esprit. Le Bazaine de Gravelotte, dans une bataille préparée, n'a pas un instant cette lucidité. Le Bazaine de Rezonville a été actif, résolu, infatigable; toute la journée, il a parcouru le champ de bataille, allant lui-même se rendre compte des péripéties favorables ou contraires de la lutte. « Il est impossible, a dit Bourbaki, d'avoir la figure plus calme et l'attitude plus ferme. Sa bravoure était telle qu'il se trouvait toujours en première ligne, si bien que parfois c'était un peu gênant pour nous, parce que nous ne savions jamais où le prendre (1). » Le Bazaine de Gravelotte ne va pas voir ce qui se passe sur l'immense champ de bataille. Depuis l'aube, les généraux prussiens, rois et princes, circulent dans tous les sens; le prince Frédéric-Charles, au premier coup de canon, est accouru à Vernéville; l'inspecteur général de l'artillerie, d'Hindersin, est venu sur le champ de bataille, afin de suivre de plus près les effets du tir; le vieux Steinmetz s'est transporté à Gravelotte; le Roi est accouru de Flavigny, sur les hauteurs de Rezonville; Moltke se montre sur le terrain, où d'ordinaire on ne le voit pas. Bazaine ne bouge pas, si ce n'est pour faire une promenade inutile sur le plateau de Saint-Quentin; il ne se montre pas aux troupes; il laisse les chefs et les soldats à eux-mêmes. Il avait trop galopé le 16 août; il ne galope pas assez le 18.

Bazaine lui-même a compris que ce changement d'attitude n'échapperait pas à l'histoire et s'est cru obligé de l'expliquer : « J'étais alors très souffrant, a-t-il dit, de ma blessure; je ne pouvais pas me tenir à cheval. Depuis le 1er août, je n'avais pas huit heures de repos par jour. » On ne s'est pas contenté de cette explication, on a rappelé le maréchal de Saxe miné par l'hydropisie, remportant les victoires de Fontenoy; Saint-Arnaud à l'agonie, celle de l'Alma; Drouot, débile, éreintant seize chevaux dans la journée de Waterloo. Le courage de Bazaine n'eût pas été moindre sans doute que celui du maréchal de Saxe, de Saint-Arnaud et de Drouot, s'il l'avait cru nécessaire au salut de son armée. Mais il s'était convaincu que dans la tactique qu'il

(1) Procès Bazaine.

avait adoptée, il n'avait qu'à rester immobile et à attendre. Cette conduite s'explique par une erreur fondamentale de jugement qu'il importe de bien mettre en relief.

Dans la journée de Rezonville, quoi qu'on en ait dit et quoi qu'il ait dit lui-même dans des réponses irréfléchies au Duc d'Aumale, il résulte de ses actes impartialement pesés qu'il n'a pas subordonné ses manœuvres de combat à la préoccupation de ne pas se séparer de Metz. Il est resté attaché à la pensée qu'il poursuivait depuis le 13 août : gagner au plus tôt Verdun. A partir du 17 août, il se détache de Verdun qu'il croit impossible à atteindre, malgré l'espérance qu'il en témoigne, dans ses dépêches. Dans son esprit, peu à peu se forme, grossit, devient dominante la conviction que le salut de son armée exige qu'à tout prix, il ne se sépare pas de Metz. En cela il faisait preuve de jugement.

La première partie du plan de Moltke de le couper de Châlons était réalisée par la bataille de Rezonville. — S'il laissait s'accomplir la seconde partie qui était de le séparer de Metz, il était irrévocablement perdu. Enveloppé par les trois armées prussiennes, c'est-à-dire par plus de cinq cent mille hommes, ses cent vingt-cinq mille hommes étaient obligés de mettre bas les armes ou de s'enfuir en Belgique. Mais ne pas se séparer de Metz ne signifiait pas qu'on s'y enfermerait : être enfermé dans le camp retranché de Metz, c'était l'investissement et tôt ou tard la capitulation par le bombardement ou par la famine; car il est peu d'exemples qu'une armée investie ait pu se dégager, si sa captivité n'était pas brisée par une armée de secours. Il était donc aussi impérieusement commandé de ne pas se laisser enfermer dans le camp de Metz que de ne pas s'en séparer. Et le seul moyen d'atteindre ce double but était de se cramponner aux lignes d'Amanvillers, de les défendre jusqu'à extinction de son dernier soldat et de jouer là la partie décisive de son dernier combat. Voilà ce que Bazaine n'a pas compris. Il n'a pas sérieusement défendu les lignes d'Amanvillers.

Indépendamment de tout avertissement, l'inspection du terrain indiquait que les Prussiens ne chercheraient pas la solution de leur offensive dans une attaque sur notre gauche et sur notre front, dont ils savaient aussi bien que nous l'inexpugnabilité et qu'ils essaieraient d'enlever notre droite par leur manœuvre habituelle, le mouvement tournant. Cette indication que fournissait

le terrain lui-même avait été confirmée à la fois, de très bonne heure, par Le Bœuf et Frossard. Bazaine devait donc dès le matin sortir de son immobilité et comprendre que ce mouvement tournant était le vrai péril qui le menaçait, et qu'il devait adopter immédiatement, sans perdre une minute, les moyens de le prévenir, de l'arrêter ou de l'écraser. Un mouvement tournant peut être abordé ou par le centre ou par les flancs, en principe il n'y a pas de raison systématique de préférer un mouvement par le centre à un mouvement par une aile ; c'est une affaire de circonstance. Gouvion Saint-Cyr ayant fait observer à Napoléon que « dans sa manière ordinaire, il aimait mieux les attaques sur le centre que celles sur les ailes, tandis que celles-ci paraissaient presque toujours avoir été préférées par Frédéric, et que les premières, en présentant d'abord de plus grands obstacles à surmonter, offraient ensuite, quand elles réussissaient, de bien plus grands résultats, puisqu'il était presque impossible à un ennemi battu ou enfoncé par son centre d'éviter une déroute complète et de faire une retraite passable, Napoléon répondit qu'il n'accordait aucune préférence à l'attaque du centre sur celle des ailes et qu'il avait pour principe d'aborder l'ennemi avec le plus de moyens possible (1). » En la circonstance, vu notre infériorité d'effectifs, l'attaque par le centre était infiniment dangereuse, car, si elle avait réussi un instant, les deux parties momentanément séparées de la ligne enveloppante se seraient refermées sur nous et nous auraient étouffés entre elles. Ce n'était pas le cas non plus d'opérer par notre aile gauche. De ce côté notre ligne, « protégée par le ravin de la Mance, les hauteurs du Point-du-Jour, les forts de Saint-Quentin, les remparts de Metz, constituait une position formidable dont nous ne pouvions être délogés en dépit de la bravoure des troupes allemandes, même au prix des plus grands sacrifices (2). »

Le plan rationnel de Bazaine devait être de réparer vivement l'erreur qu'il avait commise en plaçant ses réverves à Plappeville, et d'adapter à notre usage la tactique que les Prussiens avaient adoptée, de confirmer l'ordre donné à Frossard, à Le Bœuf, à Ladmirault, de demeurer inébranlablement attachés à leurs positions dans une vigoureuse défensive, de n'engager, du Point-du-Jour jusqu'à Amanvillers, qu'un combat traînant, qui amu-

(1) D'après Gouvion Saint-Cyr.
(2) Moltke, *Guerre de 1870*, p. 76.

serait l'ennemi et le retiendrait devant des positions imprenables, puis de ramasser tout ce qu'on pourrait avoir de forces disponibles, réserve, Garde impériale au complet, cavalerie, y joindre quelques fractions des 2e et 3e corps, dès que leur solidité aurait été démontrée. Avec ces forces compactes, bien tenues en mains, aller vers Canrobert, briser l'offensive allemande, passer soi-même de la défensive à l'offensive, tourner ceux qui avaient compté nous tourner. Alors seulement faire sortir la gauche et le centre de leur immobilité et les pousser sur le front de l'armée allemande, que Canrobert presserait sur le flanc.

N'eût-on pas la force ou le temps de faire succéder l'offensive à une défensive triomphante, nous serions restés maîtres de nos positions après avoir fait subir des pertes considérables à l'assaillant, prêts à lui en faire éprouver de nouvelles, s'il s'enhardissait à recommencer le lendemain, jusqu'à ce que, l'ayant successivement usé, nous l'eussions contraint à se retirer.

Bazaine fait exactement le contraire. Pendant toute la journée, les VIIe, VIIIe, IXe, et à la fin le IIe corps allemands, avaient fait des efforts désespérés, non seulement contre le Point-du-Jour, mais contre toute la position jusqu'à Amanvillers; ils avaient réussi à s'emparer de la ferme Champenois et de la ferme Saint-Hubert; ils n'étaient point parvenus à prendre pied sur la position et ils avaient même dû reculer en panique devant les retours offensifs de Frossard et de Le Bœuf. Il y avait eu là des menaces, non un péril. A la droite, au contraire, le péril avait existé dès le début de la journée. La configuration des lieux dénués de toute défense naturelle facilitait le succès du mouvement tournant, objectif des Allemands. Et cependant Bazaine est absorbé par les menaces et ne voit pas le péril. Il accueille sans réflexion une foule de renseignemens saugrenus, contradictoires, se réfutant eux-mêmes, comme il en pleuvait depuis le commencement de la campagne. Il accumule les précautions à sa gauche où elles étaient inutiles et les néglige à sa droite où elles étaient indispensables. Il tient à sa gauche les réserves, désarticule à son profit la Garde impériale; il ne refuse pas à la droite les munitions, mais il ne s'inquiète pas d'elle et il juge la crise terrible où elle se débat une simple émotion à laquelle il sera facile de remédier. Il se croit quitte

par ses instructions du matin et par la liberté accordée à Bourbaki; il laisse Canrobert se débrouiller comme il pourra.

Dans une bataille livrée sur un front étendu, il y a du danger partout. Le talent du chef d'armée est de discerner celui auquel il est le plus urgent de parer. Bazaine n'a pas eu ce talent le 18 août. Il n'a pas saisi que la défense des lignes d'Amanvillers était à Saint-Privat, et que, Saint-Privat perdu, notre front, du Point-du-Jour à Amanvillers, devenait intenable.

XII

A Dresde en 1813, le jeune duc de Plaisance vint annoncer à Napoléon un des plus grands désastres de la campagne, la défaite de Ney à Dennewitz (6 septembre). Napoléon, raconte Gouvion Saint-Cyr, avec le sang-froid le plus imperturbable, l'interrogea dans les plus petits détails sur les mouvemens opérés par les différens corps; il expliqua, d'une manière qui paraît aussi précise que claire et juste, les causes des revers, mais sans le plus petit mouvement d'humeur, sans une expression malsonnante ou équivoque contre Ney ni aucun des généraux ses collaborateurs; il rejeta tout sur les difficultés de l'art qui, disait-il, étaient loin d'être connues. La leçon ne fut point perdue, car Gouvion Saint-Cyr a écrit pour son compte : « Je ne crois pas qu'il ait jamais existé un général assez fort au physique et au moral pour bien conduire par exemple une armée de 200 000 hommes; aussi, je pense que ce n'est pas dans un esprit de critique sévère, mais avec une indulgence qu'on ne doit pas craindre de pousser trop loin, qu'il faut juger les chefs de nos grandes armées.

On n'a pas fait profiter Bazaine de cette indulgence. La reculade du 17 août avait porté atteinte à son crédit dans l'armée; son effacement du 18 le détruisit tout à fait. Passant d'un extrême à l'autre, on en vint à refuser la moindre qualité à celui à qui on avait accordé les plus éminentes. On le mit en dehors du droit commun, de l'équité. Des actes qui, de la part de tout autre, eussent paru naturels, semblèrent coupables; on les travestit à plaisir. S'avance-t-il seul sur une situation exposée, laissant derrière lui son état-major afin de ne pas l'entraîner dans le danger, c'est qu'il ne veut pas que ses officiers voient sur son front la perfidie de ses pensées; fait-il reculer les

impedimenta, afin de rendre la route plus libre et de les soustraire à l'ennemi, c'est qu'il médite d'empêcher la manœuvre qu'en apparence il ordonne ; va-t-il établir son quartier général à un kilomètre de Gravelotte où est l'Empereur parce qu'il n'a pu trouver ailleurs à loger ses chevaux, c'est pour échapper à une surveillance importune ; télégraphie-t-il à Mac Mahon qui lui demande des ordres à Bar-sur-Aube : « Avisez vous-même, » c'est qu'il ne veut pas découvrir son incapacité à un autre en exposant ses projets ou en se montrant hors d'état d'en concevoir aucun. Il est généralissime, c'est-à-dire dispensé, dès qu'il a indiqué son plan général, de surveiller l'exécution des détails importans ou menus ; cependant, dès qu'un chef d'armée commet une bévue ou une omission, qu'un colonel place mal son régiment, c'est Bazaine qu'on prend à partie. Volontiers on le rendrait responsable des peccadilles du moindre caporal. On n'admet pas que ses erreurs soient involontaires ; on les attribue à une duplicité scélérate ; on en fait une espèce de Méphistophélès militaire tout en machinations, en calculs, assoiffé de se créer un grand rôle sur les ruines de son pays, et vraiment très original dans la manière de préparer le triomphe de son ambition. Jusqu'à lui on a pensé que la victoire est le moyen de tout obtenir d'un peuple : lui aurait imaginé que ce serait la défaite. Il redoute la victoire quand elle s'offre à lui et la fuit dans une inertie calculée ; c'est l'accumulation des défaites qui sera le piédestal sur lequel s'élèvera son apothéose. Tous ses actes n'ont été que la préparation sournoise de la trahison prochaine.

Ceci n'est pas sérieux.

Bazaine ne pouvait préparer le 17 et le 18 août une trahison qu'il n'a jamais commise. Qu'est-ce qu'un traître ? Politiquement, c'est celui qui, sous une forme quelconque, sert les intérêts des ennemis de sa patrie, en vue d'un profit personnel plus ou moins bas. Bazaine ne peut être rangé dans cette catégorie, car ces gens-là ne trahissent pas gratis, et lui a fini presque dans la mendicité. Quand le général d'Aurelle de Paladines, passant à Madrid, le vit dans le taudis où il s'était réfugié, il éclata en sanglots.

Juridiquement est traître celui qui a commis un acte auquel la loi pénale attribue cette qualification. Or, Bazaine n'entre pas non plus dans cette catégorie : on ne lui a imputé aucun acte

qualifié légalement trahison; on ne l'a poursuivi que pour n'avoir pas rempli son devoir d'honneur avant de capituler. Son accusateur, le général Pourcet, l'a reconnu dans son réquisitoire : « *Il n'a jamais été question, pas plus dans le rapport que dans le réquisitoire, de trahison ni de conspiration.* » La demande en grâce de ses juges s'explique par ce qu'il y avait de monstrueux dans une condamnation capitale motivée par les griefs invoqués, fussent-ils vrais, aussi disproportionnés avec la peine. Elle ne se comprendrait pas appliquée à un traître, car contre un maréchal de France reconnu coupable de trahison, aucun châtiment n'aurait été assez impitoyable. Accoler l'épithète de traître au nom de Bazaine est donc une contre-vérité historique et une calomnie.

XIII

Bazaine n'a jamais trahi. C'était un brave homme modeste jusqu'à l'humilité, sans aile ouverte à aucun idéal, d'humeur pédestre, n'ayant de fierté que celle professionnelle du troupier, si dévoué à ses devoirs de soldat que sa condamnation à mort a été la seule punition qu'il ait encourue dans sa carrière, uniquement préoccupé du soin de veiller à la sécurité de son armée et non de se hisser par elle à un rôle exceptionnel. D'un esprit fin, mais sans netteté et sans vigueur, d'un caractère facile, mais manquant de ténacité, ne sachant jamais dire résolument oui ou non, et, sans être déloyal, se donnant l'apparence de l'être par le vague dans lequel il se complaisait, rapidement accessible, sous un aspect imperturbable, aux pressions des circonstances et y cédant sans avoir souci de ce qu'il avait résolu de contraire auparavant. « On ne fait rien de grand au monde, a dit Thiers, sans les passions, sans l'ardeur et l'audace qu'elles communiquent à la pensée et au courage. » Il n'avait pas « cette chaleur entraînante qui, à la tribune, à la guerre, dans toutes les situations, enlève les hommes et les conduit malgré eux à de vastes fins. »

Le fond de sa nature était la prudence qu'accroissait la crainte des responsabilités; porté par là aux résolutions défensives, il n'a parfois paru pousser à l'offensive que comme acheminement à une défensive plus solide. Ces dispositions avaient été singulièrement encouragées les derniers temps, car l'Empe-

reur ne lui avait jamais donné un ordre sans lui répéter : « Surtout, ne compromettez pas votre armée. » De plus, il était pessimiste. A son départ de Paris il aurait dit : « Nous allons à un désastre. » Il jugeait « presque impossible, quoique ce mot ne soit pas français à la guerre, de réparer des fautes aussi capitales que nos premières fautes. » Il attachait une excessive importance à quelques épisodes malheureux de panique : « Les commandans des corps d'armée n'avaient pas été, dans l'exécution des ordres donnés, à la hauteur de leur commandement; les soldats n'étaient pas comme leurs devanciers de la première République et du premier Empire (1). »

Dominé par ce sentiment, il apporta dans toutes ses combinaisons une âme de vaincu. Il n'était pas enclin à chercher la bataille parce qu'il était convaincu qu'elle tournerait mal. La journée du 16 août lui avait été comme un coup de marteau sur la tête, il y avait dépensé tout son capital d'énergie. Son état d'esprit général, permanent, qui se manifesta plus particulièrement dans cette circonstance, a été mieux dépeint par lui que par personne : « Je ne voulais agir que presque à coup sûr. » Et quand on ne veut agir que presque à coup sûr, on n'agit pas.

Cette disposition d'esprit l'a mal inspiré; elle ne permet pas toutefois de l'accuser d'incapacité : on ne devient pas de simple soldat maréchal de France sans avoir donné des preuves multipliées d'habileté technique. Il connaissait très bien son métier. Un fait, petit en lui-même, mais révélateur, démontre à quel point cet incapable tenait son armée dans la main : « Il était presque nuit, un bataillon de la Garde arrive à Gravelotte et le commandant, ne sachant où était son campement, s'informe auprès des officiers de l'état-major. Alors le maréchal, s'avançant, lui indique le lieu précis du campement en l'avertissant qu'il y trouvera un autre bataillon qui l'attend pour partir à son tour. Le maréchal connaît donc non seulement la marche et le campement de ses corps d'armée, de ses divisions, mais celle même de ses bataillons. » Et le spectateur de ce fait, le docteur Anger, tout en indiquant qu'il manquait au maréchal l'audace, ne le considère pas moins comme le seul chef à la hauteur de la situation.

(1) *Épisodes de la guerre de 1870*, maréchal Bazaine.

Seulement, sa capacité n'arrivait pas à ce degré supérieur qui est le génie. Canrobert me l'a défini d'un mot pittoresque : « C'était un cavalier qui, ne sachant pas se tenir en selle sur un cheval difficile, s'accroche à la crinière. » Il n'avait commandé jusque-là que 25 000 hommes. « Le grand nombre l'a ébahi, » a dit Changarnier. Voilà la vérité. Nous n'avons affaire ni à un fourbe, ni à un incapable, mais à un homme de capacité courante, à un pessimiste, qu'une situation écrasante a écrasé. Il a jugé tout de suite tout désespéré, et il s'est abandonné à ce qu'il croyait la fatalité, attendant la délivrance du dehors et non de la ténacité d'une volonté énergique : « Je croyais, a-t-il dit, qu'en donnant le temps à l'armée de Châlons de se former, elle pourrait atteindre un effectif considérable qui lui permettrait de venir nous dégager. »

L'art de la guerre a été résumé par Moltke dans cette admirable formule : « Peser, puis risquer. » J'imagine que Napoléon en eût modifié ainsi les termes : « Peser, puis surtout risquer. » Car il a écrit : « Il ne faut jamais désespérer, tant qu'il reste des braves aux drapeaux; par cette conduite on obtient et on mérite d'obtenir la victoire. Que de choses paraissaient impossibles, et qui cependant ont été faites par des hommes résolus, qui n'avaient plus d'autre ressource que la mort ! »

Les Allemands ont souvent mal pesé et commis des fautes énormes, mais ils ont toujours très bien risqué, et c'est pourquoi ils sont restés victorieux. Bazaine a su peser, notamment lorsque dans la nuit du 16 août il n'a pas voulu lancer ses 125 000 hommes au milieu de 500 000 Allemands ; il n'a pas su risquer quand il ne s'est point précipité sur Gorze le 17 août au matin et le 18 sur Saint-Privat par une offensive endiablée semblable à celle d'Alvensleben. Et c'est pourquoi il a été vaincu.

A la guerre plus qu'ailleurs il vaut mieux risquer que peser. Quand on se trompe dans un calcul on est abaissé, quand on ne réussit pas dans une audace, on reste glorieux. Et quelles audaces ne pouvait-on pas se permettre avec nos sublimes soldats !

ÉMILE OLLIVIER.

Dans l'article de M. Émile Ollivier du 1er juin, les guillemets mis par erreur page 505, ligne 14, après le mot *Lorry*, doivent être supprimés; dans la livraison du 15 juin, page 756, les guillemets qui ferment le dernier paragraphe doivent être reportés après le mot *âge* et clore l'avant-dernière phrase.

LES CHOSES VOIENT[1]

CINQUIÈME PARTIE[2]

LE MIROIR

VI

Les heures qui suivirent furent des heures exaltées : nous n'avions plus le temps de songer à souffrir : il fallait agir.

Noémi n'hésita pas. Juste, en lui confiant son amour, s'était livré à elle. Trahir cette confiance était un nouveau crime; mais, pour garder Clerabault, Noémi n'avait pas reculé devant la mort de Rose et, pour défendre Line, il n'était question que de tuer une âme. Peu de chose, vraiment, puisque cela ne se voit pas! Et puis, quelle raison d'être aurait l'univers si une mère n'était pas libre d'en tirer le salut de sa fille?

Donc, tout de suite, elle écrivit un télégramme et une lettre.

Le télégramme adressé à Juste disait : « Venez; Line vous attend. » Afin d'être fixés plus vite, il valait bien, n'est-ce pas, de recourir à ce mode de correspondance exceptionnel et coûteux?

La lettre priait Pichereau de passer à la maison sans délai et Élise fut chargée d'aller la remettre elle-même, toujours pour gagner du temps.

(1) *Copyright by* Perrin et Cie, 1913.
(2) Voyez la *Revue* des 15 mai, 1er et 15 juin et 1er juillet.

Ensuite, nous attendîmes encore. Ayant gravi la côte avec des soubresauts d'épouvante, nous étions cette fois non pas sur un sommet, mais sur un plateau dénudé et sans limites. Ne pouvant plus bouger parce que l'horizon partout semblable avait cessé de nous solliciter, nous ne pensions plus. Le croiriez-vous? nous étions redevenus paisibles!

Oui, cela est étrange à dire, le visage de Noémi, à ce moment, n'exprimait plus de souffrance. Il était uniquement calme. Admirez le ressort d'une âme : en dépit de la tempête, celle-ci venait de s'apercevoir que cette tempête même nous amenait vers le port et, humainement, c'était exact! Il semblait redevenu possible d'arriver au but, tout en sauvant les apparences. Bien que meurtrie, Line se consolerait; Juste n'aurait pas à se plaindre, puisqu'on lui procurerait du bonheur, celui-ci fût-il imaginaire; et le rêve s'accomplirait, la maison reprendrait son éclat. Ainsi, la victoire approchait; avec elle, une de ces paix d'automne dont on ne sait trop si ce sont les feuilles mortes ou la rougeur du couchant qui la rendent très douce. Un peu plus, nous aurions dû célébrer la Providence, en dépit des voies choisies par elle pour se manifester! Tant il est vrai qu'il n'existe pas de douleur humaine où l'espoir ne pénètre, de nuit désespérée où l'avenir ne laisse filtrer des lueurs!

Onze heures sonnaient quand Pichereau se présenta.

A dire vrai, dans la partie suprême qu'elle se préparait à jouer, Noémi avait à peine compté ce comparse. Elle ne songeait que rarement à lui, mais elle le savait avare, cupide, et le croyait sans arrière-pensées dangereuses. Elle était donc assurée d'avance qu'il accepterait avec joie la reprise d'un projet où ses intérêts trouvaient tant d'avantages.

Résolue à couper court aux salutations gênantes, elle l'accueillit par une phrase triomphante :

— Bonne nouvelle! mon cousin. Il paraît qu'une mère sait mieux lire dans le cœur de sa fille que sa fille elle-même!

A ma grande surprise, je vis un Pichereau qui, planté au milieu de la chambre, se contentait d'esquisser une inclination de tête interrogative.

— Hé bien? poursuivit Noémi, n'allez-vous pas me dire que vous aussi êtes content?... Mais d'abord, asseyez-vous!

Il obéit, toujours sans prononcer un mot, prit une chaise, juste au-dessous de moi. Désormais, je n'allais plus apercevoir

que ses épaules et, par instant, ses mains; c'étaient, je vous l'ai dit, des épaules sournoises et des mains de croupier.

Alors, devant ce silence persistant où passait on ne sait quel étonnement railleur, Noémi sentit brusquement une inquiétude la glacer. Sans quitter les lèvres, son sourire, comme le carton d'un masque dont les fils se relâchent, sembla prêt à tomber.

— Ah çà! n'auriez-vous pas saisi?

Un court intervalle suivit encore.

— Tous mes complimens! répondit enfin Pichereau. Et... qui épouse votre fille?

La phrase tomba en coup de foudre.

— C'est vous qui posez la question?

Imperturbable, M. Pichereau répliqua :

— Évidemment! Comment saurais-je le nom de celui qui a conquis le cœur de Line?... Je ne fréquente pas chez les militaires, même galonnés.

Décomposée, Noémi balbutia :

— Vous êtes fou, je pense!

— Je ne le crois pas.

— Il s'agit de Juste!

— Vous m'étonnez infiniment.

Et les épaules de Pichereau commencèrent de rouler, l'air satisfait, tandis que Noémi, collée maintenant au dossier, regardait au delà de cet homme, très loin, le nouvel abîme qui s'ouvrait.

Avez-vous jamais songé à ce qu'une phrase, une toute petite phrase jetée d'un ton indifférent, peut suggérer d'idées en une seconde? Ainsi, il n'y a qu'un instant, nous nous sentions abrités par la façade comme par le plus sûr des écrans. Il nous semblait que, dans la maison, tout pouvait se passer sans que rien s'échappât vers la place. Brutalement, une bouffée du dehors nous jetait au visage, non plus l'air pur que nous y supposions, mais un relent de notre désastre. Il était probable que l'aventure de Line était connue, probable que d'autres détaillaient à loisir la chose abominable que nous-mêmes, malgré nos ruses, n'avions su découvrir en entier : c'était Pichereau enfin qui l'annonçait, et nous avions cru, en l'appelant, appeler la victoire!

Cependant, sachant ce qu'il savait, Pichereau était venu... Quel mobile trouver à une pareille démarche? car il était

invraisemblable qu'il ignorât ce que nous allions lui offrir, la lettre ne laissant aucun doute à cet égard...

Ce que j'expose ici semble touffu, compliqué : on pourrait croire qu'il fallut très longtemps pour le voir : une seconde, je le répète, nous suffit. En une seconde, rien de tout cela ne nous échappa : nous mesurâmes l'abîme. Nous fîmes plus, puisque, du même coup, nous jugeâmes possible de le franchir! Si Pichereau était venu, en effet, n'était-ce pas qu'un traité restait réalisable? Peut-être était-il seul à connaître l'aventure. Peut-être même n'y avait-il rien que des propos vagues, sans consistance, comme il en court de tout temps en province et sur n'importe qui. Quoi qu'il y eût, Noémi n'hésita pas, et toisant Pichereau :

— Me ferez-vous la grâce, dit-elle, d'expliquer cette plaisanterie dont je ne saisis, je l'avoue, ni l'agrément, ni l'objet? Vous venez de faire allusion à je ne sais quelle histoire saugrenue d'officier. Avant tout, je veux savoir qui s'est permis cette calomnie et je compte sur vous pour me le dire.

De nouveau, M. Pichereau ne répondit pas. D'autant plus agressive qu'elle imaginait le voir moins sûr de lui, Noémi insista :

— Eh bien? Vous ne parlez plus?

— Oh! ma cousine, dit Pichereau d'une voix molle, les potins de petite ville partent on ne sait d'où. C'est une plante qui sort des pavés, sans que l'on puisse soupçonner qui l'a semée. D'ailleurs, potine-t-on vraiment au sujet de Line? je n'en jurerais pas. Personnellement, j'ai cru recueillir certains bruits... mais ce n'étaient que des bruits, et je suis peut-être le seul à les avoir perçus.

Ah! si nous avions alors analysé ces phrases étranges, qui, malgré leur ton détaché, avaient un air de vague menace!... mais Noémi croyait encore à un Pichereau sans dessous, uniquement désireux d'exploiter une situation favorable, et déjà redevenue confiante, elle reprit :

— Vous ne croyez pas à ces bruits, vous doutez qu'ils existent, et vous avez osé...

Il l'interrompit et du même ton équivoque :

— Dans votre intérêt, croyez-le bien!... On a toujours avantage à connaître ce qui se passe, et si j'en ai parlé, c'est pour obéir à un esprit de famille que j'ai su garder intact,

même aux heures où nous semblions le moins unis... Mais ceci dit, je consens volontiers à n'y plus revenir. N'attachent d'importance à ces choses que les intéressés : si vous m'avez compris tout à fait, vous savez maintenant que j'ai cessé d'en être...

Cette fois, M. Pichereau appuya d'un mouvement brusque son dos contre la chaise. Il se carrait dans une attitude de détachement affecté. Ses épaules, en revanche, avaient pris un air agressif. Brusquement, je ne doutai plus qu'un danger cent fois pire que celui d'une rupture ne nous menaçât... Noémi eut-elle le même pressentiment? Je vis également son regard devenir plus incertain. Au lieu de protester, elle attendit que Pichereau eût dévoilé sa pensée entière et expliqué une venue, dont chaque phrase jusqu'ici avait rendu la raison plus obscure.

Comme s'il avait lu dans Noémi, M. Pichereau reprit :

— Aussi bien, si j'ai répondu à votre appel, n'était-ce pas uniquement pour vous parler de ces niaiseries...

Il se recueillit; ses yeux exprimèrent une sorte de joie intérieure et martelant les mots :

— Je ne suis pas comme vous indifférent aux on-dit : je ne veux pas laisser raconter que je fus par deux fois votre dupe.

Noémi eut un sursaut :

— Décidément, c'est une gageure : vous avez juré aujourd'hui de ne parler que par rébus!

Il rit à mi-voix :

— Rassurez-vous, je m'explique... Une première fois vous avez confisqué à votre profit l'héritage qui me revenait de droit; aujourd'hui, Line menaçant d'emporter avec elle cette fortune, vous ne donnez votre consentement au mariage qu'après avoir obtenu d'elle les renoncemens nécessaires...

Un cri l'interrompit :

— Vous imaginez...

Il fit un geste coupant :

— Je n'imagine pas, je comprends, et même... j'excuse. Car, à votre place, qui sait si je n'en aurais pas fait autant? Quand on jouit de beaux revenus, d'une maison, enfin de tout ce que Clerabault avait laissé pour sa fille, rendre des comptes, abandonner le logis et lâcher les rentes sous prétexte que la tutelle est finie, est un acte assez dur. Je conçois qu'on recule.

Naturellement, une fille amoureuse n'y regarde pas de près : en deux mois, Line s'est laissé convaincre, et nous voici convoqués, tout s'aplanit, je n'ai plus qu'à sanctionner. Vous n'aviez oublié qu'une petite chose : c'est qu'on ne m'y prendrait pas et que je préfère passer la main.

Il conclut :

— Vous voyez, ma cousine, combien ces bruits dont je parlais au début sont étrangers à ce qui m'amène. Si j'y ai fait allusion, c'était moins pour vous révéler leur existence que dans l'espoir de les voir correspondre à une réalité. Il serait excellent que Line se fît bientôt une situation, celle de fille sans mère, ou à peu près, étant trop délicate en province pour qu'on n'en reçoive pas tôt ou tard une atteinte. Vous désiriez aussi une explication claire : celle-ci l'est-elle suffisamment? C'est même un peu mieux, puisque j'y ai joint un avertissement qui, croyez-en mon expérience, a sa valeur...

Il se redressa ensuite, l'air enchanté. Pourtant, il ne se levait pas, preuve qu'il attendait encore quelque chose, je n'aurais pu deviner quoi. Maintenant, Noémi riait doucement. L'idée qu'on l'accusait de dépouiller sa fille était si bouffonne que, du même coup, Pichereau redevenait à ses yeux le Pichereau inoffensif imaginé jusqu'alors. Elle avait cessé d'en avoir peur.

— Et... c'est tout?

Il la regarda, surpris :

— Peste! que vous faut-il?

— Si vous aviez cette seule crainte, mon cousin, rien de plus simple que de lever vos scrupules. Il vous suffira de passer chez Cornet.

Il haussa les épaules.

— Qu'irais-je y faire?

— Constater que les apports de Line sont intacts.

— A d'autres! un notaire montre ce qui lui plaît.

— Il y a des actes.

— Les papiers aussi disent ce qu'on veut bien leur faire dire.

La voix de Pichereau avait un peu changé. On le sentait pris d'un doute et en même temps satisfait par un constat.

— Et tenez, dit-il, parions qu'en ce moment même où vous prétendez ne rien avoir, si je vous demandais, pour donner

mon consentement... si je vous demandais... oh! pas grand'-chose!... une rente servie sur vos revenus... quinze cents francs par exemple...

Il s'était levé. Sa phrase resta en l'air, inachevée, laissant apparemment la place aux discussions possibles.

— Sérieusement? interrogea Noémi.

Je vis les épaules de Pichereau se ramasser comme celles d'un chat prêt à sauter sur une chaise, mais il ne répondit rien. Il se contentait de scruter le visage de Noémi.

— Donc, moyennant quinze cents francs par an, le prétendu dépouillement de Line, nos retards... tout serait effacé?

Elle n'attendit même pas la réponse et partant d'un éclat de rire sonore :

— En vérité, c'est moins cher que je ne craignais!

Elle continuait, triomphante :

— Ainsi, deux enfans s'aiment; la vie ouvre à leurs désirs les seules perspectives qu'ils aient souhaitées; tout à coup, il vous plaît de décréter que tout est rompu, que les intéressés n'ont plus qu'à se résigner, quelle que soit leur tendresse; puis, au premier tournant qui se présente, votre dignité se ravise. Un peu d'argent suffit pour calmer vos scrupules et tout redevient possible! Allons donc! vous voilà découvert. Les scrupules étaient une invention, le refus une manœuvre. Il n'y a de vrai que votre désir de posséder une rente. Non, mon cher, on ne m'y prend pas non plus, et même ayant de quoi payer, je refuserais!

Elle respirait, allégée. Enfin elle avait retrouvé tout entier le Pichereau qu'elle connaissait, le seul qui décidément fût le vrai. Ah! celui-là, s'il avait appris quelque chose sur Line, se moquait bien de pareilles histoires! Il songeait à l'argent et à lui-même, pas à l'honneur de son fils! Mais déjà Pichereau reprenait du même ton bizarre qu'il avait eu au début :

— Qui vous dit que, moi aussi, je n'ai pas joué une comédie utile? Une seconde, je vous ai vue hésitant à dire oui : c'est trop... ou pas assez.

Il se dirigea ensuite vers la porte. Il s'en allait vraiment, cette fois.

— Alors, reprit Noémi, c'est la guerre?

— Plus que vous ne l'imaginez peut-être...

En même temps, une lueur fauve passait dans ses yeux.

Comment Noémi put-elle s'obstiner dans son erreur et ne pas voir quel était le vrai Pichereau ?

— Surtout, acheva-t-il, si vous croyez que mon fils passera outre à mon refus, vous aurez tort...

— Votre fils... commença Noémi.

Elle n'acheva pas. Élise venait d'entrer, un papier bleu à la main. Fiévreusement Noémi se saisit de l'enveloppe, la déchira :

— Votre fils, reprit-elle, fera ce que je lui conseillerai de faire.

— Qui vous l'a dit ?

Elle agita le télégramme.

— Lui-même.

— Vous vous êtes permis...

— Oh! sachant qui vous êtes, je n'avais pas hésité, et il paraît que j'avais raison.

M. Pichereau eut un sourire de mépris.

— Je le reconnais bien là : c'est un imbécile.

Leurs regards se croisèrent. Noémi reprit, très calme :

— Je crois que nous voici d'accord ?

— A quand la fête ? répliqua-t-il.

— Mais... aussitôt que possible... dans trois semaines peut-être... ou avant.

— Ou jamais.

— Non, mon cousin, n'y comptez pas. Vous ne soupçonnez pas ce que je suis capable d'oser pour le bonheur de ma fille. J'irais jusqu'à communiquer à Juste les raisons de votre abstention...

— Avez-vous réfléchi que l'amour est toujours prompt à s'alimenter de soupçons? Si, par hasard aussi, Juste apprenait...

Les paupières de Noémi s'abaissèrent. On aurait cru qu'elle se recueillait pour bien mesurer l'amour de Juste.

— Quoi qu'il apprenne, il viendra ici d'abord et nous lui donnerons de quoi le rassurer.

M. Pichereau reprit son sourire singulier :

— Allons! je vois qu'il n'y aura vraiment de bonne amitié entre nous que le jour où vous aurez en effet tout expliqué... et tout compris.

— Que voulez-vous dire ?

— Rien, sinon que nous n'avons plus quoi que ce soit d'utile à nous apprendre. Vous savez et je sais.

La phrase encore était si singulièrement tournée que Noémi eut envie de rappeler Pichereau, pour lui demander quelle menace elle déguisait. Mais la main de celui-ci venait d'atteindre le pène. La porte fit un bruit léger. M. Pichereau disparut.

Puis ce fut un silence profond. Harassée, Noémi gardait la même attitude. Il semblait qu'elle eût peur de voir Pichereau revenir et surprendre la dérive qui l'emportait.

C'était bien cela, en effet : une dérive irrésistible et nous rejetant à de telles aventures que l'arrivée au port devenait une fortune inespérée. Tout d'un coup, un instinct nous criait que nous avions été fous de défier cet homme, que derrière sa face sournoise s'abritait peut-être la plus terrible des rancunes. Mais déjà le courant nous roulait dans son flot. Nous avions décidé de nous passer du consentement de Pichereau. Nous étions sûrs de Juste. Avec l'amour de notre côté, la partie avait encore des chances d'être sauvée. Écartant donc la peur comme une lâcheté, Noémi résolut d'oublier le danger et sonna :

— Dites à Mademoiselle de descendre.

Désormais, elle n'apercevait plus que ce qui était devant elle : le passé, lui, était biffé. S'il avait tenté de reparaître, nous l'aurions étranglé, tel un voleur de grand chemin !

Quand Line parut, je frémis de nouveau ; allions-nous encore nous heurter à de nouvelles batailles ?

Je vous ai montré son départ. Vous l'avez vue s'éloigner, clamant sa passion comme une foi, et défiant la détresse de l'atteindre : depuis lors, quelques heures à peine s'étaient écoulées, et celle qui revenait, n'était déjà plus qu'un pauvre être ivre de découragement. De la fièvre brûlait toujours ses yeux, mais c'était une fièvre d'abandon. En moins d'une matinée, le dieu qui animait cette amante, avait croulé.

Dès son entrée, Line aperçut dans la main de Noémi le télégramme de Juste et devina le verdict.

— Quoi ! maman, déjà la réponse !

Je ne crois pas que Noémi entendit la phrase : en revanche, elle vit le regard, ce regard qui, attaché à sa main, la brûlait et semblait, avec elle, vouloir brûler aussi l'odieuse annonce...

Que se passa-t-il ensuite ? J'eus la sensation que Noémi

soulevée par un vent de rafale tourbillonnait comme un fétu : elle venait de mesurer le salut qu'elle offrait !

Impression tragique et brève. A la lueur d'un éclair, tout a croulé, le bien, le meilleur, le possible ; tout chancelle, le droit, les bienséances, les règles sociales. Révoltée, elle se demandait : « Au nom de quelle loi vais-je livrer mon enfant? Quel devoir peut me contraindre à la prostituer aux bras d'un homme qu'elle n'aime pas? » Elle songeait encore : « Dussions-nous fuir et nous cacher n'importe où, ne serait-il pas plus logique, plus sain, de vivre nous deux, cœur à cœur, oubliant et souffrant? » En même temps, elle jugeait le passé, demeurait stupéfaite de sa puérilité. La maison, quelques meubles, voilà donc ce pour quoi elle avait tué, et s'apprêtait encore à sacrifier sa fille! Avoir tant souffert, aujourd'hui torturer Line, pour des murs et une façade!

— C'est de Juste, n'est-ce pas? balbutia encore Line.

Le buste de Noémi s'affaissa. Elle devint blafarde. Enfin, plus forte que sa volonté, une phrase s'échappa de ses lèvres :

— Line... j'ai réfléchi... Si tu ne veux pas, je n'exige plus rien...

Ce fut au tour de celle-ci de ne point répondre. Noémi reprit :

— Line... as-tu bien tout pesé? il est encore temps...

— A quoi bon insister, maman, puisque je veux bien...

Ainsi le destin décidait. Nous n'avions plus le choix de la route ; nous irions jusqu'au bout!

La tête de Noémi acheva de s'incliner. Je perçus encore dans un murmure lointain :

— Si ton enfant porte le nom d'un honnête homme, me pardonneras-tu ?

Line ne dut pas entendre. Elle venait de s'écrouler sur les genoux maternels, devenus pour la première fois son refuge, et qui, hélas! ne pouvaient plus la bercer.

Dehors, un beau soleil inondait la place. Austère et digne, la façade rayonnait. Ah! les passans pouvaient envier notre réputation de solide et antique Maison ! Décidément, nous y mettions le prix!

VII

Le lendemain, j'annonçai l'approche du dénoûment. Tandis qu'Élise frottait mon cadre, une de mes roses tomba. Bien que Noémi ne fût pas superstitieuse, ce bris de verre la fit pâlir.

Puis nous entrâmes dans les jours qui suivirent comme dans une allée sombre. Il y en eut vingt exactement et, Juste étant venu quarante-huit heures après sa dépêche, ce fut le temps des fiançailles...

Extérieurement, rien de plus calme. Pour saisir la tragédie, il fallait, ainsi que moi, scruter les regards et pouvoir descendre au fond des âmes.

Sur le visage de Juste, on n'apercevait qu'un bonheur sourd, et pour ainsi dire honteux de lui-même. On eût dit qu'ayant dérobé une lumière, il ramenait sur elle son manteau pour dissimuler ce larcin. Muet le plus souvent, il avait des yeux mendians qui quêtaient un désir jamais exprimé, remerciaient pour le moindre souhait formulé au hasard, et parfois s'égaraient dans le vide, perdus on ne sait où.

Line, elle, gardait un sourire immuable. Si par hasard Juste tentait de prendre sa main, elle avait d'abord un recul imperceptible, puis la lui abandonnait. Quand Juste parlait, on voyait qu'elle écoutait de toutes ses forces : cependant, à la réponse, il apparaissait qu'elle n'avait pas entendu.

Sur la face de Noémi, enfin, je ne lisais que la terreur de l'absent. Parce que Pichereau n'avait pas reparu, elle ne songeait qu'à lui !

Il y a des êtres qui, pour être appréciés exactement, exigent l'éloignement. De près, ils sont quelconques, insignifians ou vulgaires. Ainsi, de tous les adversaires rencontrés jusqu'alors par Noémi, aucun n'avait semblé plus effacé que Pichereau. Je vous ai montré, il est vrai, ses épaules et ses mains; je vous ai dit aussi quelle impression de malaise nous avait laissée sa dernière visite : mais un miroir seul pouvait remarquer les épaules et les mains et, tout compte fait, Noémi avait écarté sa dernière suggestion. Or, grâce à l'absence, devant Noémi épouvantée une nouvelle silhouette se détachait du passé, celle-là singu-

lièrement redoutable et muant le fantoche en bête de proie.

Pichereau, c'est entendu, parlait mal, manquait de monde, et, à travers des propos aigres, laissait filtrer une cupidité candide : qu'importe si, derrière cette façade, il y avait un être immoral et violent, n'ayant jamais, depuis la mort de Clerabault, pardonné la disparition de l'héritage, ni cessé de vouloir reprendre celui-ci !

A mesure que Noémi regardait mieux, mille détails surgissaient, précisant ce Pichereau inconnu. Était-ce elle ou lui qui avait eu jadis la pensée de renouer? Elle se rappelait une intervention discrète du curé de Saint-Michel, des propos de Cornet, toute une série de suggestions venues d'ailleurs, autant dire de lui... Semblablement, elle avait cru désirer spontanément le mariage de Juste avec Line; peut-être, en effet, était-ce elle qui en avait parlé la première : cependant, le jour de la demande, n'avait-il pas eu aussi l'air assuré du propriétaire qui lève le bras pour cueillir un fruit mûr? A sa dernière visite enfin, quelles phrases singulières avant d'aborder la demande d'une rente! « L'héritage confisqué à votre profit... On n'est pas dupe deux fois... » puis au départ, cette menace encore : « Vous savez et je sais. » D'ailleurs, à sa sortie, nul découragement : il avait l'air plutôt gouailleur. On aurait cru même que le refus de ces quinze cents francs si maladroitement sollicités lui faisait plaisir... Quinze cents francs... au fait, pourquoi si peu? Une miette pour qui a rêvé de dévorer la miche! Si ce n'était là aussi qu'une épreuve, la manière indirecte de mesurer un pouvoir de chantage?...

Le mot illumina Noémi. Un chantage! oui, ce devait être dans la manière de l'homme. S'il avait parlé de Line, c'est que tout seul, il l'avait espionnée : s'il ne reparaissait point, c'est que, résolu à tout perdre, c'est-à-dire à tout exiger, il attendait son heure. Un chantage, non plus par avarice, mais par rancune du passé, voilà désormais la peur unique qui dévorait Noémi : un chantage, détruisant en un quart d'heure tout l'effort des jours qui s'écoulaient...

Saisissez-vous combien, vu de loin et en raccourci, un tel Pichereau devenait plus effrayant que la cousine Rose ou Clerabault? Même désir de possession, même ardeur de conquête : seulement, entre eux et lui, la distance de l'amour à la haine. Jadis, les acteurs, quels qu'ils fussent, avaient agi dans l'exaltation

de passions héroïques : celui-ci haïssait. Reprendre la maison pouvait être son vrai désir : se venger de l'avoir perdue en devait être un autre!

Rien d'ailleurs à retenir de ce temps des fiançailles voué tout entier à l'attente silencieuse de l'absent : rien, sauf deux incidens à peine remarqués quand ils survinrent et qui étaient pourtant l'écho du travail sourd préparant le dénouement.

Le premier vint à l'occasion de la préparation du contrat. On vit un jour arriver Me Cornet tout effaré par la visite inopinée de M. Pichereau. Celui-ci lui avait exposé que la jouissance de la Maison, pour une personne malade et seule comme était Noémi, lui semblait abusive. Il réclamait, à titre de compensation, le droit d'y loger gratuitement, lui aussi, en occupant le premier étage.

A cette annonce, Juste fit un geste exaspéré :

— Impossible! Au surplus, je me charge d'en parler à mon père.

Le lendemain, il fit connaître qu'en effet l'affaire était arrangée : Me Cornet avait dû mal comprendre. Et l'on n'en parla plus.

L'autre incident fut encore plus simple : un refus de Noémi de laisser venir Lamare examiner Line, qui était de nouveau malade, refus si catégorique, que Juste surpris ne put se tenir de le remarquer.

— On dirait vraiment que vous avez peur de cet homme!

— Nullement, mais à quoi bon le déranger, puisque Line est déjà remise ou peu s'en faut? Nous n'aimons pas ses manières et je songe à le quitter après votre départ.

Cependant Juste continuait de regarder Noémi avec une attention singulière :

— Soit, dit-il, je n'insiste pas.

Vous voyez combien c'est peu. On s'imagine que les crises qui annoncent la fin d'une maison font autant de bruit que la bourrasque, avant-coureur de l'orage : rien de moins exact. Le dénouement approchait, nous percevions son pas, mais ce n'était là qu'un résultat d'intuition purement intérieure. Les faits, eux, restaient simples et passaient inaperçus. Chacun, absorbé par son propre souci, négligeait de les sonder : et puis, si la fatalité ne rendait pas aveugle et sourd, serait-ce encore la fatalité?

Nous en étions là, quand elle apporta enfin la terreur définitive, et ce fut, je m'en souviens, le 13 janvier, jour fixé pour le contrat, ou plutôt la veille : car, le 12 au soir, nous reçûmes par exprès une lettre de Juste annonçant que M. Pichereau, renonçant à prolonger son opposition, s'invitait à déjeuner le lendemain; après quoi, on irait de concert chez Me Cornet apposer les signatures. « Je l'accompagnerai, ajoutait Juste, voulant être bien sûr qu'il ne changera pas de projet. Ne m'attendez donc pas avant onze heures. »

Élise qui avait apporté la lettre assistait à la lecture qu'en fit Noémi, mais ne put soupçonner quel battement de cœur accueillait ces nouvelles, car Noémi dit simplement :

— Élise, demain matin, on mettra les petits pots dans les grands. C'est le jour officiel des fiançailles de Mademoiselle. Que peut-on bien faire pour le déjeuner?

Une discussion de menu suivit. On convint qu'Élise irait en personne au marché, car on n'avait pas confiance dans l'autre bonne, mal dressée encore et qui n'avait pu, depuis le départ de Léonie, se plier aux habitudes de la maison.

A peine Élise sortie, Noémi revint à moi :

— Pourquoi ce revirement? me demandait-elle.

Et nous restâmes les yeux ouverts, continuant de nous regarder, ayant la conviction que le possible dépasserait notre crainte, mais n'osant l'entrevoir...

Que ne puis-je, avant d'aller plus loin, m'attarder à analyser ce tête-à-tête suprême! C'est toujours au moment de les quitter qu'on s'aperçoit d'avoir mal vu ceux qu'on aime. J'avais été, je le crois, un miroir fidèle. Pourquoi, cette nuit-là, en poursuivant mon office habituel, me sembla-t-il découvrir un océan de lignes ignorées sur le masque admirable qui depuis bientôt quatre mois avait remplacé pour moi l'univers? Plus je m'appliquais à les suivre, plus je me sentais impuissant à les rendre. Puisant des reflets sur cette chair, je ressemblais à un fou qui tente de capter la mer avec sa paume!

Regrets vains... oublions le visage; allons tout de suite à la crise suprême. Nous ne l'attendions qu'avec Pichereau : elle éclata dès neuf heures, c'est-à-dire à la minute même où, frémissant, je reflétai Léonie se dirigeant vers la maison, et ce fut, vous l'allez voir, à la fois tumultueux, imprévu, et pire que tout ce que nos effrois avaient jamais escompté!

Léonie!... quoi! cette fille n'avait donc pas quitté Dijon? Était-ce à nous qu'elle en voulait?...

Aucun doute; elle venait...

Éperdument dressée, Noémi écouta ce qui allait suivre. Par une chance, à ce moment, Élise était encore au marché. Ce serait l'autre, du moins, qui ouvrirait à cette fille, l'autre qui ne la connaissait pas et ignorait l'avoir remplacée.

On sonna. La bonne ouvrit. Nous n'entendîmes que trois phrases, mais qui retentirent. J'aurais juré que Léonie voulait qu'on ne perdît rien de ce qu'elle disait.

— Voilà : c'est à donner au fils Pichereau...

— Une lettre?

— Une lettre.

Déjà, elle est repartie. Alors, pourquoi la domestique demeure-t-elle sur la porte? Ah! je vois là-bas Juste qui vient aussi! non pas Juste accompagnant son père comme il l'avait annoncé, mais Juste tout seul, devançant l'heure... C'est lui qui a fait signe à la domestique d'attendre. Il se presse, il arrive...

— Madame est-elle avec Mademoiselle? Puis-je la voir sans qu'on nous dérange?

— Madame est seule.

— Dans ce cas, ne prévenez pas Mademoiselle que je suis là.

— Bien, Monsieur... Ah! justement, on vient d'apporter une lettre pour Monsieur.

— C'est bon, donnez!

Nous écoutons toujours. Mais, à ce moment, une force entraîne Noémi au-devant du danger nouveau que Léonie, précédant Pichereau, a fait entrer dans la maison. Elle appelle :

— Juste! venez vite, et dites-moi tout de suite ce qui a pu se passer puisque vous arrivez sans votre père.

Et Juste, sans même examiner la suscription de l'enveloppe, pénètre dans la chambre, essoufflé, même l'air assez gai :

— Ne vous inquiétez pas. Si je me présente sans lui, c'est qu'auparavant et tout bien réfléchi, j'avais besoin de causer seul avec vous.

— Et moi, réplique Noémi presque sur le même ton, j'avais le même désir : nous ne cesserons jamais d'être d'accord.

— Je l'espère bien.

— Alors, asseyez-vous.

— Volontiers.

Cette fois, le tête-à-tête était fini pour ne plus jamais reprendre : la tempête commençait...

Épouvantez-vous à l'idée de ce qu'une pensée humaine peut recéler d'inconnu! Le cerveau le plus simple, le plus droit, est encore un mystère dont on ne sait rien. Quelle âme aussi sincère, aussi lisible que celle de Juste Pichereau? De plus, cet homme aimait, comme seuls peuvent aimer ceux qui ont la certitude qu'on ne les aimera jamais pleinement : ainsi Noémi redoutait tout de Pichereau, de Line, d'elle-même; elle n'avait jamais rien redouté de Juste. Or, à cet instant même, nous allions nous heurter à une atroce complication due tout entière à lui. Encore cinq minutes, et celui sur qui nous nous reposions en absolue sécurité, nous révélerait que nous le connaissions moins qu'un passant!

Il y eut d'abord un léger remue-ménage; Juste, toujours la lettre en main, jetait son manteau sur une chaise, s'installait sur une autre.

— De quoi s'agit-il? dit enfin Noémi.

Juste sourit.

— Rien que de très simple. Puisque c'est aujourd'hui la reconnaissance officielle de nos fiançailles, je voudrais à cette occasion offrir à Line un cadeau qui lui fît plaisir, et je viens vous consulter. Avez-vous une idée?

Noémi hocha la tête :

— Non, mais nous allons chercher et nous trouverons. A mon tour, voulez-vous me permettre d'aborder tout de suite le sujet qui m'intéresse?

— Si vous le désirez.

— Cette lettre...

— Au fait, je l'oubliais.

— Pourriez-vous me la confier une seconde?

Surpris, Juste examina l'enveloppe.

— Oh! dit vivement Noémi, rassurez-vous, je vous la rendrai. Je voudrais seulement m'assurer que ce que je pense est exact.

Juste tendit le papier. Noémi s'en saisit. Quelle que fût sa puissance sur elle-même, elle sembla s'emparer d'une proie. Puis, longuement, elle examina l'écriture vulgaire et les taches de doigts qui l'encadraient. Qui sait si l'image ne lui revenait

pas d'un soir où elle avait tenu de même une lettre dans ses mains et, avec elle, le sort de la Maison. La vie recommence. Toujours muet et sans dissimuler un peu d'étonnement, Juste suivait des yeux ce manège.

— Eh bien? fit-il, intrigué par le silence qui se prolongeait.

— Eh bien, dit-elle, je ne me suis pas trompée, c'est une lettre anonyme et je sais d'où elle vient. L'auteur en est une domestique que j'ai chassée.

Déjà Juste avançait le bras pour ressaisir son bien.

— Vous comptez en prendre connaissance? poursuivit Noémi.

— Évidemment.

Tout à coup, le visage de Juste venait de changer. Une anxiété singulière avait durci ses traits. Noémi répliqua simplement :

— Dans ce cas, la voici...

Héroïque, bravant le danger, elle laissa Juste la reprendre. Je vis ensuite celui-ci déchirer violemment l'enveloppe et en tirer une feuille de papier sale. Il allait sans doute commencer de lire, quand Noémi, encore une fois, appela d'une voix où perçait brusquement son angoisse mortelle :

— Juste!

Il releva la tête :

— Qu'y a-t-il?

Elle reprit d'un ton déjà plus clair :

— Croyez-vous utile vraiment de faire cette lecture?

— Comment pouvez-vous supposer le contraire?

— Qu'imaginez-vous y trouver?

Il hésita :

— Mais... je ne sais pas.

Les yeux de Noémi flambèrent :

— Et si je vous demandais, moi, de jeter cela au feu, tout de suite?

Il eut une sourde révolte :

— A mon tour, je vous demanderais pourquoi.

— Oh! rien de plus simple. Sachant d'où cela vient, je sais ce que cela contient, des ordures ou des mensonges. La fille qui l'envoie est une fille perdue, qui se venge comme elle peut.

— Cependant, interrompit Juste, pour qu'elle y ait songé, il a fallu qu'elle possédât un prétexte.

— Elle est assez intelligente pour en inventer sans le secours de personne.

Hésitant, Juste attendit une seconde.

— Dans ce cas, reprit-il avec un air bizarre, il faudrait encore m'expliquer d'où vient que jusqu'à présent vous m'ayez caché si soigneusement l'existence de cette fille?

— Fallait-il vous entretenir de tous les incidens de ménage survenus depuis votre départ? Moi-même, je n'y songeais plus.

— Pourtant, vous n'avez pas hésité tout à l'heure à reconnaître sa lettre!

— L'écriture n'est pas même déguisée!

— Pardon! vous saviez aussi, sans l'avoir vu, que la lettre est anonyme.

— J'avais aperçu Léonie l'apportant elle-même.

— Alors, vous tenez toujours à ce que je ne lise pas?

— Énormément!...

Juste s'était levé. Il fit deux ou trois tours à travers la chambre, puis revenant près de Noémi :

— C'est trop, fit-il, je n'hésite plus.

En même temps, de toute son âme, il s'efforça de plonger dans le regard de Noémi, tandis que, dans son regard à lui, affleurait enfin sa pensée si profondément celée jusqu'alors. Non, ce que je voyais là n'était pas un doute produit par l'instant présent : c'était l'œuvre des jours, le liquide depuis longtemps chargé de sel et qui, subitement, cristallise au premier choc amené par le hasard.

Noémi, terrifiée, le comprit comme moi, mais les paupières levées, soutenant l'assaut :

— A votre gré, fit-elle. Après tout, ce n'est jamais que vous que je désirais défendre.

— Contre qui?

— Contre vous-même.

Il haussa les épaules :

— Cela, non plus, je ne le comprends pas.

Hardiment, elle releva le mot :

— Vous avez dit : « non plus. » Qu'y a-t-il donc qui vous étonne ici?

Juste d'abord ne répondit pas. Je devinai qu'il se débattait

comme on le fait en rêve contre une suggestion mauvaise. Mais ses traits se tendirent; une force jalouse, plus impérieuse que l'amour même, domina ce désir de silence et, soudain, lâchant l'angoisse qui, sans que nous le sachions, ne l'avait pas quitté depuis le retour :

— Ce qui m'étonne? tout...

Noémi retomba sur l'oreiller. Ses yeux agrandis contemplaient Juste. Elle balbutia :

— Vous m'effrayez!...

Juste ne l'entendit même pas.

— Tout, vous dis-je! Dieu merci! vous saviez, vous, dans quels sentimens, avec quelle confiance j'accourais à votre appel. Vous saviez encore avec quelle dévotion, quel agenouillement de mon être j'adorais Line, et vous saviez surtout que, l'aimant de cette sorte, si je la désirais de toute mon âme, je ne la voulais que m'acceptant librement...

Il surprit un mouvement de Noémi et s'interrompit :

— Ah! vous voyez bien que je devine! Ce qu'il y a? je ne le sais pas, mais quand on est où j'en suis, on pressent l'impalpable! Depuis mon retour, je hume autour de nous je ne sais quelle contrainte, une atmosphère d'insécurité, d'inquiétude, de mystère... Line même, quand elle est là, demeure absente. En ces heures que j'avais rêvées, je me découvre plus éloigné d'elle que lorsque j'étais là-bas, dans mon collège, assuré de n'être jamais aimé. Je vous dis que nous errons, sans vouloir l'avouer, dans un dédale de choses qu'on ne prononce pas, de sentimens qu'on n'ose se découvrir. Est-ce vous qui avez arraché à Line un consentement qui aujourd'hui lui fait horreur? Est-ce elle qui porte dans son cœur, à votre insu, une blessure secrète? Peu importe la raison, je me sens prêt à douter d'elle, de vous, et de moi-même! Tantôt, c'est Lamare auquel on interdit la maison. Tantôt, c'est mon père qui, après avoir voulu ce mariage, n'en veut plus, puis en veut de nouveau. On dirait que mon sort flotte sur une mer et risque à chaque instant d'être englouti dans un remous... Et vous voudriez qu'après cela, pressentant ce que je pressens, tenant en main de quoi me guider vers un peu de lumière, — pour vous faire plaisir, pour vous épargner un aveu, peut-être! — je renonce à en profiter? Allons donc!

Enfin il se décidait, ouvrait le feuillet.

— Juste!

— Quoi encore?

— Juste! avant d'aller plus loin, avant de commencer, un dernier mot! il le faut!... Ce que vous venez de dire est l'œuvre d'un amoureux qui prend son délire pour de la réalité, mais peu importe! je vous le pardonne... Admettons encore, si vous le voulez, que quelque chose ait traversé notre passé, quelque chose de douloureux et qui soit heureusement retombé dans l'oubli : ne sentez-vous pas que, même le connaissant, vous aimeriez Line autant qu'auparavant, plus peut-être! Alors?... S'il en est ainsi, pourquoi salir votre pensée au contact d'une calomnie qui, étant donnée l'origine, ne peut être qu'abominable? Pourquoi, jouissant d'un de ces bonheurs qui sont l'exception, pourquoi, sous prétexte de le confirmer, risquer de le détruire bêtement et alimenter votre folie momentanée avec une autre, celle-là méchante et pernicieuse? Croyez-moi! surtout si vous doutez, mieux vaut mille fois garder ce doute et laisser intact de souillure un amour dont vous pleurerez ensuite l'atteinte avec des larmes inutiles! J'ai dit : surtout si vous doutez... Mais de quoi doutez-vous? Raisonnons. Vous craignez que je n'aie contraint Line à vous épouser? Il était si facile de vous accepter tout de suite, et nous ne l'avons pas fait! Vous redoutez je ne sais quelle machination? Dans cette union, je donne tout, ma fille et ma fortune; qu'apportez-vous? rien, et pourtant c'est vous qui êtes choisi! Un tel sacrifice ne s'explique pas s'il n'est l'œuvre d'une estime profonde et d'un amour sincère. Ah! cette fois, ne niez pas, vous commencez à hésiter! C'est qu'aussi, tout à l'heure, je ne songeais qu'à vous. Mais il y a Line encore, Line qui a besoin que son rêve demeure intact! Ce n'est plus vous seulement qui êtes en jeu, c'est elle!

Voyant la porte s'ouvrir, Line entrer au même instant, Noémi acheva :

— Justement, la voici : qu'elle décide à son tour, entre vous et moi, lequel ici l'aime le mieux!

A la vue de Line qui, interdite, venait de s'arrêter, sans oser avancer ni parler, Juste eut un haut-le-corps.

— Soit! fit-il d'une voix brève, qu'elle en décide!

Alors, s'approchant d'elle :

— Line, voici une lettre qu'on vient de m'adresser. Cette lettre, je ne l'ai pas lue encore; prenez-la...

De force, il la mettait en même temps dans la main de Line.

— Et maintenant, parcourez-la...

— A quel propos et pour quoi faire? balbutiait enfin Line, examinant tour à tour Juste et sa mère.

— Pour me dire si je dois en prendre connaissance...

— Vous êtes fou! s'écria Noémi.

— Ah! pardon! riposta Juste, c'est vous-même qui l'avez choisie pour juge!

Puis revenant à Line, il haleta :

— Mais lisez donc!

Les yeux de Line s'abaissèrent. Je vis ensuite ses lèvres se plisser. Dès la première ligne, elle avait deviné ; cependant rien ne trahit son émoi ; je crois même qu'elle n'en eut pas. A l'inverse de Noémi, elle ne luttait plus contre la destinée. Elle se savait le jouet du flot : elle était résignée au naufrage, elle le souhaitait peut-être!

Il s'était fait un silence profond. Dévorant Line du regard, Juste cherchait la vérité sur le visage adoré. D'ailleurs, parce que c'était le visage adoré, qu'y pouvait-il trouver? Certainement, si Line avait été présente dès le début de l'entretien, le dénouement n'aurait pas été celui qui allait venir.

Avant que d'achever, Line laissa retomber le papier.

— Non, décidément! murmura-t-elle avec un frisson de honte ou de dégoût.

— Line! je vous en conjure! répondez! dois-je lire à mon tour?

Elle tendit la lettre d'un geste las où se découvrait d'avance sa résignation à l'inéluctable :

— Si vous voulez...

Trois mots, rien que trois mots, mais qui, en tombant, semblèrent creuser dans le sol un trou pareil à une fosse. Inerte sur le fauteuil, Noémi paraissait ne plus rien voir. Nous attendions le désastre. Brusquement Juste saisit le papier, le déchira, et jetant les débris dans le foyer :

— Vous le voyez, ma chérie, murmura-t-il d'une voix éteinte, j'ai confiance en vous, une confiance aveugle, absolue...

La lueur claire du papier qui flambait se réverbéra sur ses joues. Il avait approché de Line, pressait ses mains :

— Toutefois, poursuivit-il, maintenant que je vous ai prouvé

cette confiance, vous allez, n'est-ce pas, me rendre la pareille, et me dire de quoi il s'agissait?...

Cette fois, un long frémissement agita le corps de Line. Il s'en aperçut :

— Oh! je ne vous demande pas ce qu'avait écrit cette fille! Seulement, pour tenter de détruire notre bonheur, il lui a fallu au moins un prétexte. Tout roman, si absurde soit-il, part d'un fait, souvent insignifiant, qui doit donner au reste son air de vraisemblance... Eh bien! c'est ce rien que je vous supplie à mon tour de me dire avec franchise...

Tandis qu'il parlait, il s'apercevait avec stupeur que les traits de Line se fermaient.

— Je ne sais ce que vous voulez... fit-elle enfin si bas qu'on l'entendit à peine.

Il n'avait point cessé de garder les mains de Line dans les siennes :

— Écoutez encore, Line. Il me semble que vous ne sentez pas toute l'importance que j'attache à ma demande, et pourtant j'ai l'intuition que notre avenir en dépend. Si je vous importune, ce n'est, je vous le jure, ni pour le plaisir vain de forcer un de vos secrets, ni avec l'intention de vous reprocher ensuite quoi que ce soit...

Il hésitait. A son tour, je le voyais trembler.

— Seulement, depuis quelques jours, j'avais peur... oui, j'ai eu peur de me réveiller trop tard, victime de j'ignore quelle combinaison héroïque ou basse... Cent fois déjà, j'ai été sur le point de vous demander quel fossé nous sépare, et pourquoi, étant résolue à ne jamais le combler, vous m'avez fait appeler : l'occasion est venue. Prouvez-moi, si je m'abuse, que je suis victime de ma propre chimère, et vous confiant à moi pour un coin du passé, assurez-moi de votre confiance pour tout l'avenir!...

Line, sans répondre, avait dégagé ses mains prisonnières. Il y eut encore un silence. Juste recula : il chancelait.

— J'ai compris, dit-il simplement.

— Que faites-vous? s'écria Noémi.

Il se retourna vers elle :

— Ce que je fais? dit-il d'un ton étrange, ne le voyez-vous pas? de la lumière.

Comme soulevée par une rafale, elle tenta de se dresser :

— Malheureux! Comment vous répondrait-elle, puisqu'elle ignore tout!

— Ah! vous avouez donc que vous, du moins, n'ignorez pas?

Noémi haussa les épaules :

— Je suis au courant, en effet, de bruits qui ont couru sur la maison.

— J'exige de les connaître!

Elle eut un cri de révolte :

— Pas devant Line!

— Qu'importe! ne faut-il pas qu'elle aussi les apprenne pour pouvoir se défendre?

— Alors, plus tard!

— Tout de suite ou jamais!

Ce fut Line qui répondit cette fois :

— Alors, jamais!

Frappé à mort, il la regarda longuement, puis s'inclinant très bas :

— C'est vous-même qui aurez décidé, fit-il d'une voix éteinte.

— Juste! cessez ce jeu! supplia Noémi éperdue.

Il répondit encore :

— Un jeu! ne devinez-vous pas que j'en meurs!

Il continuait d'ailleurs de reculer. Il s'en allait pour toujours; il ne doutait pas du moins que cela fût ainsi, mais c'était précisément à cet instant que le destin entrait pour lui. Pichereau, sans s'annoncer, venait de paraître et regardait son fils! Avec lui, Noémi et moi sentîmes que tout était perdu, et c'était vrai, mais pas comme vous pourriez l'imaginer, — d'une manière autrement profonde. Si Juste devait épouser Line et le rêve de Noémi se réaliser, nous allions trouver dans cette victoire le sommet du désastre!

A la vue de Pichereau, Juste eut le cri que jette le désespéré à toute forme humaine qui passe, parce qu'elle peut être un secours :

— Père! Ah! père! il faut que je sache ce qui se dit sur la Maison!

Il prononçait « la Maison, » lui aussi, et déjà nous confondait avec elle!

Je vis Pichereau sourire; je le vis examiner tour à tour son

fils, Noémi écroulée sur son fauteuil, Line semblable à une statue, et enfin le foyer, oui, le foyer! où des débris carbonisés de la lettre s'agitaient encore, comme une paupière vivante. Et, tout à coup, son rire s'épanouit, ironique, paisible, douteux jusque dans sa gaîté!

— Quoi! dit-il, les amoureux se disputent? Dans ce cas, on commence par les envoyer en pénitence. Allons! mes enfans, donnez-vous la main sans arrière-pensée inutile, et filez hors d'ici, loin des vieux qui ont à parler de choses plus sérieuses. Si, plus tard, vous désirez des éclaircissemens, nous verrons à nous remettre à votre disposition!

Ah! si vous aviez analysé ce ton de Pichereau assurant qu'il se remettrait à leur disposition! C'était un ton d'incroyable bonhomie, cordial, endimanché, et pourtant où passait la pire menace! Nous ne savions pas encore pourquoi ce Pichereau avait revêtu sa redingote luisante et pris son chapeau haut de forme. Nous ignorions pourquoi ce Pichereau lustré, bienveillant, consolé, avait daigné nous épargner; mais, simplement à l'entendre, nous ne pouvions plus ignorer qu'il se présentait en vainqueur et possédait un jeu de prince!

Enfin le rire s'éteignit. Pichereau poussait maintenant Juste et Line vers l'entrée, disant :

— Sont-ils bêtes! Grand Dieu! Sont-ils bêtes!...

Puis, les ayant conduits jusqu'au couloir, assuré qu'ils s'en allaient disposés à dissiper ce qu'il nommait : « un nuage d'Eros, » il reparut, ferma sur lui la porte :

— Eh bien, ma cousine? fit-il changeant soudain d'allure, de sourire, même de figure : où en êtes-vous depuis notre dernier petit entretien?

Mais déjà, comprenant que la seule vraie bataille commençait, ceci n'ayant servi qu'à préparer cela, Noémi s'était redressée et, regardant Pichereau, avait pris l'air de défi des gens qui n'ont plus rien à risquer. Ah! le beau, l'admirable visage! Aujourd'hui encore, tandis que je raconte cette heure ultime, je sens sur mon verre l'impression du front de marbre, des yeux brûlans, de la bouche hardie, des lèvres méprisantes. Sur cette face tout à l'heure aux abois, plus de découragement : ni hésitation, ni peur, mais un rayonnement de menace jeté par tous les pores. Elle semblait crier : « Le crime même ne m'arrêtera pas : je le connais! » J'avais oublié que cette infirme

ne pouvait plus marcher : je m'attendais à la voir bondir.

Ce fut d'une voix tranchante que, coupant au plus court, elle riposta :

— Que prétendez-vous me demander encore, puisque vous reparaissez ?

Du même coup, le masque jovial de Pichereau acheva de tomber comme décroché par une main rude.

— Vous avez raison, ma cousine, inutile de perdre notre temps !

Elle reprit, avec un dédain qui fustigeait l'adversaire :

— Surtout, soyez bref !

— Voici, dit Pichereau avec un calme de garçon de recette. L'autre jour, l'idée d'une rente ne vous a pas souri. Je crois même que vous n'avez pas menti en affirmant que la dot restait intacte. N'aurais-je rapporté de ma petite requête que cette première conviction, je n'aurais pas perdu ma visite. Aujourd'hui, j'ai trouvé une combinaison meilleure et qui ne vous coûtera rien, car la maison ne vous appartiendra plus. Comme Cornet vous l'a annoncé, j'entends être logé ici après le mariage.

— Impossible.

— Très possible, au contraire.

— Je ne le tolérerai jamais.

— Allons donc ! vous allez me prier, vous-même, d'emménager sans délai.

— Je serais curieuse de savoir pour quelle raison.

— Parce que, si je restais chez moi, je serais obligé de prendre une nouvelle domestique.

— Je saisis de moins en moins.

— Au fait, elle était chez vous, il y a quelque temps, et se nomme Léonie. Commencez-vous d'être au point ?

— Ah ! c'est vous qui avez relancé cette fille ?

— Moi-même.

La bouche de Noémi eut une crispation d'indicible mépris :

— Je m'étonnais aussi qu'elle eût tenté son coup aujourd'hui même : j'aurais dû me douter que vous en étiez, fit-elle impassible.

— Il paraît en effet que j'en étais, dit M. Pichereau, avec l'orgueil du joueur qui tourne le roi.

— Malheureusement, le coup est raté, la lettre est brûlée.

M. Pichereau répliqua, paisible :

— J'y comptais aussi.

Maîtrisant sa surprise, Noémi haussa les épaules :

— Vous vous vantez !

— Pas du tout. Je voulais vous avertir avant ma venue. Réfléchissez que la lettre, sans cela, aurait été remise chez moi, et non chez vous.

— Soit.

Ils firent une courte pause. Face à face, les adversaires se taisaient, Noémi le dos raide et les yeux toujours levés, Pichereau debout, mais le dos rond et l'allure paisible.

— Alors? reprit Noémi.

— Alors, c'est à prendre ou à laisser.

— C'est le chantage?

— Oh! ma cousine, encore un trop gros mot et toujours inutile. Mettons que ce soit un moyen de vous convaincre.

— Seulement, le propre d'un chantage est de reposer sur une base illusoire. Cette fille ment.

— Elle ne ment pas.

— Les juges en décideront, car je compte déposer une plainte, une fois le mariage fait.

— Vous plaira-t-il que je dépose en même temps quelques billets adressés à Line? J'ai eu soin de les acheter.

Le souffle de Noémi devint plus court, mais ce ne fut qu'un émoi passager.

— Si vous voulez : car, ou bien vous mentez à votre tour, ou bien, votre fils marié avec Line, je vous défie bien de risquer l'aventure!

Je crus que Pichereau allait sauter à la gorge de Noémi : il se contentait pourtant d'avancer d'un pas.

— Aussi bien, la risquerons-nous tout de suite. J'ai les billets sur moi.

— Ah! vous avez...

Jusqu'alors la voix de Noémi n'avait pas faibli. A ce moment seulement, elle s'altéra. Ce n'était pas tant l'affirmation de Pichereau qui en était cause, que l'effrayante persistance du passé à revivre. Une fois de plus, la Maison était redevenue l'enjeu d'un paquet de lettres.

M. Pichereau flairant l'approche du triomphe eut un cri :

— Enfin! vous commencez à être raisonnable! il était temps.

Mais elle se reprenait déjà, haleta :

— Non, tout cela est du roman. Vous ne savez rien. Vous n'avez jamais rien su.

Farouche, il se pencha vers elle :

— Pas de bravade ! je sais tout.

Et il leva les bras, comme pour étouffer les protestations inutiles :

— Tout, vous dis-je !... et qu'il était son amant,... et qu'ils se voyaient chaque jour... C'était cette fille qui apportait les lettres de l'homme et Line répondait elle-même, sous vos yeux... tenez, là ! à cette place... Il suffisait de promener la lampe, ou de la lever : le tour était joué !

Pétrifiée, Noémi jeta encore :

— Taisez-vous ! je jure que je ne vous crois pas.

— Voulez-vous que je dise aussi son nom ?

— Ah ! oui ! Son nom !... Savoir enfin son nom !

Mais Pichereau, croyant à un nouveau défi, éclata de rire :

— Non, tout à l'heure, devant Juste, si vous le désirez, car, voyez-vous, cette fois je compte bien ne plus lâcher le morceau : à chacun son tour !

Maintenant il se penchait vers le visage, le touchait presque. D'ailleurs, ne croyez pas qu'on pût les entendre du dehors : ce n'était pas une dispute, c'était bien pis ! Ils parlaient bas, haleine contre haleine.

— A chacun son tour ! Jadis vous m'avez volé la maison. Tandis que je soufflais dans mes doigts, vous vous y pavaniez et vous croquiez les rentes, ces rentes qui devaient être à moi ! Jadis, vous aviez pitié de moi, pauvre bonhomme grugé, miteux, ravi de ramasser vos miettes... Voilà ! un tour de roue, et nous y sommes. J'avais mis dans ma tête de ravoir l'héritage : je savais bien qu'un jour ou l'autre la fille vaudrait la mère. J'ai monté la garde et je tiens tout !

Tandis qu'il parlait, exorbités, les yeux de Noémi ne quittaient point ceux de Pichereau, de ce Pichereau grisé de victoire, le seul vrai, et si pareil à ce que nous avions pressenti ! Mais plus celui-ci crachait de haine, plus elle se révoltait. A ce moment, j'en suis sûr, Noémi avait oublié Line, l'Inconnu ; elle ne songeait plus qu'à la Maison, sa conquête !

Elle balbutia encore :

— Jamais ! partez !

— Vous avez réfléchi ?

Elle répéta :

— Jamais ! jamais !

Alors Pichereau, se précipitant vers la porte, appela :

— Juste ! viens ici ! Juste ! Juste !

Elle aussi, maintenant, criait :

— Juste ! à l'aide !

J'entendis courir dans le couloir. M. Pichereau brandit des lettres :

— Juste ! viens recevoir ton cadeau de noces !

La voix de Noémi couvrit la sienne :

— Juste ! chassez cet homme !... Votre père... Juste... Juste...

Mais arrivée à ce point, la phrase s'arrêta dans sa gorge. Un râle l'étouffa.

— Grand Dieu ! s'écria Juste, voyant la tête de Noémi retomber sur l'oreiller.

Une joie sinistre illumina Pichereau :

— Va chercher un médecin ! Tu vois bien que c'est son affaire désormais, et non la nôtre...

Et, sans quitter du regard sa victime, il laissa Juste courir chercher du secours.

Noémi, elle, avait cessé de voir Pichereau. Toujours démesurément ouverts, ses yeux restaient tournés vers moi. Une dernière fois, ils me prenaient à témoin. Voulaient-ils me dire adieu ? Je ne sais pas... Je ne perçois maintenant plus que l'effroi de cette minute inoubliable où, terrassée, pareille à Clerabault, mais moins heureuse que lui, puisqu'elle sentait encore et pouvait suivre ce qui se passait autour d'elle, Noémi assistait à la ruine de son grand rêve et au vol de la Maison !

Ensuite, plus rien... des visions brèves d'instans, des morceaux qui scintillent sur ma face comme les éclats d'un verre brisé...

Line, les domestiques, sont accourus. A grand'peine, on a ramené un médecin que je ne connais pas. J'entends ce dialogue entre lui et Pichereau :

— Langue paralysée... deuxième attaque... état grave.

— Qui peut durer ?

— Peut-être un mois, peut-être moins.

— C'est que, mon fils devant épouser sa cousine à la fin de

la semaine, je tiens essentiellement à ne pas remettre le mariage.

— Espérons que ce sera possible.

— En tout cas, pourvu qu'elle soit en vie, nous ne serons pas gênés. C'est le notaire qui doit conduire Line à l'autel.

... Un peu plus tard, Pichereau encore s'adresse à Line :

— Ma chère enfant, rassurez-vous : je ne vous laisserai pas seule. Justement quand le malheur est arrivé, nous venions de convenir avec votre mère, que je m'installerais ici après votre départ. Je le ferai dès aujourd'hui, voilà tout... Avez-vous entendu aussi que le médecin recommande expressément l'absence de bruit? Il ne faut pas la laisser dans cette pièce. Il faut la changer de chambre et l'installer, tout de suite, sur la cour...

— Mais comment la monter au premier? réplique Line, la tête perdue.

— A quoi songez-vous? Nous la laisserons au rez-de-chaussée : je parle de sa chambre... vous savez bien!... son ancienne chambre... jadis. D'ailleurs, ne vous occupez de rien. J'ai donné des ordres...

Ah! Noémi doit entendre! Bien que les yeux soient fixes et les traits inertes, je viens d'apercevoir un frisson ondulant à la surface du visage immobile!

D'ailleurs, M. Pichereau n'a pas perdu de temps. Il y a une heure à peine que *c'est arrivé*, et tout est déjà prêt. Voici qu'on approche du fauteuil de Noémi. Celui-ci roule, poussé par Juste. Line suit derrière. Un dernier éclat de lumière sur la face que je ne verrai plus, puis l'effacement... Je ne refléterai désormais que Pichereau demeuré là, Pichereau qui va s'installer *à sa place* tout de suite, Pichereau maître à son tour de la Maison, comme *elle* le fut jadis, tandis que l'agonisante, elle, regagne sa chambre de domestique! Le duel est terminé, le passé a tout détruit, en tout recommençant.

Savourant l'heure triomphale, M. Pichereau s'est mis à se promener à travers la pièce. Comme au jour où je l'aperçus pour la première fois, son regard se pose sur chaque chose, inventorie... Tout à coup, il m'aperçoit, moi, le témoin! Est-ce bien moi qu'il aperçoit, ou son propre visage, ou à travers moi tout ce que j'ai reflété de la scène atroce qui lui valut ces dépouilles? Alors, d'un geste nerveux, il tire sur la sonnette :

— Dites donc, ma fille, décrochez cette histoire-là, tout de suite et mettez-la où vous voudrez, au grenier par exemple. Je n'aime pas les miroirs : ils me gênent...

Les mains d'Élise me saisissent. Une dernière fois, je répète la place, le square, le coin favori de celle que j'ai tant aimée parce que la plus vivante des choses reflétées.

— Allez donc plus vite! s'écrie encore Pichereau furieux. Je me vois de travers dans cette sacrée machine, ce qui est toujours mauvais signe.

Élise ne manifeste aucune surprise :

— Le miroir de Madame, bien sûr, ne peut que s'occuper d'elle!

— En effet, elle est bien mal, constate M. Pichereau redevenu allègre.

Élise ayant achevé de me décrocher, m'emporte. J'aperçois ensuite une vague succession de marches, des murs sombres, une porte poussiéreuse. Tout à coup je me retrouve ici, condamné à l'obscurité, c'est-à-dire à la plus terrible des prisons...

Depuis lors, j'y demeure, aveugle, ne voyant que rarement un rayon de soleil, jamais un vivant. Mais qu'est-ce que cela fait, après ce que j'ai vu?... Pour un miroir, la vie n'est pas la répétition vaine de jeux de lumière vains ou d'objets immobiles. Elle consiste à refléter une âme avec amour, ce qui est s'en créer une autre pareille.

Parce que j'ai aimé Noémi, je ne l'ai pas quittée. Aujourd'hui encore, dans ce grenier et bien qu'elle soit morte, — elle expira le surlendemain du mariage, — je la sens sur mon verre, tel un être vivant. Pour la ressusciter, il me suffit de secouer la poussière du souvenir : l'apparition surgit. Elle est là! Je la vois et toujours elle incarne la Maison...

Je puis être vendu : où que j'échoue, elle me suivra : et je me sens, par elle, un peu de cœur humain, beaucoup d'orgueil, et comme un goût de mort!...

QUATRE MURS

Au cœur de la Maison, il y avait la cour. Émaillée de mousses verdissantes entre lesquelles des pavés noirs pointaient vers le

ciel, elle ne paraissait pas s'occuper des choses, et les choses, non plus, ne s'occupaient jamais d'elle. Comme la place Saint-Michel, et le square, et tout ce qui par destination repose à la belle étoile, elle était traitée en étrangère. On ne supposait pas qu'elle pût se comparer aux meubles, ni vivre de leur vie. Elle était là, parce qu'il faut bien que çà et là le sol reparaisse, mais elle y était au même titre que le trottoir.

A quoi pensait la cour ? Qu'avait-elle retenu ? On ne l'avait jamais su, car elle ne parlait pas.

Ceci encore achevait d'en faire un être à part et singulier. Il est évident que, partie intégrante de la Maison, elle eût, au moins de temps à autre, exprimé son sentiment. Le placard, par exemple, quoique très fermé, s'y risque au moins une fois l'an. Mais si l'on connaissait la voix des choses, de toutes les choses de la Maison, on n'avait jamais entendu celle de la cour : la cour était muette.

Cependant, si elle avait parlé ! Car une cour voit tous les départs et toutes les arrivées ; c'est également un lieu profond, une sorte de fosse où les gens laissent tomber leurs rêves, quand personne ne les surveille.

La cour avait assisté ainsi à la fuite de Rose, au départ de Noémi portée dans une bière en sapin par quatre hommes que précédait un seul prêtre, et à celui de Juste qui emmenait à Condom sa bien-aimée. Par la cour encore, avaient repassé les malles vides, après la mort de Line, quand Juste renonçant à toute vie active était définitivement revenu. Tant de fois enfin, elle avait vu soit Pichereau, soit Juste, errer sur ses pavés, l'un songeant au délice de posséder la maison, l'autre à sa douleur que ni le temps ni son fils ne semblaient apaiser !

Hélas ! la cour ne parlait pas. De tant de souvenirs, on ignorait si elle en gardait un seul, et la Maison la méprisait...

Autour de la cour, comme autour de toutes les cours, il y avait quatre murs se tenant par les coins, quatre murs très bavards, qui avaient l'air de vieux réunis en cercle et cherchant à trouver un sou tombé au milieu d'eux. Ces murs, eux, étaient bien de la Maison.

Chacun avait une figure particulière.

Celui de la grande chambre, percé de larges ouvertures géminées, respirait une noblesse sereine et méprisante. Le mur de la cuisine, troué un peu au hasard, faisait songer au visage

d'une fille grêlée. Le mur du fond, muni de fenêtres régulières mais étriquées, évoquait l'image d'un cousin pauvre. Enfin le mur mitoyen, toisonné de lierre et haut sur jambes, ressemblait à un pique-assiette qu'on recueille pour sa gaîté, bien qu'il vive dans la bohème et se plaise à la crapule.

Les voix des quatre murs formaient un quatuor aussi discordant que leurs personnes.

Le mur de la chambre parlait avec dignité. Le mur de la cuisine parlait aigre et sans correction. Le mur du fond s'exprimait à voix basse et toujours avec des hésitations diplomatiques. Le mur mitoyen, lui, grasseyait d'une façon canaille.

Or, à ce moment, les quatre murs contemplaient la cour, et ils avaient l'air détaché de banquiers qui, parlant philanthropie après dîner, surveillent distraitement la rue où passent des pauvres. De son côté, la cour, pointillée de pavés tristes comme d'autant d'yeux rusés, leur rendait ces regards.

A quoi pensaient les murs ? On ne sait jamais quelles idées hantent ces hauts personnages, ni pourquoi certaines paroles les font vibrer plutôt que d'autres.

— Un goût de mort ! Comme il y va ! dit soudain le mur de la chambre, relevant le dernier mot du miroir.

Le mur de la cuisine poursuivit d'un ton hargneux :

— Un cœur humain ! merci du cadeau ! d'ailleurs il se vante.

— De l'orgueil, en tout cas... glissa le mur du fond. C'est la seule chose raisonnable qu'il ait dite.

— Ne trouvez-vous pas que ce poseur nous la baille belle avec son Inconnu ? reprit avec autorité le mur de la chambre. A sa place, il y aurait eu beau temps que j'aurais percé le mystère, car cet Inconnu est cause de tout.

— Non, dit le mur du fond, c'est Pichereau.

— Non, dit le mur mitoyen, c'est l'amour.

— Quelle sottise !

Le mur de la chambre poursuivit, sentencieux :

— L'amour est un mot dont les hommes se servent pour excuser leurs méfaits.

Le mur du fond riposta :

— Ne parlez pas de ce que vous ignorez : l'amour n'est pas un mot : c'est une maladie.

Mais le mur mitoyen reprit, devenu subitement grave :

— L'amour est un être : je l'ai vu !

— Illusion ! affirma le mur du fond : vous plaisantez toujours.

— Je l'ai vu ! dit pour la seconde fois le mur mitoyen.

Le mur de la chambre jeta vers lui un coup d'œil apitoyé :

— Allons donc ! on ne peut voir que les hommes. La cour elle-même vous le dirait, si elle pouvait parler !

Un frisselis courut sur le lierre du mur mitoyen :

— Je répète que j'ai vu passer l'amour. A côté de Rose, il avançait d'un pas allègre. A côté de Noémi, il marchait violemment ; derrière Line, il sautait comme un jeune chat. A chaque apparition, je le prenais pour un nouvel étranger, puis je le reconnaissais : c'était bien toujours le même. Personne ne peut se vanter de connaître tous les êtres qui habitent une Maison !...

— Il n'y a que les hommes pour la rendre vivante ! affirma le mur de la chambre.

— Pourtant, depuis longtemps aucun homme n'y a paru et la Maison vit toujours !...

— Qui peut savoir pourquoi une Maison vit ? reprit le mur du fond.

— En tout cas, repartit sèchement le mur de la chambre, l'amour n'y doit être pour rien.

— Croyez-vous ?

— A quoi servirait-il, puisque nous n'aimons pas ?

Tout en devisant, les quatre murs ne cessaient de regarder la cour muette, avec cette sécurité spéciale que donne la certitude de n'être pas interrompu.

Au grenier, comme après le récit de l'horloge, tout se taisait. La conversation des quatre murs arrivait-elle jusque-là ? On n'imagine pas combien la voix des choses est inaccessible aux indiscrets. Il suffit quelquefois de toucher un ruban pour l'entendre : d'autres jours, on a beau remuer tout un tiroir, celui-ci s'obstine à se taire.

Soudain, les murs tressaillirent : à leurs pieds, ils venaient de percevoir un soupir.

Puis des mots montèrent d'en bas, lointains, mais aériens et très légers. Pareils aux gouttes d'un jet d'eau, ils avaient l'air de retomber tout de suite sans parvenir à dépasser une certaine hauteur.

Enfin la cour parlait!

Elle disait :

— Le mitoyen dit vrai : j'ai connu le pas furtif des amoureux et la caresse de l'amour marchant à leur suite sur mon pavé. Hélas! les amoureux ne sont plus et, depuis lors, la maison n'a plus d'âme. C'est qu'en s'en allant, l'amour la lui a prise. Elle ne reviendra plus!

Dans le grenier, le secrétaire, au lieu de s'étonner comme les murs, eut un sourire sceptique :

— Pour savoir où est notre âme, dit-il aux choses attentives, attendez de connaître la fin.

Cependant, bouleversés, les murs continuaient d'examiner la cour. Était-il possible qu'elle eût parlé? N'avait-elle pas toujours son aspect de concierge endormie?

— Hélas! reprit le secrétaire, se recueillant, l'aube approche et je devrai raccourcir mon récit...

Le mur de la chambre se redressa :

— Voilà qui est singulier, dit-il, j'aurais juré que j'avais entendu parler la cour : c'était une illusion. Les gens de notre âge ont tort de prolonger ainsi leur veille...

ÉDOUARD ESTAUNIÉ.

(La dernière partie au prochain numéro.)

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

DANS

L'ANCIENNE ROME

A PROPOS DU SEIZIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉDIT DE MILAN

L'Église catholique vient de fêter le seizième centenaire de l'édit de Milan. On ne voit pas, jusqu'ici, que les partis ou les groupes qui se piquent de « libre pensée » aient manifesté la même intention : ils en auraient pourtant le droit, et peut-être le devoir. Car la date de juin 313 est importante dans l'histoire de la liberté religieuse autant que dans celle du christianisme, et, quels qu'aient été d'ailleurs les motifs qui ont incité l'empereur Constantin à autoriser dans ses États l'exercice de tous les cultes, si l'Église lui doit beaucoup, la cause de la tolérance lui doit beaucoup aussi.

On pourrait même soutenir, sans trop de paradoxe, qu'elle lui doit plus que l'Église. Car, en vérité, pour cette dernière, le bien n'a pas été sans quelque mélange de mal. Ce qu'elle a gagné à la conversion du prince, — une existence plus paisible et une propagande plus facile, — ne doit pas nous faire oublier ce qu'elle y a perdu. Il semble bien que l'adhésion du souverain au christianisme ait marqué pour celui-ci le commencement d'une de ces crises si graves que traverse presque toujours une minorité victorieuse. Bon nombre de ceux qui la combat-

taient la veille du triomphe s'y rallient le lendemain, pour des motifs qui n'ont rien d'héroïque, et ils augmentent le nombre, plus que la qualité, de ses sectateurs. Ceux mêmes qui sont sincères, n'étant plus aiguillonnés par l'âpre nécessité de la lutte, se relâchent, se laissent glisser à un mol épicurisme de satisfaits. La société chrétienne du IVe siècle n'a pas échappé à ce danger, non plus qu'à celui des querelles intestines, et il s'en faut de beaucoup que son niveau moral ait suivi la même marche ascendante que la situation politique de l'Église. On pourrait presque dire qu'il y a eu alors plus de chrétiens qu'aux siècles précédens, mais moins de christianisme. Ce n'est pas là un sophisme d'historien dilettante, disposé à trouver que la religion chrétienne était plus belle sous les princes païens, — un peu comme on répète que la République était belle sous l'Empire... Non, ce que nous disons, les théologiens d'alors l'ont eux-mêmes aperçu. Saint Hilaire, engagé dans un conflit avec l'empereur Constance, regrette de n'avoir pas affaire à un Decius ou à un Néron : avec ces « francs ennemis, » *absoluti hostes*, on n'avait pas de doute, et cela valait mieux que de trouver devant soi un adversaire hypocrite, « qui ne caresse que pour mieux frapper, ne confesse le Christ que pour mieux le nier. » Et saint Jérôme, un peu plus tard, est si ému de voir combien les vertus chrétiennes ont perdu de leur force depuis la fin des rigueurs légales, qu'il entreprend d'y suppléer par la pénitence et le monachisme, afin de restaurer, de tonifier en quelque sorte la mentalité religieuse trop anémiée : il compare volontiers les saints de la primitive Église et les religieuses de son temps, dont la vie est « un long martyre, » « un martyre de chaque jour ; » il invente l'ascétisme pour remplacer la persécution, la bonne, heureuse et salutaire persécution.

On le voit, les écrivains ecclésiastiques n'ont pas salué sans réserve la fameuse « paix de l'Église. » Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'ils aient refusé leur reconnaissant hommage aux intentions généreuses du prince qui en était l'auteur, ni qu'ils ne se soient pas réjouis de voir mettre fin à ces supplices, vaillamment supportés par les confesseurs de la foi, mais cruellement ressentis par la communauté chrétienne tout entière. Cela ne veut pas dire surtou que nous, d'un point de vue plus moderne, nous ne devions pas rendre justice aux dispositions si larges et si nobles d'un acte dans lequel, pour la

première fois, bien avant l'édit de Nantes, bien avant la Déclaration des droits de l'homme, a été inscrite la liberté de conscience et de culte : « Nous avons résolu d'accorder aux chrétiens et à tous les autres la faculté de pratiquer la religion qu'ils préfèrent... Il nous a paru que c'était un système très bon et très raisonnable de ne refuser à aucun de nos sujets, qu'il soit chrétien ou qu'il professe un autre culte, le droit de suivre la religion qui lui convient le mieux. » Peu importe qu'en écrivant ces paroles Constantin ait eu des mobiles assez éloignés de ceux qui agiraient sur un chef d'État de nos jours ; peu importe que ses successeurs, que lui-même déjà peut-être les ait démenties : ce n'en sont pas moins de belles paroles, et le jour où elles ont été prononcées devrait être salué par tous, croyans ou libres penseurs, avec un égal respect.

La meilleure manière de célébrer cet acte mémorable, pour un historien impartial, est peut-être d'en faire ressortir l'originale nouveauté en le comparant à l'état de choses antérieur, et c'est ce que nous voudrions essayer de faire ici. Nous en avons, au surplus, un autre motif : la publication récente d'un livre, aussi suggestif qu'érudit, sur cette question tant de fois discutée des rapports entre l'Empire romain et l'Église chrétienne. Sous le titre, peut-être un peu général, de *l'Intolérance religieuse et la politique*, l'un des hommes les plus versés dans la connaissance des religions antiques et dans celle des institutions romaines, le savant professeur d'histoire ancienne de la Sorbonne, M. Bouché-Leclercq, a en réalité composé un tableau de la politique impériale des quatre premiers siècles en matière cultuelle, tableau précis, clair, vivant, parfois dramatique, qui instruit et qui fait penser ceux mêmes qu'il ne convainc pas entièrement. On y retrouve toutes les qualités qui ont depuis longtemps assuré à M. Bouché-Leclercq une maîtrise incontestée : une information impeccable, une critique judicieuse et fine, une probité, tant morale qu'intellectuelle, à toute épreuve, un style grave et vigoureux, relevé par endroits d'une pointe d'humour. Ces remarquables dons d'historien, que connaissent depuis longtemps tous les lecteurs de M. Bouché-Leclercq, sont mis cette fois au service d'une « thèse » qui mérite de retenir l'attention et, sans doute, de soulever la discussion.

Si nous ne nous trompons, cette thèse a été suggérée à son auteur par deux sentimens qui peuvent sembler se contredire,

quoique au fond ils aient leur racine dans un même amour de la liberté et de la tolérance. M. Bouché-Leclercq, — et ce n'est pas nous qui l'en blâmerons, — déteste tous les fanatiques, — aussi bien ceux du « cléricalisme » que ceux de l' « anticléricalisme, » et il est aisé de surprendre dans son argumentation la trace de cette double haine. Comme les empereurs païens n'ont été traités de « persécuteurs » que par des écrivains chrétiens, — depuis Tertullien et Lactance jusqu'à M. Paul Allard, — M. Bouché-Leclercq se défie de cette flétrissure tendancieuse : par réaction contre l'opinion traditionnelle, il s'attache à découvrir, chez un Septime-Sévère ou un Valérien, chez un Decius ou un Dioclétien, des motifs de « persécution » sérieux et raisonnables. Mais, d'autre part, il lui déplairait fort que des tyranneaux modernes pussent s'autoriser de ses explications historiques pour légitimer, contre le christianisme actuel, des mesures de rigueur qui lui paraissent aussi révoltantes qu'inopportunes : c'est pourquoi il met en pleine lumière le trait, essentiel selon lui, qui caractérisait l'Église des premiers siècles et qui n'apparaît plus dans celle d'aujourd'hui. Ce trait, c'est l'esprit « anarchique » au sens propre du mot.

Et voici, dès lors, à quelles conclusions aboutit M. Bouché-Leclercq sous l'influence de ses diverses préoccupations. Le gouvernement romain, de sa nature, n'était pas persécuteur; il a toléré toutes les religions qui coexistaient dans son vaste empire, pourvu qu'elles vécussent en bonne intelligence toutes ensemble; il a même toléré la religion juive, quoique celle-ci fût bien plus exclusive, bien plus intransigeante que les autres, tant qu'elle est restée enfermée dans les limites de la nationalité hébraïque. Mais, ces limites, le christianisme les a franchies. Par lui, les idées juives ont été portées au sein de la société païenne, et cela sous une forme agressive qui devait les faire juger inconciliables avec les principes d'un État régulier. Méprisant les lois humaines, se dérobant au service militaire, dépréciant la vie familiale et la vie publique, refusant le culte dû à la divinité des empereurs (lequel n'était qu'une expression conventionnelle de l'obéissance civique), les chrétiens ne pouvaient pas ne pas être pris pour des rebelles dangereux. C'est pour cela que les souverains les plus intelligens les ont poursuivis, — ou plutôt se sont défendus contre eux, — non par fanatisme

théologique, mais par prudence politique. Seulement, de nos jours, ce motif ne saurait plus être invoqué, l'Église ayant abandonné depuis longtemps tout ce qui, dans ses tendances premières, pouvait inquiéter l'autorité civile. Ce n'est plus elle qui prêche le dédain systématique des lois, de l'armée, de la patrie. Pour un homme d'État moderne imbu des doctrines de Marc-Aurèle, de Septime-Sévère ou de Dioclétien, l'ennemi à combattre (et M. Bouché-Leclercq le laisse suffisamment entendre) ce ne sont plus les chrétiens, mais les anarchistes, antimilitaristes ou antipatriotes, l'opposition d'extrême gauche et non celle de droite. La conception de M. Bouché-Leclercq pourrait se résumer en deux mots : le christianisme primitif était antisocial, et l'on a bien fait de le combattre; le christianisme du XXe siècle ne l'est plus, et il faut le laisser tranquille.

Cette brève analyse suffit, nous l'espérons, pour faire pressentir l'intérêt du livre de M. Bouché-Leclercq et l'importance des problèmes qu'il pose. Ces premiers siècles de notre ère ont vu une transformation si complète de la civilisation humaine, que les esprits, même les plus indifférens aux choses antiques, ne peuvent en détourner complètement les yeux. Et, d'autre part, la difficulté de concilier ensemble la vie religieuse et la vie sociale se dresse devant nous, à toute heure et en tout lieu, si aiguë, si pressante, qu'instinctivement nos regards se portent en arrière pour chercher de quelle manière elle a été résolue la première fois qu'elle s'est imposée à l'attention des hommes d'État.

C'est ce qui nous excusera peut-être de reprendre l'étude de la politique religieuse des Romains après son plus récent historien, moins pour opposer à sa thèse une autre thèse, que pour en indiquer les lacunes et les limites. Car le danger, ici plus qu'ailleurs, serait de vouloir trop simplifier, d'enserrer dans une formule unique une réalité complexe et mouvante. Sous le nom de « liberté religieuse, » notre langage moderne enveloppe des choses assez différentes : le droit de croire et de ne pas croire, le droit de pratiquer et de ne pas pratiquer, la liberté de discussion, d'enseignement, de réunion, d'association, de culte, voilà autant de parties dont se compose la « liberté religieuse » totale, et il est fort possible qu'à telle ou telle époque, une de ces parties existe, ou plusieurs, et non les autres. De plus, quand il s'agit d'un organisme aussi vaste, aussi hétéro-

gène que l'empire romain, — et qui a traversé une si longue histoire, — mille distinctions sont nécessaires : l'attitude envers les cultes dissidens n'a pas pu être identique dans toutes les provinces, ni dans tous les siècles, ni à tous les étages de la société, ni chez tous les souverains. N'oublions pas enfin que les Romains n'ont pas été amateurs de « principes, » ni de « théories. » Ils ont agi beaucoup plus que pensé, et nous ne devons pas nous attendre à trouver chez eux des déclarations retentissantes sur les « droits » ou les « libertés » de la personne humaine en matière d'opinion. C'est dans les faits que nous devons essayer de découvrir leur conception des rapports entre l'État et la religion, — conception qui est peut-être trop confuse et incohérente pour se laisser ramener à une définition bien nette, — mais qu'en tout cas il importe de regarder de près et en détail.

I

Si nous remontons jusqu'aux origines de l'État romain, deux faits nous frappent, deux faits opposés, dont le contraste est à retenir : d'un côté, dans cette période primitive, — telle du moins que nous pouvons la connaître, — la question des relations et des conflits possibles entre la vie religieuse et la vie politique ne se pose pas; — mais, d'un autre côté, on pressent les causes inévitables qui vont bientôt la poser.

Elle ne se pose pas encore, par la bonne raison que les deux élémens entre lesquels elle surgira ne sont pas alors distincts l'un de l'autre, mais se pénètrent intimement. Toutes les institutions, politiques aussi bien que domestiques, ont, si l'on peut dire, leurs racines baignées et nourries par la religion. Les gouvernans, rois ou consuls, sont prêtres en même temps que juges ou chefs d'armée, ou plutôt, c'est en tant que prêtres qu'ils sont chefs d'armée et juges. Aucun acte de la vie publique ne se produit sans être entouré de cérémonies et de sanctions religieuses, et, réciproquement, aucun acte important de la vie religieuse ne s'accomplit sans que la puissance publique y veille et s'y associe : elle intervient, par exemple, dans les rites privés du mariage, elle assure la célébration perpétuelle des sacrifices familiaux, tant elle considère que le devoir du fidèle et celui du citoyen ne font qu'un. Un individu assez insensé pour rompre le lien

des croyances consacrées se mettrait par ce seul fait hors la loi, hors la société. Il ne peut donc y avoir de lutte entre la puissance de l'État et celle de la religion, car toutes deux ne sont que deux faces d'une seule et même autorité, la tradition, le *mos majorum*.

Cela est vrai, non seulement de Rome, mais de toutes les villes antiques. Seulement, Rome a eu de très bonne heure une destinée historique qui devait modifier et compliquer singulièrement la situation. Les autres cités, plus ou moins homogènes, se transforment sur place et en elles-mêmes : c'est le changement de leurs mœurs, de leurs idées, qui effrite peu à peu leur vieille armature théocratique. A Rome, en plus de cette évolution intérieure, il y a celle qui résulte de toutes les additions et annexions successives par lesquelles la bourgade Capitoline s'agrandit jusqu'à embrasser le monde civilisé. Cette juxtaposition progressive s'annonce dès l'aurore de l'histoire romaine, voire avant la fondation de la ville, ne fût-ce que par la légende qui donne comme lointains ancêtres à Romulus, d'un côté des Latins, et de l'autre des Troyens venus d'Asie. Rome n'est pas une, et le sera de moins en moins : dans une seule patrie légale vont se trouver en contact des races chaque jour plus différentes, et des cultes plus dissemblables aussi. Dès lors, il y aura, pour l'État romain, un problème religieux; il commencera à poindre au moment où la conquête latine s'étendra sur la Grèce et l'Orient, et où, en retour, les croyances grecques et orientales afflueront en Italie. Et comme ce moment est aussi celui où les penseurs et les poètes de Rome, tout imprégnés de philosophie hellénique, soumettent à une discussion hostile les vieilles fables et les vieux rites, c'est à cette date, — au lendemain des guerres puniques, au commencement du IIe siècle avant notre ère, — qu'il faut envisager une première fois la politique religieuse de l'État romain. Cette religion nationale, dont il est né, avec laquelle il s'est toujours confondu, sur laquelle il s'appuie encore, à laquelle personne jusqu'ici ne s'était sérieusement dérobé, voici qu'elle est menacée de toutes parts, attaquée en haut par les argumens et les sarcasmes des esprits forts, supplantée en bas par la concurrence des cultes étrangers : que va-t-il faire pour la défendre?

Il ne semble pas s'inquiéter beaucoup du danger que peut

lui faire courir la propagande philosophique. Sans doute, à plusieurs reprises (en 161, puis en 92 avant Jésus-Christ), il expulse les rhéteurs et sophistes grecs qui enseignent à Rome, et probablement leur scepticisme en matière religieuse est pour quelque chose dans ces mesures de rigueur : mais pour combien ? nous ne pouvons le savoir. Ce que nous savons du moins, c'est que les décisions de cette espèce sont tardives, exceptionnelles, et, au surplus, inefficaces. Par ailleurs, les « libres penseurs » jouissent sous la République d'une large tolérance qui a surpris bon nombre d'historiens. Aucune interdiction légale ne vient à l'ordinaire entraver la liberté de parler ou d'écrire. Les tragédies d'Ennius, où sont reproduites et aggravées les railleries d'Euripide contre les légendes mythologiques et contre l'art augural, se sont jouées sans encombre, et même dans des cérémonies officielles. Les satires de Lucilius, où sont rudement traitées « les inventions de Numa, » c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus sacré dans le culte traditionnel, ont été publiées en toute indépendance. Le poème de Lucrèce, d'une si franche et robuste incrédulité, le traité de Cicéron sur la divination, où toute idée de surnaturel est radicalement niée, n'ont valu à leurs auteurs aucune poursuite. Au temps de Scipion Émilien comme au temps de César, on peut tout dire sur les dieux.

Il est vrai que cette irréligion reste confinée sur le terrain spéculatif. Poètes et philosophes répètent bien qu'il est ridicule de croire aux divinités de la Fable : mais ils ne disent pas qu'il ne faut pas les adorer en fait. Si la pensée est libre, et la parole, la pratique reste, volontairement ou non, serve des conventions établies. En faut-il citer des exemples ? Ce sera, si l'on veut, celui de Lælius, disciple de l'incrédule Panætius et défenseur acharné de l'antique organisation sacerdotale ; ou, si l'on préfère, celui de Cicéron, qui se moque de la science augurale et n'en exerce pas moins consciencieusement son métier d'augure. Ce dédoublement, qui ne va pas sans quelque hypocrisie, peut bien avoir masqué aux yeux du gouvernement romain les conséquences vraies de l'irréligion des lettrés : on ne l'a peut-être supportée que faute de voir où elle aboutissait logiquement ; on aurait sans doute été moins conciliant si elle avait prétendu passer dans les actes. Cependant, même avec cette restriction, la tolérance nous paraît encore fort grande. Car enfin l'obligation de remplir toutes les formalités du culte ne s'impose pas

à tous les habitans de l'Empire, pas même à tous les citoyens romains, mais seulement à ceux qui veulent jouer un rôle officiel. Pour devenir consul ou préteur, il faut se plier à certaines pratiques rituelles, qui ne sont pas bien gênantes du reste, et dont on pourra rire le lendemain avec ses amis ; mais qui ne veut rien être n'est tenu à rien non plus. Un homme comme Lucrèce, par exemple, indifférent à la vie politique, peut se tenir à l'écart de tous les sacrifices et de toutes les fêtes : il a le droit de conformer ses actes à sa pensée. Si le magistrat est assujetti au respect extérieur des traditions, le simple citoyen est libre, non seulement de ne pas croire aux dieux de la cité, non seulement de dire qu'il n'y croit pas, mais de ne pas les adorer.

Est-il libre aussi d'en adorer d'autres ? La question est plus délicate à résoudre ; elle comporte toute espèce de nuances et de restrictions. Beaucoup d'historiens admettent, parmi les maximes fondamentales du droit romain à l'époque républicaine, ce principe que nulle religion nouvelle ne peut s'établir sans autorisation du gouvernement. C'est notamment l'opinion du savant auteur de la *Fin du paganisme*. Commentant ce que dit Tertullien d'une vieille loi « qui défendait d'introduire aucune divinité qui n'eût été approuvée par le Sénat, » M. Boissier reconnaît que « cette loi ne se retrouve plus, sous cette forme, dans les codes romains, tels que nous les avons aujourd'hui, » mais il ajoute que « l'on ne comprendrait pas qu'elle n'eût pas existé. »

Nous n'en sommes pas aussi sûr que lui. La documentation juridique de Tertullien n'est pas à l'abri de toute suspicion, et pour ce qui est de l'argument de vraisemblance, on sait avec quelle circonspection il convient de le manier, lorsqu'on l'applique à des époques aussi éloignées de nous. Quand la législation romaine s'est constituée, il était si peu question des « nouveaux dieux » qu'on n'a pas dû se préoccuper beaucoup d'en réglementer le culte, et plus tard, quand les rites étrangers se sont introduits à Rome, il semble bien qu'on n'ait pas senti la nécessité de statuer en bloc sur leurs conditions d'exercice, mais qu'on ait laissé aux magistrats, dans chaque cas particulier, le soin d'en tolérer ou d'en interdire la célébration. Cette manière d'agir, très conforme au génie pratique et réaliste de la race latine, est celle que paraissent révéler les textes,

malheureusement trop rares, que nous possédons sur ce sujet.

Trop rares, disons-nous, et il faut ajouter : parfois difficiles à concilier. Voici par exemple deux passages, l'un de Cicéron, l'autre de Tite-Live, qui tous deux s'accordent en ce qu'ils attribuent à l'autorité publique un droit de surveillance et de contrôle, mais qui sont loin de donner à ce droit la même étendue.

« Que personne, dit Cicéron, n'ait de dieux à part; que les dieux nouveaux ou étrangers, s'ils n'ont été officiellement reconnus, ne reçoivent aucun culte privé. » Chez Tite-Live, l'interdiction porte seulement sur le culte célébré dans des emplacemens publics ou sacrés, ce qui semble comporter toute indépendance pour le culte domestique. M. Boissier, qui signale cette opposition entre « deux écrivains bien informés, » se tire d'embarras en supposant que « Cicéron nous dit ce qu'on avait légalement le droit de faire et Tite-Live ce qui se faisait ordinairement. » L'explication est ingénieuse, mais, à vrai dire, nous nous demandons s'il est bien légitime de traiter la phrase de Cicéron comme un texte historique. Elle se trouve dans un ouvrage de philosophie, le *De legibus ;* c'est un des articles de ce code supérieur que Cicéron, comme jadis Platon, élabore pour sa cité idéale. Or il est très vrai que, dans cette fiction, il se rapproche volontiers des lois réelles de sa patrie, mais il ne s'y astreint pas toujours, il les rectifie ou les complète lorsqu'il le croit nécessaire. Et ici il a, semble-t-il, deux raisons de les modifier. D'abord, imitateur et disciple de Platon, il doit être porté comme lui à admettre une « religion d'État, » exclusive, sinon même intolérante. De plus, comme il écrit à un moment où l'on peut mesurer les effets désastreux de l'excessive liberté, pour réagir contre la décomposition anarchique qu'il observe autour de lui, il tend à restaurer l'idée d'autorité dans toute sa force ; il arme le gouvernement, dans les matières religieuses comme dans les autres, d'un pouvoir impérieux qui fait défaut à la Rome de son temps. Pour tous ces motifs, nous inclinerions à voir dans cette phrase, tant de fois citée et discutée, un témoignage sur ce que pense Cicéron, et non sur ce qui se pratique dans son pays, l'expression d'un vœu, et non la constatation d'un fait.

Quant au texte de Tite-Live, la distinction qu'il établit, — distinction implicite, mais certaine, — entre les lieux publics

et privés est tout à fait d'accord avec les habitudes de la législation latine. Que les hommes d'État romains, à peu près indifférens à ce qui se passait dans l'intérieur des domiciles particuliers, aient été plus attentifs, — ce qui ne veut pas dire plus hostiles, — aux cérémonies extérieures, rien n'est plus probable, et c'est une première différence à noter.

Il en est d'autres, et surtout entre les diverses religions étrangères avec lesquelles Rome s'est successivement trouvée en contact. Celles de l'Italie centrale, — Latium, Sabine, Étrurie même, — se sont de si bonne heure et si bien incorporées à la sienne propre, qu'il nous faut aujourd'hui un vigoureux effort d'analyse pour les en séparer : celles-là ont dû être accueillies sans réserve, et nous ne voyons pas que leurs sectateurs aient jamais été inquiétés ; si des divinités comme la Junon de Véies ou la Diane d'Aricie n'ont été admises que sur l'Aventin, hors du territoire de la Rome primitive, et non dans l'enceinte consacrée, ç'a été l'effet d'un scrupule religieux, mais non pas d'une hostilité défiante. Tous ces cultes ont été plus que tolérés par l'État romain : il les a adoptés, se les est appropriés avec empressement. On peut en dire autant de la religion grecque : les dirigeans de Rome lui ont offert une hospitalité très large ; ils ne se sont pas du tout opposés à ce travail de syncrétisme qui a fini par identifier les dieux latins et les dieux helléniques.

Parmi les cultes de la Grèce, un seul, — pour des raisons sur lesquelles il nous faudra revenir, — a été l'objet de mesures prohibitives : c'est le culte de Bacchus; mais il importe de noter que, dans la Grèce même, il avait déjà un caractère spécial, mystique, extatique, et un peu inquiétant; il était, plus que tout autre, chargé d'influences étrangères, presque autant oriental que grec. Et par lui nous touchons à ces religions beaucoup plus exotiques, à celles de la Phrygie ou de l'Égypte, qui ont dû être jugées par les Romains dignes d'une vigilance particulière, car, sans les proscrire d'une façon générale, ils se sont quelquefois départis envers elles de leur tolérance ordinaire, et c'est contre elles seules, — si l'on excepte l'affaire des Bacchanales, — que nous voyons l'autorité sévir de temps en temps dans les deux derniers siècles de la République.

Toutefois, même au sujet de ces interdictions exceptionnelles, deux remarques s'imposent. En premier lieu, qu'il

s'agisse de défendre des cérémonies comme en 212 ou en 186, ou de raser des chapelles comme en 58, 53, 50 et 48, — où eurent lieu quatre destructions des temples d'Isis et de Sérapis, — le gouvernement romain n'agit point par une loi générale, mais par une décision d'espèce : il décrète que tel sanctuaire sera démoli, que telle fête ne pourra être célébrée, mais la question de principe n'est jamais tranchée dans toute son étendue. Les mesures prises sont plutôt du ressort de la police que de la législation. En outre, il faut bien se souvenir qu'elles sont dictées, non par un motif religieux, mais par une préoccupation politique ou sociale. Les magistrats qui prohibent ou limitent le culte des divinités étrangères ne sont pas des dévots qui réclament pour leurs propres dieux le monopole de l'adoration ; ce sont des hommes d'État qui croient, — à tort ou à raison, peu importe, — que les réunions trop nombreuses ou trop secrètes, les cérémonies trop enthousiastes, peuvent troubler les esprits, et par suite nuire à la tranquillité de la cité. Ce qu'ils protègent contre Cybèle ou Isis, ce n'est pas Jupiter et Mars, c'est l'ordre public.

Nulle part cette différence essentielle n'éclate mieux que dans le célèbre sénatus-consulte sur les Bacchanales, rendu en 186 avant notre ère. On a beaucoup discuté sur les raisons qui ont pu pousser le Sénat romain à réprimer avec tant de rigueur les manifestations des adorateurs de Bacchus. Tite-Live, dans le discours qu'il prête aux consuls sous lesquels le sénatus-consulte fut voté, — discours où il s'inspire sans nul doute de l'historiographie traditionnelle, — met en avant des argumens de saine prudence gouvernementale : le nouveau culte n'est qu'un prétexte à tumultes, à violences, à débauches infâmes, à meurtres, à empoisonnemens; contre ces crimes de droit commun, l'autorité ne peut rester désarmée, malgré tout son désir de ne pas porter atteinte aux croyances religieuses. Les historiens modernes sont moins favorables aux auteurs de ce décret. Ému de l'atrocité des châtimens, — il y eut jusqu'à 7 000 prévenus, dont une grande partie furent mis à mort et le reste emprisonné, — M. Salomon Reinach déclare que « le Sénat romain fit une politique d'assassins, » mais il n'attribue pas cet « assassinat » à un zèle fanatique : suivant lui, c'est la présence de nombreux « alliés » dans la secte, d'Italiens du Sud, mal soumis encore à la domination romaine, qui aurait inquiété le

gouvernement; on aurait craint une conjuration des populations soumises sous le couvert de la religion, et le déchaînement des supplices aurait sa cause dans un accès de nationalisme apeuré.

Nous-même, frappé du grand nombre de femmes que l'on rencontre dans les Bacchanales, et du voisinage chronologique entre cette affaire et le mouvement féministe qui avait eu lieu une dizaine d'années auparavant, nous nous sommes demandé s'il ne fallait pas chercher de ce côté l'origine du sénatusconsulte de 186. On peut hésiter entre toutes ces explications, mais elles ont toutes ceci de commun qu'elles ne font intervenir que des mobiles purement « laïques, » et en effet, il est impossible de voir dans la décision sénatoriale l'acte d'une religion qui se défend contre une autre. On dirait même que les rédacteurs du décret ont pris à cœur de bien préciser leur intention sur ce point : ils commencent par interdire la célébration des Bacchanales, mais ils ajoutent tout de suite que, si quelqu'un se croit obligé de les célébrer, il peut en demander l'autorisation au préteur urbain ; ils permettent, sous la même condition, les réunions partielles des adorateurs de Bacchus, et à la fin, en édictant la suppression des sanctuaires, ils font une exception en faveur des objets sacrés qui peuvent s'y trouver. Ce n'est pas, croyons-nous, leur prêter des idées trop modernes que de voir, dans ces distinctions et restrictions si minutieuses, un désir de concilier deux choses également respectables, les droits de la puissance publique en ce qui concerne l'ordre matériel et ceux de la conscience individuelle en ce qui touche aux croyances religieuses.

Ainsi, même dans l'occasion où la République romaine s'est montrée le plus hostile à un culte étranger, il s'en faut de beaucoup qu'elle ait songé à enfreindre la liberté de conscience. A plus forte raison cette liberté a-t-elle été respectée dans le cours ordinaire des faits, et lorsqu'il s'agissait de cultes qui ne semblaient pas dangereux pour la paix sociale. Sans être inscrite dans aucune charte, elle existait dans les mœurs, ce qui vaut mieux sans doute ; elle était assurée par une pratique à peu près constante, dont on ne se départait que très rarement, et pour des motifs tout à fait extérieurs aux choses religieuses proprement dites. Si bien qu'à prendre l'histoire de Rome jusqu'au siècle d'Auguste, on est parfaitement fondé à dire, avec

M. Bouché-Leclercq, que les Romains n'ont pas connu l'intolérance.

II

Cette formule, très exacte pour la période républicaine, s'applique-t-elle aussi bien à l'époque impériale ? Nous en doutons fort, et il y a, semble-t-il, deux raisons pour qu'elle ne puisse pas être absolument vraie.

Rappelons-nous d'abord ce que nous avons aperçu tout à l'heure chez Cicéron, cette tendance à relever, à reconstituer l'autorité gouvernementale pour lutter contre les excès de l'anarchie individualiste. Ce n'est, dans l'œuvre cicéronienne, qu'une idée : mais bientôt elle passe dans les faits; elle crée l'absolutisme impérial, la concentration de tous les pouvoirs dans une main unique et forte. Dès lors, l'autorité devient plus consciente de ses prérogatives, plus exigeante, plus jalouse. Elle admet moins volontiers que par le passé qu'il puisse y avoir en dehors d'elle quelque chose de légitime et de respectable. Elle incline à contrôler, à restreindre, à interdire, plus qu'à laisser faire. Cette disposition, qui se fait jour dans tous les ordres d'idées, — qu'on songe à la lettre où Trajan refuse d'autoriser la formation d'une compagnie de pompiers volontaires à Nicomédie, — ne peut pas ne pas s'étendre aussi à la vie religieuse. Et elle est surtout enracinée, notons-le bien, chez les meilleurs empereurs : plus ils sont zélés pour la sécurité de leurs sujets et la tranquillité de l'État, plus ils sont portés à supprimer toutes les nouveautés susceptibles de causer des troubles ; plus ils ont le sentiment qu'ils travaillent pour le bonheur du peuple, moins ils ont envie de lui permettre d'être heureux à sa guise. La comparaison souvent faite alors entre le rôle de l'empereur et celui du père de famille est assez significative : l'idéal du chef d'État, pour les plus désintéressés des princes comme pour les plus éclairés de leurs administrés, c'est la puissance paternelle, exercée sans égoïsme, mais sans réserve aussi, bienveillante, mais absolue.

En même temps que cette réaction politique, les premiers siècles de l'Empire voient se produire une réaction religieuse dont les effets ne vont pas être moins considérables. Elle n'a

pas lieu d'un seul coup, ni d'une marche uniforme, mais elle est indéniable. M. Boissier, qui l'a magistralement mise en lumière dans *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, la résume en disant qu' « un lecteur qui passerait brusquement de l'étude des lettres de Cicéron à celle de la correspondance de Marc-Aurèle se trouverait dans un monde nouveau ; en deux siècles, la société romaine est entièrement changée, et de tous les changemens qu'elle a subis, l'un des plus remarquables et des moins attendus, c'est qu'elle a passé de l'incrédulité à la dévotion. »

Cette transformation profonde n'est pas limitée aux masses populaires ou aux classes moyennes : elle gagne les parties les plus élevées du monde romain, les grands seigneurs, les souverains et leur entourage. Assurément tous les empereurs n'ont pas été de fervens adorateurs des divinités païennes. Il y en a eu de sceptiques, comme Tibère par exemple, dont on connaît le joli mot, que « les offenses faites aux dieux ne regardent qu'eux-mêmes, » *deorum injuriæ diis curæ*, ou comme le spirituel et fantaisiste Hadrien. Il y en a eu de philosophes aussi. Mais d'autres paraissent bien avoir été pieux, voire superstitieux. Qui peut savoir la part qu'avaient gardée les antiques croyances dans des âmes étranges et obscures comme celles d'un Néron ou d'un Domitien ?

Quant aux « philosophes, » il ne faut pas oublier que la philosophie du IIe siècle n'est plus du tout celle de l'époque républicaine : autant la première était voisine de ce que nous appellerions la « libre pensée, » autant celle-ci s'est rapprochée de la religion, glorifiant la piété et la confiance dans les dieux, justifiant même les plus strictes pratiques rituelles, faisant au surnaturel, sous toutes ses formes, la place la plus large. Ce n'est pas le stoïcisme, ainsi compris, qui peut empêcher un Marc-Aurèle d'être un croyant sincère, zélé, presque mystique. Et enfin, même les plus rationalistes des chefs d'État, ou les plus indifférens, sont dominés par cette idée que le respect de la religion nationale est lié, d'un lien indissoluble, à la vertu civique, qu'on ne peut pas être un loyal sujet si l'on refuse d'honorer les divinités consacrées, et que, si ce n'est pas la puissance des dieux, c'est au moins la croyance aux dieux qui a fait la grandeur de la patrie. Ce principe, que traduit avec force toute la littérature officielle de l'Em-

pire, depuis les odes d'Horace jusqu'aux harangues de Symmaque, a dû avoir forcément sa répercussion sur la politique impériale. M. Salomon Reinach prétend plaisamment que c'est d'Auguste que date le type de « l'homme bien pensant, qui ne va pas à la messe, mais qui y envoie ses domestiques. » Mais cet « homme bien pensant, » si ses domestiques refusent d'aller à la messe, et s'il est convaincu qu'il est d'une grande utilité sociale qu'ils y aillent, n'hésitera pas à les forcer d'y aller. En d'autres termes, que le souverain croie aux dieux à la façon du vulgaire ou à celle des philosophes, ou que, sans y croire, il pense qu'il est nécessaire pour le bien public que tout le monde y croie, il est vite amené à recourir, le cas échéant, à la contrainte légale. Rien ne serait plus faux que de se représenter la politique romaine comme immuablement attachée à un seul principe : elle a varié à mesure que variaient les mœurs et les croyances. Les hommes d'État de l'époque républicaine étaient tolérans parce qu'ils étaient indifférens; pendant la période impériale, la renaissance de la dévotion a dû produire une certaine intolérance.

Mais ici se présente une objection, qui a souvent été invoquée, et que M. Bouché-Leclercq a reprise avec vigueur. Si le gouvernement impérial s'est cru le droit, et le devoir, de faire respecter par tous les moyens la religion de la cité, comment se fait-il qu'il ait laissé vivre tant de cultes étrangers, et que seul le christianisme ait subi un traitement si dur? Ce contraste avait déjà frappé les chrétiens eux-mêmes: parmi les apologistes des premiers siècles, les uns s'en plaignent comme d'une injustice, ou s'en étonnent comme d'un illogisme; les autres ne sont pas loin d'y voir une preuve du caractère spécial de leur religion, de sa mission providentielle, on pourrait presque dire de sa divinité.

Les historiens modernes, au contraire, expliquent la même anomalie dans un sens bien moins favorable au christianisme : suivant eux, le gouvernement romain ne demandait qu'à laisser vivre en paix toutes les religions, celle du Christ aussi bien que les autres; mais les chrétiens, par leur propagande infatigable, par leurs attaques contre les cultes rivaux, par leurs refus scandaleux d'obéissance militaire ou d'hommage à l'empereur, peut-être même par leurs tentatives de révolte et leurs sourdes conjurations, l'ont obligé à sortir de sa mansuétude habituelle.

Domitien, Decius, Dioclétien, ont été des bourreaux malgré eux. Si le christianisme seul a été persécuté, c'est qu'il a provoqué les persécutions.

Il y aurait beaucoup à dire là-dessus. On pourrait d'abord se demander s'il est bien vrai que les persécutions n'aient été dirigées que contre le christianisme. La fermeture des chapelles consacrées aux cultes égyptiens sous Auguste, la déportation des sectateurs d'Isis sous Tibère, la proscription des druides sous Claude, prouvent au moins que la liberté religieuse n'était pas absolue au Ier siècle, sans compter que, dans les mesures violentes dont les Juifs ont maintes fois été l'objet, il est bien difficile de faire le départ entre les motifs religieux et les motifs politiques. — Il faudrait aussi remarquer peut-être que la situation n'est pas la même pour le christianisme et pour les autres cultes : ceux-ci, à vrai dire, n'obtiennent pas la tolérance à l'époque impériale, ils l'ont déjà obtenue, et ils la gardent, ce qui est assez différent. Si le culte de Sérapis ou celui de Bellone avaient fait leur apparition à Rome vers l'an 100 ou 150 après notre ère, qui sait s'ils eussent été aussi complaisamment accueillis par le gouvernement? Mais ils avaient pour eux une longue prescription. La religion chrétienne est venue la dernière, et à un moment où, pour les raisons que nous avons essayé de démêler, on était plus défiant que jadis envers toutes les nouveautés. — Une autre différence, bien souvent signalée, est que presque toutes les religions étrangères, asiatiques, égyptiennes ou africaines, se sont aisément prêtées à une fusion avec le paganisme gréco-romain, tandis que le christianisme, seul avec le judaïsme, s'y est obstinément refusé : cela ne pouvait que le faire paraître plus inquiétant. Pour toutes ces raisons, l'antinomie entre la tolérance ordinaire de l'État romain et son hostilité contre le christianisme est peut-être moins radicale qu'on ne l'a dit.

Cela ne signifie pas qu'elle n'existe pas : les persécutions, sans être aussi extraordinaires qu'elles semblent l'être au premier abord, restent un fait assez étonnant, et nous estimons, quant à nous, que le grand tort de beaucoup d'historiens, d'un côté comme de l'autre, a été d'en proposer une explication trop simple et trop une. L'un ne veut voir que les torts des persécuteurs, l'autre que ceux des persécutés; l'un n'admet que des motifs politiques, l'autre que des motifs religieux. En réalité,

toutes ces causes ont joué un rôle partiel, successivement ou simultanément, et il est sage de faire à chacune sa place dans cette histoire des persécutions, histoire obscure, complexe, embrouillée, qui ne peut devenir claire, nous le craignons, qu'en cessant d'être vraie.

C'est ainsi que, pour certains des persécuteurs, il est peut-être vain de chercher des mobiles rationnels là où il n'y a eu sans doute qu'une fantaisie fortuite. Tel est probablement le cas de Néron, dont l'attitude envers les chrétiens a suscité un si grand nombre d'hypothèses invérifiables et de discussions insolubles. Nous ne pouvons même pas savoir s'il y a un lien logique entre l'incendie de Rome et la persécution, ou si ces deux faits capitaux sont indépendans l'un de l'autre : la premiêre opinion s'autorise du témoignage de Tacite, la seconde de celui de Suétone. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il reste de l'inexplicable, à quoi l'on doit se résigner. Si Néron a poursuivi les chrétiens pour rejeter sur eux l'odieux de l'incendie, pourquoi les a-t-il choisis plutôt que d'autres, parmi tous les malheureux qui grouillaient dans les bas-fonds de Rome? et, s'il n'a pas eu même cette raison, quelle raison a-t-il pu avoir? Le parti le plus prudent est d'admettre, comme Renan, une « lubie » du prince ou de son confident Tigellin. M. Bouché-Leclercq proteste contre cette manière de voir, qu'il juge tendancieuse, et qu'il rapproche de celle des écrivains théologiques attribuant les persécutions à la haine des démons contre l'Église du Christ. « Il suffirait de dire *une lubie infernale*, écrit-il, pour être tout à fait orthodoxe. » Mais précisément l'épithète surajoutée changerait tout. Dire que Néron a obéi à une suggestion démoniaque, c'est mêler à l'histoire humaine une conception métaphysique, respectable d'ailleurs, mais étrangère ; dire qu'il a cédé à un caprice, c'est faire appel à une explication purement naturelle, dont la méthode la plus « scientifique » ne peut s'effaroucher. Il n'est pas si rare de voir des gens qui agissent par boutades déconcertantes, — surtout quand ils sont aussi absolus dans leur pouvoir que Néron, et aussi détraqués. Ne perdons pas de vue les réflexions si judicieuses de Fénelon : « Tacite raffine trop, il attribue aux plus subtils ressorts de la politique ce qui ne vient souvent que d'un mécompte, d'une humeur bizarre. C'est la faiblesse, c'est la mauvaise honte, c'est le dépit, c'est le conseil d'un affranchi qui décide, pendant que Tacite creuse pour

découvrir les plus grands raffinemens dans les conseils de l'empereur. »

Les historiens modernes, tout en étant très sévères pour Tacite, font un peu comme lui : intelligens eux-mêmes, il leur est malaisé de comprendre que les hommes aient pu agir autrement que par des motifs d'ordre intellectuel, et, sans s'en apercevoir, ils restreignent outre mesure la part possible de l'inconscient et de l'arbitraire. La raison d'État a certainement une grande influence, mais elle n'est pas tout, — chez des souverains parfaitement déraisonnables.

A côté du persécuteur par caprice, l'histoire de l'Empire romain nous présente ce que l'on pourrait appeler le persécuteur par complaisance, le prince qui, de lui-même, ne déteste les chrétiens ni ne les suspecte, mais qui les méprise, comme l'aristocratie romaine méprise en général les sectes mystiques de l'Orient, et qui, dès lors, les sacrifie volontiers aux réclamations populaires. Dans l'hagiographie traditionnelle, où tout n'est pas vrai, mais où la fiction même repose plus ou moins sur une base de vérité, la plupart des scènes de persécution commencent par des manifestations de la foule païenne ; c'est la masse qui en veut aux chrétiens, et les dirigeans, magistrats de province ou empereurs, ne font que consentir à ce qu'elle demande : les rédacteurs des Actes des martyrs, si inventifs qu'on les suppose, n'ont pas dû travestir complètement en cela la réalité. Rien, d'ailleurs, de plus vraisemblable : la plèbe est assez dévote pour prendre en haine les sectateurs d'une religion nouvelle, assez crédule pour accepter contre eux toutes les imputations calomnieuses, assez violente pour solliciter leur supplice ; et les gouvernans, qui ont besoin d'elle, et pour qui les chrétiens sont des fous misérables, cèdent sans répugnance à ses cris. Sans répugnance ? pas toujours. Quelquefois ils sont partagés entre l'influence qu'exercent sur eux les préjugés du peuple et un vague sentiment de justice ou d'humanité. Ils se disent bien, comme le Mathan de Racine : « Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé? » mais ils voudraient pourtant qu'on en versât le moins possible. De là des hésitations, qui ne vont pas sans quelque incohérence, mais dont l'illogisme même nous prouve leur bonne foi, et dont la célèbre réponse de Trajan à Pline est l'expression la plus curieuse. En disant qu'il ne faut pas rechercher les chrétiens, ni accepter contre eux de dénon-

ciations anonymes, ni punir ceux d'entre eux qui renient leur foi, Trajan montre assez — dirons-nous : qu'il ne les croit pas coupables ? — non, mais plutôt qu'il ne les croit pas dangereux. Mais, en même temps, en maintenant la nécessité de sévir contre ceux qui s'obstinent dans leur « superstition, » l'empereur comme son légat donnent satisfaction aux rancunes du vulgaire. Et si à cela l'on ajoute cette déclaration significative qu' « on ne peut rien statuer sur la question d'une manière générale ni pour servir de règle fixe, » cette lettre apparaît comme un des plus beaux exemples de compromis administratif entre le libéralisme d'en haut et l'intolérance d'en bas.

N'arrive-t-il jamais que l'intolérance se rencontre en haut aussi, que les souverains, non contens de laisser agir les passions païennes de la foule, les partagent pour leur propre compte ? N'y a-t-il pas, en un mot, des persécuteurs par fanatisme ? Peut-être n'en trouve-t-on pas pendant les deux premiers siècles de l'Empire, — encore n'est-ce pas certain, — mais dans l'extrême décadence, nous avons peine à croire qu'il n'y en ait pas eu. C'est en effet une période de vie religieuse intense, débordante : toutes les sectes pullulent, avec les superstitions les plus grossières, les croyances les plus bizarres, les plus violentes ardeurs. Et, d'autre part, les empereurs, au lieu d'être issus de l'aristocratie romaine, comme les Césars, ou de la bonne bourgeoisie provinciale, comme les Antonins, se recrutent dans toutes les parties du monde gréco-latin : il n'y a pas de si basse classe, de race si barbare, de contrée si exotique, qui n'en fournisse à son tour. Or, parmi ces aventuriers couronnés, mais restés « peuple, » il serait bien étrange que pas un n'eût conservé les préjugés populaires contre le christianisme, et n'eût poursuivi en lui une religion rivale de la sienne. Pour nous en tenir à un seul exemple, si la grande persécution du commencement du IVe siècle a été aussi furieuse, la faute semble bien en être à Galerius plus qu'à Dioclétien : d'après le récit de Lactance, — que nous n'avons nul motif de révoquer en doute, et que Chateaubriand a fidèlement suivi dans ses *Martyrs*, — c'est Galerius qui a généralisé les poursuites, d'abord restreintes aux seuls fonctionnaires impériaux, et qui les a rendues aussi plus sanglantes. Or, si Dioclétien a eu pour sévir des raisons politiques, Galerius, soldat brutal, sans culture intellectuelle, n'a été mû, selon toute apparence, que par

une haine religieuse. Lactance nous dit que sa mère, paysanne illyrienne très dévote aux dieux de sa peuplade barbare, excitait sa colère contre le christianisme : et il est bien vrai que c'est un polémiste chrétien qui nous l'apprend, mais ce n'est pas un argument suffisant pour rejeter un détail qui n'est nullement en désaccord avec ce que nous savons des croyances et des mœurs au IVe siècle. Voilà donc au moins un cas, — et il est fort douteux que ce soit le seul, — où les chrétiens ont été persécutés pour leur croyance, et par des gens qu'une croyance également forte animait contre eux.

Il est bien certain pourtant que ni le caprice individuel, ni la condescendance pour l'opinion populaire, ni le zèle païen ne sauraient expliquer toutes les persécutions. Il y en a quelques-unes qui ont été ordonnées par des princes trop intelligens pour qu'on puisse se contenter de pareilles raisons : ajoutons aussi qu'elles ont été trop bien organisées, trop méthodiques, pour ne pas déceler une intention réfléchie. Lorsque Maximin le Thrace, vers 235, négligeant la masse des fidèles, frappe à la tête des Églises, emprisonne, exile et torture les évêques afin de les acculer à l'apostasie, — lorsque Decius impose à tous les sujets de l'Empire l'obligation de sacrifier sur les autels officiels, en vue de contrôler leur loyalisme et de pouvoir poursuivre les réfractaires, — lorsque Dioclétien (nous parlons ici de Dioclétien seul, agissant de sa propre initiative, avant d'avoir subi les suggestions haineuses de Galerius) imagine de retirer aux esclaves chrétiens la faculté d'être affranchis et aux hommes libres les droits civiques, — il est clair que ces plans de campagne, si ingénieusement combinés, n'ont pas été conçus dans un moment de fantaisie arbitraire ou de passion emportée. C'est sur les persécutions de cette espèce que les historiens modernes s'arrêtent le plus; elles sont en effet les plus déconcertantes. Qu'un fou comme Néron, qu'une brute comme Galerius, ait édicté contre de pauvres gens inoffensifs de cruels supplices, cela n'a rien d'étonnant, mais, cette fois, nous sommes en présence d'empereurs tout différens. Decius avait de remarquables qualités d'administrateur, et Corneille a eu tout à fait raison de dire qu'il ne fut « aveugle » qu'en ce qui concerne le christianisme. Et Dioclétien, énergique et adroit tout ensemble, est un de ceux qui ont le plus efficacement travaillé à sauver de l'anarchie l'Empire à moitié détruit. Or ils ont persécuté le

christianisme, volontairement, systématiquement, avec une application qui ne peut guère être que l'effet d'un dessein politique. Ici il est impossible d'écarter les « raisons d'État : » — il reste seulement à chercher ce qu'elles étaient au juste, et ce qu'elles valaient.

Nous ne pouvons douter que Decius et Dioclétien, — et déjà avant eux Septime-Sévère, et peut-être même Marc-Aurèle, — aient estimé le christianisme dangereux pour la sûreté de l'État, mais ils ne nous ont pas dit de quelle nature était le danger qu'ils redoutaient, si bien que nous sommes réduits à le deviner, ce qui n'est pas facile. M. Bouché-Leclercq insiste, non sans raison, sur le prosélytisme chrétien, qui paraît avoir alarmé l'autorité romaine. Comparant les décisions prises par les empereurs envers les juifs et envers les chrétiens, il observe que le judaïsme est épargné tant qu'il reste cantonné chez le peuple hébreu, mais que, dès qu'il en sort, dès qu'il étend sa propagande au delà des limites ethniques, dès qu'il s'efforce d'entamer la société païenne, il devient tout de suite suspect : or, aux yeux des hommes d'État de Rome, le christianisme n'est qu'une variété de ce judaïsme d'exportation, si l'on peut ainsi parler, et c'est à ce titre qu'il est proscrit. Il y a là, en effet, une différence intéressante à constater. Mais le prosélytisme, en soi-même, n'est pas un mal : il ne le devient que s'il est mis au service de principes mauvais. En fait, le gouvernement impérial n'a pas lutté contre tous ceux qui essayaient de répandre leurs doctrines nouvelles et de réformer la société : les écoles de philosophie, les sectes orientales, — celle d'Isis ou plus tard celle de Mithra, — ont opéré de véritables conversions, des transformations de mœurs analogues à celles qu'a accomplies le christianisme, et l'on ne voit pas que l'État s'en soit beaucoup tourmenté. Si donc il a sévi contre les chrétiens, ce n'est pas simplement parce qu'ils faisaient de la propagande, mais parce qu'ils faisaient une certaine propagande.

On peut raisonner de même au sujet d'une explication souvent proposée : les chrétiens auraient été poursuivis comme tenant des réunions illicites et secrètes. Cela a pu constituer une présomption contre eux, mais rien de plus. Si tracassière qu'on la suppose, l'autorité romaine savait distinguer entre une assemblée illégale et une conspiration, entre un délit et un crime. Elle n'avait qu'à dissiper les attroupemens défendus,

sans en punir les membres par la confiscation, la prison ou la mort. C'est ce qu'elle faisait d'habitude, et si elle a recouru envers les chrétiens à des menaces plus graves, c'est qu'elle a eu des motifs particuliers de suspicion. Les réunions de la primitive Église excitaient sa défiance parce qu'elles étaient clandestines, mais il fallait une autre chose pour provoquer toute sa cruauté.

Cette autre chose, ce ne peut être, semble-t-il, que ce qui se passait dans ces assemblées mystérieuses, ce qu'on y faisait ou ce qu'on y disait. — Ce qu'on y faisait ? Il est bien difficile que des hommes d'État intelligens aient pris au sérieux les accusations ineptes de débauches infâmes et d'anthropophagie que la foule lançait contre les chrétiens, — et qui, du reste, atteignaient aussi d'autres sectes religieuses. Une enquête de police aurait suffi pour en constater le mal fondé. Enfin et surtout, rien n'était plus simple que de traduire les chrétiens en justice, si on les avait crus coupables de ces monstruosités, pour ces monstruosités mêmes. C'est ce qu'on n'a jamais fait. Pour reprendre la fameuse distinction déjà indiquée dans la lettre de Pline, c'est le « nom » qu'on a poursuivi, et non les « crimes attachés à ce nom. » On peut donc affirmer que les imputations d'inceste et de meurtre rituel, contre lesquelles les apologistes ont tant protesté, sont demeurées d'absurdes calomnies populaires, sans devenir des griefs sérieux de l'autorité légale.

Les paroles sont moins aisément vérifiables que les actions. Nous ne serions pas surpris que le gouvernement impérial, très rassuré sur les actes des chrétiens, l'eût été beaucoup moins sur leur enseignement. La doctrine que l'on prêchait dans les conventicules ecclésiastiques, plus ou moins déformée par les rapports de police, interprétée par des esprits ombrageux et malveillans, pouvait vite être jugée comme un péril social. Les fidèles du Christ tonnaient contre les vices du monde païen, contre ses violences, ses injustices, ses rapines, ses impuretés; ils menaçaient cette nouvelle Babylone de la vengeance céleste : n'étaient-ils pas disposés à la seconder ou à la devancer, à entreprendre de détruire ce réceptacle de crimes et d'infamies ? Ils se glorifiaient de ne pas avoir peur des tyrannies terrestres, de faire passer avant tous les ordres humains la volonté de leur Dieu : n'allaient-ils pas exciter chez les humbles un esprit d'in-

dépendance séditieuse? Ils exaltaient la souveraine beauté de la paix, flétrissaient, sous le nom d'homicide, toutes les effusions du sang humain : n'étaient-ils pas amenés à protester contre des meurtres nécessaires, celui du coupable condamné par les justes lois ou celui des ennemis de la patrie? Ils érigeaient la pauvreté en vertu, faisaient de la richesse une tare, presque un crime, conviaient petits et puissans à une communion fraternelle dans le dépouillement et l'humilité : ne risquaient-ils pas d'ébranler les hiérarchies du rang ou de la fortune, vieilles et nécessaires assises de la cité romaine? Peut-être, parmi leurs disciples, plus d'un entendait-il dans un sens matériel et immédiat ces préceptes de haute spiritualité : à plus forte raison les gouvernans devaient s'y tromper. Mystiques et révolutionnaires parlent souvent le même langage : il est naturel que les hommes d'État romains, qui comprenaient mal et goûtaient peu le mysticisme, l'aient confondu avec la révolution, et traqué comme tel.

Il nous semble cependant que ces erreurs d'interprétation, qui ont dû être réelles et fréquentes, ne suffisent pas pour rendre compte des mesures persécutrices. Car enfin, l'époque où la morale chrétienne a affirmé avec la plus âpre intransigeance sa réprobation du siècle, où elle a pu par conséquent paraître suspecte de tendances anarchiques, est aussi celle où elle a été, nous ne dirons pas tolérée, mais ignorée par l'autorité officielle. Lorsque celle-ci a poursuivi les chrétiens d'une façon générale et suivie, ils ne professaient plus dans toute leur force ces principes compromettans dont nous rappelions tout à l'heure la contradiction flagrante avec ceux de la société profane, — ou tout au moins ils ne les pratiquaient pas. Leur genre de vie devait bannir, même chez les plus timides conservateurs, les craintes qu'à la rigueur quelques parties de leur doctrine pouvaient autoriser. Il est possible que les prémisses de leur enseignement, entendues en un certain sens, entraînassent comme corollaires logiques la désobéissance aux lois, le refus du service militaire, le partage des biens : mais, en fait, ils n'étaient ni rebelles, ni réfractaires (1), ni communistes, et il aurait fallu

(1) Insistons un peu sur ce point, plus controversé que les autres. Il y avait des chrétiens dans l'armée romaine, et ceux qui refusaient d'y rester ne protestaient que contre les cérémonies païennes auxquelles on les forçait de prendre part, non contre le service militaire pris en lui-même. Tertullien dit aux païens : « Nous

une véritable mauvaise foi pour voir en eux des perturbateurs de l'ordre public. Aussi bien n'est-ce point à ce titre qu'on les a accusés et punis. Ce n'est jamais ni pour des actes ni pour des propos contraires à la sécurité publique que s'engagent les procès dirigés contre eux. Aussi bien dans les textes païens, — comme la lettre de Pline, — que dans les documens ecclésiastiques, le grief mis en avant est toujours, non pas une infraction à la loi civile, mais, purement et simplement, le refus de participer au culte officiel. Ils sont dénoncés, interrogés, suppliciés, non comme destructeurs de l'État, mais comme contempteurs des dieux.

Ce n'est qu'une apparence, dit M. Bouché-Leclercq : au fond, l'autorité romaine tenait fort peu à ce que les accusés brûlassent devant les idoles quelques grains d'encens; seulement, elle les savait dangereux, sujets mécontens ou infidèles, et pour voir s'ils étaient réellement chrétiens, c'est-à-dire réellement révolutionnaires, elle usait de ce critérium commode, expéditif et tangible. — C'est lui prêter, ce semble, un calcul bien compliqué. Rien ne l'empêchait, si elle redoutait dans le christianisme une doctrine antisociale, de le poursuivre pour ce motif, — assez grave par lui-même, certes ! — sans recourir à ce détour dont on ne voit nullement l'utilité. Ses procédés de gouvernement ou de police, en général, étaient plus brutaux que tortueux, et, envers des gens aussi peu puissans, aussi peu considérés que les chrétiens, elle n'avait aucun besoin de s'abriter derrière un faux-fuyant. Il est donc plus sûr de prendre la réalité telle que les faits historiques nous la montrent. Toutes les raisons que nous avons vues jusqu'ici, — peur des réunions clandestines, calomnies populaires, contresens sur la doctrine, — ont pu contribuer à rendre le christianisme odieux aux gouvernans, mais n'ont été que des causes accessoires de sa condamnation : la cause essentielle, c'est l'hommage aux dieux exigé systématiquement d'une part, obstinément refusé de l'autre.

Pourquoi s'en étonner au surplus, quand on songe à l'union, si intime depuis le règne d'Auguste, entre l'idée impériale et l'idée religieuse ? En somme, toutes les discussions auxquelles se

naviguons avec vous, nous combattons, cultivons, commerçons avec vous ; » et il est bien difficile de voir dans ce *militamus*, comme l'insinue M. Bouché-Leclercq, une simple métaphore relative au « combat » des chrétiens contre les démons : tout le contexte affirme que le mot doit être pris dans son sens propre...

livrent les historiens modernes pour savoir si les chrétiens ont été poursuivis comme mauvais citoyens ou comme apostats n'auraient pas eu de sens pour les dirigeans de Rome : à leurs yeux, le culte des divinités nationales était une partie intégrante de l'obligation civique; on ne pouvait renier l'un sans trahir l'autre. Là est le malentendu suprême dont il est impossible de ne pas être frappé quand on lit sans prévention les textes de cette époque. Les persécuteurs et les persécutés ne parlent pas la même langue. Les uns pensent, — sans le dire formellement, mais toute leur conduite révèle cette conviction implicite, — qu'on ne peut être un sujet loyal si l'on ne consent pas à un rite aussi simple, aussi facile, que l'adoration des dieux de la cité ; les autres se déclarent prêts à accomplir tous leurs devoirs de sujets, pourvu qu'on les purge de l'élément religieux qui y est mêlé, et, si l'on peut dire, pourvu qu'on les « laïcise. » Nous employons à dessein ce mot, parce qu'il montre combien est actuel encore le débat alors engagé, — et de quel côté se trouvent les tenans de la vraie liberté de conscience. Par exemple, en ce qui concerne l'armée, le serment prêté selon la formule rituelle et les actes liturgiques accomplis devant les aigles sont-ils forcément liés au devoir militaire? Le chef païen le croit, le soldat chrétien le nie; chacun d'eux, enfermé dans son opinion propre, est incapable d'entrer dans les raisons de son adversaire, et le quiproquo se poursuit sans fin, — mais un quiproquo tragique et sanglant, comme il est naturel là où l'un des deux antagonistes possède un pouvoir absolu, et l'autre un héroïsme invincible.

On le voit, l'intolérance déployée contre les chrétiens est tout ensemble politique et religieuse : ils sont frappés à la fois au nom de l'État et au nom des dieux, les dieux étant considérés comme les protecteurs nécessaires et en quelque sorte les symboles sacrés de l'État. Dans ce conflit, les chrétiens soutiennent une cause toute moderne, celle de la séparation entre les devoirs du citoyen et ceux du fidèle; la conception opposée peut avoir toute sorte d'excuses historiques, elle a même, si l'on veut, sa grandeur, mais elle est essentiellement archaïque. Le principe dont elle procède était enveloppé en germe dans les croyances les plus reculées de l'antiquité : la République romaine l'avait laissé pour ainsi dire en sommeil; l'Empire le réveille et le ranime. Au libéralisme de fait que nous avons constaté à

l'époque des Scipions ou de César, succède une doctrine juridique beaucoup plus exclusive. « Quiconque aura fait quoi que ce soit qui inspire aux esprits légers des hommes une terreur superstitieuse de la divinité, le divin Marc a ordonné de le reléguer dans une île. » « Ceux qui introduisent des religions nouvelles, inconnues pour la pratique et la doctrine, sont déportés s'ils sont de condition élevée, mis à mort s'ils sont roturiers. »

Ces textes de lois, qui datent des Antonins, sont d'une élasticité terrible : ils autorisent toutes les interdictions, toutes les répressions de cultes nouveaux. Il n'est guère possible de douter qu'ils n'aient été suggérés par le besoin de lutter contre le christianisme, et que par conséquent le contact entre l'État et l'Église naissante n'ait marqué dans la politique religieuse de Rome un « moment » décisif. La législation latine, jusqu'alors, avait été accueillante, en pratique, sinon en théorie : c'est contre le christianisme qu'elle est devenue intolérante pour la première fois. — C'est grâce à lui aussi qu'elle allait revenir à la tolérance, mais à la vraie tolérance cette fois, à celle qui a sa source, non dans une indifférence fatiguée, mais dans une large et noble conception de la liberté humaine.

III

Nous voici ramenés à cet édit de Milan, dont nous pouvons mieux mesurer maintenant l'originalité historique. Rapprochées des textes législatifs que nous citions tout à l'heure, les dispositions qu'il renferme vont, par contraste, s'illuminer d'un vif éclat. « Nous donnons aux chrétiens et à tous la libre puissance de suivre la religion que chacun préfère, *liberam potestatem sequendi religionem quam quisque voluisset,* » telle est la première phrase de ce manifeste, et elle est corroborée, à trois ou quatre reprises, par des affirmations analogues. « Libre et absolue faculté de pratiquer sa religion, « « puissance absolue et libre de culte, » « libre faculté de pratiquer ce qu'on aura choisi, » il semble que l'auteur de l'édit ait peur de ne pas se faire assez comprendre, de ne pas assez convaincre les fonctionnaires païens ou de ne pas assez rassurer les chrétiens persécutés, et qu'il veuille accumuler les formules les plus énergiques. Ce luxe de

répétitions, à lui seul, prouve sa forte intention libérale : il est bon cependant d'examiner plus attentivement ses déclarations pour voir sur quoi se fonde son initiative, d'où elle provient, et quelle en est enfin la sincérité.

Un fait a frappé tous les historiens qui ont lu ce fameux édit, soit dans la rédaction latine qu'en a conservée Lactance, soit dans la rédaction grecque transmise par Eusèbe : c'est la place toute particulière qu'y occupe le christianisme. Il est seul nommé parmi toutes les religions qui existent alors, et qui ne sont désignées que par des expressions abstraites et collectives. C'est à lui seul que se rapportent les mesures d'exécution spécifiées à la fin du décret : restitutions d'églises, de cimetières, etc. On dirait même, si l'on devait prendre au pied de la lettre une phrase fort curieuse, que la tolérance accordée aux autres cultes n'est qu'une conséquence de celle dont vont bénéficier les chrétiens. Bref, l'édit tout entier semble fait uniquement en vue du christianisme. — Ce n'est cependant pas une raison pour conclure, dès maintenant, qu'il est l'œuvre d'un fervent chrétien : les caractères que l'on y remarque peuvent s'expliquer d'autre façon. Si le christianisme est seul appelé par son nom, c'est que seul jusqu'alors il a été l'objet de poursuites légales. Si l'on ne statue que sur les biens de l'Église chrétienne, c'est que seuls ils ont été confisqués. Et quant à la phrase où Constantin prend soin d'avertir les gouverneurs de provinces que la liberté concédée aux chrétiens l'est aussi aux fidèles des autres cultes, nous croyons qu'elle a été inspirée par le désir, très respectable, de prévenir une confusion possible. On était tellement peu habitué à l'idée de tolérance que les magistrats impériaux devaient être convaincus qu'ils feraient plaisir au nouveau gouvernement, non seulement en cessant de poursuivre les chrétiens, mais en se mettant à inquiéter leurs anciens persécuteurs. Du moment que l'autorité n'était plus contre le christianisme, elle allait forcément être contre le paganisme, et il fallait se hâter de la suivre dans cette volte-face : qu'elle pût n'être contre personne, c'était une conception trop neuve, trop hardie, pour être intelligible aux fonctionnaires d'alors. Constantin, qui les connaissait bien, a voulu les mettre en garde contre toute méprise ; il a tenu à leur rappeler que la cessation des hostilités contre un parti n'entraînait pas la déclaration de guerre au parti adverse. Et cette phrase, qui peut paraître au premier abord la plus stricte-

ment confessionnelle de toutes, est au contraire celle où se marque le mieux son souci de neutralité.

Cette neutralité est d'ailleurs, ne l'oublions pas, assez différente de celle que nous nous représentons aujourd'hui, sinon dans les conséquences auxquelles elle aboutit, du moins dans quelques-uns des motifs sur lesquels elle s'appuie. Elle ne repose pas, par exemple, sur cette opinion, de plus en plus répandue dans les sociétés modernes, que l'État a les mains liées en matière religieuse par son incompétence, et, si l'on peut dire, par son agnosticisme nécessaire : l'auteur de l'édit ne considère nullement que les questions théologiques soient un domaine étranger et clos, où il ne puisse pénétrer. Il ne paraît pas non plus très préoccupé de ce que nous appellerions les droits de l'individu : s'il juge les diverses croyances dignes de respect, ce n'est pas parce que chacune d'elles est l'expression et comme le prolongement d'une personnalité humaine. L'argument de l'utilité publique, toujours si puissant sur l'esprit des Romains, lui est moins inconnu : il n'oublie pas de signaler que la tolérance qu'il accorde est « en harmonie avec la tranquillité de son siècle, » *pro quiete temporum nostrorum.* Mais la raison sur laquelle il insiste le plus, qu'il répète sans cesse, à la fin de l'édit comme au début et au milieu, celle qui par conséquent a dû avoir le plus de poids sur lui et sur ses contemporains, c'est la nécessité de ne pas mécontenter la divinité en proscrivant un seul des cultes qui lui sont rendus. Il veut que « tout ce qu'il peut y avoir de substance divine dans le ciel, » — on notera la généralité très abstraite des termes, — soit bien disposé pour lui et pour ses sujets, que la « faveur divine, » qu'il a déjà éprouvée au cours de ses précédentes entreprises, continue de lui être assurée.

Il y a là une manière de voir très éloignée de la nôtre, et que les historiens même les plus perspicaces n'ont pas toujours bien saisie. Ainsi M. Boissier est porté à retrouver dans l'édit de Milan un scrupule analogue à celui qui faisait accumuler dans les prières de la vieille Rome tous les noms des divinités, par crainte d'en froisser une et de susciter sa colère. « Constantin veut qu'on respecte tous les dieux, de peur de s'en faire des ennemis ; il espère que, si aucun d'eux n'a lieu d'être mécontent, ils s'uniront ensemble pour assurer le bonheur d'un Empire qui les traite si bien. » Ce n'est pas tout à fait exact : à

lire ces lignes, on se figurerait Constantin comme un païen qui admet l'existence d'un grand nombre de dieux, et qui redoute d'en oublier un ; c'est plutôt un déiste, qui croit à une seule divinité, — très mal définie d'ailleurs, — et sa grande frayeur est de mal l'honorer. L'idée dominante, l'idée neuve, dans l'argumentation de l'édit, c'est qu'un culte forcé est un culte sacrilège, un outrage, et non un hommage, à l'être céleste qu'on prétend servir. « Il faut que la divinité suprême, dont nous pratiquons la religion avec un libre esprit, *cujus religioni liberis mentibus obsequimur*, puisse nous témoigner en toutes choses sa faveur et sa bienveillance. » Voilà là phrase qui nous paraît contenir la pensée essentielle de l'édit : l'alliance intime entre la notion de religion et celle de liberté.

Or cette alliance, c'est précisément le thème favori des apologistes du christianisme depuis près de deux siècles. Tous redisent à l'envi que le culte divin doit être pratiqué en toute indépendance, non pas seulement pas respect pour l'homme, mais plus encore par respect pour la divinité, et qu'il n'est pas de l'essence d'une religion de vouloir en contraindre une autre, *non est religionis cogere religionem*. On trouverait partout, chez Minucius Felix, chez Tertullien, chez Arnobe, d'éloquens développemens sur ce point, mais il suffit de citer quelques paroles de Lactance, parce qu'il a été le témoin de la dernière et de la plus générale persécution, et parce qu'il a vécu dans l'entourage de Constantin : « Il n'est point besoin de recourir à la violence et à l'injustice, car la religion ne peut être contrainte, *religio cogi non potest*. Ce sont les paroles, non les coups, qui peuvent agir sur la volonté... Nous autres, nous ne retenons personne à contre-cœur : Dieu n'a que faire de ceux qui n'ont pas la piété et la foi. On défend sa religion, non en tuant, mais en mourant, non par la cruauté, mais par la patience. La défendre par le sang et la torture, ce n'est plus la défendre, c'est la souiller. Il n'y a rien de si volontaire que la religion... Les païens détruisent eux-mêmes leurs dieux, en se défiant de leur pouvoir : ils sont plus impies que les athées. Un sacrifice n'en est plus un quand il est arraché de force : s'il n'est spontané et sincère, il devient un sacrilège... Nous ne voulons pas pour notre dieu d'adoration contrainte, et, en cas de refus, nous ne nous irritons pas : nous avons trop de confiance dans son pouvoir. » Ces maximes, qui attestent avec une netteté si rigoureuse l'anti-

thèse, non seulement entre deux religions, mais entre deux conceptions de la vie religieuse, sont de quelques années à peine antérieures à l'édit de Milan : Constantin n'a fait, en quelque sorte, que transposer en style législatif la morale de Lactance, qui lui-même n'avait fait que reprendre la doctrine commune de tous les défenseurs du christianisme.

C'est en vain que, pour nier cette filiation, on chercherait un argument dans le vocabulaire théologique de l'édit. Il est vrai que ce vocabulaire est plus philosophique que religieux, plus déiste que chrétien : avec ses termes très généraux et ses épithètes vagues, « divinité, » « puissance divine, » « faveur céleste, » il peut convenir aussi bien à un disciple de Platon ou de Zénon qu'à un adorateur du Christ; il pourrait même convenir à un païen, à un de ces païens, si nombreux alors, qui considéraient les dieux du polythéisme comme des émanations diverses d'un être suprême et unique. Il est tout à fait voisin de la phraséologie qu'on rencontre, à la même époque, dans des œuvres profanes comme les *Panégyriques*, qu'on retrouvera plus tard dans les écrits de païens avérés, comme Maxime de Madaura, le correspondant de saint Augustin. Le style impérial, en un mot, ne rend aucun son proprement chrétien. Mais cela ne veut pas dire que la pensée ne soit pas chrétienne. Les écrivains chrétiens eux-mêmes, au moins lorsqu'ils s'adressent au grand public et non aux conventicules des fidèles, emploient volontiers des locutions qui ne sont pas beaucoup plus caractérisées. Minucius Felix donne de son Dieu une définition si peu confessionnelle, si proche du pur déisme, qu'on s'est demandé s'il connaissait bien la religion qu'il prétendait défendre. Lactance commence par présenter la doctrine chrétienne comme un monothéisme spiritualiste, analogue à celui des philosophes anciens, et ce n'est que plus tard qu'il superpose à cette religion naturelle la révélation scripturaire. Même Tertullien, si fougueux pourtant, si peu circonspect, parle un langage plus philosophique dans ses apologies que dans ses autres livres. L'aspect éclectique, un peu flou, de la terminologie que nous observons dans l'édit de Milan ne doit donc pas nous étonner, ni nous faire douter de son origine chrétienne. Pas plus dans la forme que dans le fond, il n'y a désaccord entre ce manifeste et la tradition des apologistes. Constantin a reçu des Pères de l'Église sa conception d'une

religion libérale. Eux l'avaient réclamée, lui a voulu la réaliser.

Avaient-ils été sincères? et leur impérial disciple l'a-t-il été? Bien des historiens ont témoigné à cet égard une défiance qui peut s'expliquer, mais qui ne nous paraît pas justifiée.

Il faut bien avouer que la tolérance si solennellement promise dans l'édit de Milan n'a pas été de longue durée : à peine l'équilibre avait-il été obtenu qu'il s'est rompu de nouveau, en sens inverse cette fois. Constantin, après avoir restitué les biens de l'Église chrétienne, s'est approprié ceux des temples païens; après avoir autorisé le libre exercice du culte jadis proscrit, il a menacé des sanctions légales le culte jadis triomphant. Est-il passé de la menace à l'exécution? ses biographes ne sont pas d'accord là-dessus, mais ses fils du moins franchissent ce pas décisif : ils font fermer les temples, interdisent les sacrifices, punissent de mort et de confiscation les païens qui contreviendront à cette défense et les gouverneurs de provinces qui ne la feront pas respecter. Et, s'il est vrai que les habitudes tyranniques de l'autorité impériale sont pour beaucoup dans ces actes de rigueur, on ne peut nier que l'opinion chrétienne ne les approuve et ne les encourage. Dans la série des écrivains ecclésiastiques, Firmicus Maternus vient tout de suite après Lactance : or qu'on se rappelle ce qu'écrivait Lactance à la veille du triomphe de Constantin, et qu'on y compare les exhortations de son successeur aux empereurs Constant et Constance. L'appel au bras séculier contre le paganisme n'y est aucunement dissimulé : « Il faut couper le mal dans sa racine, le détruire, le corriger par les lois les plus sévères, afin que le monde romain ne soit pas plus longtemps souillé par cette erreur mortelle. » A l'appui de cette thèse radicalement intolérante, l'auteur ne néglige aucun argument subsidiaire, — ni celui de la tradition : il rappelle l'antique répression des Bacchanales, « ce supplice digne de la grandeur romaine; » — ni celui du droit divin des rois : « Dieu ne vous a confié l'empire que pour guérir cette plaie; » — ni celui de l'intérêt bien entendu des coupables : « Secourez ces malheureux, sauvez-les de la mort; les malades ne se plaisent qu'à ce qui leur nuit; » — ni même celui du profit matériel que le gouvernement trouvera dans les mesures proposées : « Enlevez sans crainte les ornemens des temples; envoyez les dieux à la Monnaie, faites-les fondre, et servez-vous-en. » Nobles ou bas, subtils ou grossiers, tous les motifs de persécution sont entassés

dans cette véhémente philippique, — un quart de siècle après que Lactance avait si hautement flétri les persécuteurs païens, et que Constantin avait désavoué toute politique persécutrice. On peut mesurer le chemin parcouru, — et le regretter; et l'on comprend, dès lors, le raisonnement qu'ont fait bien des auteurs modernes : si l'Église chrétienne et l'Empire chrétien ont aussi vite renoncé à la tolérance, c'est qu'ils n'y tenaient pas, qu'ils ne l'aimaient pas pour elle-même ; elle n'a été pour eux qu'un abri provisoire, qu'ils ont jeté bas dès qu'ils se sont crus assez forts pour combattre ouvertement. Les revendications des apologistes ne sont qu'un trompe-l'œil; l'édit de Milan, qu'un subterfuge. Le christianisme n'a jamais voulu que la domination : tant qu'il a désespéré de l'avoir, il a demandé la liberté, faute de mieux; quand il a pu dominer à son tour, la liberté l'a gêné, et il l'a sacrifiée.

Qu'il y ait dans cette façon de prendre les choses une apparence de vérité, nous n'en disconvenons pas, — mais une apparence seulement. Incriminer ainsi rétrospectivement les intentions de ceux qui ont plaidé au IIe et au IIIe siècle pour la tolérance religieuse, c'est leur faire un procès de tendances, — comme on pourrait en faire à tous les novateurs et réformateurs. Car enfin rien n'est si commun dans l'histoire que l'exemple d'une minorité qui, libérale dans l'opposition, devient tyrannique en s'installant au pouvoir, et il serait peut-être exagéré de conclure de sa tyrannie à l'insincérité de son libéralisme. Les disciples de Voltaire et de Diderot, lorsqu'ils ont été les maîtres, n'ont guère respecté la liberté de pensée : est-ce une raison pour affirmer que Diderot et Voltaire mentaient quand ils soutenaient que la pensée doit être libre? On ne peut s'armer d'une pareille défiance sans professer un pessimisme excessif, — disons aussi : sans simplifier l'histoire outre mesure. Ceux qui raisonnent de la sorte ont l'air de se figurer une secte religieuse, ou une école philosophique, ou un parti politique, comme une seule et même personne dont l'existence est homogène, et dont on a le droit de suspecter la bonne foi si l'on relève des contradictions entre ses paroles du début et ses actes de la fin. En réalité, les hommes qui ont fait la Terreur ne sont pas ceux qui ont écrit l'Encyclopédie, et de même la génération qui a applaudi en 320 aux décrets contre le paganisme n'est pas celle qui, en 250 ou en 300, demandait la liberté des cultes.

Cessons donc d'envelopper dans des appellations uniques des époques et des individualités foncièrement différentes. Tertullien et ses contemporains proclament le droit de la conscience à ne relever que d'elle-même, et ils le proclament dans toute son extension, sans distinguer entre la vérité et l'erreur : voilà le fait. Ce droit, l'auraient-ils respecté ou violé s'ils avaient été les maîtres ? il est vain de se poser la question, parce que le triomphe de leur doctrine était une hypothèse qu'ils n'envisageaient pas, qu'ils ne pouvaient envisager. Tertullien considère comme deux suppositions aussi absurdes l'une que l'autre que le monde puisse exister sans les Césars et que les Césars puissent être chrétiens.

Plus tard, à un moment où la victoire de l'Église est devenue possible et va bientôt devenir réelle, des apologistes comme Lactance s'attachent encore au principe de la liberté, et, par la manière dont ils la revendiquent pour eux, s'engagent implicitement à l'accorder à leurs adversaires en cas de succès : pourquoi ne pas admettre que cette promesse soit loyale ? Est-il donc si extraordinaire que des hommes qui avaient pu toucher du doigt toute l'horreur des supplices infligés pour cause de religion, les aient exécrés tant pour les autres que pour eux-mêmes ? n'est-il pas naturel qu'après avoir traversé une si atroce tourmente, ils aient aspiré à l'indépendance et à la tranquillité, sans rien de plus ? est-il incroyable qu'ils aient, non seulement accepté, mais aimé un état de concorde fraternelle, où il n'y aurait plus ni persécuteurs ni persécutés, et vers lequel les portait la douce morale de l'Évangile aussi bien que leur conception hautement spiritualiste du culte dû à Dieu ? On ne peut douter de leurs paroles à moins de taxer de mensonge, *a priori*, toutes les déclarations de pardon et de paix, ce qui est tout de même d'une psychologie bien misanthropique.

Nous croyons donc à la sincérité des docteurs chrétiens du IVe siècle, et nous croyons aussi à celle de Constantin. S'il avait eu des arrière-pensées de représailles contre les païens vaincus, il est probable qu'il ne les eût pas ajournées. Il était tout-puissant ; il était emporté, brutal même, et l'opinion acceptait assez facilement les volte-face du despotisme pour qu'il n'eût pas à craindre de la heurter en retournant contre le paganisme les prohibitions dont celui-ci avait frappé le christianisme. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a cru ne pas devoir le faire, par probité

de chef d'État, peut-être plus encore par scrupule de chrétien. Il a laissé tranquilles les polythéistes, il n'a essayé de les convertir que par des discours et des argumentations, suivant à la lettre le programme tracé par Lactance : à la fin de son règne seulement, il a quitté la controverse pour la menace ; mais cette défaillance tardive ne suffit pas à annuler ses actes antérieurs. S'il n'a pas eu la force de garder jusqu'au bout la même attitude, cela n'implique pas que cette attitude ait été celle d'un comédien.

En fait, il y a eu, au commencement du IVe siècle, une vingtaine d'années où cet idéal de franche et noble tolérance a été réalisé. Ensuite souverains et théologiens y sont devenus infidèles : les lois ont recommencé de punir le crime d'hétérodoxie, et le sang de couler. Mais, de ce que la paix religieuse instituée par Constantin sous l'inspiration de l'Église a été de peu de durée, avons-nous moins à l'admirer ? Ne faut-il pas au contraire la saluer avec une reconnaissance plus émue, revêtue comme elle l'est de cette beauté fragile des choses qui ne doivent avoir qu'une existence brève ? Entre l'antiquité païenne, où les droits de la conscience étaient précaires, — tantôt sauvegardés par une indifférence nonchalante, tantôt méconnus par une autorité tracassière, — et la civilisation médiévale, où ils ont été systématiquement subordonnés à un idéal théocratique, il a existé une courte période où ils ont été reconnus pour la première fois. Les hommes qui ont préparé ou établi ce règne éphémère de la liberté de pensée ne peuvent être méconnus d'aucun parti : pour les chrétiens, ce sont des bienfaiteurs ; pour les libéraux, ce sont des précurseurs.

René Pichon.

LES ORIGINES

DE

LA SCIENCE MODERNE

D'APRÈS LES DÉCOUVERTES RÉCENTES

Les origines de la science sont moins connues que ses découvertes. Nous profitons de ses conquêtes, nous jouissons de ses bienfaits, sans nous occuper beaucoup de découvrir la source d'où ils découlent. Il n'y a cependant pas d'étude plus intéressante. En aucun domaine, le progrès humain n'est procuré par je ne sais quelle évolution spontanée et nécessaire. Il importe de connaître les conditions où il prend naissance, celles où il précipite son cours, pour orienter vers le mieux nos démarches futures. A ce titre, les travaux de M. Duhem doivent être estimés très haut : ils établissent, avec preuves à l'appui, que les principes sur lesquels repose la science moderne ont été formulés avant Newton, avant Descartes, avant Galilée, avant Copernic, avant Léonard lui-même, par les maîtres de l'université de Paris au cours du XIVe siècle (1).

(1) Pierre Duhem, *Études sur Léonard de Vinci. Ceux qu'il a lus et ceux qui l'ont lu.* Première série, 1906; seconde série, 1909. Paris, Hermann (Une troisième série paraîtra en 1913); *l'Évolution de la Mécanique.* Paris, 1903; *les Origines de la Statique.* Paris, 1905; ΣΩΖΕΙΝ ΤΑ ΦΑΙΝΟΜΕΝΑ. *Essai sur la notion de théorie physique de Platon à Galilée.* Paris, 1908; *le Mouvement absolu et le mouvement relatif.* Paris, 1909; *la Théorie physique, son objet et sa structure.* Paris, 1906. — Cf. Raffaello Caverni, *Storia del metodo sperimentale in Italia.* Firenze, 1895, 6 vol.

I. — QUELLES SONT LES IDÉES ESSENTIELLES DE LA SCIENCE ARISTOTÉLICIENNE?

De tous les systèmes qu'ont construits les Anciens, celui qu'organisa Aristote [384-322] semble avoir obtenu le plus de crédit et exercé le plus d'influence : nul doute qu'il ne représente le point d'arrivée d'une longue tradition, babylonienne autant qu'hellénique. Le monde est une grosse boule sphérique, limitée, hors de laquelle il n'est rien, dont la terre occupe le centre, et qui est constituée par huit autres sphères de grandeur croissante, toutes homocentriques : tels, certains jouets de nos enfans. Ces huit sphères creuses, emboîtées l'une dans l'autre, sont des corps solides porteurs des astres; chacune est animée d'un mouvement circulaire et uniforme, qui l'entraîne autour de la terre; comme le centre d'une sphère qui tourne est nécessairement immobile, il s'ensuit que l'absolue immobilité de la terre résulte des mouvemens des cieux, et que la terre est physiquement séparée des cieux. — Mais il faut noter encore que ceux-ci n'obéissent pas aux mêmes lois que celle-là : en un sens, le monde est double ; il est formé par l'assemblage de deux morceaux hétérogènes limités par l'orbe lunaire. Au-dessus, et tout autour de la terre, c'est le ciel, ce sont les astres, c'est-à-dire les dieux; et la perfection de leur mystérieuse essence, comme elle les anime sans fin d'un mouvement circulaire, écarte d'eux à jamais la corruption et la mort. Au-dessous, et au milieu des sphères célestes, c'est la terre, ce sont les corps, tous composés par d'inégaux mélanges de quatre essences fondamentales (1), tous sujets à la génération et à la mort, tous entraînés par des mouvemens compliqués et imparfaits. Ce monde sublunaire est entièrement régi par les mouvemens des corps célestes.

Cette physique avait l'avantage de s'accorder solidement avec la métaphysique du Lycée; elle s'accordait moins bien avec l'expérience. On s'aperçut bientôt que les astres errans ne demeuraient pas toujours à égale distance de la terre : que devenaient donc ces sphères solides, homocentriques, géocentriques, par où Aristote tentait d'expliquer le mouvement des astres? Il fallait essayer d'autre chose.

(1) Terre, eau, air, feu.

Héraclide de Pont et Aristarque de Samos [vers 280 av. J.-C.] renversèrent donc les données du Stagirite : à les entendre, c'était la terre qui remuait, et le soleil qui restait immobile! Mais on refusa de les suivre : au jugement de tous, le soleil était un dieu, peut-être même était-il Dieu; et l'on n'avait pas accoutumé de se le figurer au repos. Hipparque de Rhodes [vers 128 av. J.-C.] et Ptolémée de Péluse [vers 145 après J.-C.], — pour ne parler que de ces deux-là, — imaginèrent donc une troisième théorie, moins révolutionnaire : la terre continuait d'occuper le centre du monde; quant aux inégalités du mouvement planétaire, on les expliquait en admettant que les planètes décrivent un épicycle, c'est-à-dire une circonférence dont le centre trace lui-même un cercle (excentrique) au monde; du soleil, on croyait que son mouvement se peut représenter, soit par un épicycle roulant sur un cercle concentrique au monde, soit par une circonférence dont le centre ne coïncide pas avec le centre du monde.

Cette réforme de la science aristotélicienne laissait subsister le grand principe que le monde se compose de deux parties hétérogènes; mais elle se complétait par ailleurs de vues toutes différentes. Aristote pratique avec un confiant dogmatisme ce qu'il appelle la méthode du physicien : il croit avoir saisi l'essence des choses célestes et il en déduit la nature de leurs mouvemens; il n'éprouve aucun doute touchant la réalité objective de ces mouvemens et de cette essence. Hipparque, au contraire, et Ptolémée, suivant avec modestie la méthode de l'astronome et les leçons de Platon, ne croient plus pouvoir se représenter avec exactitude les mouvemens vrais que décrivent effectivement les astres; partant des faits observés ils veulent remonter à leurs causes possibles; leur ambition se borne à combiner, suivant les lois de la géométrie, des cercles et des mouvemens *hypothétiques*, de telle sorte que s'expliquent les phénomènes constatés, *que soient sauvées les apparences;* à les entendre, ces mouvemens et ces cercles sont des *abstractions pures*, uniquement utiles aux astronomes, devenus capables, grâce à elles, de calculer les phénomènes célestes. « Les dieux (seuls) ont un plus sûr jugement. »

La science du monde sublunaire, — c'est notre terre que je veux dire, — était beaucoup moins avancée que l'astronomie, mais on lui attribuait une portée objective, une vérité absolue.

L'optique naissait dans l'école d'Euclide [vers 320 av. J.-C.] : celle-ci connaissait la loi de la réflexion et voulait déterminer la valeur de l'angle de réfraction par rapport à l'angle d'incidence. La dynamique était paralysée au berceau par cette étrange idée d'Aristote, que tout mobile est accompagné d'un moteur qui le touche sans se confondre avec lui : le moteur d'une flèche, c'est l'air qu'elle ébranle. Seule, la statique se développait quelque peu : un génie inconnu ébauchait le principe des vitesses virtuelles et tentait de ramener à la loi du levier l'explication de toutes les machines simples, tandis qu'Archimède [287-212] étudiait, en des œuvres immortelles, la notion de centre de gravité, l'équilibre des poids, l'équilibre des liquides et des corps flottans.

Voilà, esquissées dans leurs très grandes lignes, les conclusions de la science grecque; voilà l'image que, pendant plus de mille ans, l'élite humaine se forma du monde! Pendant près de mille ans [200-1277], on doit dire que la science ne progressa pas d'une ligne; bien mieux, elle recula. Les chrétiens d'Orient, le plus souvent, en délaissaient l'étude : l'astronomie qu'ils connaissaient touchait de très près à l'astrologie (1) et au paganisme; elle ne disait rien, en revanche, de ces eaux célestes dont parle la *Genèse*, I, 6-8; et beaucoup, oublieux des enseignemens d'Augustin, se sentaient tentés de demander à la Bible, non seulement la science du salut, mais celle encore du soleil. Les Arabes firent pis : avec Avempace [† 1138. Ibn Badja] et Aboubacer [† 1185. Aboubekr ibn Tofaïl], Averroès [† 1198. Ibn Rochd] et son ami Alpetragius [Abou Ishak ibn al Bitrogi), ils rejetèrent la réforme d'Hipparque et de Ptolémée et restaurèrent dans sa pureté originelle, son dogmatisme aventureux, son dédain de l'expérience, la science aristotélicienne. Grâce à Alpetragius surtout, Aristote recouvre son empire; on estime qu'il a fondé et achevé la logique, la physique et la métaphysique. Je dis qu'il les a fondées, déclare Averroès, « parce que tous les ouvrages qui ont été écrits avant lui sur ces sciences ne valent pas la peine qu'on en parle... Je dis qu'il les a achevées, parce qu'aucun de ceux qui l'ont suivi... pendant près de quinze cents ans, n'a pu rien ajouter à ces écrits, ni y trouver une erreur de quelque importance. » Et, lorsque les Platon de Tivoli et les

(1) Il faut bien comprendre, en effet, que *l'astrologie est la nécessaire conséquence de l'aristotélisme* : les mouvemens du monde sublunaire sont strictement commandés par les mouvemens des sphères.

Jean de Luna, l'archevêque Raymond de Tolède et ses traducteurs, Hermann le Dalmate et Gérard de Crémone, Michel Scot, enfin, font passer de l'arabe en latin les œuvres d'Averroès, de Ptolémée et d'Aristote, les chrétiens d'Occident se courbent sous le joug que leur apporte l'Islam. Bien qu'ils voient les contradictions que l'expérience inflige au péripatétisme, les Albert le Grand et les Thomas d'Aquin, les Guillaume d'Auvergne et les Robert Grossetête eux-mêmes, les Bonaventure et les Bacon n'osent pas renoncer aux sphères homocentriques d'Al Bitrogi, d'Averroès et d'Aristote ; ils rejettent unanimement les excentriques et les épicycles de Ptolémée.

II. — QUELLES SONT LES IDÉES ESSENTIELLES DE LA SCIENCE PARISIENNE (1277-1377)

Puis, brusquement, en moins de cent années, l'empire qu'exerce Aristote s'effondre. En 1277, l'évêque de Paris, Étienne Tempier, condamne les thèses principales de sa physique, en même temps que ses dogmes métaphysiques; en 1377, le chanoine de Rouen, Nicole Oresme (bientôt promu évêque de Lisieux) écrit un *Commentaire au Traité du Ciel*, où se lit une réfutation catégorique de l'astronomie du Lycée. Ces deux dates circonscrivent avec exactitude le siècle mémorable où s'élabore, sur les ruines de la Science aristotélicienne, la Science parisienne.

Cherchons d'abord à en déterminer les caractères; nous verrons ensuite à en éclairer l'origine.

A l'encontre d'Aristote, les maîtres de l'Université de Paris enseignent les théories ptoléméennes des épicycles et excentriques, dont Bernard de Verdun a résolu les difficultés, — et que le seul objet des hypothèses scientifiques est de sauver les apparences, c'est-à-dire d'expliquer chaque phénomène constaté. La valeur de ces hypothèses, disent-ils, découle et dépend de leur rapport à l'expérience, non point du tout de leur rapport aux propriétés des essences. Ce n'est pas à la métaphysique à fonder la science. « Il suffit à l'astronome, déclare Jean de Jandun lui-même, de savoir ceci : si les épicycles et les excentriques existaient, les mouvemens célestes et les autres phénomènes se produiraient exactement comme ils se produisent;... l'astronome n'a pas à se soucier du pourquoi (*unde*); pourvu qu'il ait le moyen de déterminer exactement les lieux et les mouvemens des pla-

nètes, il ne demande pas si cela provient ou non de l'existence *réelle* de tels orbites dans le ciel; » cela ne le regarde pas.

A l'encontre d'Aristote, certains professeurs de Paris relèvent l'idée de saint Augustin et de saint Anselme; qu'il n'est aucune différence essentielle entre la substance constitutive du ciel et celle dont la terre est formée. Selon Gilles de Rome, Duns Scot et Guillaume d'Ockam, on trouve, dans les corps célestes et les corps sublunaires, une matière de même nature. Selon Jean Buridan, les mouvemens des uns et des autres sont régis par les mêmes lois.

Et Buridan continue de s'opposer à Aristote : le mouvement des astres ne s'explique pas, dit-il, par l'action des intelligences qui leur sont unies. « Dès la création du monde, Dieu a mû les cieux de mouvemens identiques à ceux dont ils se meuvent actuellement; il leur a imprimé alors des *impetus*, par lesquels ils continuent à être mus uniformément; ces *impetus*, en effet, ne rencontrant aucune résistance qui leur soit contraire, ne sont jamais ni détruits ni affaiblis. » Voilà à jamais brisé le prestige divin des astres, que la science aristotélicienne avait tout bonnement consacré, et auquel savait si mal résister un saint Thomas d'Aquin. Et voilà posé du même coup, implicitement mais effectivement, ce principe de l'inertie qui supporte la dynamique de Galilée, et dont Descartes, puis Leibniz perfectionneront la formule : permanence de la force (*impetus*) que ne contrarient ni la résistance du milieu ni la gravité naturelle du mobile.

Buridan en aperçoit la fécondité : il en use, par exemple, pour expliquer, toujours à l'encontre d'Aristote, le mouvement des projectiles. Arrière la doctrine qui veut en rendre raison par l'action de l'air, moteur contigu au boulet et distinct de lui; le véritable moteur du mobile n'est autre que la force (*impetus*) violemment déposée en lui par celui qui l'a lancé. Comme le mouvement des astres, le mouvement des projectiles dérive d'une « chiquenaude initiale. » Et Buridan précise admirablement : pour un mobile donné, déclare-t-il, l'*impetus* est d'autant plus grand que la vitesse communiquée à ce corps est plus grande; et il ajoute : « en des mobiles différens, lancés à une même vitesse, les intensités de l'*impetus* sont entre elles comme les qualités de matière que renferment ces divers mobiles; » c'est-à-dire que, à l'entendre, l'intensité de cette force est égale

au produit de trois facteurs : « une fonction croissante de vitesse, le volume du corps, et une densité proportionnelle au poids spécifique. » Son illustre disciple, Albert de Saxe, accepte intégralement cette dynamique révolutionnaire : il l'enseigne, la propage, la précise même en certain point.

Tous deux en déduisent, peut-on croire, qu'Aristote rêvait donc en affirmant que la vitesse du mouvement violent commence par croître. Tous deux en déduisent, — mais il semble qu'ici Albert ait insuffisamment compris ou à demi rejeté la pensée de son maître, — que l'accélération de la chute des graves est due à un *impetus* qui s'ajoute à la pesanteur du mobile et qui s'accroît sans cesse : les diverses théories aristotéliciennes sont aussi fausses que celles qui leur sont opposées. En revanche, Albert seul étudie la distribution des vitesses, précise comment, d'une partie à l'autre d'un mobile, varie la vitesse en un mouvement difforme et comment, en un mouvement irrégulier, la vitesse varie d'un instant à l'autre. La cinématique surgit, dont Aristote n'avait pas idée.

De même, une nouvelle théorie du mouvement apparaît. Si l'on continue, avec Aristote, à montrer le lieu d'un corps en la partie contiguë du milieu qui contient ce corps et le protège, on refuse d'accorder l'immobilité au lieu ainsi défini et l'on n'emploie plus cette notion de lieu contigu pour décrire le mouvement local. L'élément fixe que postule la pensée pour comprendre celui-ci n'est pas davantage un solide concret ; — on cesse donc de démontrer par le mouvement du ciel l'immobilité de la terre : — ce repère fixe est, pensent les Scotistes, l'*ubi* du mobile, j'entends l'espace vide qu'il comble, sa position par rapport à d'autres corps, soit réels, soit idéaux. Quant au mouvement, il apparaît aux disciples de Duns Scot, à Jean le Chanoine par exemple, comme une continuité réelle, un écoulement effectif, *forma fluens, ens continuativum ;* pareillement, le temps objectif, véritable durée fluente. Et la pensée, croit-on, altère nécessairement l'essence de l'un et de l'autre dès qu'elle tâche à les comprendre : elle leur substitue des séries d'états distincts, *esse discretum*, qui n'ont qu'une valeur conceptuelle et correspondent à l'*esse continuativum* sans lui être identiques (1).

(1) Johannes Canonicus, *Quaestiones super VIII Physicorum libros Aristotelis*, livre III, quest. 1, art. 1-3 ; livre IV, quest. 5. Ad secund. art. — Cette théorie scotiste, qui annonce, on le voit, certaines théories de M. Bergson, dérive d'une doc-

Touchant la pesanteur, les Maîtres Parisiens sont divisés par un grave désaccord. Au dire du Stagirite et de Themistius son disciple, c'est une qualité inhérente au corps et par laquelle celui-ci tend vers son lieu naturel, où sa forme atteint sa perfection, où sa propre conservation est le mieux assurée. (Qui sait si le concept de *lieu naturel* n'a pas été tiré par voie de généralisation de l'idée de *santé?*) Certains docteurs de Paris acceptent cette théorie : Albert de Saxe en déduit que chaque grave « *désire* » s'unir au centre du monde; qu'en tout grave formant une individualité, il se trouve un centre de gravité, et que, en toute chute libre, c'est ce centre de gravité qui « tend » à rejoindre le centre du monde. Puis, donnant à sa pensée un développement inattendu, et qui va exercer sur la science une influence considérable, « *la terre se meut,* » prétend-il, car son centre de gravité désire constamment se placer au centre du monde; or la position du centre de gravité change sans cesse, en raison de l'érosion produite par les fleuves qui creusent les vallées ou comblent les mers. S'émancipant alors du Stagirite, Albert de Saxe insiste sur l'importance de l'eau dans le modelage de la surface de la terre; contre Avicenne même, il spécifie exactement son rôle niveleur en lui opposant le soulèvement lent des terres immergées. — Mais Buridan, et quelques autres, très peu nombreux à ce qu'il semble, rejettent ces théories : le centre de la terre, disent-ils, le centre du monde, comme les points, les lignes, les surfaces, tout cela n'a rien de positif, ni de réel; on n'y doit voir que des concepts abstraits, dénués de propriétés physiques; imaginer que les diverses parties de la terre « tendent » vers un centre commun, que les diverses parties du monde « désirent » se placer en un centre commun, que ces deux centres communs coïncident, *ce géocentrisme radical leur paraît rêverie mythologique, et creuse.* La pluralité des mondes est chose possible. Il est faux, en revanche, prétendent-ils, de nier avec Aristote la possibilité d'une action à distance : la doctrine de l'*impetus* nous dispose à comprendre le phénomène de l'*attraction;* et l'expérience de l'aimant aspirant le fer en démontre la réalité.

trine de Damascius; elle est acceptée plus ou moins complètement par Buridan et Albert de Saxe, Paul de Venise et Gaëtan de Tiène. Elle est rejetée par Guillaume d'Ockam et Grégoire de Rimini : ceux-ci gardent seulement les théories de Scot touchant le rôle du lieu dans le mouvement local, l'immobilité du lieu, la localisation de l'orbite suprême.

Ces idées anti-péripatéticiennes sont reprises et développées par Nicole Oresme. Voici, clairement formulé par lui, le principe de la théorie parisienne de la pesanteur : « L'ordenance naturèle des choses pesantes et des légières est telle que les pesantes toutes, selon ce qu'il est possible, soient au milieu des légières, *sans déterminer à elles aucun lieu immobile.* » On devine les conséquences d'un pareil principe. « La pesanteur de la terre n'exige plus, comme en la physique d'Aristote, que la terre demeure immobile au centre du monde; entourée de ses élémens dont les plus légers enveloppent les plus lourds, elle peut se mouvoir dans l'espace à la manière d'une planète; et, d'autre part, rien n'empêche que chaque planète ne soit formée par une terre grave qu'environnent une eau, un air, un feu analogues aux nôtres. La doctrine nouvelle permet de comparer entre elles la terre et les planètes, ce que la théorie du Lycée interdisait d'une manière rigoureuse. » En celles-ci comme en celle-là, le mouvement naturel d'un corps le porte à rejoindre l'élément auquel il appartient.

De cette mécanique, Oresme déduit *qu'il est hautement fantaisiste d'affirmer l'immobilité de la terre.* Il n'est pas d'expérience, il n'est pas de raisonnement qui la puisse démontrer; l'Écriture n'oblige aucunement à l'admettre; au contraire, que « de belles persuasions à montrer que la terre est meue du mouvement journal, et le ciel, non (1). » Un même corps peut prendre naturellement deux mouvemens simples... Contre l'objection des Aristotéliciens, Oresme explique comment les corps *semblent* tomber selon la verticale : il admet que leur mouvement se compose d'une chute suivant la verticale et d'une rotation diurne, toute semblable à celle de la terre. — Et voilà rejetée, en même temps que la théorie d'Aristote, la théorie d'Hipparque et de Ptolémée!... La théorie héliocentrique redevient possible.

Mais Nicole Oresme n'a pas été seulement, mieux encore qu'Albert de Saxe, le précurseur de Copernic, « il a été aussi le précurseur de Descartes et le précurseur de Galilée; il a inventé la géométrie analytique, il a établi la loi des espaces qu'un mo-

(1) Voyez sa traduction avec commentaire du traité *du Ciel et du Monde* d'Aristote [Bibl. Nat. fr. 565 et 1083], livre II, 25. Cf. Duhem, *Un précurseur français de Copernic : Nicole Oresme* (1377), dans la *Revue générale des Sciences* du 15 novembre 1909.

bile parcourt en un mouvement varié. » Il s'inspire de cette idée strictement anti-aristotélicienne que Duns Scot, Jean de Bassols et Grégoire de Rimini ont développée avec vigueur : aucune distinction tranchée ne doit être établie entre la catégorie de la qualité et la catégorie de la quantité ; l'accroissement d'une qualité est assimilable à l'augmentation d'une quantité. Il en tire ce corollaire de si grave conséquence : « *l'intensité d'une qualité est susceptible de mesure*, aussi bien que la grandeur d'une quantité ; » l'arithmétique calculera les *latitudes* de celle-là aussi bien que les degrés de celle-ci. Et il représente *graphiquement*, à l'aide de deux coordonnées rectangulaires, les variations d'une propriété mesurable ; même, il aperçoit l'équivalence « qui fait correspondre l'une à l'autre une certaine représentation graphique et une certaine relation algébrique entre les valeurs simultanément variables de la longitude et de la latitude. » En même temps et dans le même livre, il reconnaît la loi qui fait croître avec le temps la longueur du chemin parcouru par un mobile doué d'un mouvement uniformément varié, et la démonstration qu'il en donne est textuellement cette *démonstration du triangle* que retrouvera Galilée et qui deviendra si fameuse au cours du XVIIe siècle.

Les maîtres de Paris, enfin, rejettent la thèse d'Aristote que la grandeur infinie est irréalisable parce que contradictoire. Pour Buridan et Albert de Saxe, Dieu peut parfaitement produire une grandeur qui croisse au delà de toute limite, comme il peut indéfiniment diviser un continu quelconque en parties dont la grandeur finisse par tomber au delà de toute limite. Quelques-uns même, tel Grégoire de Rimini, veulent que Dieu puisse créer un volume absolument et infiniment infini...

III. — QUELLE FUT L'ORIGINE DE LA SCIENCE PARISIENNE? (1049-1377)

Les hommes qui ont lancé de telles idées, à la même époque (1277-1377), dans la même université (Paris), peuvent ne les avoir pas aperçues toutes ensemble ; ils peuvent avoir conservé dans leur système telle ou telle notion chère à Aristote ; ces révolutionnaires de la pensée peuvent nous apparaître tout d'un coup étrangement timides et péripatéticiennement conservateurs : le fait n'a rien qui doive surprendre, ni qui puisse tromper. Les plus puissans novateurs payent souvent un invo-

lontaire tribut aux puissances qu'ils attaquent. Et il reste clair pour tous que, du formidable système autrefois forgé par le précepteur d'Alexandre, il ne subsiste plus que des morceaux. Comme une plage assiégée par le flot montant voit la mer la cerner, s'insinuer parmi ses sables, sourdre çà et là en flaques grandissantes qui se rejoignent peu à peu et finissent par la submerger toute, — ainsi la Science aristotélicienne a vu contester bruyamment, puis rejeter tumultueusement ses principes essentiels et ses théories particulières ; sa disparition complète n'est plus qu'une affaire de temps.

Voilà le fait. — Comment s'explique-t-il ?

La Science aristotélicienne a été démolie, la Science parisienne a été construite par l'action combinée de deux forces, l'esprit d'observation, la foi chrétienne.

L'essor de l'esprit d'observation est attesté en Occident, lors de la grande Renaissance du XIIe siècle, par l'apparition de la science des poids *(Scientia de Ponderibus)*. Un géomètre de génie dont nous savons le nom, Jordanus de Nemore, et dont nous pouvons soupçonner qu'il travaillait en Angleterre, détermine, avec autant de concision que d'élégance, la notion de gravité *secundum situm ;* il entrevoit la méthode infinitésimale, il invente la méthode des travaux virtuels et justifie par là la loi d'équilibre du levier ! Un de ses disciples, qu'on peut appeler Jordan le Jeune, continue ses géniales découvertes ; il prouve la loi d'équilibre du levier coudé et résout de façon irréprochable le problème du plan incliné.

L'optique progresse du même pas ; le franciscain anglais John Peckham (1228-1291) résume le traité d'Alhazen qu'étudiait passionnément Bacon, au moment où le Polonais Witelo, ou Witek, compose sur les mêmes matières un gros livre (1270), demeuré classique jusqu'à Kepler. Trente ans plus tard, le dominicain Thierry de Freiberg imagine de très ingénieuses expériences, découvre que les rayons qui nous font voir l'arc-en-ciel se sont réfléchis à l'intérieur des gouttes d'eau sphériques ; il réussit même à tracer avec exactitude la marche des rayons qui constituent les deux arcs.

Et le magnétisme ne reste pas en arrière de l'optique ni de la statique. Pierre de Maricourt (Petrus Peregrinus) excelle à enchaîner sûrement le raisonnement et l'observation ; il sait très précisément décrire l'aimantation permanente du fer, les pro-

priétés des pôles magnétiques, les actions que ces pôles exercent les uns sur les autres, l'influence que la terre leur fait éprouver (1269).

Cependant, les astronomes s'acharnent à observer les phénomènes célestes, et ils réfléchissent sur leurs nouvelles conquêtes. Guillaume de Saint-Cloud sait mesurer (1290), avec une exactitude minutieuse, l'obliquité de l'écliptique et la date de l'équinoxe du printemps; il déniche les erreurs qui déparent les *Tables de Tolède* établies par Al Zarkali. Le roi de Castille, Alphonse X le Savant, groupe un collège d'astronomes qui expliquent à leur façon la précession des équinoxes; leurs *Tables Alphonsines* fournissent leur point de départ aux observateurs parisiens de la première moitié du XIVe siècle, tels que Jean de Linières ou Jean de Saxe.

« Maîtres des poids » et opticiens, magnéticiens et astronomes, ces quatre groupes de savans, dont Jordan de Nemore et Thierry de Freiberg, Pierre de Maricourt et Alphonse de Castille représentent symboliquement l'effort, — ils ont tous accumulé patiemment, au cours du XIIe et du XIIIe siècle, une foule de données heurtant de mille manières les thèses du Stagirite. Et c'est à l'expérience qu'ils les doivent; et l'expérience, j'insiste sur ce fait, les amène à concevoir un type de certitude tel qu'ils ne peuvent plus renoncer à ce qu'ils ont vu, touché, mesuré, compris, bien que les dogmes d'Aristote leur conseillent cette attitude, et quel que puisse être par ailleurs le prestige d'Aristote et de son commentateur. — Voilà la première force qui a brisé le péripatétisme.

Voici la seconde. La foi chrétienne ne paraît pas s'accommoder aisément de ce puissant système. Beaucoup de Pères de l'Église, qui pourtant sont des Grecs, lui témoignent une hostilité non dissimulée: il a soutenu l'offensive arienne contre la foi traditionnelle; il pousse les esprits à exiger, en théologie, des précisions difficiles, dangereuses. Plus tard, lors de la résurrection du christianisme et de la civilisation en Occident, au temps de Grégoire VII et de saint Bernard (1049-1153), l'Église tolère bien sa logique, mais elle condamne avec insistance sa métaphysique et sa physique en 1210, en 1215, en 1263: le 7 mars 1277, je le rappelle, l'évêque de Paris, Étienne Tempier, anathématise explicitement plus de 200 propositions où tout l'Aristotélisme était contenu. Tempier et ses amis se

posaient en champions de *l'omnipotence divine*. Une religion où sont enseignés comme dogmes vénérables non seulement la création *ex nihilo*, mais encore la miraculeuse naissance et la résurrection de Jésus, la transsubstantiation des espèces eucharistiques, la possibilité du miracle, saurait-elle ne pas tenir très fort à l'omnipotence de Dieu ? Or, de cette notion, que fait Aristote ? Elle ne lui est jamais entrée dans l'esprit ; elle ne pouvait pas lui entrer dans l'esprit. Son système exclut d'abord, absolument, toute idée de Dieu personnel : condensation des idées platoniciennes, son Dieu, pensée de la pensée, n'est au vrai que le type inconscient du monde, auquel celui-ci aspire et qu'il tend à réaliser. Les tendances profondes de l'esprit grec, si vivaces en notre philosophe, le condamnent, ensuite, à ne pas concevoir autre chose que le mesuré, le limité, le fini. En vertu de postulats qu'il pose, il décrète *qu'il ne peut y avoir qu'un seul* monde, que ce monde unique est fini en acte et *même en puissance*, que ce monde *ne peut* se mouvoir en ligne droite, que son centre *doit* être immobile, que le vide *ne peut exister*... L'aristotélisme est gros de nombreuses thèses de ce genre. Entre ces thèses et la thèse chrétienne de l'omnipotence divine, il y a contradiction formelle. A la suite de Guillaume d'Auvergne et d'Étienne Tempier, on discerne tout un groupe de penseurs que cette contradiction frappe, et qui s'acharnent à la mettre en lumière : ce sont des franciscains anglais, dont je ne citerai ici que les deux plus caractéristiques, Richard de Middletown et le fameux Guillaume d'Ockam. Rudes logiciens, chrétiens intransigeans, ils éprouvent je ne sais quelle allégresse, chaque fois qu'ils rencontrent une idée chère au Stagirite, à lui opposer la contradictoire (1).

(1) Richard de Middletown écrivait en 1281 son *Commentaire aux Sentences;* Guillaume, né à Ockam (Surrey) vers 1280, mort à Munich, 1349 : curé de Langton (?), il se fait franciscain, étudie à Oxford, enseigne à Paris, vers 1312-1322; à partir de 1323-24, sa querelle avec les papes l'absorbe. Démolissant le Scotisme, tournant le dos au Thomisme, il a exercé une influence considérable. De ces deux franciscains rapprocher le fameux Roger Bacon, 1215 (?)-1294, Guillaume Ware vers 1300; son élève Dun Scot, 1275-1308; l'élève de Scot, Jean de Bassols; Peckham, Robert Kilwarby; la plupart des Augustiniens. A l'origine de ce courant franciscain anglais anti-péripatéticien, placer Robert Grossetête (1175-1253) et son élève Adam Marsh, au milieu du XIIIe siècle; étaient-ils en relations avec l'école des Jordan et les Magistri de Ponderibus ? Voir le Commentateur péripatéticien de Jordan l'Ancien.

Sur ces questions, sur l'audacieuse entreprise de Damascène, d'Albert le Grand, de saint Thomas et des Dominicains, voir mon volume : *le Christianisme et l'organisation féodale* [*Avenir du Christianisme*, I. 6]. Paris, Bloud, 1911, *passim*.

Cette double poussée des *croyans* protestant au nom de la foi, des *observateurs* protestant au nom de l'expérience, jette à terre la Science Aristotélicienne et suscite cette Science Parisienne dont on a dit les dogmes fondamentaux. Il convient de mettre en lumière ce que l'on peut apercevoir de la figure des trois hommes qui réussirent à mener le grand œuvre à terme.

Ces trois hommes sont trois prêtres séculiers de l'Église de France.

Jean Buridan paraît aussi fameux dans la légende qu'il mérite de le devenir dans l'histoire. Villon en fait le complice de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long, en ses débauches de la Tour de Nesle :

> L'histoire dit que Buridan
> Fut jeté en un sac en Seine.

Et l'on sait quel parti tira Dumas de cette donnée. La vérité est que Buridan naquit à Béthune vers l'an 1300 au plus tard ; recteur de l'université de Paris en 1327 déjà, il reçut vers 1329-1330 la cure d'Illies au diocèse d'Arras ; de nouveau recteur à Paris en 1340, il fut nommé chanoine d'Arras le 19 juin 1342, « alors qu'il enseignait à Paris les livres de la Physique, de la Métaphysique et de la Morale. » En 1344, l'université le députe auprès du roi, afin d'être dispensée de la gabelle ; en août-octobre 1348, il est nommé par l'évêque de Paris, à la demande de l'université, chapelain de Saint-André-des-Arcs ; toujours, du reste, il apparaît comme le représentant de la nation picarde. Un fait atteste le prestige dont il est entouré : les nations anglaise et picarde le choisissent comme arbitre d'un de leurs différends ; à partir de cette date, juillet 1358, on perd sa trace. Selon toutes les vraisemblances, il est mort paisiblement en cette université où il a conquis tant de gloire.

L'acte de 1358 où, pour la dernière fois, se lit la signature de Buridan, montre à ses côtés son jeune et glorieux disciple, Albert de Saxe. Comme Hugues de Saint-Victor, comme bien d'autres, Albert est un Saxon né à Helmtaedt, au duché de Brunswick, sans doute aux environs de 1320 : il vient à Paris, subit la *déterminance* en 1351, sous maître Albert de Bohême, conquiert cette même année la *licentia docendi* et débute aussitôt comme maître ès arts. Lorsque s'ouvre l'année 1352, nous le trouvons procureur de la nation anglaise ; lorsque se ferme

l'année 1353, il vient d'être nommé recteur de l'université et d'être admis à l'unanimité à la maison de Sorbonne. Rien ne prouve qu'il ait reçu le bonnet de docteur en théologie ; pourtant son zèle le pousse à faire des cours supplémentaires. « En 1355, il est autorisé, à partir de la fête de Noël, à donner lecture d'un livre d'Aristote à l'heure des nones de la Sainte Vierge ; en 1356, il lui est permis de faire des leçons, en son propre domicile, sur le livre de philosophie morale qui lui plaira le mieux, les jours de fête, après sermon ; en 1358, il demande à faire, les jours fériés, une leçon sur la *Politique* d'Aristote. » En 1352, 54, 55, 58, 59, il préside aux examens. En 1352 et en 1355, il est de ceux qui établissent, en ce qui concerne sa nation, le *rôle* par lequel l'université fait connaître à la papauté l'état du personnel enseignant. En 1354, il est chargé, en même temps que quatre collègues, de déterminer dans quelles conditions les étudians auront remise de leurs droits d'examen. Nommé de nouveau recteur, en 1358, il obtient, pour son frère Jean, qui retourne au pays, avec le titre de maître ès arts, la remise de certains droits. En 1359, il avance quelque argent à la nation anglaise. En octobre 1361, l'assemblée générale de cette nation lui confère à l'unanimité, sur sa demande, la cure des Saints Côme et Damien, qui dépend de l'université. En 1368, il enseigne encore à Paris. Qu'est-il devenu dès lors, on ne le saurait dire; du moins peut-on croire qu'il est distinct d'Albert de Ricmerstorp nommé le 21 octobre 1366 évêque d'Halberstadt, après avoir été recteur de Paris en 1363. Tout indique que l'illustre disciple de Buridan resta aussi fidèle que son maître à la ville qui avait vu naître sa gloire. Au début du XVIe siècle, Georges Lockert devait réunir en une collection leurs principaux écrits: elle fut deux fois éditée à Paris, en 1516 et en 1518, par Badius Ascensius et Conradus Resch.

Buridan de Béthune et Albert de Saxe étaient de simples « artistes : » leur génial successeur, Nicole Oresme, est au contraire un théologien très savant. Normand du diocèse de Bayeux, c'est la théologie qu'il vient étudier à Paris en 1348, — sans doute est-il né vers 1330. — Grand maître du collège de Navarre en 1356, il est reçu maître en théologie avant 1362, date de son entrée comme chanoine au chapitre de Rouen. Ses confrères l'élisent doyen le 18 mars 1364 ; le roi et le pape le

nomment évêque de Lisieux, 3 août 1377; il meurt tranquillement dans sa ville épiscopale le 11 juillet 1382. C'était, dans la France de Charles V, un très grand personnage. Le roi a tenu à assister à son sacre; il lui a confié les missions les plus délicates; il s'intéresse à ses travaux; il accepte de lui des conseils touchant le gouvernement du royaume et les droits réciproques des sujets et du prince; peut-être, du reste, a-t-il fait ses études sous sa direction. Je ne vois que Bureau de la Rivière ou les frères de Dormans dont l'influence ait pu balancer l'influence d'Oresme à l'hôtel Saint-Paul et au Louvre.

De ces trois puissans génies, rapprochons encore deux figures de haut relief, Thémon le fils du Juif, qui enseigne à Paris en même temps qu'Albert de Saxe, et Grégoire de Rimini, lequel devient, un an avant sa mort, 1356, général des Ermites de Saint-Augustin. Joignons-y la troupe des *minores*, les Jean de Bassols, les Burley, les Durand, les Baconthorp, les Holkot; nous aurons cité, autant qu'on le [peut faire aujourd'hui, les principaux artisans de la révolution scientifique. Tous se font gloire d'obéir tout ensemble et aux leçons de l'expérience et aux enseignemens de la foi.

IV. — QUELLE FUT L'INFLUENCE DE LA SCIENCE PARISIENNE? (1377-1519)

Rien de plus curieux que la soudaine poussée de la Science parisienne; rien, assurément,... si ce n'est peut-être son apparent arrêt au cours des cent cinquante années qui suivent le *Traité du Ciel* de Nicole Oresme. En vain chercherez-vous à Paris la lignée de Buridan : Marsile d'Inghen à la fin du XIVe siècle, Buridan le jeune, Pierre d'Ailly et Gerson qui enseignent au début du XVe siècle, Pierre Tataret, Jean Majoris et Dullaert, les frères Coronel, Celaya et Lax qui tiennent leur place vers 1500-1520 conservent souvent, sans doute, les doctrines de leurs grands ancêtres, notamment la dynamique de l'*impetus* et l'idée que la théorie physique doit seulement et prudemment viser à *sauver les apparences*. — Ils ne sont pas de taille à les faire fructifier : il n'y a qu'à voir comment un Majoris, un Dullaert ou un Celaya soutiennent les thèses infinitistes de Grégoire de Rimini pour mesurer la distance qui, des disciples, sépare les maîtres. Par-

fois même reviennent-ils tout à fait à Aristote : tels, le franciscain Nicolas de Orbellis et le dominicain Jean Versoris !

Quel écart, encore, entre le prestige de l'Université de Paris au milieu du XIVe siècle et la situation qui est la sienne cent ans plus tard : quelle déchéance ! Le grand schisme [1378-1448] signifie avec brutalité l'effort à demi victorieux des royautés nationales pour profiter du discrédit de la papauté et régenter l'Église universelle ; cet effort entraîne le demi-démembrement de celle-ci ; et la France, qui porte une si lourde responsabilité en cette affaire, en pâtit plus qu'aucune autre. L'Université de Paris cesse d'être le cerveau de la chrétienté, la lumière du monde : elle s'abaisse au rang d'une université nationale ! Et les atroces guerres civiles des Armagnacs et des Bourguignons, les désastres et les humiliations de la guerre anglaise, les pilleries des Routiers, la désolation universelle, tout concourt à en diminuer la puissance et à en atténuer l'éclat.

Il faut sortir de France pour trouver des représentans de la Science parisienne dignes du triumvirat génial de ses fondateurs. En 1378, lorsque la royauté de Paris, profitant de la criminelle lâcheté de quelques cardinaux, s'essaye à disputer à la nation italienne, qui l'a su reconquérir, la possession et l'exploitation de la papauté, beaucoup de maîtres de l'Université hésitent à obéir ; la pression à laquelle ils sont en butte, si elle fait céder, un temps, le plus grand nombre, révolte quelques-uns, qui en prennent occasion pour partir. Ainsi quittent notre sol Marsile d'Inghen et Henri de Hesse. Marsile a été recteur ; c'est, aux environs de 1380, le professeur de Paris le plus en vue ; il s'établit en la jeune université de Heidelberg. Henri de Hesse joue un rôle analogue, sans doute même plus considérable, à l'université de Vienne que fondent alors les Habsbourg. Par eux se répandent en Allemagne les doctrines élaborées par Buridan et ses disciples ; elles y prospèrent bientôt. A Ingolstadt, par exemple, et à Tübingen, Frédéric Sunczel et surtout C. Summenhard enseignent, vers 1500, la dynamique de l'*impetus*. A Vienne, Georges de Peurbach (1423-1461) et son élève Jean Müller de Kœnigsberg (1436-1476) continuent l'effort des astronomes parisiens. La *théorie des Planètes* du premier présente sous une forme synthétique et déductive la doctrine de l'*Almageste ;* le système de Ptolémée inspire ses recherches et celles de ses élèves ; ils construisent des appareils, calculent des

tables et des éphémérides, constatent peu à peu que, si le système des épicycles et des excentriques est préférable à la théorie des sphères homocentriques, il s'en faut qu'il sauve *toutes* les apparences et explique *tous* les phénomènes; ils en viennent à chercher autre chose. Ils osent même abandonner la réserve d'Hipparque et de saint Augustin; et, oubliant que, d'un même phénomène, plusieurs systèmes divergens peuvent également rendre compte, ils veulent voir dans l'exacte superposition d'une théorie donnée à des observations constatées un critère de vérité absolue. — D'autres, il est vrai, n'hésitent pas, en revanche, à rendre à Ptolémée le même culte idolâtrique que recevait autrefois Aristote (1).

Parmi les disciples que recruta en Allemagne la Science parisienne, nul ne saurait être comparé à Nicolas de Cues. Né au petit village de ce nom, sur la rive droite de la Moselle, au diocèse de Trèves, le jeune homme va étudier à l'université de Heidelberg en 1416; le droit, la théologie, les sciences l'attirent; son érudition, sa vertu le mettent hors de pair. Devenu archidiacre de Liège, il n'hésite pas à se ranger aux côtés des papes dans la bataille que leur livrent, sous le couvert de l'idée conciliaire, l'orgueil et l'ambition des princes. Eugène IV, Nicolas V, Pie II l'emploient souvent au cours de leur œuvre réformatrice; en décembre 1448, il est nommé cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens; en mars 1450, évêque de Brixen. Chassé par les moines tyroliens dont il veut restaurer les mœurs, il meurt en exil à Todi, 11 août 1464. Ce réformateur intransigeant était un libre disciple de Platon et de saint Augustin, du pseudo-Aréopagite et de saint Anselme : en toute créature il cherchait, et trouvait, une image, à peu près reconnaissable, du Dieu Triple et Un. On devine que le Péripatétisme ne dut pas longtemps le charmer : la logique même lui en avait déplu; il avait assis la sienne, et tout son système, sur le principe de l'identité des contraires. Il accepte donc les théories parisiennes, notamment celles de l'*impetus* et du mouvement diurne de la terre :

(1) Voyez la polémique d'Achillini contre Capuano, commentateur enthousiaste de Peurbach et de Ptolémée [1495, *Theorice nove planetorum*] : Achillini tient pour la vérité objective d'Aristote [1494, *Quatuor libri de orbibus*]. Pour tous deux, la vérité absolue peut être atteinte : l'accord avec l'expérience est le critère du succès, de la vérité, pense le Ptoléméen Capuano; l'accord avec la Physique péripatéticienne, riposte l'Aristotélicien Achillini, donne seul cette garantie.

Dieu a donné aux mondes la chiquenaude initiale. Ces mondes sont multiples : le soleil et les étoiles ont reçu une nature très analogue à celle de notre globe; tous les corps tendent à se réunir à leurs élémens constitutifs, et cette tendance, comme l'a vu Oresme, est leur mouvement naturel; les plus légers se disposent au-dessus des plus lourds, le mouvement du tout tendant vers le circulaire et toute figure aspirant à la forme sphérique. Notre science abstraite n'a, du reste, qu'une valeur relative : elle ne saisit pas l'indivisible et infinie Vérité.

Nicolas de Cues avait étudié à Padoue aussi bien qu'à Heidelberg ; ici et là, il avait également pu se familiariser avec les doctrines de Buridan et d'Albert de Saxe ; durant le cours du xve siècle, l'Italie s'offrait à celles-ci comme l'Allemagne. Mais il est constant que, si les Italiens les connurent aussi bien que les Allemands, ils hésitèrent beaucoup plus à les suivre. Était-ce l'orgueil de leur passé et comme une espèce de piété filiale qui les retenait ? Était-ce une autre cause ? Le fait est que, dès le début du xive siècle, l'université de Padoue passait pour le champion d'Aristote et du Commentateur, pour la place forte de l'*Averroïsme*, comme on disait depuis quelque cinquante ans. Blaise Pelacani de Parme († 1416) cherche à concilier avec le Péripatétisme la statique des Jordan. Le fameux ermite de Saint-Augustin qui rédigea le plus répandu des traités de philosophie, Paul Nicoletti de Venise († 1429), hésite parfois entre « l'opinion moderne » et la théorie des anciens ; mais c'est le système d'Albert de Saxe qu'il suit en général. Son disciple Gaëtan de Thiène († 1465) explique comme Buridan le mouvement des projectiles, mais non pas la chute accélérée des graves. Nicolò Vernias enfin et Alessandro Achillini (1463-1512) rejettent le plus souvent les doctrines de Paris et celles mêmes de Ptolémée pour soutenir celles du Stagirite et d'Averroès : ils négligent d'étudier la chute accélérée des graves ; ils s'ingénient, en revanche, à expliquer des faits inexistans, par exemple l'accélération des projectiles au début de leur course. Ils abandonnent en général la théorie parisienne qui refuse toute valeur absolue aux théories physiques : si Pontano (1426-1503) et Silvestre de Prierio (1515) lui restent fidèles, Achillini et Capuano restaurent, au profit de théories contradictoires du reste, l'objectivisme dogmatique du Lycée.

C'est à cette tradition corrompue que puise l'homme extra-

ordinaire qui dispute à Nicolas de Cues l'honneur d'apparaître comme le plus génial disciple des Maîtres parisiens : je veux dire Léonard de Vinci (1452-1519). Le peintre italien, comme le « cardinal Allemand, » prolonge, et fait fructifier, l'effort des chercheurs français. On commet la plus grave erreur en voyant en lui un autodidacte : nul n'étudia plus passionnément les travaux de ses devanciers, ceux notamment de Nicolas de Cues, d'Albert de Saxe et des Jordan ; observateur sagace, méditatif obstiné, il fécondait leurs théories les unes par les autres ; pourquoi faut-il que le poids de certaines erreurs averroïstes ait paralysé l'essor de sa pensée ?

Voici les principales théories qu'il recueille et précise. De la statique des Jordan il déduit la loi de composition des forces concourantes, de celle d'Albert de Saxe la loi du polygone de sustentation et le centre de gravité du tétraèdre ; même, il découvre la loi d'équilibre de deux liquides de densités différentes en des tubes communicans, et aperçoit peut-être la loi hydrostatique dite de Pascal. La dynamique de l'*impetus* et de la loi d'inertie emporte son assentiment ; mais c'est par l'action du milieu qu'il veut expliquer, avec Aristote, l'accélération de la chute des graves. Il affirme que la vitesse d'un corps qui tombe librement est proportionnelle à la durée de la chute, mais il ne sait pas fixer le rapport de celle-ci au chemin parcouru. Avec beaucoup de bonheur, d'autre part, il tire des principes de Buridan que le vol des oiseaux ne saurait être comparé à la natation des poissons, qu'il est une alternative de chutes et de rebondissemens dus à la force élastique de l'air. Enfin il admet les théories de Nicolas de Cues touchant l'économie de l'univers, celles de Nicole Oresme touchant la pesanteur et le mouvement diurne de la terre, celles d'Albert de Saxe touchant l'érosion et la géogénie : ses observations très sagaces au sujet des fossiles font de lui le créateur de la stratigraphie.

V. — QUELLES FURENT LES VICISSITUDES ET LES VICTOIRES DE LA SCIENCE PARISIENNE (1519-1631)

Nicolas de Cues et Léonard de Vinci, assumant la tâche que les maîtres de Paris auraient dû remplir, ont empêché de disparaître et souvent fait fructifier les principes de cette Science parisienne qu'ont formulés ou aperçus Buridan, Albert de Saxe,

Nicole Oresme. De ce triumvirat à jamais glorieux dans l'histoire de la Science, j'aime à rapprocher un autre, aussi illustre : Copernic, Képler, Galilée reprennent ses théories, les développent, et, en quelque cent ans aussi, achèvent la définitive ruine de la Science Aristotélicienne.

Aujourd'hui pas plus qu'hier, on le devine, ce progrès ne s'accomplit en ligne droite. Le prestige inouï dont les Arabes, puis les Chrétiens de l'âge féodal, ont entouré la mémoire du Stagirite, s'accroît encore. Les Humanistes rendent grâces aux dieux de ce que les « Anciens » leur ont rappris le secret de la valeur artistique des œuvres littéraires ; ils les portent aux nues, et, un zèle aveugle les poussant à des généralisations indiscrètes, c'est leur *science* et leur *art* qu'ils prétendent canoniser au même titre que leur littérature ! Ils poursuivent de leur mépris tout ce qu'ont inventé « les Modernes. »

Averroès lui-même devient suspect : il n'est pas assez *ancien !* Il ne peut pas être un sûr interprète d'Aristote ! Pompanace [1462-1526] remonte donc jusqu'au temps de saint Irénée : il fait hommage intellectuel à Alexandre d'Aphrodisias ; l'école *alexandriste* se fonde. Et les Alexandristes, et les Humanistes « bon teint, » et ces « Modernistes » honteux que sont les Averroïstes houspillent Ptolémée d'un commun accord, insistent sur les erreurs qu'il a commises, relèvent les thèses sacro-saintes du péripatétisme originel. Agostino Nifo [1473-1538] et Girolamo Fracastor [1483-1553], Amico [1536] et Delfino [1559] soutiennent avec enthousiasme l'astronomie des sphères homocentriques. En même temps que l'hypothèse des épicycles, voici rejetée celle de l'*impetus :* le mouvement du projectile s'explique par l'action du moteur contigu, c'est-à-dire de l'air ambiant. Plus fortement que jamais, on assure que le mouvement du projectile commence par s'accélérer.

La « moderne » statique des Jordan est attaquée comme la dynamique « moderne » de Buridan et d'Oresme : c'est le grand nom d'Archimède qui couvre ici cette sotte besogne. Tartaglia [1500-1557] publie, comme sienne, la traduction du *Traité des Corps flottans* qu'a donnée l'ami de saint Thomas, Guillaume de Moerbeke ; Commandin d'Urbin [1509-1575] fait connaître à la même heure les livres de Héron d'Alexandrie, d'autres encore, ceux de Pappus. Comme Pappus, Héron, Archimède ignorent le principe des déplacemens virtuels, il est

donc clair que ce principe est erroné : les Jordan se sont trompés en croyant le découvrir..... Ainsi s'explique la pauvreté des théories statiques d'un Guidobaldo del Monte ou d'un Giovanni Battista Benedetti [1530-1590].

Par bonheur, l'influence de ces réactionnaires fut combattue et refoulée par de vigoureux esprits. Tartaglia et Cardan se détestaient; peut-être étaient-ils aussi malhonnêtes l'un que l'autre; il est sûr, à tout le moins, que, sagement éclectiques, ils surent accueillir certaines idées des Jordan et de Léonard, tout en adoptant les méthodes mathématiques d'Archimède. Commandin réussit à déterminer le centre de gravité de divers solides. Simon Stevin de Bruges [1548-1620], surtout, ne croit pas que l'admiration d'Archimède lui commande le dédain de Léonard et des Jordan : il recouvre leurs communes conquêtes, notamment la loi d'équilibre du levier. Il démontre l'impossibilité du mouvement perpétuel et en déduit la loi d'équilibre d'un grave sur un plan incliné; enfin ses merveilleux calculs déterminent très précisément la grandeur et le point d'application de la pression que supporte la paroi inclinée d'un vase de la part du liquide qu'il contient.

Pareillement, la dynamique se réveille. Un maître encore inconnu, dont le dominicain D. Soto [1494-1560] propage la doctrine à Alcala de Hénarès, puis à Salamanque, sait rapprocher les lois découvertes par Oresme et par Léonard, et montrer que le chemin parcouru en un mouvement uniformément varié est le même qu'en un mouvement uniforme de même durée, ayant pour vitesse la vitesse moyenne du premier. Soto lui-même remet en honneur l'idée parisienne qu'il y a proportion entre la vitesse de chute d'un grave et le temps de la chute. Scaliger [1484-1588], le célèbre jésuite Vasquez [1551-1604], Benedetti expliquent la chute accélérée des graves par l'accroissement continuel d'un *impetus* déposé en eux par la pesanteur; c'est par le conflit d'un *impetus* analogue avec la gravité que Soto, Tartaglia et Cardan rendent compte du mouvement des projectiles, tandis que Giordano Bruno, se guidant sur N. Oresme, imagine une force composée de ce genre pour faire comprendre comment le mouvement de la terre n'empêche pas un grave de paraître tomber selon la verticale.

L'astronomie ne reste pas en arrière. Les polémiques furieuses où s'opposent Aristotéliciens de toute nuance et Ptolé-

méens de tous pays entraînent sans doute ce fâcheux résultat que le dogmatisme des uns et des autres s'exaspère, qu'ils abandonnent les uns et les autres la théorie relativiste des Maîtres parisiens que recommandaient par ailleurs un saint Augustin et un Hipparque : ils oublient presque tous qu'un même phénomène peut recevoir deux explications équivalentes et distinctes; ils affirment presque tous que l'astronome peut atteindre et doit décrire la réalité objective en la déduisant de la métaphysique (1). — Mais le conflit passionné des deux écoles, parce qu'il finit par mettre en lumière les lacunes et les erreurs de chacune, invite plusieurs savans à inventer un troisième système. Vers 1530, le protonotaire apostolique Celio Calcagnini développe l'idée des Parisiens que la terre tourne en un jour d'Occident en Orient, entraînée par un *impetus* que Dieu lui a communiqué lors de la création et auquel rien ne met obstacle; il imagine encore en elle deux autres mouvemens oscillatoires, afin d'expliquer la précession des équinoxes et le flux des marées (2). Une trentaine d'années avant lui, un jeune Polonais, Nicolas Copernic, traversait l'Europe pour venir en Italie recueillir l'enseignement des maîtres de Bologne et de Padoue, de Ferrare et de Rome; sans doute y trouva-t-il l'occasion de se familiariser avec les idées de Léonard et de l'École Parisienne. Ce qui est sûr, c'est que ce sont ces mêmes idées qui reparaissent, développées, en son immortel chef-d'œuvre : *De revolutionibus cœlestium libri sex* (3). Elles ont été expliquées dès 1539 en la *Narratio Prima* de son élève Joachim Rhaeticus [1514-1576].

D'Aristote, Copernic retient cette idée que l'univers est une sphère finie et que tous les mouvemens des corps célestes sont uniformes et circulaires. Mais c'est de la Science Parisienne

(1) La théorie relativiste des Parisiens est conservée, à Paris, par Louis Coronel et par Lefèvre d'Etaples : voyez l'*Introductorium astronomicum* de celui-ci, 1503, les *Physice perscrutationes* du premier, 1511. — La théorie réaliste, objective, est reprise par les disciples du Ptoléméen Capuano [l'accord avec l'expérience est le critère du vrai], et surtout par les Aristotéliciens Nifo en 1514 [*Aristotelis... de Coelo et mundo libri IV*. Venetiis], Fracastor en 1535 [*Homocentricorum liber unus*], Amico de Cosenza en 1536 [*De motibus corporum cœlestium*] : pour eux, l'accord avec Aristote est le critère du vrai.

(2) Son livre ne fut publié qu'en 1544.

(3) Le livre ne fut publié par Copernic qu'à sa mort, en 1543, sur les instances du cardinal Schomberg; Paul III en avait accepté la dédicace. — Copernic est né en 1473. Novara de Bologne a été l'un de ses maîtres.

qu'il dépend surtout : avec elle, il affirme et le mouvement diurne de la terre autour de son axe incliné sur l'écliptique, et la rotation de cet axe autour d'un autre qui est conçu comme normal à l'écliptique; de la même manière qu'elle, plus précisément à la mode d'Oresme, il admet l'*impetus*, il explique la nature de la pesanteur, l'accélération de la chute des graves, la théorie des planètes conçues comme des mondes analogues à la terre et à peu près indépendans. Son invention géniale, enfin, consiste à restaurer l'idée héliocentrique d'Aristarque de Samos: il affirme l'immobilité du ciel et du soleil, son centre, et il gratifie la terre d'un troisième mouvement, qui lui fait décrire un cercle excentrique au soleil dans le plan de l'écliptique. Mais il ne craint pas de renier parfois la tradition de Paris et de saint Augustin : il n'imagine pas qu'une même dynamique puisse régir les corps terrestres et les corps célestes; il ne veut pas suivre Albert de Saxe et admettre un unique centre du monde auquel tendent tous les centres de gravité; il se persuade que ses hypothèses cinématiques ont une portée objective, une réalité physique, une vérité absolue!

On ne saurait trop insister sur l'importance de cette dernière théorie : le centre de gravité des controverses astronomiques et scientifiques s'en trouva du coup déplacé. *Il s'est agi, jusqu'à ce jour, en Occident*, depuis que la déchéance de l'université de Paris au moment du grand schisme a privé la Science Parisienne de ses champions légitimes, *de savoir quel système d'hypothèses s'accordait le mieux avec l'expérience, c'est-à-dire avec les phénomènes astronomiques* que l'on détaillait avec une minutie toujours croissante. Il s'agira, désormais, de montrer *quel système s'accorde le mieux avec la réalité objective, telle que l'a constituée Dieu. Hier c'était le relativisme, c'est aujourd'hui le réalisme qui règne dans l'esprit des savans.* Les écrits de Capuano et d'Achillini, de Nifo et de Fracastor, l'œuvre de Copernic enfin permettent de suivre cette révolution.

La cause en est triple. C'est d'abord le succès des théories de Ptolémée, presque universellement confirmé par quatorze siècles d'observations et d'expériences; la confiance qu'elles inspirent aux astronomes se laisse apercevoir à la forme nouvelle, synthétique et déductive, sous laquelle Peurbach les présente. — L'idolâtrie

d'Aristote, pieusement transmise à travers les siècles par l'école averroïste, surexcitée encore par la ferveur des humanistes, favorise aussi la diffusion d'un tour d'esprit dogmatiste et simpliste. — Pourquoi ne pas ajouter, enfin, qu'un certain affaiblissement de la pensée chrétienne à cet âge a souvent concouru avec les deux influences qu'on a dites; pour beaucoup de savans il semble que tout problème se pose alors en forme de dilemme, que Dieu n'ait jamais eu le choix qu'entre deux hypothèses seulement, et que l'expérience révèle laquelle des deux il a choisie et réalisée (1). L'esprit, scientifiquement si fécond, de la génération de 1277, paraît mort.

La conséquence de la résurrection du dogmatisme fut que la doctrine copernicaine se vit bientôt discutée du point de vue métaphysique.

Du point de vue scientifique, ses adversaires avaient désarmé de bonne heure : tant il était évident qu'elle sauvait mieux les apparences, qu'elle s'accordait mieux avec l'expérience, qu'elle expliquait mieux les phénomènes, que l'Aristotélisme et le Ptoléméisme. Ceux mêmes qui demeurent fidèles à la cosmologie ancienne et continuent d'affirmer l'immobilité de la terre, fondent leurs calculs sur les idées du chanoine de Thorn : tel Erasme Reinhold qui construit les *Prutenicae tabulae*, 1551, qui contribue grandement, par là, à propager le nouveau système, et qui « n'y croit pas ! » Tels, encore, Schreckenfuchs et Wursteisen en Allemagne, Piccolomini et Cesalpini, Giuntini et Benedetti, Grégoire XIII et la commission du calendrier [1582], en Italie. Pour ne pas renoncer tout à fait au géocentrisme séculaire, Aristotéliciens et Ptoléméens recourent donc, maintenant que l'expérience se retourne contre eux, à cette théorie relativiste des Parisiens qu'ils abandonnaient si allégrement, à qui mieux mieux, au début du XVIe siècle ! La préface d'Osiander par où s'ouvrait le livre de Copernic, et qui le présentait avec adresse sous le couvert de cette théorie, les invitait du reste, implicitement mais effectivement, à suivre cette tactique.

Mais, du point de vue métaphysique, Copernic est âprement combattu. Ses prétentions réalistes, trop imparfaitement voilées, provoquaient, il faut le reconnaître, les tendances

(1) C'est l'idée, assez saugrenue, que se forge de la méthode expérimentale le pauvre chancelier Bacon !

qui prévalaient. Et beaucoup de ses disciples, plus francs ou plus maladroits qu'Osiander, les accentuaient souvent : tel, Giordano Bruno [1550-1600]. L'attitude des Luthériens, enfin, compliqua étrangement l'affaire : appuyés ostensiblement sur la Bible, ils ne pouvaient faire moins que de prendre son parti; et n'était-il pas visible qu'elle supposait l'immobilité de la terre et le mouvement du soleil? Oubliant quelle prudence saint Augustin prêche en ces matières, Luther ouvre donc le feu, il attaque l'héliocentrisme. Mélanchton et Peucer viennent à la rescousse [1549-1571]; un grand astronome luthérien, le Danois Tycho-Brahé [1546-1601], se propose explicitement d'accorder avec l'immobilité de la terre, retenue comme un dogme, les calculs de Copernic, retenus à titre d'hypothèses commodes; en 1595, le sénat de l'université luthérienne de Tübingen adopte une attitude encore plus rigoureuse. Par la voix de Tycho-Brahé, l'Église luthérienne signifie qu'une hypothèse, pour être acceptée, doit s'accorder avec Aristote et avec l'Écriture aussi bien qu'avec l'expérience [1578]. — Trois ans plus tard, le jésuite Clavius adopte sa doctrine [1581]; sans doute craint-il de paraître moins soucieux que l'adversaire de l'honneur de l'Écriture! Peut-être eût-il mieux fait de se rappeler les conseils de saint Augustin et la doctrine de ces très orthodoxes évêques et prêtres qui avaient fondé la Science Parisienne.

Il s'agit donc, pour les Copernicains, de remporter la victoire, si j'ose ainsi dire, sur le champ de bataille de la cosmologie et de la métaphysique, comme ils l'ont gagnée déjà dans le domaine de la science pure, au point de vue de l'expérience. Diego de Salamanque s'y efforce, qui recherche tous les textes bibliques favorables au mouvement de la terre]1584]. Et telle est, très certainement, la tâche que s'assigne Galilée [1564-1642]. Sa mécanique tend à fonder son astronomie; son incontestable génie mathématique, heureusement servi par l'usage qu'il sait faire d'une puissante lunette afin d'étudier les astres, utilise plusieurs idées très fécondes de l'École parisienne; mais la dynamique d'Aristote l'entrave trop souvent encore. Il combine avec celle-ci le principe des déplacemens virtuels et la notion d'un *impeto* proportionnel à la vitesse du mobile; il sait découvrir que la chute d'un grave est uniformément accélérée, mais ne voit pas quel parti tirer de la théorie de l'*impetus* pour rendre

raison du fait. Il retrouve, pour établir la loi du chemin parcouru par le grave, la démonstration du triangle de Nicole Oresme; il étend la loi de la chute libre des graves à la chute des corps le long d'un plan incliné; il accepte la notion parisienne de la loi d'inertie; il explique la chute d'un grave lancé horizontalement, et indique, d'après Oresme, comment la rotation de la terre n'empêche pas les corps de paraître tomber selon la verticale; il imagine enfin d'admirables expériences sur les oscillations du pendule et ouvre par là à la mécanique des perspectives nouvelles. Mais, toujours, c'est à prouver la vérité *objective* de la thèse copernicaine que tend son effort. Aperçoit-il les deux planètes des Médicis, il montre qu'elles jouent à côté de Jupiter le rôle de la Lune près de la Terre; s'occupe-t-il des marées, il prétend rendre raison de leur flux par l'action de la force centrifuge développée sur la Terre par la rotation terrestre; découvre-t-il les taches du Soleil et les montagnes de la Lune, il y voit la preuve que les corps célestes sont analogues aux nôtres, comme le veulent Buridan et Copernic. Il s'improvise théologien pour convertir les princesses et les consulteurs du Saint-Office; et ce grand génie affiche une pauvreté surprenante pour établir le dogme qui lui tient si fort au cœur : *il n'y a et il n'y aura jamais que deux hypothèses aptes à expliquer les apparences astronomiques, celle de Ptolémée et celle de Copernic; comme l'expérience établit que la première est fausse, il s'ensuit nécessairement que la seconde est vraie, objectivement*, κατὰ φύσιν. Galilée postule que le monde géométrique, où le raisonnement par l'absurde est de mise, est identique à tout le donné! Et quelle idée bizarre se forge ce chrétien de la toute-puissance de Dieu! Malheureusement pour lui, malheureusement pour la Science, j'ajoute : malheureusement pour l'Église, le Saint-Office acceptait à la légère la théorie *luthérienne et averroïste* que recommandait Aristote et semblait recommander la Bible : il oubliait l'évêque de Lisieux et le « cardinal allemand » pour prôner le géocentrisme! Il condamnait Galilée à deux reprises, 1616 et 1633. Et, *les deux fois*, — c'est ici que cette lamentable histoire devient piquante, — l'Église catholique ne condamnait l'héliocentrisme copernicain *qu'en tant que Galilée lui attribuait une valeur physique objective*. Le 12 avril 1615, Bellarmin spécifie très précisément ce point dans sa lettre à Foscarini; pareillement, après

1616, le cardinal Barberini discutant avec Galilée lui-même (1). Il est piquant de remarquer que, quant au point débattu, la science de l'an de grâce 1912 se croit radicalement incapable de reprendre à son compte les affirmations objectivistes du génial Italien, et recommande aux savans la même prudence que... Bellarmin.

Le luthérien Képler [1571-1631] était copernicain, et réaliste, aussi convaincu que le catholique Galilée; il fut, aussi bien que celui-ci, condamné par son Église; il travailla, aussi glorieusement, à développer et affermir la doctrine de Copernic. Remettant en honneur l'idée parisienne, méconnue par son maître et mal comprise de Galilée, qu'une même dynamique régit le monde sublunaire et le monde des astres, il constitue la mécanique céleste. En même temps que du système d'Oresme et de Copernic, c'est de celui de Gilbert (2) qu'il part : il admet avec celui-ci que le soleil entraîne les planètes en sa course comme un cheval fait d'un manège, et que l'action qu'il déploie sur elles est normale au rayon vecteur qui les relie à son centre; il étudie de près leurs mouvemens et formule leur rythme en trois lois mémorables. Surtout, réfléchissant à l'influence de notre soleil sur les astres errans, il relève une thèse chère à Albert de Saxe et critique l'idée, commune à Galilée et à Copernic comme à la plupart des Parisiens, que chaque astre constitue un monde à peu près indépendant, maintenu et régi en toutes ses parties par une gravité à lui propre. *Aux multiples attractions astrales il substitue l'attraction universelle*, aux mondes multiples le monde un. Toute masse matérielle, dit-il, tend vers une autre

(1) « Dire qu'en supposant la Terre en mouvement et le Soleil immobile, *on sauve toutes les apparences* mieux que ne le pourraient faire les excentriques et les épicycles, *c'est très bien dire;* cela n'offre aucun danger, et cela suffit au mathématicien. Mais vouloir affirmer que le Soleil demeure *réellement* immobile... » Lire toute cette lettre à Foscarini dans D. Berti : *Copernico e le vicende del sistema copernicano*... Roma; 1876, p. 121-125. — La conversation de Barberini [qui va devenir Urbain VIII] avec Galilée a été rédigée par le cardinal Oregio, qui était présent [Oregius : *De Deo uno*, 1629, p. 194]. Nul doute que les haines encourues par Galilée n'aient concouru à sa condamnation. Voyez Favaro, *Galileo e l'Inquisizione. Documenti*... Firenze, 1907, in-4, 165 p.

(2) William Gilbert, 1540-1603, peut être considéré comme son précurseur. La *Philosophie Aimantique*, publiée seulement en 1651, prouve que Gilbert croit à l'unité de la dynamique, — tout en admettant que les astres forment des mondes régis chacun par sa pesanteur [gravité astrale, conçue comme l'action de l'aimant sur le fer], et animés chacun par une âme; surtout, il montre que les planètes subissent, de la part du Soleil, une action normale au rayon vecteur qui va du centre du Soleil à la planète.

masse matérielle : et peu importe de quel astre l'une et l'autre viennent; une masse placée entre deux astres tend vers le plus gros et le plus proche, lors même qu'elle n'en a jamais fait partie. Et le mystérieux phénomène des marées, sur lequel on a tant écrit, n'est qu'un cas particulier de cette attraction générale *unique*. Seulement, ces vues géniales sont compliquées d'hypothèses hésitantes : plus encore que la dynamique de Galilée, la dynamique de Képler s'éloigne souvent des doctrines parisiennes pour s'empêtrer dans le péripatétisme. Les irrégularités des mouvemens planétaires sont expliquées par des tourbillons formés dans le fluide éthéré par la rotation du soleil; l'immobilité de leur direction est rattachée aux propriétés aimantiques de leur axe. Et cette astronomie s'intègre en une physique, dont elle n'est que la troisième partie, laquelle conduit à une métaphysique qui donne jour elle-même sur une théologie...: le tout étant paré par l'auteur d'une vérité physique, objective, absolue (1).

Alors parut Descartes. La brutale clarté de son génie organisateur fit évanouir les ombres qui obscurcissaient encore la doctrine dont Buridan, Albert de Saxe, Nicole Oresme avaient jeté les bases; — Nicolas de Cues et Léonard sauvé l'esprit; — Copernic, Galilée, Képler dessiné le corps. Il n'entre pas dans notre dessein de suivre cette histoire nouvelle : les grandes lignes en sont plus généralement connues. Sans doute convient-il davantage de noter, en terminant, les deux pensées qui nous venaient à l'esprit tandis que nous étudiions l'œuvre, inconnue hier encore, des « initiateurs. »

Cette œuvre nous enseigne dans quelles conditions s'opèrent les conquêtes de la pensée; elle nous révèle avec précision ses faiblesses et ses ressources. Les régressions constatées au XVIe siècle témoignent une fois de plus que le progrès ne s'accomplit pas en ligne droite; les découvertes dont le XIVe siècle s'enorgueillit attestent une fois encore quelle longue et lente élaboration prépare ses victoires, en apparence les plus subites. Cette histoire donnera donc à beaucoup une leçon de sérieux. On parle souvent, aujourd'hui, du schématisme de la pensée abstraite. Que ne travaille-t-on, d'abord, à n'en pas exagérer les

(1) Voyez son *Mysterium Cosmographicum*, 1596; son *Apologia Tychonis* vers 1600-1601 [contre Rymer Baer qui outre le relativisme parisien en son *de hypothesibus astronomicis*, 1597], et son *Epitome Astronomiæ Copernicanæ*.

superficialités ou les inexactitudes en simplifiant notre représentation du passé au delà du point où nous réduisent et les lois de l'esprit et les hasards qui présidèrent à la conservation des documens. Comment juger une histoire de la métaphysique que l'on couperait de l'histoire de la physique; une histoire du point de vue relativiste, qui ne s'appuierait pas sur l'histoire de la théorie astronomique; une histoire de la pensée humaine où l'on sauterait à pieds joints de Plotin à Descartes? Les découvertes dont on a ici donné une rapide esquisse n'indiquent-elles pas que de telles simplifications peuvent s'appeler d'involontaires, mais très certaines falsifications!

Cette œuvre enseigne encore combien est erronée la tradition qui confond en un bloc l'âge des désordres seigneuriaux avec l'époque organisatrice de la féodalité, et oppose « le Moyen Age » à « la Renaissance. » Sans doute, ses tenans n'osaient plus montrer dans l'art gothique un art barbare, ni dans la civilisation des XIIe-XIIIe siècles un pur régime d'arbitraire et de fanatisme. Mais du moins pouvaient-ils, jusqu'aux travaux de M. Duhem, fonder l'opposition de ces deux époques sur leur diverse attitude à l'égard de la méthode expérimentale, et caractériser sommairement « la Renaissance » par l'essor de la science et l'ébranlement de la foi. On voit aujourd'hui ce qu'il en faut penser : c'est en plein « Moyen Age » qu'est née la Science.

ALBERT DUFOURCQ.

FIN DE LA DOMINATION FRANQUE

EN SYRIE

PRISE DE SAINT-JEAN-D'ACRE EN L'AN 1291 PAR L'ARMÉE DU SOUDAN D'ÉGYPTE (1)

On était en l'année du Christ 1291. Philippe le Bel était roi en France et le moine Jérôme d'Ascoli était pape à Rome sous le nom de Nicolas IV. Il y avait bien près de deux siècles que, sous la conduite de Godefroy de Bouillon, le 15 juillet 1099, les bandes enthousiastes de la première Croisade avaient pris d'assaut Jérusalem, la Ville Sainte, et fondé le Saint Royaume d'Outre-mer. Après presque un siècle de luttes souvent glorieuses, les chrétiens d'Orient, à la suite du grand désastre de Hittin, au mois de juillet 1187, avaient dû évacuer Jérusalem retombée sous le pouvoir des Musulmans en la personne du grand émir Saladin. Toutefois, ils s'étaient maintenus dans presque toutes les cités maritimes de la côte de Syrie, protégés par la fondation à ce même moment du nouveau royaume latin de Chypre sous la bannière des rois Lusignans. Saint-Jean-d'Acre avait été reprise dès 1191 par les guerriers de la troisième Croisade. Puis étaient venus des temps de plus en plus difficiles pour les soldats de la Foi. La quatrième croisade avait été en 1204 détournée vers Constantinople. Celle de l'empereur

(1) Dans ce récit j'ai suivi pas à pas l'excellente *Histoire du royaume latin de Jérusalem* de feu R. Röhricht parue à Innsbruck en 1898.

Frédéric II n'avait abouti qu'à une réoccupation éphémère de Jérusalem. Celle du roi saint Louis, vingt ans plus tard, vers le milieu du XIIIe siècle, avait eu, malgré des prodiges de vaillance, la douloureuse issue que chacun connaît. Puis l'enthousiasme même de la Croisade avait fini par faiblir presque entièrement en Occident. Les derniers princes des dernières principautés chrétiennes maritimes de Syrie ne recevaient plus d'Europe que des renforts très amoindris. Associés aux chevaliers des trois Ordres célèbres du Temple, de l'Hôpital et Teutonique, ils ne luttaient plus que très péniblement contre la puissance sans cesse grandissante de toutes les forces militaires de l'Islam en Égypte et en Syrie, au Caire comme à Damas. Toutefois, Saint-Jean-d'Acre demeurait la principale forteresse des Francs d'Outre-mer, leur grande capitale militaire et commerciale sur la côte syrienne.

Le fameux Soudan d'Égypte, le terrible Bibars, qui avait enlevé successivement aux Latins d'Orient le château des Kurdes, Césarée, Jaffa, le Safed et la grande cité d'Antioche, première conquête des Francs de la première croisade, était mort le 19 juin 1277. Encouragés par cette disparition de leur plus mortel adversaire, les chrétiens de Terre Sainte avaient cru pouvoir rompre les trêves de dix années jadis conclues avec lui, profitant de ce que les envahisseurs Mongols mettaient affreusement à feu et à sang le Nord de la Syrie. Mais, après quelques succès, apprenant la défaite totale de ces hordes barbares par le nouveau Soudan Kélaoun, redoutant quelque incursion vengeresse de ce dernier, ils avaient cru prudent de transiger une fois de plus. En suite de quoi les chevaliers du Temple, ceux de l'Hôpital, le comte Bohémond de Tripoli, la Commune de Saint-Jean-d'Acre, d'autres groupes latins encore, avaient, par l'entremise de leurs délégués, signé à Rouha, dans la banlieue du Kaire, en 1283, puis encore l'an d'après, avec les représentans du Soudan, une nouvelle trêve de dix ans, dix mois, dix jours, dix heures. C'était la singulière coutume de l'époque. La loi de l'Islam défendait de conclure et signer une paix véritable entre les vrais croyans et les infidèles; elle autorisait seulement des trêves.

Ces trêves, la faiblesse même des chrétiens de Palestine leur interdisait d'ordinaire de chercher à les rompre. Il en était tout autrement pour Kélaoun, le puissant Soudan d'Égypte. Lorsque

ses subtiles et habiles ambassades auprès des princes chrétiens de l'Europe occidentale eurent décidément réussi à déjouer toute velléité de nouvelle grande croisade, il chercha le premier prétexte pour en finir avec les infortunés restes des principautés latines de Syrie. Dès l'année 1285, il profitait d'une prétendue agression des Hospitaliers de Markab pour mettre le siège devant cette splendide et puissante forteresse que Saladin et Bibars lui-même avaient déclarée imprenable. Elle succombait, le 25 mai, après plus d'un mois de siège. Peu de jours après, le non moins fort château de Maraklée, qui passait aussi pour invincible, immense tour quadrangulaire haute de sept étages aux murs épais de douze coudées, capitulait à son tour.

Rentré au Caire de cette expédition triomphante, le victorieux Sultan eut encore la satisfaction de se voir, dans le mois de novembre de cette même année, salué dans son palais des bords du Nil par des envoyés du roi des Romains Rodolphe Ier de Habsbourg, par ceux aussi de l'empereur de Constantinople Andronic II Paléologue et de la Commune de Gênes. Ils l'honorèrent des plus riches cadeaux. Ceux de l'empereur allemand étaient présentés par trente-deux porteurs et consistaient en pelleteries de zibelines et de petits-gris, en étoffes écarlates, en vêtemens de fin lin vénitien. Les dons de la Commune de Gênes consistaient en deux ballots de satin et de tissus dits « sarsina » d'après des modèles orientaux, plus six faucons de chasse, un grand chien blanc « plus grand qu'un lion, » peut-être un ours blanc. Ceux du basileus de Constantinople étaient un ballot de satin et quatre de tapis. Dans l'ambassade allemande figurait un des plus grands voyageurs en Orient de l'époque, qui avait parcouru toute la Palestine, Chypre et l'Arménie : Burchard de Monte Sion.

Deux années plus tard, nouvelles réclamations du Soudan. Il se plaint que le prince Bohémond d'Antioche, comte de Tripoli, ait à son tour transgressé les trêves. Une grosse armée qu'il avait dans le Nord de la Syrie assiège Laodicée et la prend à coups de catapultes le 30 avril 1287. En octobre déjà, Bohémond VII, le prince d'Antioche et de Tripoli, meurt sans postérité, et Kélaoun attaque bientôt après sa puissante ville de Tripoli, le principal comptoir des négocians génois avec l'Égypte. Il la prend après trente-quatre jours de siège le 26 avril 1289, malgré l'arrivée d'une armée de secours partie de Saint-

Jean-d'Acre. Dix-neuf catapultes et quinze cents mineurs viennent à bout de ses formidables murailles.

Une partie des assiégés s'était réfugiée dans l'île placée à l'entrée du port, dans l'église de Saint-Thomas, mais les vainqueurs les y poursuivirent et les massacrèrent jusqu'au dernier. On compta parmi les morts le frère Templier Guillerme de Cordone, autrefois gardien des Franciscains d'Oxford qui, armé seulement d'une croix, se jeta courageusement à la rencontre de l'ennemi, et aussi Luceta, l'abbesse d'un couvent de femmes qui, tombée dans la part de butin d'un émir, pour échapper à la souillure fatale, réussit par ruse à se donner la mort, tandis que ses sœurs tombaient dans un horrible esclavage. Elle avait, dit la *Chronique*, persuadé à son maître sarrasin qu'elle était invulnérable. Lui, voulant s'en assurer, la frappa d'un cimeterre et la tua.

Très peu de temps après tombent aussi Nephin, forteresse des Hospitaliers, puis Batroun. Les fugitifs de Tripoli se réfugient en Chypre, à Tyr, à Saint-Jean-d'Acre. Les dernières vieilles cités chrétiennes maritimes de Syrie succombent ainsi les unes après les autres sous les coups des Sarrasins. Leur histoire n'est plus qu'une mort lente, une interminable et inévitable agonie. Les lamentations, les plaintes douloureuses de leurs habitans, adressées à leurs frères d'Occident, ne cessent pas un instant.

Cette même année 1289, Jean de Grailly, capitaine des compagnies françaises de Saint-Jean-d'Acre, entretenues aux frais du roi de France, de concert avec les deux frères prêcheurs dominicains Hugues et Jean, avec l'Hospitalier Pierre d'Hezquam et le Templier Hertrand, se rendirent en toute hâte à Rome pour implorer le secours du Pape et de la chrétienté occidentale. Ils ne rencontrèrent presque partout, hélas! que d'insuffisantes sympathies. Seul, le souverain pontife, Nicolas IV, mit tout en œuvre pour ranimer le zèle des royaumes de l'Occident. Il fit partout, en Italie comme ailleurs, prêcher ardemment la croisade, promit une flotte de vingt galères de Venise et fournit de larges subsides. Il alla jusqu'à faire négocier en faveur des lamentables restes du royaume de Jérusalem auprès d'Argoun, le Khan des Mongols, auprès du roi Héthoum II d'Arménie, des Jacobites, des souverains mêmes d'Éthiopie et de Géorgie. Le 5 janvier 1291, il adressait à toute la chrétienté, en faveur de la Terre Sainte, une suprême et déchirante prière.

Entre temps, dès le mois de mai 1290, en suite des appels à une nouvelle croisade, de nombreuses bandes de pèlerins avaient commencé à se grouper en Lombardie, en Toscane, dans les marches de Trévise et d'Ancône, à Parme, à Modène, à Bologne, pour aller s'embarquer sur les galères de Venise toutes prêtes à partir. Au nombre de vingt, nombre annoncé par Nicolas IV, sous le commandement de Nicolas Tiepolo, fils du doge Jacques Tiepolo et d'une fille du ban de Serbie, de Jean de Grailly et de Roux de Sully, chacun porteur de mille onces d'or, ces navires avaient vogué vers la Syrie, recrutant en route, par la munificence du roi Jacques d'Aragon, cinq autres galères.

Les appels du Pape aux souverains d'Europe, à ceux de France, de Hongrie, d'Angleterre se poursuivaient. Partout les prédicateurs prêchaient avec passion pour que les fidèles se ralliassent à la croisade décidée par le roi Édouard d'Angleterre. C'est à ce moment que survint enfin la catastrophe suprême, c'est-à-dire la prise de Saint-Jean-d'Acre, par le Soudan d'Égypte ! C'est ce terrible événement que je vais raconter ici.

Saint-Jean-d'Acre, cette première et plus grande cité franque d'Orient, était à cette date une ville extraordinaire, peut-être la plus étrange du monde entier. Depuis des années, tous les débris des populations si longtemps florissantes de l'Orient latin, maintenant chassées petit à petit de toutes les côtes de Syrie, avaient reflué sous la protection de ses gigantesques murailles. D'autre part, on voyait accourir chaque année dans son port des milliers de croisés, plutôt des milliers d'aventuriers d'Occident que n'attirait plus tant la dévotion aux Lieux Saints que l'amour du lucre, du pillage et des batailles. Dans son enceinte résidaient encore les états-majors et les principaux contingens des grands et si fameux Ordres religieux et militaires, du Temple, de Saint-Jean-de-Jérusalem et des chevaliers Teutoniques, puis aussi tous les petits corps d'armée entretenus en Syrie par le Pape, par le roi de France, par les divers autres souverains d'Occident, par le roi de Chypre, et une quantité de renégats fuyant pour une raison ou une autre le séjour des villes de l'Islam en Égypte ou en Syrie, enfin toute une population louche accourue là de tous les coins de la terre, et qui faisait dire à Jacques de Vitriaco qu'Acre était la « sentine » de toute la chrétienté. Cette masse de soldats, de guerriers, de mercenaires attirait encore une autre clientèle infiniment nom-

breuse. D'après un chroniqueur, il y aurait eu en une fois dans cette ville jusqu'à quatorze mille prostituées.

Un voyageur allemand, Ludolphe de Suchem, qui, vers la fin de la première moitié du XIVe siècle, visita les ruines de Saint-Jean-d'Acre, et put à cette occasion utiliser les récits de témoins oculaires de son ancienne splendeur, nous a fait de cette ville cette curieuse autant que naïve description :

« Cette célèbre cité d'Acre, dit-il, est située sur le rivage de la mer, construite de blocs de pierre d'une grosseur extraordinaire avec des tours hautes et très fortes, à peine distantes d'un jet de pierre les unes des autres. Chaque porte est flanquée de deux tours. Les murailles étaient, comme elles le sont encore aujourd'hui, d'une épaisseur telle que deux chariots courant en sens contraire pouvaient s'y croiser très facilement. Du côté de terre aussi, elles étaient très puissantes, avec des fossés très profonds, protégées encore par une foule de bastions et d'ouvrages de défense de toute espèce. Les places et carrefours dans la ville étaient d'une grande propreté. Toutes les maisons étaient de même hauteur, uniformément bâties de pierres taillées, merveilleusement ornées de fenêtres de verre et de fresques, et tous ces palais, tous ces édifices, nullement bâtis pour les seules nécessités de l'existence, mais bien uniquement pour le luxe et la jouissance, étaient soigneusement et délicatement, au gré et à la fantaisie de leurs propriétaires, décorés de verres, de peintures, de tentures et autres ornemens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les espaces libres dans la cité étaient protégés de l'ardeur du soleil par de splendides tentures de soie ou d'autres tissus. A chaque angle de chaque place, s'élevait une très forte tour avec une porte en fer et des chaînes de même pour la consolider. Tous les hauts personnages habitaient dans la banlieue de la ville dans de très forts châteaux et palais. Au centre de la cité demeuraient les artisans et les marchands, chacun cantonné suivant son industrie dans un quartier spécial, et tous les habitans de la ville se comportaient comme jadis les Romains, comme des seigneurs qu'ils étaient. Demeuraient dans cette ville par rang d'importance : le roi de Chypre et de Jérusalem et son frère Amaury (1), et encore beaucoup d'autres membres importans de sa famille, les princes de Galilée et

(1) Créé par son frère, en 1289, son lieutenant du Saint Royaume avec le titre de baile; il était déjà prince de Tyr et connétable du royaume de Chypre.

d'Antioche, ainsi que le commandant en chef des troupes du roi de France, puis le duc de Césarée (1), les seigneurs de Tyr (2), de Tibériade et Sidon, le comte de Tripoli et Jaffa, le sire de Baruth ou Beirout, celui d'Ibelin, les seigneurs de Pysan, d'Arsuf et de Vaus, comme aussi les nobles de Blanchegarde. Tous ces seigneurs, ducs, comtes, nobles et barons circulaient par les carrefours de la ville, la couronne d'or en tête (!) avec un appareil royal et chacun en particulier s'entourait, à l'égal d'un roi, de soldats, de gardes et de trabans somptueusement armés, montés sur des chevaux de guerre, merveilleusement ornés d'or et d'argent, chacun s'efforçant de dépasser en luxe tous les autres, et chaque jour c'étaient jeux, tournois et exercices d'armes, toutes sortes de fêtes, de chasses et toutes sortes de divertissemens guerriers, et chacun de ces seigneurs, en outre de son palais et de son château, jouissait de toutes sortes de privilèges et d'exemptions d'impôts.

« Dans cette même ville encore habitaient pour la défense de la Foi contre les Sarrasins le maître et les frères de l'Ordre du Temple, le maître et les frères de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, de même ceux de l'Ordre Teutonique, des Ordres de Saint-Thomas et de Saint-Lazare. Tous ceux-là vivaient dans Saint-Jean-d'Acre. Là était le siège de leurs Ordres, et sans cesse, de jour comme de nuit, ils combattaient avec leurs compagnons contre les Sarrasins (3). Vivaient encore à Acre les plus riches marchands qui fussent sous le ciel, assemblés ici de toutes les nations de la terre. Là vivaient les Pisans, les Génois, les Lombards, par les maudites discordes desquels Acre fut finalement détruite, car ils se conduisaient tous exactement comme des seigneurs indépendans. Du lever au coucher du soleil on apportait ici toutes les marchandises de l'Univers; tout ce qui pouvait se trouver d'extraordinaire et de rare dans le monde, on l'apportait ici à cause des princes et des grands qui y demeuraient. »

Tandis qu'en apparence, ainsi qu'il ressort de ce curieux récit, la ville de Saint-Jean-d'Acre, éblouissant le monde du fracas de

(1) En réalité, il n'y en avait pas.

(2) C'était, on vient de le voir, le prince Amaury de Lusignan.

(3) Il est étrange que Ludolf de Suchem ne prononce pas le nom du patriarche ni de tant d'autres évêques, prieurs et abbés de Terre Sainte qui vivaient réfugiés à Acre, dépossédés de leurs sièges.

ses richesses et de la multitude de ses habitans, donnait l'impression d'une faculté de résistance extraordinaire, bien au contraire, à l'intérieur, toutes les forces vives de cette cité se trouvaient comme paralysées par les incessantes et souvent sanglantes dissensions entre les chevaliers des Ordres religieux et les marchands italiens ou encore de ceux-ci entre eux et avec ceux des diverses autres nations. Il n'est pas un chroniqueur de l'époque qui ne fasse incessamment allusion à ces interminables querelles qui constituaient pour cette vaste agglomération le plus grave péril et qui devaient finalement la livrer presque sans défense aux coups des Sarrasins maudits. Mais, circonstance peut-être plus douloureuse encore, c'était, dans cette immense population d'origine si variée, le manque absolu de toute moralité qui rendait impossible l'exercice de toute vertu civique ou familiale. Tous les vices se donnaient libre cours parmi cette énorme agglomération de soldats et de trafiquans accourus ici des quatre coins du monde. Tous les récits chrétiens contemporains, toutes les lettres des hauts personnages d'ordre civil ou religieux retentissent de plaintes amères à l'occasion de ces faits lamentables.

Ajoutez, à ces circonstances désastreuses, un véritable épuisement de la jeune génération militaire dans toute l'Europe amené par l'immense déperdition des vies humaines et de trésors engloutis depuis tant d'années dans les luttes pour la Terre Sainte ou dans celles qu'avait entreprises la Papauté pour la destruction des païens et des hérétiques, comme aussi pour la lutte si prolongée contre Frédéric II, puis, après celui-ci, contre Conrad IV et Conradin. Enfin, à la suite des constans échecs qui avaient été la seule sanction de bien des espérances, à la suite de nombreuses prophéties dictées par la politique de l'Église, et qui ne s'étaient jamais réalisées, mille voix autorisées avaient commencé à s'élever par toute l'Europe pour critiquer à la fois et la conduite du Pape et tant d'énergies inutilement consumées dans la lutte séculaire pour la croisade. Par ces causes diverses, le zèle qui avait durant des siècles suscité des miracles, était, hélas! infiniment diminué. Les malheureux débris de la puissance latine en Orient réfugiés derrière les hautes murailles de Saint-Jean-d'Acre n'allaient presque plus avoir à compter que sur leurs propres forces contre l'effort infiniment puissant du monde sarrasin.

Après les catastrophes qui venaient de marquer la fin lamentable de la dynastie des Hohenstaufen, la ruine de la puissance impériale et l'anarchie germanique, les seules monarchies dont le Pape pouvait encore implorer le secours en faveur de la Terre Sainte étaient l'Angleterre et la France. De l'Allemagne même, il est à peine question dans les Bulles pour la croisade. Mais, à Paris comme à Londres, Nicolas IV n'obtenait que de belles promesses dépourvues de sanction. Toutes les menaces divines étaient impuissantes en face de cette immense apathie. Les destinées des dernières possessions latines en Orient allaient donc s'accomplir, et les écrivains chrétiens contemporains avouent, avec une rare unanimité, que la terrible catastrophe qui devait les accabler était justement méritée. L'historien arabe Makrizi raconte que les Francs qui venaient d'Occident en Palestine étaient d'ordinaire des aventuriers capables de tous les crimes! Sans doute ce jugement sévère n'était pas sans fondement. Les chroniqueurs chrétiens sont tous d'accord pour déplorer l'intense corruption et l'esprit de violence qui régnaient à cette époque dans les derniers établissemens latins d'Outremer.

Les bandes que le pape Nicolas avait envoyées de Venise à Acre sous le commandement de l'évêque de Tripoli menaient dans cette ville l'existence la plus dissolue et la plus brutale. Passant les jours et les nuits dans les tavernes et les maisons publiques, ne sachant comment employer leur oisiveté, ou bien, suivant certains récits, parce qu'on ne leur payait pas régulièrement la solde promise, ces aventuriers de la pire espèce se livraient vis-à-vis des habitans à toutes sortes de violences et de crimes. Les agglomérations et exploitations agricoles de la banlieue de la ville, appartenant en majeure partie à des Musulmans, étaient sans cesse pillées et ravagées par eux. Toute résistance était noyée dans des flots de sang. Tantôt c'étaient une trentaine de paysans assassinés, tantôt dix-neuf marchands. Le biographe de Kélaoun va jusqu'à reproduire ce récit probablement faux que les Chrétiens, après le massacre de ces malheureux, voulurent se donner l'apparence du droit, en pendant comme coupables des Musulmans revêtus du costume d'esclaves.

Cette brutale indiscipline des Occidentaux fournit trop tôt au Soudan l'occasion d'une rupture en apparence légitime. Les plus importantes sources arabes et même latines, l'auteur de

la Vie de Kélaoun entre autres, donnent comme origine à l'ouverture des hostilités le fait suivant : « Quelques-uns des guerriers croisés amenés par Tiepolo et Jean de Grailly, dont la solde n'avait pas été payée, fatigués de leur inaction, ayant rencontré dans la campagne de Saint-Jean-d'Acre des paysans syriens musulmans, portant des vivres au marché de la ville, en tuèrent ou blessèrent plusieurs. Atteints par cette sorte de folie sanguinaire qui s'emparait des nouveaux débarqués à la vue des Infidèles, ces hommes parcoururent ensuite bruyamment les divers quartiers de la ville. Parvenus près de l'édifice du *Cambio*, ils envahirent un des bazars ou *fondouks* et y massacrèrent plusieurs marchands sarrasins. Quelques chevaliers des Ordres, accourus au bruit, eurent toutes les peines du monde à sauver la vie des autres Musulmans épars dans cet édifice en les prenant sous leur protection pour les conduire au château royal.

Le Soudan, décidé dès longtemps à saisir le plus léger prétexte pour en finir avec Saint-Jean-d'Acre et les derniers établissemens chrétiens en Syrie, ravi de l'incident, assembla son conseil pour délibérer sur cette affaire. Le régent Amaury eut beau lui faire représenter que ces folles agressions étaient le fait non de bourgeois de la ville, mais d'hommes isolés, « appartenant tous à la Croisade » et sur lesquels ni lui ni personne à Acre n'avait d'autorité ; il eut beau jurer au nom du roi de Chypre, son frère que tous, à Saint-Jean-d'Acre, voulaient fermement la paix, le siège de Kélaoun était fait d'avance. Il ne voulut rien entendre. Cependant, ainsi que plus tard les maréchaux de Napoléon, quelques-uns de ses émirs, commençaient à soupirer après le repos, avides de jouir enfin en toute tranquillité des richesses acquises par tant de victoires. On apporta une copie du dernier traité conclu entre le Soudan et la Commune d'Acre ; les articles en furent minutieusement examinés pour y trouver prétexte à quelque conflit. Après mûre réflexion, la plupart des conseillers de Kélaoun estimèrent qu'il n'y avait pas lieu, pour ces sanglantes, mais accidentelles bagarres, à recommencer les hostilités. Tel fut entre autres l'avis de Fath ed-dîn lui-même, le jurisconsulte qui avait jadis rédigé le traité. « Pour moi, raconte l'auteur arabe Mohi ed-dîn, je n'avais rien dit jusque-là ; Fath ed-dîn me demanda mon avis ; je répondis : « Moi, je suis toujours de l'avis du Sultan ; s'il veut

annuler le traité, le traité sera nul; s'il veut le maintenir, il sera valide. » — « Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, reprit Fath ed-dîn; nous savons que le Sultan veut la guerre. » — Je répliquai : « Je le répète : moi, je suis de l'avis du Sultan. » Là-dessus, je citai un article du traité qui portait que, s'il venait à Acre des Chrétiens de l'Occident qui formassent de mauvais desseins contre les Musulmans, ce serait aux magistrats et au gouverneur de la ville de les réprimer. J'ajoutai que, dans le cas présent, les magistrats auraient dû empêcher ce meurtre ou du moins le punir; que, s'ils ne s'étaient pas trouvés assez forts pour le faire, ils devaient au moins le dénoncer eux-mêmes afin qu'on y portât remède. » A ces mots, le Sultan ne put contenir sa joie; il commença aussitôt ses préparatifs et ordonna de couper des bois dans toute la région de Balbeck et dans celle qui s'étend entre Césarée et Athlit, pour procéder immédiatement à la construction des machines de siège. « Ces travaux, dit à son tour l'historien Makrizi, furent terriblement troublés par des incursions de cavalerie franque et, en hiver, par d'abondantes chutes de neige. »

Mis au courant des préparatifs secrets du Sultan par la trahison d'un émir lié d'amitié avec les chevaliers du Temple, les maîtres des trois Ordres, déjà terrifiés par ces nouvelles, le furent bien davantage encore en lisant une lettre adressée par le Soudan au Maître du Temple, dans laquelle il lui disait qu'il se vengerait de cette rupture de la trêve en mettant la ville d'Acre à feu et à sang. Kélaoun, en terminant cette missive, ajoutait que le sort de Saint-Jean-d'Acre était décidé et qu'il était tout à fait inutile de tenter de le fléchir par une ambassade. Malgré cela, on se décida à lui en envoyer encore une. Ludolf de Suchem raconte même à ce sujet que le grand maître du Temple, « qui était l'ami intime du Soudan, » ayant envoyé une députation à celui-ci pour implorer la paix, Kélaoun lui aurait fait répondre qu'il se contenterait d'un sequin vénitien par tête d'habitant, mais que le grand maître ayant réuni le peuple dans l'église de Sainte-Croix, pour lui faire part de ces conditions, fut insulté par la foule. On le traita de traître. Il n'échappa qu'avec peine à des violences matérielles.

Entre temps, le bruit commençait à se répandre en Syrie que le Sultan marchait sur Saint-Jean-d'Acre avec toutes ses forces. Malgré les supplications du patriarche, Nicolas Tiepolo fut

parmi ceux qui s'en allèrent des premiers. Une partie des forces qu'il avait amenées partit avec lui.

Vers la fin de l'an 1290 ou dans les premières semaines de 1291, Kélaoun, dans une proclamation longuement motivée, annonça à ses peuples qu'il allait venger par la prise de Saint-Jean-d'Acre les violations incessantes des trêves commises par les chrétiens. Cette nouvelle fut accueillie avec un immense et pieux enthousiasme par tout le monde musulman. De même dans une lettre fameuse dont le texte authentique nous a été conservé, écrite au roi Héthoum d'Arménie, Kélaoun annonçait à ce prince qu'il avait juré sur le Coran de ne laisser la vie à aucun habitant chrétien de la cité maudite.

Nous venons de voir que, malgré la défense du Sultan, les Francs lui avaient encore dépêché une ambassade suppliante. C'était, hélas! une mesure bien inutile. Dès que les quatre envoyés chrétiens : Philippe Mainebeuf qui parlait la langue arabe, le templier Barthélemy Pisan de Chypre, un chevalier de Saint-Jean et un scribe du nom de Georges, se furent rendus à la cour de Kélaoun pour lui donner toute satisfaction, ils furent sans autre forme de procès jetés dans un cachot où ils périrent (1). Comme ces malheureux ne reparaissaient pas, et que tous les efforts des chevaliers des Ordres pour obtenir la livraison au Soudan des coupables avaient échoué devant le mauvais vouloir presque universel de la population, les premiers personnages de la cité, le patriarche Nicolas, les chefs des Ordres militaires, Jean de Grailly et le fameux guerrier Otton de Granson, qui était venu de Londres en Palestine par Rome, se réunirent un jour dans la cathédrale de Sainte-Croix d'Acre et s'entretinrent avec angoisse des mesures à prendre. Le vaillant patriarche releva les courages défaillans. Dans une allocution toute vibrante d'admirable énergie, il exalta les sentimens de concorde chrétienne que l'imminence du danger avait quelque peu ranimés parmi les défenseurs de ce suprême boulevard de la Foi en Syrie.

On expédia en Occident dans toutes les directions les plus pressans appels : au roi de Chypre, au Pape, aux Ordres militaires. Ces derniers répondirent par l'envoi de très nombreux chevaliers.

(1) Une source chrétienne dit que cette ambassade eut lieu quarante jours avant le début du siège.

Sans cesse la population d'Acre était occupée tout entière à s'approvisionner de vivres, à réparer et renforcer avec ardeur les tours, les murailles gigantesques et les profonds fossés de son enceinte. Cette population valide pouvait se monter en tout à 30 000 ou 40 000 personnes. Les hommes en état de combattre étaient au début du siège environ 14 000, dont 800 chevaliers et 13 000 hommes de pied. « Si des forces relativement aussi faibles, dit Röhricht, parvinrent à opposer durant plus de quarante jours une résistance aussi énergique à l'énorme armée ennemie, il faut attribuer ce résultat non seulement au courage des défenseurs qui luttaient en désespérés, mais surtout à la force et à la perfection des ouvrages de défense qui formaient autour de Saint-Jean-d'Acre une double et magnifique ligne de circonvallation faisant de cette ville la plus redoutable forteresse d'Orient. »

D'autres sources estiment qu'il y avait assemblés à ce moment à Acre environ 2000 à 3000 chevaliers et 18 000 hommes de pied, plus 2000 ou 3000 écuyers, sergens ou turcopoles. « Dans ce nombre, dit M. de Mas Latrie, étaient compris tous les barons d'Outre-mer et leur service, les hommes valides venus de Tripoli et des autres villes chrétiennes conquises récemment par les Arabes, les Communes, les maisons militaires, enfin les croisés arrivés depuis la proclamation de la guerre et les soldats tenant garnison à Saint-Jean-d'Acre aux frais des rois de France et d'Angleterre, tous Occidentaux, désignés sous le nom habituel de *gens de la Croisade.* »

On répartit l'ensemble de ces forces en quatre divisions. La première fut placée sous le commandement de Jean de Grailly et du vaillant Otton de Granson; la seconde sous celui du chef de la chevalerie chypriote et du maréchal Henri de Bolanden, délégué du maître du Temple, Burchard de Schwanden ; la troisième sous celui des maîtres de l'Hôpital et de Saint-Thomas; la quatrième sous celui des maîtres du Temple et de Saint-Lazare. Pour chacune de ces quatre divisions, chacun des deux chefs désignés commandait alternativement. De chaque division une moitié devait constamment, à partir de la sixième heure, monter la garde sur le rempart durant huit heures consécutives ; la seconde moitié la remplaçait alors et ainsi de suite. La moitié qui ne veillait pas sur le rempart avait la garde des portes.

« Les Templiers et les Hospitaliers, dit M. de Mas Latrie, renforcés des chevaliers de l'Épée et du Saint-Esprit, qu'on voit pour la première fois figurer dans les événemens, s'étaient chargés de veiller à toute la partie septentrionale des remparts, depuis la mer jusqu'à une haute tour carrée, située à peu près au centre des fortifications, vers la plaine, nommé la Tour Maudite. D'après les plans anciens, elle se dressait sur la première ligne de circonvallation, dans l'angle Nord-Est. De ce point à la mer, vers le Midi et le Carmel, sur les ouvrages de Saint-Nicolas, du Pont et du Légat, veillaient Jean de Grailly et Otton de Granson, qui avaient avec eux les Communes et tous les croisés.

« Le prince de Tyr, portant toujours le titre de baile du royaume de Jérusalem, mais exerçant en réalité une si faible autorité qu'aucune des chroniques européennes ne l'a mentionné, n'avait pas quitté la ville. Il y résidait, s'il n'y commandait pas, au nom de son frère le roi de Chypre; et, en attendant l'arrivée de ce dernier, il s'était établi, avec les chevaliers de Syrie et ceux venus déjà de Chypre, au poste peut-être le plus dangereux, dans une grosse tour ronde, nouvellement édifiée, qu'on appelait la Tour du roi Henri. Cette construction, contre laquelle se dirigea l'effort principal de l'attaque, était située en avant de la Tour Maudite et de l'enceinte continue, près d'un autre ouvrage récent et extérieur, désigné sous le nom de Porte ou Barbacane du roi Hugues, parce que le frère du roi Henri II l'avait vraisemblablement fait construire.

Conrad, grand maître de Notre-Dame des Allemands, se plaça avec les gens du roi de Chypre à la Tour Ronde et à la Tour Maudite. Les Italiens étaient conduits par leurs capitaines ou leurs consuls. Il n'est pas question des Génois dans les récits du siège; en revanche, les Pisans se distinguèrent par leur activité et leur courageuse industrie. Ils avaient construit, non loin de la rue des Allemands, dont ils recherchaient toujours le voisinage, un grand engin en forme de catapulte qui contrebattait avantageusement les machines des assiégeans.

Le 4 novembre 1290, le Sultan quitta enfin le Caire, à la tête de son armée, mais il tomba aussitôt subitement malade et mourut dès le 10 près de Mardjed at-Tîn, à sept kilomètres seulement de sa capitale, au milieu de la consternation de tous, succombant à un empoisonnement, suivant la croyance universelle. Amadi raconte qu'à son lit de mort, il fit jurer à son fils de

mener à tout prix à bonne fin le siège de Saint-Jean-d'Acre. Ce fils et successeur, qui avait nom Malek el-Ashraf, se hâta de rendre solennellement les derniers devoirs à son père et s'occupa incontinent avec la plus grande activité d'achever l'ouvrage commencé! Au rapport d'Ibn Férat, renouvelant les prescriptions paternelles, il expédia dans toutes les provinces les ordres les plus pressans pour l'armement général des contingens de guerre et la confection des machines de siège. Au mois de février 1291, l'émir Izz ed-dîn Aibek Afram se rendit par son ordre au Liban pour y veiller à cette construction. Dès le 4 mars, un premier convoi des portions de machines achevées fut mis en marche ; le 15 du même mois déjà, on procéda au montage de ces diverses pièces sous le commandement de l'émir Alam ed-dîn Sindschar.

De toutes parts, à l'appel du nouveau Sultan, en Égypte comme en Syrie et en Mésopotamie, la foule des guerriers sarrasins courait aux armes. Tous ceux de Damas, de Hamah, de tout le reste de la Syrie, du pays de Misr qui est l'Égypte, de l'Arabie aussi, se mirent en route par groupes nombreux. Tout fut disposé pour en finir enfin avec cette odieuse cité de Saint-Jean-d'Acre, écharde douloureuse dans la chair de l'Islam. Le vingt-troisième jour de mars, le naïb ou généralissime de Syrie, Hussam ed-dîn Toghril, quittait de son côté le Caire pour aller assembler le reste des contingens syriens. Le 26 mars enfin, le valeureux prince de Hamah, Malek el-Muzaffar, le propre père de l'historien géographe célèbre Abou'l féda, fit son entrée à Damas à la tête de ses contingens; le lendemain, ce fut le tour de Seif ed-dîn Belban, l'émir ou gouverneur du puissant château des Kurdes. Une immense agitation militaire animait toutes les poudreuses routes de Syrie convergeant à la grande citadelle chrétienne. D'innombrables et lents convois de chameaux pelés, aux files interminables, des bandes infinies de piétons et de cavaliers aux blancs manteaux, semblaient comme un peuple de fourmis accourant à la curée.

L'historien Abou'l féda, dont la chronique historique nous est un document si précieux, commandait personnellement dans l'armée de son père, le prince de Hamah, à un groupe de dix hommes à l'aide desquels il surveillait et dirigeait le voyage d'un segment (une roue) d'une catapulte de proportions tellement gigantesques que l'ensemble nécessitait cent paires de

bœufs pour son transport. Cette formidable machine avait nom « la Victorieuse, » *al Mansurije*. Le trajet jusqu'à Acre fut infiniment pénible, grâce au plus terrible, au plus inclément des hivers. Une pluie glaciale tombait incessamment en véritables cataractes. La route était abominable, surtout entre Hesn el Akrad et Damas. Les bœufs, accablés par la rigueur du froid et les chemins si affreux, mouraient en quantité. D'Hesn el Akrad à Acre, la cavalerie mit plus d'un mois à faire le trajet au lieu des quelques jours qu'on prenait d'ordinaire. Les troupes de Hamah prirent place à l'aile droite de l'armée assiégeante. La « Victorieuse » fut disposée en face de la section du rempart confiée à la garde des Pisans.

Cependant, en Égypte, dans la nuit du 24 février 1291, le nouveau Soudan, impatient d'illustrer son règne sur les traces de son père en délivrant la Syrie de la présence des Infidèles, avait réuni en une grande fête au tombeau de celui-ci, dans la *Koubbet* ou mosquée funéraire dite *Mansurije*, tous les notables, les savans, les cadis, les docteurs de la Loi et les lecteurs du Koran du Caire. Tous ces vénérables personnages jusqu'à l'aube lurent les livres saints à l'intention de l'illustre défunt. Malek el-Ashraf leur fit faire de somptueuses distributions de vêtemens d'apparat et d'argent. Il ordonna de jeter également de la menue monnaie au peuple et fit d'autres abondantes aumônes. Le 6 mars, il prit enfin la route de Damas, accompagné par son harem qu'il laissa dans cette ville. Avant qu'il ne poursuivît de là sa route vers Saint-Jean-d'Acre, raconte Makrizi, le scheik Scheref ed-dîn Busiri vit en rêve un inconnu qui récitait ces vers :

« Déjà les Musulmans ont pris Acre et coupé la tête aux Infidèles. Notre Sultan a conduit à l'ennemi des escadrons qui ont réduit en poussière sous leurs sabots de vraies montagnes. Les Turks ont juré au départ de ne laisser pas un pouce du sol aux Francs. »

De même, au moment du départ du Sultan, le cadi Mohi ed-dîn Abd ez Zahir lui chanta ces vers : « O vous, les fils du Blond (le Christ), bientôt la vengeance de Dieu se déversera sur vous, dont il ne subsistera rien! Déjà Malek el-Ashraf est descendu sur vos rivages. Préparez-vous à recevoir de sa main des coups insupportables. »

Après que, vers la fin de mars, les premiers contingens sar-

rasins eurent pénétré dans la grande plaine qui enveloppe Saint-Jean-d'Acre et terriblement ravagé cette riche banlieue de la capitale chrétienne, le 5 avril, le Sultan en personne, à la tête de tout le reste de son immense armée, arriva sous les remparts fameux. Ce jour-là, ces forces colossales se trouvèrent définitivement réunies. Il est impossible d'évaluer même approximativement leur nombre, qui était certainement énorme. Les chiffres donnés par les écrivains contemporains varient infiniment entre six cent mille et cent vingt mille guerriers tant cavaliers que fantassins. Un chroniqueur anonyme parle de dix émirs commandant chacun à quatre mille cavaliers et deux mille fantassins. M. de Mas Latrie donne les chiffres de soixante mille cavaliers et de cent soixante mille hommes de pied.

Les évaluations varient de même pour le nombre des catapultes et autres machines de guerre que l'armée sarrasine traînait à sa suite. Une source chrétienne donne le chiffre fantastique de six cent soixante-six, uniquement parce que c'était là le nombre mystérieux de l'Antéchrist ! D'autres sources indiquent un nombre beaucoup moins élevé. Abou'l Pharadj parle de trois cents. Un autre chroniqueur dit qu'il y en avait quatre-vingt douze, ce qui serait déjà formidable. Une partie, paraît-il, provenait de celles qui avaient été prises auparavant sur les Francs. Deux jours seulement après l'arrivée de l'armée, toutes ces machines se trouvaient en place, grâce à la formidable activité de ces milliers de guerriers. Déjà quatre jours plus tard, le 12 avril, complètement installées et montées, elles commencèrent à battre furieusement la haute muraille chrétienne. Parmi les plus puissantes de ces machines colossales, outre la Victorieuse ou « *Mansurije,* » dont j'ai parlé déjà, on montrait la « Furieuse, » opposée aux Templiers, une troisième encore opposée aux Hospitaliers, une quatrième opposée à la Tour Maudite. Abou'l Pharadj dit que l'armée assiégeante comptait des milliers de mineurs. Devant chaque tour on en avait disposé mille qui, au moment de l'assaut, devaient les attaquer en sapant leurs fondemens. Abou'l Mahaçen, autre historien excellent, dit que, parmi les machines de siège, il y en avait de si colossales et de si puissantes qu'elles lançaient des quartiers de roc pesant un quintal, même davantage. Les Musulmans eurent, par ce puissant moyen, bientôt fait de pratiquer des brèches en différens endroits.

« Le siège d'Acre, dit Abou'l Mahaçen, commença le jeudi, quatrième jour du mois de rébi second. On y vit combattre les guerriers de toutes les contrées de la terre alors connue. L'enthousiasme des Musulmans était tel que le nombre des volontaires dépassait de beaucoup celui des troupes régulières. » Ludolf de Suchem dit non sans exagération que l'immense armée du Sultan comptait six cent mille combattans, que quarante jours durant, soixante machines lancèrent à toute volée des pierres sur la ville, que les flèches volaient si dru que, d'après un témoin oculaire, un javelot lancé du rempart fut incontinent fendu en mille morceaux par elles!

Chaque jour les Musulmans de blanc vêtus se précipitaient à l'assaut des murailles, pareils à une forêt de lances, hurlant leurs imprécations et leurs furieux cris de combat. Une musique guerrière assourdissante, terrifiante, venait grossir encore cette clameur bestiale universelle, excitant follement l'ardeur des combattans qui luttaient ainsi plusieurs heures durant. La bataille se terminait presque constamment par la victoire des assiégés. C'est pourquoi ceux-ci, ainsi que le déplore pieusement le récit peut-être bien très exagéré d'un témoin oculaire, Arsénius, se livraient journellement, malgré ces circonstances si effarantes, malgré le péril si pressant, à toutes sortes de réjouissances et d'orgies dans les tavernes et les maisons mal famées, « car ils ne pouvaient imaginer que leur fin fût si proche, si effroyablement certaine, et cependant aucun doute n'était possible à la vue de cette énorme armée de siège qui étreignait cette malheureuse cité depuis des jours et des jours déjà. »

Abou'l féda, qui combattait, je l'ai dit, dans l'armée de son père, le brillant prince de Hamah, raconte ce qui suit, rendant hommage à la bravoure des Francs : « Leur ardeur, dit-il, était telle qu'ils ne daignaient même pas fermer les portes de la ville. Les troupes de Hamah étaient, comme à l'ordinaire, placées à l'extrême droite des lignes de l'armée assiégeante ; nous avions la ville en face et la mer à notre droite ; près de nous étaient postées des barques chrétiennes protégées contre le feu grégeois par des madriers et des mantelets de peaux de buffles; leurs frondeurs nous inquiétaient à coups de javelots et de traits d'arbalète ; il fallait nous défendre à la fois des attaques de la garnison et de celle des vaisseaux ennemis contre notre aile droite. Un jour, les Francs firent approcher de nous un navire

portant une machine de trait qui lançait des pierres sur nous et sur nos tentes. Ce navire nous était insupportable, mais une nuit, il s'éleva un très fort vent qui le ballotta à tel point que la machine fut complètement disloquée et ne put plus fonctionner. Une nuit où brillait un magnifique clair de lune, — c'était la nuit du 15 au 16 avril, — les Francs entreprirent une sortie contre nous par la Porte Saint-Lazare, et, surprenant notre armée, ils pénétrèrent jusque parmi nos tentes; repoussant devant eux nos avant-postes, ils nous attaquèrent ainsi avec la dernière violence jusque dans notre camp; mais ils s'embarrassèrent dans les cordes des tentes; un des leurs, un chevalier, tomba dans la fosse d'aisance d'un de nos émirs; il y fut massacré; on eut beaucoup de peine à se défaire de ces fougueux assaillans; à la fin, cependant ils s'aperçurent que nous étions plus nombreux qu'eux et les guerriers de Hamah les obligèrent à rentrer en désordre dans la ville après qu'on en eut tué un grand nombre. Le lendemain, au point du jour, Malek el-Muzaffar, le prince de Hamah, mon père, fit suspendre les têtes de plusieurs de leurs chefs aux cous des chevaux qui leur avaient été pris et envoya au Sultan ce sanglant butin. »

Les *Gestes*, à propos de ce combat, disent que les chrétiens s'efforcèrent de jeter du feu grégeois dans les boisages du camp ennemi, mais que l'officier intitulé le vicomte du port, qui commandait cette manœuvre, manqua son coup. Le jet trop court endommagea simplement les propres machines des assiégés. Une autre sortie entreprise presque aussitôt après par la Porte Saint-Antoine sous la protection d'une nuit sombre, échoua complètement parce que les assiégeans éclairèrent immédiatement cette obscurité de leurs feux innombrables. Il y eut environ deux mille morts de chaque côté, ce qui paraît encore bien exagéré.

Toutes ces infortunes de guerre, les terribles pertes subies par les assiégés dans leurs rencontres avec l'armée si puissante du Sultan, tellement plus nombreuse, et cela sans qu'ils pussent recevoir le moindre renfort, les fatigues surhumaines occasionnées par le service de garde aux remparts, service qui ne cessait pas une minute, ni de jour ni de nuit, la ruine déjà commençante, sous le jet incessant des blocs géans et sous l'action non moins incessante des mines, de nombreuses tours et de non moins nombreuses sections des murailles, toutes ces

causes réunies eurent tôt achevé, malgré les débuts les plus brillans, de paralyser les forces de résistance de cette garnison cependant si pleine d'énergie et de courage. Il en fut surtout ainsi à partir du 4 mai, lorsque de terribles salves de feu grégeois et une grêle effroyable de pierres énormes se déversèrent heure après heure, jour après jour, sans un instant de répit, sur la malheureuse cité chrétienne.

« Les vivres, dit à peu près M. de Mas Latrie, régulièrement apportés du dehors par mer, ne manquaient point; mais l'espoir du succès, que l'énergie de la défense avait donné d'abord, s'était affaibli. On avait déjà fait passer en Chypre une grande partie des femmes et des vieillards. Il restait encore dans la ville de très nombreux combattans. On réparait bien aussitôt les portions de murailles abattues par les machines des assiégeans. Les pierres ou le temps venant à manquer, on fermait les brèches au moyen de fortes estacades de bois; on improvisait un rempart avec des sacs de coton et de laine, derrière lesquels on continuait à combattre avec acharnement ; mais les assiégés ne pouvaient plus arrêter les travaux des mineurs, qui s'avançaient vers la Tour du roi Henri et sapaient, en même temps, les fortifications en dix endroits différens. On remarqua aussi, dans ce siège mémorable, des compagnies d'artificiers arabes qui, une fois parvenus à la portée du trait, jetaient avec ensemble le feu grégeois sur les chrétiens, pendant que les archers, dont la fumée cachait la position, faisaient pleuvoir dans leurs rangs une grêle de traits. D'autres lançaient des projectiles en faïence ou en terre cuite en forme de grenades, qui contenaient un mélange détonant : au moindre choc, la grenade éclatait, projetant en tous sens ses fragmens meurtriers. »

Toutefois, dans ce même jour du 4 mai, alors que ce siège terrible durait depuis un mois et que les galeries des mineurs avaient atteint déjà le pied de la Tour du roi Henri, les assiégés virent avec une joie profonde arriver enfin par mer un secours précieux : c'était le roi Henri de Chypre qui accourait à leur aide avec une petite armée montée sur une flottille d'environ quarante navires. Les sources diffèrent beaucoup sur l'importance de ce corps auxiliaire. Marino Sanuto parle de deux cents chevaliers et de cinq cents hommes de pied. L'archevêque Jean de Nicosie, au dire du même auteur, accompagnait son souverain. Tous ou presque tous les auteurs sont en revanche

d'accord pour louer la bravoure du jeune roi (1). Les assiégés, transportés d'allégresse, l'accueillirent en allumant des feux de joie. Il combattit vaillamment les Infidèles, mais son corps d'armée était réellement trop faible et il ne conquit pas plus d'influence dans la direction des événemens que ne l'avait fait son frère qui, lui, était à Acre depuis avant le commencement du siège.

Aussitôt après son arrivée, le Roi, malgré les bien faibles chances qu'il y avait encore de repousser les assiégés, alors que la situation semblait presque désespérée, crut devoir faire une dernière tentative auprès du Sultan. Il lui envoya solennellement deux ambassadeurs : Guillaume de Cafran et le chevalier Guillaume de Villiers, chargés de demander des explications sur cette agression soudaine contre la ville de Saint-Jean-d'Acre. Mais Malek el-Ashraf refusa toute conversation sur ce sujet et se contenta de demander aux deux envoyés s'ils lui apportaient les clefs de la ville. Sur leur réponse négative et comme ils imploraient sa pitié pour le pauvre peuple de la cité, il leur dit que sa seule volonté était d'avoir Saint-Jean-d'Acre, tout le reste lui demeurant fort indifférent. « Nous ne pourrions sans risquer la mort, s'écrièrent-ils alors, conseiller aux nôtres de rendre la ville. » Malheureusement, à ce moment même de l'entretien, les assiégés étant en train d'essayer une nouvelle catapulte placée sur la Tour du Légat, une pierre, lancée de là, effleura de si près la tente du Sultan que celui-ci, écumant de rage, tira son épée pour tuer les ambassadeurs chrétiens. Les infortunés s'estimèrent fort heureux de s'en tirer avec la vie sauve. Ainsi ces négociations suprêmes furent brusquement rompues après que l'émir Schughaï eut prié le Sultan de ne pas rougir son épée « dans le sang des porcs ! »

Entre temps, les assiégeans, par leur bombardement infernal, incessant, ne cessaient de faire des progrès. Les troupes du même émir Schughaï venaient d'attaquer, après en avoir sapé et miné les fondemens, cette nouvelle tour qui se dressait en avant de la Tour Maudite, sur la première muraille, ouvrage extérieur, percé de meurtrières, qui s'appelait « la Tour du Roi. » De même, elles avaient déjà complètement démoli et ruiné la barbacane dite du roi Hugues et la Tour de la comtesse de

(1) Ceux, en petit nombre, qui l'accusent de lâcheté, sont manifestement de mauvaise foi.

Blois, avec toute la ligne du rempart qui allait de la Tour Saint-Nicolas à la Barbacane du roi Édouard d'Angleterre. Le 8 mai probablement, la Barbacane du roi Hugues, complètement ruinée, s'écroula tout entière avec le pont qui la reliait à l'intérieur de la ville. Le 15, tomba définitivement la Tour du roi Édouard. Ses débris comblèrent entièrement le fossé et facilitèrent ainsi le passage de l'ennemi qui occupa aussitôt ces ruines et garnit avec des sacs de sable et des fagots de ramée les vides produits par l'action des sapes et des mines; ce fut comme une sorte de voie artificielle créée pour pénétrer dans la ville.

Quel spectacle effroyable c'était qu'un de ces grands sièges du moyen âge oriental! Quelle formidable agitation guerrière, quelle confusion, quelle rumeur constante et terrible! D'un côté se dressent les remparts géans couverts de la foule des combattans aux cottes de mailles étincelantes sous les feux du soleil syrien; on aperçoit les machines colossales, balistes et catapultes, qui ne cessent de lancer les pierres énormes et les lourds javelots meurtriers. De l'autre, c'est la foule sarrasine infinie, aux cent races diverses, bariolée des plus pittoresques costumes de guerre. Des bandes de cavaliers aux burnous blancs passent sans cesse au galop, brandissant leurs armes, poussant mille vociférations. Les artificiers à la peau bronzée manœuvrent les catapultes géantes, accroupies au loin comme autant d'animaux fabuleux. Sans cesse ils s'arc-boutent pour tendre les cordes soutenant les paniers monstrueux pleins de quartiers de roc. Sans cesse, au milieu des flots de la plus affreuse poussière, ceux-ci vomissent leurs pesans projectiles sur la malheureuse cité. Les émirs au blanc turban poussent à l'assaut les milliers d'hommes de pied dont les brunes figures ruissellent de sueur. Un infernal tumulte emplit l'atmosphère; les cris de douleur, les imprécations des blessés et des mourans, les hurlemens des combattans qui s'excitent à la lutte, les détonations du feu grégeois, le choc des quartiers de roc s'abattant sur le rempart, le bruit que font en s'agitant ces milliers de combattans et d'animaux, tout cela constitue le plus terrible des ouragans humains, une vraie scène de l'enfer. Et toujours sur ces images d'horreur l'implacable soleil d'Asie flamboyant dans un ciel sans nuages.

Au matin du 16 mai, aux premières lueurs du jour, le Sultan

monta à cheval, et toute son immense armée se rua à l'assaut sur toute la ligne du rempart d'un rivage à l'autre par toutes les brèches praticables. Les chrétiens ne pouvaient plus guère opposer à leurs ennemis qu'environ sept mille combattans exténués de fatigue. Bientôt le fossé à la Porte Saint-Antoine fut, sur une longueur de plus de cent brasses, comblé par toutes sortes de matériaux qu'avaient apportés sous la conduite de milliers de conducteurs plus de trente mille bêtes de somme : chevaux, ânes et chameaux, bœufs aussi traînant des chariots. Aussitôt les assaillans escaladèrent l'avant-mur où une brèche avait été pratiquée sur une longueur de soixante brasses. L'enthousiasme était immense dans leurs rangs. Des derviches à la traînante chevelure, des santons fanatiques se jetaient dans les fossés, parmi les sacs de terre, et faisaient de leurs corps un passage aux colonnes d'assaut. Makrizi raconte que, pour exciter encore l'ardeur de ses soldats, le Sultan avait réuni un corps de trois cents timbaliers sonnant du tambour, montés sur des chameaux. Cette musique extraordinaire renforcée par celle des timbales, des trompettes, de mille autres instrumens, couvrait la ville assiégée d'une immense et assourdissante rumeur.

Les défenseurs, exténués de fatigue, reculèrent de la longueur d'une portée d'arbalète devant la fureur de ces formidables bandes d'assaut. Ils se retirèrent de maison en maison vers l'intérieur de la cité jusqu'au moment où l'on vit accourir les chevaliers du Temple venus d'une autre extrémité de la ville. L'apparition de ces vaillans rendit l'espoir aux combattans chrétiens découragés. Le maréchal de l'Hôpital, Mathieu de Clermont, prenant leur tête, poussa de l'avant, à travers les masses ennemies, avec une magnifique vigueur. Il transperça de part en part un émir ennemi, frappant autour de lui d'estoc et de taille, tuant et blessant une foule de Musulmans. Électrisés par son exemple, les défenseurs d'Acre reprirent un moment l'offensive et réussirent, après une lutte terrible, à repousser à nouveau l'ennemi au delà de la brèche de la muraille.

Les chrétiens, qui avouaient une perte de deux mille hommes alors qu'ils affirmaient avoir massacré plus de vingt mille Sarrasins, se hâtèrent de disposer devant la brèche si vaillamment reconquise vingt de leurs plus grandes catapultes et cinquante de moindres dimensions. Ils y apportèrent en hâte les munitions nécessaires : quartiers de roc, pierres et armes de trait.

Puis, accablés par ces fatigues surhumaines, ils s'abandonnèrent jusqu'au lever du soleil à quelques heures d'un trop précaire repos. Durant ce temps, la plupart de leurs chefs se réunissaient avec les autorités de la cité en un conseil suprême dans la maison de l'Hôpital, tandis que les autres faisaient armer en hâte dans le port les quelques navires et barques disponibles pour tenter de sauver au moins les vieillards, les femmes, les enfans qui étaient encore dans la ville.

Cette dernière tentative ne pouvait guère aboutir, car les bâtimens génois et autres encore réunis dans le port étaient de dimensions beaucoup trop faibles. En outre, la mer était bien trop agitée pour qu'on pût tenter avec succès une pareille opération. L'assemblée fut néanmoins fort encouragée par une nouvelle magnifique harangue du patriarche, qui supplia les assistans d'avoir confiance et prédit encore la victoire en paroles chaleureuses. Une messe solennelle fut célébrée, puis on communia non moins solennellement, puis on prit en commun le repas du soir. Alors toute l'assistance, tous ces rudes guerriers préparés à une mort certaine, se donnèrent en pleurant le baiser fraternel et prêtèrent au milieu des larmes le serment de résister jusqu'à la mort. Puis ils coururent en hâte aux remparts, ayant repris des forces nouvelles, prêts à repousser avec fureur le nouvel assaut des Sarrasins. Mais le sauvetage espéré des femmes et des enfans fut, cette nuit, impossible. Dès le lendemain matin, 17, tous ceux qui avaient été embarqués pour aller à Chypre durent redescendre à terre, tant l'état de la mer rendait pour le moment toute fuite impraticable.

La journée du 17 semble s'être passée de part et d'autre dans une sorte de languissante inaction. Ce fut comme la veillée suprême et douloureuse. Le soleil se leva le 18 mai dans une atmosphère sombre et brumeuse. Aux premières lueurs de l'aurore, toute l'immense armée ennemie, au milieu d'un tumulte extraordinaire, se lança de nouveau à l'assaut. Ce fut, dès le grand matin, le même ouragan infernal de furieux cris de triomphe alternant avec le son des trompettes de guerre et des tambours portés à dos de chameaux, destinés à étourdir les oreilles des chrétiens, tandis qu'à la tête des colonnes d'assaut se précipitaient des troupes de renégats, de fakirs fanatiques, de derviches aux longs cheveux noirs leur couvrant les épaules. Toute l'armée assaillante était divisée en cent cinquante sec-

tions de deux cents hommes chacune, soutenues par une réserve de cent soixante autres groupes de pareil nombre. Ainsi divisées, les colonnes d'assaut se ruèrent à nouveau sur les brèches si péniblement barricadées l'avant-veille et sur les bastions maintenant complètement ruinés. Le magister Thaddæus, un des chroniqueurs chrétiens du siège, dit que le Sultan avait promis une récompense de mille dirhems pour chaque lance chrétienne conquise. Un témoin oculaire raconte aussi que les premières sections d'assaut portaient de grands boucliers de bois, les secondes quatre chaudrons chacune, contenant de l'huile et aussi des torches de résine enflammées. Les trois sections suivantes étaient armées d'arcs ; les dernières enfin étaient équipées de courtes targes de cuir et de sabres courts aussi. Ceux-là, dit Amadi, avaient plus particulièrement pour objectif l'attaque de la Tour Ronde ou Tour du roi Hugues, que défendaient vaillamment le roi de Chypre, le prince Amaury de Lusignan, de nombreux Templiers et Hospitaliers, en un mot l'élite de l'armée assiégée.

Tant qu'ils eurent des munitions, les guerriers chrétiens luttèrent avec le plus intrépide courage; puis, quand elles furent épuisées, ils continuèrent le combat avec des bâtons, des faux et autres armes de fortune, à coups de pierre aussi, luttant furieusement pour la vie. C'est à ce moment même qu'une nouvelle apparition du valeureux maréchal des Hospitaliers, Mathieu de Clermont, vint une fois de plus changer pour quelques instans la face du combat. Accouru avec les siens d'une autre extrémité de la défense, il réussit, à l'aide de tous ces combattans à nouveau encouragés, à rejeter une fois encore au delà du rempart l'ennemi qui avait déjà forcé et dépassé la Porte Saint-Antoine. Mais ce ne fut cette fois qu'un court répit ; aux bandes sarrasines repoussées succédèrent des bandes nouvelles, troupes fraîches surexcitées à la fois par mille promesses et mille menaces, qui se précipitèrent avec fureur en avant. La première de ces troupes, forte de plusieurs milliers de combattans, courant à travers des champs d'amandiers bouleversés par le jeu des mines, força à travers trois brèches différentes la Tour du roi Hugues que le bombardement des catapultes avait complètement ruinée. C'était en ce point que combattait le roi Henri de Chypre à la tête de sa chevalerie. Après que cette tour eut été ainsi prise et occupée par un déta-

chement sarrasin, le reste des assaillans se rua sur la barbacane placée entre la première et la seconde muraille et l'occupa aussitôt. Là les vainqueurs se séparèrent en deux groupes: le premier, s'engouffrant sous la porte de la Tour Maudite, marcha sur l'église Saint-Romain, où les Pisans avaient dressé leurs machines de jet ; l'autre se précipita à nouveau dans la direction de la Porte Saint-Antoine où combattaient encore beaucoup de chevaliers chypriotes et syriens. Ceux-ci durent céder à ce torrent furieux jusqu'au moment où le grand maître du Temple, Guillaume de Beaujeu, et celui de l'Hôpital, Jean de Villiers, fussent accourus à leur secours avec une douzaine de chevaliers tout au plus. Longtemps cette lutte inégale se poursuivit héroïquement, mais l'ennemi était trop nombreux. Assaillis par des décharges de feu grégeois, par une pluie incessante de grenades jetées à la main qui éclataient en provoquant d'horribles blessures, surtout par une effroyable pluie de flèches qui obscurcissaient littéralement l'atmosphère, ces héros finirent par succomber presque jusqu'au dernier. Le maître du Temple, atteint à l'épaule droite, au défaut de la cuirasse, par une flèche, fut avec grand'peine entraîné loin du combat et transporté à la maison de son Ordre où il expira peu après. En le voyant partir, ses compagnons de lutte avaient cru qu'il fuyait. Il avait dû arracher la flèche de sa blessure et la leur montrer, puis, s'évanouissant, il s'était affaissé et on l'avait emporté déjà mourant. Il ne fut nullement traître comme l'ont affirmé à tort diverses sources, mais, bien au contraire, mourut en héros. Ce fut alors un affreux massacre. Des Templiers, il n'en survécut que dix, des Hospitaliers seulement sept. Aucun Teutonique n'échappa. Diverses sources célèbrent leur admirable courage. De même le grand maître de l'Hôpital, Jean de Villiers, fut aussi grièvement blessé, mais lui, du moins, put être transporté sur un navire et échappa. Quant à Mathieu de Clermont, qui, par des miracles de bravoure, avait réussi, frappant d'estoc et de taille, à remonter tout le flot furieux des ennemis entrant par la Porte Saint-Antoine, puis à le descendre en sens contraire, il succomba enfin près de la rue des Génois où il rendit l'âme. Tous ces divers chiffres sur les pertes des divers Ordres de chevaliers sont, du reste, contredits par les indications de quelques autres documens contemporains qui parlent entre autres de Templiers renégats ayant vécu au Kaire après la prise d'Acre.

De même Ludolf de Suchem raconte qu'à Matharia, dans les faubourgs de cette ville, il vit, parmi les chrétiens faits prisonniers à Acre, quatre Allemands dont un originaire de Schwarzbourg en Thuringe, puis qu'il rencontra plus tard deux Templiers, l'un bourguignon, l'autre toulousain. Ces infortunés étaient bûcherons sur les bords de la Mer Morte. Le Sultan finit par leur rendre la liberté. De même Jean Vitoduran dit que beaucoup de chevaliers chrétiens ainsi que leurs descendans étaient esclaves des Musulmans, mais que ceux-ci avaient pour eux de la considération.

Sur ces entrefaites, d'autres groupes sarrasins encore s'étaient rués sur la masse des défenseurs pisans à la Porte Saint-Romain. Ils les avaient chassés après avoir brûlé leurs machines. Puis, après un court et violent combat, ils avaient enlevé d'assaut la rue des Allemands et, s'engouffrant par cette voie, battu et repoussé les chevaliers de Saint-Thomas près l'église de Saint-Léonard. D'autres bandes encore avaient forcé l'entrée de la ville, les unes par la Porte Saint-Nicolas, les autres par la Tour du Légat, car cet édifice qui, jusque-là, avait été vaillamment et heureusement défendu par Jean de Grailly et Otton de Granson, venait de succomber à son tour. Jean et Otton, forcés de fuir précipitamment, réussirent à atteindre un navire qui fut leur salut à tous deux. Certaines sources affirment que le premier échappa sans blessures et pour cela le couvrent d'injures. D'autres, tout au contraire, disent qu'il fut grièvement atteint. Le magister Thaddæus, le même qui dit qu'il faut excuser le roi de Chypre à cause de sa jeunesse, insulte Grailly et dit qu'il ne fut chevalier que de nom, chrétien que des lèvres.

C'était la fin de ce grand drame! Partout une foule sarrasine délirante escaladait les murailles, poussant des cris de mort, et se précipitait par les rues à la poursuite des chrétiens. La bravoure ne pouvait plus rien contre ces masses énormes que des renforts venaient grossir sans cesse. Tout était perdu. Presque tous les guerriers francs étaient tués, pris ou en fuite. Les quelques centaines d'entre eux, un millier peut-être, qui luttaient encore contre ce flot de noirs démons envahisseurs, furent facilement repoussés, exterminés ou pris. La foule des survivans chrétiens cherchant à sauver leurs vies, se ruait vers le port, refuge suprême. Tous, chevaliers, prêtres, moines et religieuses,

femmes de qualité ou du peuple, enfans, emportant les blessés, couraient le long des rues dallées. Arrivés au port, ils se jetaient à la mer par milliers, pour gagner plus promptement les navires. Malheureusement, il n'y avait en tout, paraît-il, que six navires prêts à appareiller, deux du Pape, deux chypriotes et deux génois sous André Pellotus. On conçoit l'effroyable confusion de tous ces infortunés, sentant déjà derrière eux l'haleine des massacreurs lancés à leur poursuite, se ruant affolés vers ce précaire asile. Seul, le vénérable patriarche, Nicolas de Hanapes, religieux dominicain du diocèse de Reims, montra le plus grand courage. Ceux qui le suivaient durent l'entraîner vers le port, parce qu'il trouvait indigne de lui d'abandonner dans la mort son déplorable troupeau dispersé. Enfin on put le jeter dans une barque qui le conduisit à un navire de Venise; mais, comme il tendait les mains pour aider à sauver tous les malheureux qui nageaient autour de lui et s'accrochaient aux flancs du bateau, il tomba à la mer; puis, la barque elle-même chavira sous le poids de tant d'infortunes; tous ceux qui s'y trouvaient furent noyés, à l'exception du porte-croix du patriarche; quant à celui-ci, soit que le matelot qui voulut le sauver ne sût pas saisir assez fermement la main qu'il lui tendait, soit que, vieux et faible, il ne sût être assez prompt, il disparut sous les flots. « Ainsi périt le bon patriarche et légat, frère Nicole! » Par contre le roi Henri de Chypre réussit à gagner le large ce jour-là et non point déjà dans la nuit du 15 au 16, comme l'ont affirmé tous ses détracteurs. Plus de trois mille des principaux habitans de la ville parvinrent à se sauver avec lui. Naturellement, cette fuite valut au jeune souverain de Chypre les injures des contemporains et les plus graves accusations de lâcheté et de trahison. Ce grand départ, sous les yeux de l'armée musulmane victorieuse, impuissante cependant à l'empêcher, dut être une vraie scène de l'enfer. Diverses sources racontent qu'à cause de la violence de cette mer démontée, deux autres navires chavirèrent dans le port, noyant tous ceux qu'ils contenaient. Les *Annales* de Parme affirment cependant que beaucoup de Parmesans réussirent à se sauver. C'est de la bouche de ces derniers, réfugiés ou captifs libérés, que Thaddæus recueillit des indications pour son *Historia de desolatione et conculcacione civitatis Acconensis* éditée par mon si regretté ami le comte Riant à Genève en 1873. La grande maison florentine de banque

et de commerce des Peruzzi éprouva de graves pertes dans cet ultime désastre des établissemens chrétiens de Syrie.

Le grand historien catalan quasi contemporain, Muntaner, parlant du célèbre aventurier Roger de Flor, qui fut le premier chef des fameux Almugavares ou routiers catalans lors de leur grande expédition en Orient aux débuts du XIVe siècle, raconte ce qui suit : « Roger de Flor dans sa grande jeunesse ayant été reçu frère Templier se trouva, avec la grande nef « le Faucon » que l'Ordre lui avait confiée, dans les eaux de Saint-Jean-d'Acre lors du siège insigne de 1291. Durant le drame final, alors que tous les derniers guerriers latins de Syrie, chevaliers des trois Ordres ou nobles chypriotes, se faisaient héroïquement hacher pour permettre à la foule des vieillards, des femmes, des enfans, de s'embarquer, le Templier Roger, après s'être distingué, durant le siège, par divers exploits, après avoir pris un étendard et tué de sa main le chef ennemi, ne rougit point, paraît-il, d'extorquer aux malheureuses dames chrétiennes qui se réfugiaient à son bord des sommes considérables, fondement de son immense fortune future. Chassé du Temple pour cet acte infâme, accusé surtout d'avoir soustrait et gardé l'argent de l'Ordre dans le tumulte de cette catastrophe, forcé de fuir devant les poursuites du grand maître, dénoncé par ce dernier au terrible pape Boniface, il fut contraint pour son salut d'abandonner sa nef dans le port de Marseille et de se réfugier à Gênes. »

Tandis qu'une partie des habitans et des défenseurs d'Acre réussissait ainsi à grand'peine, à travers les affres de la mort, à se réfugier en Chypre ou en Arménie, où beaucoup d'entre eux se fixèrent, que beaucoup d'autres aussi quittèrent bientôt pour retourner en Italie, leur patrie, une autre portion, infiniment plus considérable, surtout composée de femmes, d'enfans, de vieillards, de prêtres, de moines, de religieuses, était barbarement massacrée dans les maisons et les rues de la ville. D'autres subissaient les plus brutales violences ou étaient entraînés en captivité, après avoir été liés nus en longues et lamentables chaînes. Surtout, les femmes les plus belles, les enfans les plus gracieux étaient mis à part pour le harem du Sultan et les marchés du Caire par ces vainqueurs sans pitié. Qui dira les lamentations infinies, les pleurs, les souffrances inexprimables de tous ces infortunés réunis dans une même catastrophe sans

distinction de rang, pauvres et riches, grandes dames et filles du peuple, enfans de chevaliers ou de pauvres hères?

Parmi ceux qui furent sur-le-champ massacrés, les sources mentionnent les moines de Saint-Dominique; ils périrent tous à l'exception de sept, chantant en chœur le *Salve Regina;* puis encore tous les religieux de Saint-François sauf cinq. Deux ou trois cents parmi ces moines cherchèrent et trouvèrent la mort en combattant; parmi ceux-ci les chroniques citent le dominicain Lapo de Cascia. Un autre, Matthæus, réussit à s'échapper; un autre encore, Jacques Siminetti, parvint à gagner Chypre.

Dans sa fameuse lettre de menaces au roi Héthoum d'Arménie, le Sultan Malek el-Ashraf raconte entre autres que les Musulmans firent prisonnières tant de jeunes femmes à la prise d'Acre qu'on les vendait couramment sur le marché des esclaves une drachme pièce.

D'après une antique chronique autrichienne, on fit trois parts des captifs : les enfans, qui furent épargnés, les religieux des deux sexes qui refusèrent d'abjurer et qu'on massacra, les femmes enceintes enfin, dont on fendit le ventre. Le récit fantastique de Ludolf de Suchem de la fuite de cinq cents dames et jeunes filles de qualité, courant au port, offrant leurs bijoux, leur main même à qui les sauverait, puis soudainement et heureusement conduites à Chypre par un nautonier mystérieux qui disparut aussitôt, n'est certainement qu'un récit légendaire. En 1340, cinquante ans après le drame final de Saint-Jean-d'Acre, toutes les plus nobles dames de Chypre portaient encore le deuil de cette grande catastrophe de la chrétienté franque d'Orient.

Les chiffres des victimes fournis par les diverses sources varient infiniment, de dix mille à plus de cent mille; de même pour le nombre de ceux qui purent s'enfuir. Une grande masse des habitans chrétiens, plusieurs milliers probablement, avec le maréchal du Temple, Pierre de Sevry, beaucoup de religieux aussi, s'était au premier moment, dans le trouble affreux qui suivit la prise de la ville, jetée éperdument dans le très fort château du Temple situé près de l'angle occidental de la muraille en avant du port, sur le rivage même, ouvrant sur la pleine mer. Les murailles de cet édifice énorme, vraie place forte indépendante du reste de la cité, avaient vingt-huit pieds

de profondeur. A chaque angle s'élevait une grosse tour surmontée d'un lion de cuivre richement doré, de la grandeur d'un bœuf. D'autres fuyards s'étaient réfugiés et barricadés dans le palais même du grand maître, d'autres encore dans la maison forte des Teutoniques, aussi dans le château ou grand manoir des Hospitaliers. Partout dans ces fortes maisons, forteresses véritables, parfaitement armées, les chrétiens réfugiés, sachant quel sort les attendait, opposèrent une résistance désespérée, et les vainqueurs, à leur grande déception, alors qu'ils avaient pu croire un moment que toute lutte était terminée, se virent, au soir du 19 mai, contraints de recommencer une bataille terrible. Celle-ci devait se prolonger plus de dix jours encore. Nous n'avons presque aucun détail sur cette résistance suprême de tous ces malheureux voués à la mort. Ce dut être une effroyable tragédie, car ils se virent contraints de se défendre heure par heure, minute par minute, de jour comme de nuit, contre l'effort incessant de ces masses victorieuses, rendues furieuses par cette prolongation inattendue de la lutte. Chacune de ces forteresses encombrées de réfugiés, entourées par ces milliers de Sarrasins exaspérés, semblait un navire en détresse battu par les flots de la mer. Dans le château du Temple, le soir même de la prise de la ville, pendant que les Sarrasins pillaient et brûlaient partout, les réfugiés, chevaliers et prêtres, avaient barricadé les portes et s'étaient mis en défense, cherchant surtout à organiser le passage presque impossible dans l'île de Chypre. Le maréchal de l'Ordre, Bourgognon, et le nouveau grand maître, Thibaut Gaudin, qui venait d'être élu en remplacement de Guillaume de Beaujeu, firent réunir près des murs toutes les embarcations, mais il était trop tard.

Longtemps encore ces désespérés luttèrent. Enfin, soit qu'ils n'eussent plus de pain ni d'eau, soit que les assiégeans fussent à bout d'énergie, on entra en négociations. Le Sultan fit offrir aux défenseurs la vie sauve et la libre sortie sans armes avec un vêtement pour chacun. Ces propositions si dures furent acceptées. Le Sultan, après qu'il eut envoyé aux chrétiens de la maison du Temple un drapeau blanc en signe de sa protection, leur expédia un émir, à la tête de quelques centaines de soldats qui devaient surveiller la stricte observation des conditions de la capitulation. Mais ce chef se conduisit avec la dernière brutalité vis-à-vis des jeunes gens, garçons et filles, enfermés au château.

Ses hommes souillèrent de leurs ordures la chapelle. Les chrétiens exaspérés voulurent les châtier. En vain le grand maître Gaudin, le maréchal Bourgognon s'efforcèrent de prévenir par leurs supplications cette catastrophe nouvelle. Cette foule de gens réduits au désespoir, refermant soudain les portes du château, se jeta sur les soldats musulmans qui y avaient pénétré: pas un de ceux-ci ne put échapper; tous furent massacrés. Les chrétiens, devenus comme fous furieux, allèrent jusqu'à couper les tendons des bêtes de somme que la capitulation leur avait laissées et cela pour les inutiliser. Le drapeau blanc du Sultan, jeté à terre, fut lancé dehors devant les portes avec les cadavres des soldats musulmans. D'après une source, quelques-uns de ceux-ci auraient toutefois réussi à se sauver en sautant du haut de la muraille qui longeait la mer.

Le maréchal Bourgognon, se dévouant au salut de tous, se fit courageusement, après ce drame, conduire en hâte auprès du Sultan et le conjura, après qu'il lui eut dit la brutalité de ses soldats qui avait entraîné leur massacre, de maintenir quand même les articles de la capitulation arrêtée entre eux. Mais Malek el-Ashraf, dans le paroxysme de sa fureur, ne voulut rien entendre et fit décapiter le vaillant maréchal sur place avec tous ceux qui l'accompagnaient. Puis il ordonna de reprendre aussitôt le siège régulier de la maison du Temple durant que le grand maître Gaudin, avec les reliques précieuses, les vases sacrés, les trésors de l'Ordre, réussissait à se sauver de nuit, à Sidon d'abord, puis à Chypre.

Les chrétiens, demeurés dans la forteresse, apprenant le supplice infligé au maréchal et à ses compagnons, comprenant que leur dernière heure était venue, résolurent de mourir sans prêter l'oreille à aucune nouvelle proposition de capitulation. Un premier assaut fut repoussé avec l'énergie du désespoir. Alors les assiégeans creusèrent des mines. Bientôt les murs entièrement ruinés n'offrirent presque plus de résistance. Un second assaut fut immédiatement inauguré, mais, à ce moment même, l'énorme et puissant édifice, miné de toutes parts, ébranlé par le choc des pierres lancées par les catapultes, s'écroula avec un bruit formidable, ensevelissant sous ses ruines musulmans et chrétiens. Les morts furent innombrables, de trois à sept mille suivant les auteurs. Cette ultime catastrophe eut lieu le 28 mai. Ainsi tomba le dernier boulevard de Saint-

Jean-d'Acre, presque le dernier vestige de deux siècles de gloire et de prospérité des Francs en Terre Sainte. Les autres édifices de la ville encore aux mains des chrétiens, ainsi que les châteaux des Teutoniques et des Hospitaliers, succombèrent presque en même temps aux attaques des Sarrasins. Amadi parle de cette maison des Hospitaliers comme d'un édifice fort et superbe. La grande salle, qui avait encore servi au couronnement du roi Henri de Chypre, avait trois cents coudées de long. Cette vaste demeure en ruines fut plus tard reconstruite pour le fameux émir Fackr ed-dîn. Toutes les autres belles maisons des Ordres militaires dont j'ai déjà parlé, celles des Communes de Pise et de Venise comme aussi de nombreux couvens d'hommes et de femmes, devinrent de même des monceaux de ruines.

Jadis, lors de la croisade des rois Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, juste un siècle auparavant, lorsque les chrétiens étaient rentrés dans Saint-Jean-d'Acre après le siège fameux de 1192, le cruel roi d'Angleterre avait fait, malgré qu'on leur eût promis la vie sauve, massacrer en masse les habitans musulmans qui s'étaient rendus à lui. En guise de représailles pour ce crime affreux, qui hantait encore au bout de cent ans les imaginations sarrasines, le Sultan Malek el-Ashraf fit supplicier également la plus grande partie de ses prisonniers, surtout les combattans et les gens âgés. Il fit aussi mettre le feu aux quatre coins de la ville, après qu'elle eut été horriblement dévastée. « Saint-Jean-d'Acre, dit Makrizi, fut entièrement détruite et démolie; les remparts furent complètement abattus; on rasa les églises et les édifices les plus considérables. Le reste devint la proie du feu. » — « Ce qu'il y eut d'admirable, dit en terminant l'historien Abou'l Pharadj, c'est que le Dieu très haut voulut que la ville fût prise un vendredi, à la troisième heure, au même jour et au même instant où les chrétiens y étaient entrés du temps du Sultan Saladin. Dieu permit qu'en cette occasion le Sultan reçût aussi les chrétiens à composition et les fit ensuite mourir. Voilà comme Dieu les punit à la fin de leur manque de foi. »

La nouvelle de la prise d'Acre, instantanément répandue au loin par la rumeur publique, sonna comme un glas funèbre parmi les dernières petites cités encore aux mains des chrétiens sur la côte de Syrie. L'effroi de ces malheureuses populations, depuis si longtemps tremblantes sous la menace de cette cata-

strophe, fut sans bornes. Les plus riches habitans de Tyr avec le baile royal Adam de Cafran abandonnèrent leur ville le jour même du 18 mai malgré ses magnifiques remparts, sa triple enceinte de murailles épaisses de vingt-cinq pieds, défendues par douze tours les plus fortes, les mieux construites qu'il y eut jamais.

Ces fuyards laissaient en arrière, dans leur terreur irraisonnée, femmes, enfans, vieillards, en outre toute la population pauvre. Dès le lendemain, 19 mai, Tyr fut occupée sans résistance par un corps sarrasin sous le commandement d'Izz ed-dîn Bena. Saïda, l'antique Sidon de Phénicie — que les Templiers avaient acquise de leurs deniers, et où s'étaient réfugiés quelques-uns des leurs échappés de Saint-Jean-d'Acre, — comptant sur le secours promis par le grand maître Thibaut Gaudin, réfugié en Chypre, songea d'abord à résister. Ses habitans mettaient leur principal espoir dans leur superbe château, puissamment augmenté par le roi saint Louis. Il était situé dans une île, ce qui en augmentait la force. On se mit à le fortifier fiévreusement encore, mais à l'approche des troupes de siège de l'émir Alam ed-dîn Sindschar Schoughaï qui, après avoir investi la ville de toutes parts, se disposèrent à attaquer aussitôt la forteresse, les Templiers, se sentant trop peu nombreux, s'enfuirent les uns à Tortose, les autres en Chypre. Saïda, aussitôt occupée par les Infidèles, fut immédiatement démantelée ainsi que son château insulaire dès la fin de mai ou le milieu de juin. — De même encore pour la forte cité de Baruth, l'antique patrimoine des Ibelin, la Beyrouth actuelle, le même Alam ed-dîn Schoughaï, après avoir, par de fallacieux discours, promis aide et sûreté aux habitans accourus sans défiance, les fit traîtreusement en partie massacrer le 21 juin, en partie conduire en esclavage à Damas et en Égypte. Peu de jours après, le 10 juillet, tomba encore Kaïfa, au pied du couvent du Carmel, dont les moines furent égorgés eux aussi durant qu'ils chantaient le *Salve Regina*. Le monastère fut détruit de fond en comble.

A la nouvelle de tant de désastres successifs, les habitans d'Athlit où se trouvait un des plus forts châteaux du Temple, de Tortose aussi, si puissamment fortifiée, de Djebaïl enfin, l'antique Byblos, s'enfuirent dans le courant d'août, abandonnant leurs villes à la dévastation. « Il ne resta dans la Palestine, dit Makrizi, que les chrétiens qui se soumirent à payer le tribut.

Le dernier reste de leur puissance avait disparu! » Il y avait exactement cent-quatre-vingt-douze ans que la sainte cité de Jérusalem avait été conquise par les Francs et que Godefroy de Bouillon avait été proclamé roi du Saint Royaume de Palestine.

Déjà le 12 du mois de juin, le Sultan Malek el-Ashraf fit à Damas une entrée triomphale extraordinairement brillante après cette campagne si sanglante pour les siens, mais écrasante pour les chrétiens. D'après certaines sources, la prise d'Acre avait coûté soixante mille morts aux Sarrasins, dont plus de cent émirs, auxquels on rendit les plus grands honneurs funéraires. Les rues de la capitale syrienne étaient tapissées des plus belles étoffes sur le passage du cortège. Tous les habitans des campagnes étaient accourus pour admirer ce spectacle extraordinaire. La foule était prodigieuse sous un ciel de feu. On portait devant le Sultan des bannières chrétiennes la pointe en bas, et, fichées sur la pointe des lances, les têtes des principaux chefs francs, tandis que les captifs suivaient, liés par des cordes sur leurs chevaux de guerre.

Après avoir consacré la plus grande partie de l'immense butin conquis à Acre à des fondations pieuses, à la construction et à l'entretien de coûteux monumens funéraires, de la chapelle sépulcrale de son père, de celle aussi qu'il se faisait bâtir pour lui-même, après avoir attendu à Damas environ un mois que ses troupes eussent achevé d'occuper les dernières cités chrétiennes du littoral, le Sultan repartit pour sa splendide capitale du Kaire où il entra en pompe encore plus brillante vers la mi-juillet, au milieu d'un immense concours. « Toute l'Égypte, dit Abou'l Mahaçen, était accourue pour prendre part à ce spectacle. »

Dans deux écrits du style le plus hautain, Malek el-Ashraf fit part au roi Héthoum II d'Arménie de ces événemens formidables, lui disant quel colossal butin il avait fait à Acre, le menaçant, s'il ne recommençait aussitôt à payer le tribut jadis fixé, de dévaster sa terre et de détruire sa capitale de Massissa. Dès l'an suivant, en 1292, il menait une expédition triomphante vers le Haut Euphrate et s'emparait de la formidable citadelle arménienne de Hromgla. Le 12 décembre 1293, il périssait assassiné dans une chasse.

Makrizi raconte qu'on trouva dans une église de Saint-Jean-

d'Acre un mausolée de marbre rouge portant une grande plaque de plomb avec une inscription grecque en plusieurs lignes. « Celle-ci portait que ce pays serait subjugué par un peuple de nation arabe, éclairé par la vraie religion ; que ce peuple triompherait de tous ses ennemis, que sa religion l'emporterait sur toutes les autres, qu'il dominerait sur toutes les provinces de la Perse et de l'empire grec, et que, vers l'approche de l'année 700 de l'Hégire, ce même peuple chasserait entièrement les Francs et détruirait leurs églises. Il y avait encore cinq lignes effacées qu'on ne put lire : le reste fut lu au Sultan qui en fut dans l'admiration. »

« Ainsi, s'écrie Abou'l féda, les villes fortes chrétiennes rentrèrent sous les lois de l'islamisme ; ainsi fut lavée la souillure imprimée par la présence des Francs, de ces Francs naguère si redoutables. C'est à Dieu que nous sommes redevables de ce bienfait ; soyons-en reconnaissans et rendons au Seigneur de solennelles actions de grâces ! »

Ibn Férat dit de son côté en terminant son récit : « Les Francs ne possédèrent donc plus rien en Syrie. Espérons, s'il plaît à Dieu, que cela durera jusqu'au jour du Jugement. »

La nouvelle de la prise de Saint-Jean-d'Acre par les troupes du Soudan d'Égypte produisit par toute l'Europe une impression de douleur terrifiante.

GUSTAVE SCHLUMBERGER.

LES ARMEMENS FINANCIERS

DE LA FRANCE ET DE L'ALLEMAGNE

Il n'est d'autre mot que celui d'armement pour désigner les mesures financières auxquelles ont en ce moment recours la France et l'Allemagne. C'est en vue d'augmenter leurs forces militaires que ces deux nations élaborent des programmes, dont la presse, de chaque côté des Vosges, ne cesse, depuis des mois, d'entretenir ses lecteurs. Il nous a paru que l'heure était venue d'examiner la façon dont le problème a été résolu par les Gouvernemens et de faire connaître à nos lecteurs les projets de loi que vient de voter le Reichstag à Berlin et ceux qui sont actuellement en discussion dans les Chambres françaises.

Les Allemands sont partis de cette conception qu'une fraction de la dépense à envisager ne devait pas être fournie par un emprunt, ni par des impôts susceptibles de le gager, mais par une contribution extraordinaire, une fois payée, établie sur les bases que nous allons étudier. D'autre part, ils introduisent des taxes destinées à couvrir les dépenses annuelles permanentes qui vont s'ajouter au budget. En France, le Cabinet Barthou a résolu le problème dans un esprit semblable, c'est-à-dire qu'il a divisé en deux parties les nouvelles dépenses militaires, mais il n'a pas eu recours au même moyen de s'assurer les recettes nécessaires. Les frais qu'on peut appeler de premier établissement seraient couverts par l'emprunt; pour les dépenses qui devront être inscrites annuellement par suite

de l'adoption du service de trois ans et de l'augmentation des effectifs qui en sera la conséquence, on créera des impôts. Il en faut aussi d'ailleurs pour l'annuité nécessaire au service de l'emprunt. Nous verrons comment ces divers points sont réglés par M. Dumont, ministre des Finances. A l'heure où nous écrivons, le Parlement français n'a pas encore émis de votes définitifs. Nous ne pouvons donc examiner que les projets soumis aux Chambres par le Gouvernement, sans savoir quel sera le texte des lois futures. Mais la question est assez grave, elle nous intéresse tous assez profondément, pour qu'il convienne de discuter immédiatement les mesures proposées et les principes sur lesquels elles s'appuient. Plus, en effet, les dépenses publiques augmentent, plus les anciennes idées de sagesse financière paraissent oubliées et les principes économiques méconnus. Il semble que le patriotisme consiste non seulement à accorder sans coup férir les crédits demandés par les ministres, mais à ne pas même chercher à contrôler l'emploi qui en est fait et à ne pas se préoccuper des répercussions dangereuses que peuvent avoir des taxes inventées par l'imagination féconde des « argentiers » qui gèrent les finances du pays.

I. — CONTRIBUTION MILITAIRE EN ALLEMAGNE

Au mois de mars 1913, le Gouvernement allemand a déposé sur le bureau du Reichstag une série de projets militaires et financiers. Grâce à l'énorme accroissement de la population de l'Empire, il n'a pas besoin, pour augmenter ses effectifs, de recourir au service universel de trois ans qui s'impose à la France. Sans rien modifier aux dispositions actuelles, qui ne comportent que deux ans de présence dans les régimens d'infanterie, il se borne à appeler sous les drapeaux une plus forte proportion du contingent, dont une partie était jusqu'ici laissée dans ses foyers : d'où la nécessité de construire de nouvelles casernes, d'acheter des armes et des munitions, d'agrandir dans tous les sens l'édifice militaire. On évalue à environ 1 milliard de marks, soit 1 250 millions de francs, le coût de ces travaux à exécuter à brève échéance. D'autre part, l'élévation des effectifs entraîne une majoration des dépenses annuelles d'environ 200 millions de marks.

Nous examinerons les deux parties du programme. Commençons par celle qui occupe le plus en ce moment nos voisins, chez qui elle a donné lieu aux discussions les plus vives, tant au Reichstag que dans la presse et le pays; nous avons nommé la contribution militaire.

L'exposé des motifs du 28 mars 1913 déclare que l'augmentation des forces de l'Empire exige non seulement la création d'impôts qui couvriront les charges permanentes nouvelles inscrites au budget, mais la réunion de ressources extraordinaires destinées à subvenir aux dépenses faites une fois pour toutes. A cette occasion, le chancelier de Bethmann-Hollweg a invoqué les sentimens patriotiques qu'éveille le centenaire de 1813. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un effort exceptionnel et que l'appel adressé au pays ne se reproduira pas. Voici les règles qui serviront de base. La contribution est due pour toute fortune égale ou supérieure à 10 000 marks. Elle est fixée d'après l'échelle suivante :

Pour les premiers. . .	50 000	marks	0,15 pour 100
Pour les suivans. . . .	50 000	—	0,35 —
—	100 000	—	0,5 —
—	300 000	—	0,7 —
—	500 000	—	0,85 —
—	1 000 000	—	1,10 —
—	3 000 000	—	1,30 —
—	5 000 000	—	1,40 —
Pour les fortunes supérieures.			1,50 —

Le tarif s'applique à chaque tranche du patrimoine, de sorte qu'une fortune de 6 millions par exemple paie 1,21 et non pas 1,50 pour 100.

A cette taxe sur le capital s'ajoute une taxe sur le revenu, qui se calcule de la façon suivante. On admet que le capital doit rapporter 5. Si le revenu du contribuable est supérieur à ce pourcentage, on frappe le surplus, à condition qu'il soit supérieur à 5 000 marks, d'un droit qui varie de 1 à 8 pour 100. Ce dernier taux n'est applicable qu'aux excédens de revenus (au delà de ce qui est considéré comme le rendement normal) dépassant un demi-million de marks. Des adoucissemens sont consentis aux pères de familles nombreuses : c'est ainsi que, pour les fortunes ne dépassant pas 10 000 marks, ou les revenus inférieurs à 10 000 marks, il est déduit 5 pour 100 du montant

imposable par enfant, lorsqu'il y en a au moins trois. La déduction est double, c'est-à-dire s'élève au dixième, là où le troisième fils a accompli son service militaire avant 1916. Le contribuable jouit de ce dernier privilège si son avoir ne dépasse pas 200 000, ou son revenu 20 000 marks.

La fortune est évaluée, déduction faite des dettes : elle comprend les immeubles et ce qui en dépend, le cheptel, les capitaux engagés dans les exploitations agricoles ou forestières, les mines ou l'industrie. Sont assimilés aux immeubles les droits auxquels les dispositions relatives aux biens fonciers sont applicables d'après le code civil. Tout ce qui sert à l'exploitation est considéré comme capital d'exploitation. Celui-ci est réparti, parmi les associés d'une société commerciale, au prorata de la fraction qu'ils possèdent du capital. Sont considérés comme capitaux mobiliers les droits personnels, les créances de toute nature, les actions et parts d'intérêt, les espèces et lingots de métaux précieux, la valeur actuelle des rentes viagères et des annuités. Les pensions des veuves et orphelins, les secours fournis par des caisses d'assurances contre la maladie ou l'invalidité ne tombent pas sous le coup de la loi, non plus que les rentes faites à d'anciens serviteurs ou ouvriers. Les droits encore non échus à des rentes résultant de contrats d'assurance ne sont pas frappés. Le mobilier n'entre pas en ligne de compte, à moins qu'il ne soit devenu immeuble par destination. L'usufruitier d'un fidéicommis est autorisé à prélever la contribution sur le fonds qu'il détient. Les dettes réelles ou personnelles sont à déduire.

Sont assujettis à la contribution pour la totalité de leur fortune, à l'exception des immeubles ou des capitaux d'exploitation situés hors des frontières : *a*) tous les Allemands, sauf ceux qui séjournent depuis plus d'un an d'une façon permanente à l'étranger, sans posséder de domicile en Allemagne (l'exception ne s'applique pas aux fonctionnaires qui résident au dehors pour l'accomplissement de leurs fonctions); *b*) les personnes non allemandes qui n'ont cependant pas d'autre nationalité et qui ont leur domicile d'une façon permanente en Allemagne; *c*) les étrangers qui résident en Allemagne et y ont leurs occupations. Sont assujettis à la contribution, pour le montant de leurs immeubles et de leurs capitaux d'exploitation qui se trouvent sur territoire allemand, toutes personnes réelles, sans avoir

égard à leur nationalité, domicile ou lieu de séjour. Sont également assujetties les sociétés par actions ou en commandite par actions pour tout leur avoir, à l'exception de leurs immeubles situés à l'étranger. Celles qui n'ont pas de siège en Allemagne ne paient que pour les immeubles qu'elles possèdent sur le territoire de l'Empire. Les patrimoines des époux non séparés sont additionnés et les époux sont solidairement responsables de l'impôt.

La fortune sera évaluée au 31 décembre 1913. Les capitaux d'exploitation pourront être chiffrés d'après l'inventaire de clôture du dernier exercice. Pour l'évaluation, on adoptera la valeur vénale de chacun des objets dont l'ensemble constitue le patrimoine. Toutefois, les terrains agricoles et forestiers seront comptés pour la somme obtenue en multipliant par 25 le revenu net normal qu'ils sont susceptibles de fournir. Les valeurs mobilières sont estimées d'après la cote; les actions non cotées, d'après la fraction de l'ensemble qu'elles représentent. Les parts d'intérêt ou créances sont prises pour leur valeur nominale, s'il n'existe pas de raison plausible de s'écarter de cette évaluation. Les rentes viagères ou perpétuelles sont capitalisées d'après certaines bases fixées par la loi. Celle-ci détermine le régime des biens qui appartiennent au contribuable sous condition suspensive ou résolutoire.

La contribution est assise et perçue par l'État sur le territoire duquel le contribuable a son domicile. Cet État désigne les autorités compétentes à cet effet; il détermine la collaboration éventuelle des autorités communales. Toute personne ayant une fortune supérieure à 10 000 marks est tenue de la déclarer : elle fournira un état séparé des élémens qui la constituent. L'autorité compétente contrôle ces déclarations et fixe le montant à taxer; elle peut citer des témoins et des experts. Le contribuable peut être tenu de prouver l'exactitude des chiffres fournis par lui, au moyen de livres, contrats, obligations, quittances, comptes de banque ou autres documens; de certifier, sous la foi du serment, que sa déclaration totale est exacte, ou que telle de ses déclarations partielles l'est, ou encore qu'il a fourni la totalité des preuves en sa possession. Les employés de l'Empire, des États particuliers et des communes sont obligés de fournir aux autorités chargées de l'assiette de l'impôt tous les renseignemens dont ils disposent. Les notaires ne sont sou-

mis à la même obligation qu'en ce qui concerne les successions réglées par leurs soins. Cette obligation n'existe ni pour les employés des sociétés qui ont des livres d'inscription de leurs créanciers, ni pour les employés des Caisses d'épargne, ni pour les établissemens qui gèrent ou conservent la fortune de leurs cliens. La moitié de la contribution sera payable un mois après que la décision de l'autorité chargée de l'assiette aura été portée à la connaissance du contribuable, l'autre moitié au plus tard le 31 mars 1915. Le délai pourra être porté à 3 ans, et un fractionnement des versemens autorisé.

La contribution militaire frappe les fortunes des particuliers et celles des sociétés par actions ainsi que des sociétés à responsabilité limitée. Elle n'atteint pas les autres corporations et laisse ainsi de côté les biens de mainmorte, c'est-à-dire ceux dont l'aliénation est interdite ou entourée de formalités qui la rendent difficile. Rentrent dans cette catégorie les fortunes de certaines fondations ou corporations. On ne conteste cependant plus aujourd'hui en Allemagne le droit de l'État à ce sujet. Il y a longtemps que l'Église y a renoncé à la prétention qu'elle émettait jadis de ne pas être astreinte à l'impôt. L'État a bien encore quelques égards pour ses biens, notamment en matière de taxes foncières. La Prusse exonère les temples, les cimetières, certains bâtimens servant à des institutions charitables. Mais la loi d'Empire sur l'impôt de plus-value du 14 février 1911 n'exempte pas les biens ecclésiastiques. La loi d'Empire sur les successions du 3 juin 1906 frappe d'un droit de 5 pour 100 les legs faits à des églises ou à des fondations charitables. Certains États particuliers soumettent les biens de mainmorte à une taxe annuelle, destinée à représenter les droits de mutation supportés par les biens qui se transmettent entre vifs. Le principe de l'égalité devant l'impôt veut que ces biens soient traités comme ceux des sociétés par actions. Au point de vue de la justice, le contribuable ne doit être frappé que dans la mesure de ses moyens; s'il est prouvé qu'il emploie la majeure partie de ses ressources à des objets d'intérêt général, l'exemption ou l'allégement est justifié. On se préoccupera donc de la force contributive des corporations; on aura des égards spéciaux pour celles qui rendent des services au public, particulièrement celles qui le font en temps de guerre, puisqu'il s'agit d'une contribution militaire.

Beaucoup d'Allemands considèrent qu'il n'y avait pas de motif pour ne pas couvrir ces dépenses extrordinaires par un emprunt. Des écrivains, tel le docteur Strutz, ont fait observer qu'il ne faut pas appeler contribution ce qui est un véritable impôt, dont la perception est réglée d'après des principes analogues à ceux qui président à l'assiette de l'impôt prussien sur le capital. La nouvelle contribution n'est autre chose qu'un impôt personnel sur la fortune nette de chacun; d'après les dernières modifications, ce n'est pas seulement le capital, mais le revenu qui servira de base. D'autre part, on affranchit de l'impôt les objets mobiliers qui ne sont pas devenus immeubles par destination, les capitaux à recevoir à des échéances ultérieures en vertu d'assurances, les emprunts hypothécaires, tandis que, d'après la loi prussienne de 1906, le seul fait de l'inscription d'une dette foncière ne suffit pas pour la faire retrancher de la somme imposable. Au point de vue de ceux qui doivent l'impôt, on ne s'est pas borné à frapper les individus et les citoyens allemands. Les étrangers qui séjournent sur le territoire national en se livrant à une occupation y sont soumis, ainsi que les sociétés par actions et les sociétés par actions en commandite. Sont exemptes, les sociétés à responsabilité limitée, qui se développent de plus en plus en Allemagne, où leur nombre est triple de celui des sociétés par actions. Il est vrai que l'ensemble de leurs capitaux ne représente que le quart du total de ceux des autres sociétés.

Le principe de la contribution extraordinaire payée une fois pour toutes par le prélèvement d'une fraction du capital de chaque contribuable est très contestable et très contesté, même en Allemagne. Tout d'abord, on a fait observer que les taux envisagés dépassent de beaucoup les maxima auxquels on avait été habitué jusqu'ici. En Prusse, l'impôt complémentaire sur le capital n'atteint pas un pour 1 000, c'est-à-dire, le quinzième du taux maximum inscrit dans la loi nouvelle, et qui est encore augmenté quand le revenu du contribuable dépasse 5 pour 100 de son capital. Dès lors, la contribution représentera des sommes que beaucoup de contribuables ne seront pas en mesure de prélever sur leur revenu annuel. Il convient en effet de remarquer que le paiement d'un pour 100 du capital correspond au prélèvement d'un quart du revenu, si on admet que celui-ci soit au taux de 4 pour 100.

Il faudra, pour asseoir cette contribution, qui ne doit être perçue qu'une fois, organiser un appareil fiscal coûteux et compliqué. Il serait excessif de compter sur la bonne volonté des contribuables. M. de Bethmann-Hollweg invoque les souvenirs de 1813, mais l'histoire nous apprend combien fut mal accueilli l'impôt sur la fortune et le revenu établi à cette époque. Les pères de famille de condition moyenne devront restreindre leur budget, diminuer leur consommation d'objets qui ne sont pas de première nécessité; la répercussion se fera sentir sur nombre d'industries, qui verront leurs débouchés se rétrécir. Au contraire, si l'Empire se procurait le milliard par voie d'emprunt, l'argent lui serait apporté seulement par les contribuables qui épargnent, et dans la mesure de la somme que chacun de ces épargnistes a mise de côté; en outre, le concours de l'étranger ne serait pas exclu, et de ce chef également la tension serait moindre sur le marché indigène. La contribution de guerre est injuste, car elle frappe les habitans d'une façon irrévocable, alors qu'au lendemain de l'assiette de l'impôt leur situation peut être modifiée. Le fardeau des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt se répartit sur un grand nombre d'années, au cours desquelles cette charge se partagerait plus équitablement entre tous les citoyens, au prorata de leurs facultés.

Au point de vue économique, ce milliard sera employé à des dépenses improductives. Quel que soit le mode de prélèvement, le retrait d'une pareille somme exercera son influence sur le marché des capitaux. C'est une erreur de penser que la baisse des fonds publics ne serait pas la même dans les deux systèmes. L'émission directe d'un emprunt n'amènerait évidemment pas la hausse. Mais lorsque les disponibilités du pays auront été réduites d'une somme égale, les Allemands achèteront d'autant moins de rentes, et le cours de celles-ci fléchira en proportion des demandes normales que le paiement de la contribution militaire aura supprimées. Alors même que le milliard prélevé sur le capital de la nation ne représenterait que le cinquième ou le sixième de la plus-value annuelle de la fortune publique, c'est une somme dont la disparition se fera sentir.

Un autre reproche adressé au projet gouvernemental est qu'il favorise indûment les agrariens. Il constitue un privilège en faveur des grands propriétaires, en permettant d'évaluer les domaines non pas d'après leur valeur véritable, déterminée par

le prix auquel ils sont vendables, mais d'après le produit net multiplié par 25, c'est-à-dire capitalisé à 4 pour 100. Or, pour les seigneurs qui vivent sur leurs terres, le produit direct est peu de chose par rapport aux avantages et agrémens qu'ils tirent de leur résidence. Dès lors, la capitalisation du revenu qui doit servir de base à l'impôt ne représente qu'une fraction de la valeur réelle. Le Reichstag a cherché à pallier ce que cette exception avait de trop choquant en l'étendant aux immeubles urbains. La faveur accordée par la loi ne profite pas aux fermiers, puisque ceux-ci sont taxés d'après leur capital d'exploitation. D'autre part, dans beaucoup de provinces prussiennes, l'assiette de l'impôt fait ressortir un produit net, c'est-à-dire une valeur proportionnellement supérieure pour les petites exploitations : l'hectare du paysan rapporte 100 marks, là où celui du grand propriétaire n'est estimé en rendre que 60. Le premier se trouve ainsi imposé presque deux fois plus que le second.

L'une des raisons qui ont déterminé les autorités impériales à recourir à la contribution extraordinaire est l'état du marché des fonds allemands, et la difficulté qu'elles prévoyaient à se procurer une somme aussi considérable par l'émission d'un emprunt. On sait que, depuis longtemps, l'Empire et la Prusse ont vendu presque régulièrement chaque année des rentes, afin de couvrir leur budget extraordinaire. C'est ainsi qu'en pleine paix, la dette impériale s'est peu à peu élevée à 5 milliards de marks. On a souvent critiqué et le principe de cette gestion financière, et le système des « petits paquets » qui jette, à des intervalles très rapprochés, des titres sur le marché : celui-ci n'a dès lors pas le loisir d'absorber et de classer dans les portefeuilles des capitalistes les fonds d'État qu'on lui apporte sans arrêt. Dans les derniers temps toutefois, grâce aux ressources considérables que lui ont fournies les impôts nouveaux créés en 1909, l'Empire avait ralenti ses émissions : en 1911, il n'en avait fait aucune ; en 1912, il n'a créé qu'un capital de 80 millions ; et, en 1913, il n'a jusqu'ici demandé au public que 100 millions. Néanmoins, les cours de ses fonds ont baissé dans une proportion notable. On sait que le phénomène est général et que, depuis le commencement du xxe siècle, la signature de tous les grands États s'est dépréciée. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher l'origine de ce phénomène qui est dû à deux causes primordiales, la hausse du taux de l'intérêt et la croissance

démesurée des dépenses, en particulier de celles qui concernent l'armée et la marine.

Le 4 p. 100 de l'Empire coté le 31 déc. 1911			101,70	est aujourd'hui à	98,80
Le 3 1/2	—	—	91,60	—	84
Le 3 p. 100	—	—	82,65	—	74

Il y a une quinzaine d'années, le 3 pour 100 était aux environs du pair et le 3 1/2 à 103.

Un emprunt 4 pour 100 a été émis au début de 1913 à 98,60 : il s'élevait à 50 millions de marks pour l'Empire et 100 millions pour la Prusse. Le public ne lui a pas fait mauvais accueil ; il a manifesté son goût pour les titres de rente, de préférence aux Bons du Trésor, contrairement à l'attente des banquiers qui pensaient que, dans les circonstances actuelles, les capitalistes préféreraient des obligations à courte échéance. Celles-ci, qui consistaient en 400 millions de Bons du Trésor prussien, n'ont pas encore trouvé preneur, en dehors du syndicat des banques, pour la totalité de l'émission. On comprend qu'en présence de la baisse profonde des cours, on hésite à créer de nouvelles quantités de rentes : ce n'est cependant pas une raison suffisante pour recourir à un procédé aussi anormal que celui de la contribution extraordinaire. Du reste, l'adoption de cette idée n'a empêché ni l'Empire ni la Prusse de continuer à emprunter pour leurs besoins courans. Le 12 juin 1913, ils ont émis 175 millions de consolidés prussiens et 50 millions de consolidés impériaux à 97,90. En même temps, le Trésor prussien a offert, au taux de 5 1/2, 75 millions de bons à échéance d'un an. Le public n'a presque rien souscrit. C'est toujours le système des émissions, à jet continu, de rentes et d'obligations à court terme, qui n'a pas contribué à relever la cote du crédit national.

Le vote de la loi a redonné de l'actualité à la question de savoir quel est le total de la fortune allemande. Les statistiques que l'on possède à cet égard n'ont quelque précision que dans les États qui ont déjà institué un impôt sur la fortune, tels que les royaumes de Prusse et de Saxe, les grands-duchés de Bade, Hesse, Oldenbourg, les duchés de Brunswick et Saxe-Gotha, la principauté de Schaumbourg-Lippe. Les législations de ces divers pays, bien que n'étant pas uniformes, s'accordent pour ne pas frapper les objets d'un usage courant, mobilier, usten-

siles de ménage, vêtemens, bijoux, livres, collections. En général, les petits patrimoines sont exempts, au-dessous d'un chiffre qui est de 3 000 marks en Hesse, 6 000 en Prusse, 12 000 en Saxe. Le capital imposé est de 104 milliards de marks en Prusse, 10 en Saxe, 7 en Bade, 5 en Hesse.

Si l'on prend, comme moyenne de l'Empire, le chiffre prussien, qui correspond à 2 600 marks par tête, on arrive à 170 milliards. Si l'on admet celui de 3 000 marks, on dépasse 200 milliards. A cette somme il faut ajouter la fortune consistant en objets mobiliers des catégories non frappées par l'impôt, que l'on peut évaluer au moyen de certaines données, par exemple des polices d'assurances contre l'incendie. Les publications faites par plusieurs États permettent de fixer à un minimum de 2 000 marks par tête d'habitant l'importance de cet élément. Le total serait dès lors, pour l'Empire, de 140 milliards de marks, qu'il convient d'ajouter aux 200 milliards ci-dessus, afin de déterminer la fortune totale de l'Allemagne, qui dépasserait ainsi 400 milliards de francs. Certains publicistes ont indiqué des chiffres encore plus élevés. Nous avons nous-même signalé, dans la *Revue* du 1er mai 1912, le travail de M. Steinmann-Buecher, qui conclut à 345 milliards de marks, c'est-à-dire 430 milliards de francs.

II. — NOUVEAUX IMPÔTS ALLEMANDS

La contribution militaire est destinée à couvrir des dépenses extraordinaires. Pour faire face au supplément de crédits permanens qu'exigera l'augmentation des effectifs, le Gouvernement impérial, d'accord avec le Conseil fédéral, proposait d'abord une série d'impôts dont le total s'élevait à 185 millions de marks, ce chiffre étant déterminé par les considérations suivantes. Les dépenses extraordinaires se répartissent sur trois années, durant lesquelles il y a lieu de pourvoir aux dépenses destinées à ne pas se renouveler, à concurrence d'environ 900 millions de marks, en même temps qu'à 400 millions de dépenses permanentes nouvelles. De ces 1 300 millions, un milliard devait être fourni par la contribution militaire, 65 millions par l'excédent de l'exercice 1912, le reste par les nouveaux droits de timbre, la réforme successorale, et certaines réserves budgétaires, parmi

lesquelles figurent le timbre des transferts immobiliers (*Grundstücksstempel*) et la surtaxe du sucre, maintenus jusqu'à nouvel ordre. A partir de 1916, les dépenses permanentes seront augmentées de 186 millions, qui, d'après le projet primitif, étaient couverts de la façon suivante : 15 millions par la réforme successorale, donnant à l'État la qualité d'héritier dans plusieurs circonstances, 64 par les nouveaux droits de timbre, 80 par les contributions matriculaires additionnelles, le solde par le renoncement à certains abaissemens de droits antérieurement décidés.

Le Gouvernement impérial déclare qu'en présence de l'importance des sommes à réunir, il ne saurait se contenter des sources de revenus qui étaient jusque-là à sa disposition, et il demande aux États confédérés un concours plus étendu. Il désirait que ceux-ci fussent taxés en raison de leur richesse, déterminée par une législation imposant les capitaux, les revenus ou les successions. Là où celle-ci n'existe pas encore, elle aurait dû, dans un délai déterminé, être établie conformément aux règles édictées par l'Empire. A cet effet, le chancelier déposait dès maintenant un projet de taxe sur la plus-value des fortunes, qu'il intitulait impôt sur le patrimoine (*Besitzsteuer*). Cette forme d'imposition n'est encore admise par aucun des États confédérés. Elle constituait, par conséquent, une ressource pour ceux de ces États qui n'auraient pas cru pouvoir augmenter la charge des impôts directs déjà en vigueur chez eux. La loi venant à être appliquée dans un de ces pays, soit en vertu de la législation impériale projetée, soit par une décision des autorités locales, il aurait dû verser à l'Empire la totalité du produit de la taxe, au lieu de la contribution matriculaire fixée par le Conseil fédéral d'après la base ci-après.

Les États confédérés auraient payé à l'Empire allemand, à partir de 1916, en dehors des contributions matriculaires, une taxe annuelle correspondant à 1 mark 25 par tête (environ 1 franc 55 centimes). Elle eût été répartie entre les États, non plus d'après leur population, comme l'était l'ancienne contribution matriculaire organisée par la constitution impériale, mais en raison de la fortune de leurs habitans, déterminée par l'assiette de la contribution militaire. C'est ce qu'on appelait l'anoblissement des contributions matriculaires (*Veredelung der Matrikulaerbeitraege*); cette répartition eût été opérée par les soins du Conseil fédéral, qui aurait pu la reviser de temps à

autre. On a critiqué cette conception, qui faisait servir à l'assiette d'un impôt permanent une évaluation qui peut être tolérable pour un impôt perçu une seule fois, mais dont les défauts fussent devenus insupportables s'ils devaient se perpétuer.

En dehors de cet appel direct au concours des États particuliers, l'Empire a réclamé le montant de certaines taxes établies à titre temporaire et l'attribution à lui seul de l'intégralité de plusieurs impôts indirects, dont il partageait jusqu'ici le produit avec les autorités locales.

D'après la loi de 1912, la taxe sur le sucre devait être abaissée dès que la loi d'impôt sur la fortune aurait été votée. Le Gouvernement a proposé et le Reichstag admis que cet abaissement n'eût pas lieu. Le droit de timbre supplémentaire sur les mutations de terrains est maintenu jusqu'au 31 mars 1916. L'Empire encaissera désormais la totalité des droits de timbre sur les constitutions de sociétés et sur les assurances. Ils présentent dans une certaine mesure le caractère d'un impôt sur la fortune, en ce sens qu'ils permettent d'atteindre des élémens du patrimoine qui autrement échappent en totalité ou en partie à la taxation. Les droits sur la constitution des sociétés étaient jusqu'ici perçus, en partie au profit de l'Empire, en partie au profit des États particuliers, dont la législation à cet égard présentait une grande diversité. Le tarif est élevé de 3 à 4 1/2 pour 100, et la taxe calculée sur la valeur effective et non plus sur la valeur nominale des actions. Les constitutions de sociétés à responsabilité limitée, qui se substituent de plus en plus aux sociétés par actions, seraient frappées de 5 pour 100. Les sociétés sont sévèrement atteintes : dans les dernières années, on les avait déjà soumises à l'impôt de renouvellement des talons de coupons et à celui des tantièmes. On ménage au contraire les formes surannées de l'association industrielle *(Gewerkschaft)* et de la corporation *(Genossenschaft)*.

Une disposition du projet gouvernemental modifiait l'ordre successoral : elle reprenait à cet effet une idée déjà soumise au Reichstag en 1909. Là où le droit civil reconnaît comme héritiers les descendans de grands-parens du *de cujus* dans la ligne collatérale ou des parens au quatrième degré ou au delà, l'État prétendait les remplacer comme héritier *ab intestat*. Le net produit d'un héritage recueilli par le Trésor d'un État eût été attribué, jusqu'à concurrence des trois quarts, à l'Empire, et pour

un quart à l'État particulier dans lequel le défunt était domicilié. Une bonification en faveur de la commune aurait été prélevée sur ce dernier quart. L'exposé des motifs de cette réforme est celui qui avait été présenté, il y a quatre ans, pour introduire le nouvel ordre de succession, duquel on attendait une recette de 15 millions. Le Reichstag a rejeté cette partie du projet et l'a remplacée par une élévation du tarif sur les héritages recueillis par des collatéraux. La part des États confédérés dans cette recette est réduite de 25 à 20 pour 100.

Le Reichstag a considérablement modifié les propositions du gouvernement. Aux contributions matriculaires nouvelles il a substitué un impôt impérial sur la plus-value des fortunes, qui devra être appliqué dès maintenant et duquel on attend 90 millions de marks. Jointe aux 15 millions que doit donner l'élévation des droits successoraux que nous venons d'indiquer, aux 45 millions du timbre et aux 40 millions de la surtaxe sucrière maintenue, cette somme complète un total de 195 millions de recettes permanentes à inscrire dans les budgets futurs.

Il existait déjà un impôt impérial sur la plus-value immobilière, établi par la loi du 14 février 1911, qui frappe les immeubles lors de chaque mutation, à condition que la plus-value ne provenant pas du fait du propriétaire dépasse 20 000 marks pour les constructions ou 5 000 marks pour les terrains. La somme taxée est celle qui représente l'écart entre le prix auquel l'immeuble est entré dans le patrimoine du contribuable et celui auquel il a été aliéné. Cet impôt s'élève de 10 à 30 pour 100, selon que la plus-value elle-même varie de 10 à 280 pour 100 ou bien dépasse ce dernier chiffre. Le montant de l'impôt ainsi établi est diminué de fractions correspondant à des dépenses et aussi d'une somme proportionnelle à la durée de la période pendant laquelle la plus-value s'est produite. Le législateur a consenti à ce qu'une certaine augmentation de valeur, conséquence en quelque sorte naturelle du progrès des sociétés humaines, ne fût pas taxée. Le produit de cet impôt de la plus-value immobilière revenait pour moitié à l'Empire, pour un dixième à l'État particulier sur le territoire duquel l'immeuble est situé, pour deux cinquièmes à la commune.

L'impôt nouveau frappe la plus-value des fortunes et porte sur les immeubles aussi bien que sur les meubles. Il supprime donc l'impôt de plus-value immobilière, au moins en ce qui

concerne la part revenant à l'Empire. Y sont soumis les Allemands pour l'accroissement de leur fortune imposable, les étrangers pour l'accroissement de leur fortune immobilière et de leurs capitaux d'exploitation sis en Allemagne. Les fortunes au-dessous de 20 000 marks sont exemptes, ainsi que les plus-values de moins de 10 000 marks. On additionne les fortunes des époux qui vivent ensemble. Les accroissemens de fortune par voie d'héritage sont également frappés, même en ligne directe; ne sont exemptes que les successions entre époux.

La fixation de la plus-value aurait lieu pour la première fois le 31 décembre 1916 : elle sera constituée par l'accroissement survenu entre le 1er janvier 1914 et le 31 décembre 1916; les périodes ultérieures courront de trois ans en trois ans. La plus-value résulte de la différence entre la valeur, constatée en dernier lieu, de la fortune totale imposable, et la valeur actuelle. L'écart est diminué éventuellement de l'excédent des dettes et charges, si le total en dépasse, à la fin de la période considérée, le chiffre de ce qu'il représentait au début. L'impôt sera perçu selon une échelle qui commence à 3/4 pour 100 de la plus-value qui ne dépasse pas 50 000 marks, pour s'élever à 1 1/2 pour 100 lorsque la plus-value dépasse un million. Quand la fortune imposable d'un contribuable dépasse 100 000 marks, l'impôt est majoré de 0,1 pour 100, et cette majoration croît successivement jusqu'à 1 pour 100 lorsque la fortune dépasse 10 millions, si bien qu'alors l'impôt est de 2 1/2 pour 100 de la plus-value.

La plus-value ne se calculera pas toujours sur le montant initial de la fortune pris comme point de départ. Dans certains cas, il y aura lieu de tenir compte de variations ultérieures : par exemple lorsque la dernière évaluation a été inférieure à la précédente. Supposons un patrimoine de 100 000 marks au 31 décembre 1913. S'il est de 150 000 au 31 décembre 1916, l'impôt frappera la plus-value de 50 000 marks. Si au 31 décembre 1919 la valeur est tombée à 90000 marks, le fisc ne percevra rien. S'il trouve au 31 décembre 1922 une valeur de 130 000 marks, il s'abstiendra encore de rien percevoir, puisque le total est inférieur à celui du point de départ. Si en 1925 l'évaluation est de 180 000 marks, la taxe sera due, mais seulement sur 30 000 marks, différence entre la valeur nouvelle et la somme la plus forte enregistrée précédemment.

Sont tenus de faire une déclaration tous possesseurs d'une

fortune égale ou supérieure à 20 000 marks, s'ils n'ont pas été antérieurement soumis à la contribution militaire, dont l'assiette a renseigné le fisc, et tous les contribuables dont la fortune s'est augmentée de plus de 10 000 marks depuis la dernière assiette de l'impôt. Les autorités ont le droit de demander à chaque contribuable une déclaration de sa fortune, et l'assurance qu'il la fait en âme et conscience. Il doit indiquer séparément les élémens de son patrimoine. S'ils ne peuvent être chiffrés d'après une valeur nominale ou une cote, on se contente d'un état descriptif qui en permet l'évaluation. Celui qui ne fournit pas, dans le délai prescrit, ces renseignemens est passible d'un impôt supplémentaire de 5 à 10 pour 100. Les administrateurs de sociétés sont tenus de donner à leurs actionnaires contribuables des renseignemens sur la valeur des titres. Ils peuvent être requis de communiquer un état de l'actif social aux autorités, qui peuvent d'ailleurs exiger des déclarations sous serment.

Les bureaux de l'état civil doivent informer les autorités fiscales des décès, et les tribunaux leur communiquer les déclarations de mort qui leur sont faites. Dans les six mois qui suivent le décès d'un contribuable, les autorités peuvent exiger des héritiers ou exécuteurs testamentaires un état de la fortune du défunt en capitaux ou capitaux d'exploitation. Le projet contient des stipulations analogues à celles qui sont proposées pour la contribution militaire en ce qui concerne les devoirs de certains fonctionnaires ou officiers ministériels, dont les uns sont invités à fournir des renseignemens au fisc, les autres au contraire dispensés de le faire.

Lorsque la comparaison de l'état des patrimoines aux différentes époques fait ressortir une plus-value susceptible d'être taxée, le fisc indique au contribuable la somme qu'il a à verser et le chiffre qui servira de base pour la fixation ultérieure de la taxe *(Steuerbescheid)*. S'il n'y a pas eu de plus-value, ou si celle-ci n'est pas imposable, on notifie au contribuable qui possède plus de 10 000 marks une décision qui détermine la valeur de son patrimoine, destinée à former le point de départ de la plus-value qui pourrait être constatée dans l'avenir *(Feststellungsbescheid)*. Si le contribuable le demande, l'autorité lui communique le détail de l'assiette de l'impôt, et spécifie les points sur lesquels elle a rectifié ses déclarations. L'impôt est payable

par semestre ou trimestre. Les Gouvernemens des États particuliers prennent les mesures d'exécution.

La contribution de guerre et l'impôt sur la plus-value ont été votés par le Parlement à une grande majorité, comprenant même les socialistes, qui étaient opposés à l'augmentation de l'armée, mais qui ont vu dans ces nouvelles taxes un commencement de satisfaction donnée à leur désir de frapper ce qu'ils appellent la fortune acquise. Ils les considèrent comme un premier pas fait vers l'établissement d'un impôt direct sur la fortune et d'un droit sur les successions, qui n'épargnerait les héritages, ni en ligne directe, ni entre époux. D'autre part, la loi nouvelle rompt définitivement avec la tradition en vertu de laquelle le Conseil fédéral prétendait réserver les impôts directs aux États particuliers et alimenter le budget impérial exclusiment au moyen des impôts indirects, des droits de douane et des taxes de consommation. C'est un des argumens qu'ont fait valoir les députés de gauche, partisans en général de l'extension des attributions de l'Empire, pour expliquer leur assentiment à des mesures financières destinées à fournir des ressources pour des armemens contre lesquels ils avaient protesté. Ils ont d'ailleurs été battus lorsqu'ils ont demandé que les princes régnans fussent taxés comme les autres citoyens. A l'aile opposée, les conservateurs sont restés en minorité lorsqu'ils ont voulu s'opposer à la loi de plus-value, qui leur a paru une violation des droits des États particuliers. C'est dans ces conditions qu'a été votée, le 30 juin 1913, moins de trois mois après le dépôt des projets gouvernementaux, au milieu d'une émotion que justifiait la grandeur des sacrifices consentis, la série des impôts que nous venons d'exposer. Par une contradiction singulière et que, seule, la tactique socialiste explique, les lois instituant les taxes nouvelles ont réuni plus de suffrages que la réforme militaire proprement dite.

Cette législation de 1913 marque, à tous les points de vue, une date mémorable dans l'histoire de l'Empire d'Allemagne. Le même Reichstag, qui naguère refusait sa confiance au prince de Bulow et repoussait ses projets de réformes financières, vient d'en accomplir de beaucoup plus radicales. Jamais encore l'intervention parlementaire ne s'était exercée avec cette énergie et cette efficacité. En général, les députés se bornaient à accepter, ou à rejeter les propositions des ministres et du

Conseil fédéral. Cette fois-ci, ils ont pris en mains la direction des débats ; la commission du budget a fait subir des transformations profondes au plan qui lui était soumis. L'œuvre de la gauche a été particulièrement importante et efficace. Le chancelier de l'Empire a senti l'utilité de ce concours et accepté de bonne grâce les millions qu'on lui apportait par des voies quelque peu différentes de celles qu'il avait tout d'abord envisagées. Il a été jusqu'à promettre à ses nouveaux alliés une modification à la composition des conseils de guerre. Ce fut la récompense du loyalisme dont les libéraux avaient fait preuve au cours de cette session du printemps de 1913, dont toutes les conséquences, au point de vue de l'histoire de l'Allemagne et de l'Europe, ne peuvent encore se deviner.

III. — MESURES PROPOSÉES POUR FORTIFIER LES RÉSERVES MONÉTAIRES DE L'ALLEMAGNE

Dans l'arsenal législatif que le Gouvernement allemand a préparé en vue de complications politiques extérieures, il n'a eu garde d'oublier le côté monétaire. Il s'est préoccupé de fortifier dès maintenant ses réserves métalliques. C'est d'ailleurs une des parties du programme qui a donné lieu aux critiques les plus serrées de la part des gens du métier, non pas que ceux-ci blâment la mise à l'abri d'une partie du numéraire qui circule dans le pays, mais ils jugent sévèrement l'augmentation du papier-monnaie impérial.

En vertu de la loi qui autorise la création de monnaies divisionnaires jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 marks par habitant, chiffre qui est loin d'être atteint, il serait frappé pour 120 millions de marks de pièces d'argent divisionnaires ; le bénéfice de cette frappe, au delà de 10 millions 3/4, serait versé au budget de 1913. Il serait émis 120 millions de marks en Bons de caisse de l'Empire, analogues à ceux qui avaient été créés après la guerre de 1870 et dont la circulation actuelle s'élève au même chiffre. Ces Bons seraient remis à la Banque de l'Empire, qui en paierait la contre-valeur en or au Trésor impérial, lequel confierait à la dite Banque la garde de cette nouvelle réserve métallique. Ces 120 millions, comme ceux de la tour de Spandau, ne pourraient être mis en circulation, conformément à la

loi du 11 novembre 1871, que pour les besoins d'une mobilisation, en vertu d'une ordonnance de l'Empereur, approuvée par le Conseil fédéral. Les Bons sont remboursables en or à la Caisse principale de l'Empire. Comme ils ont cours légal, la Banque de l'Empire est autorisée à les identifier à l'or qui sert de couverture à sa circulation et dont le total ne doit jamais descendre au-dessous du tiers des billets. Les nouveaux Bons de caisse, assimilés de tous points aux autres, doivent être acceptés par toutes les caisses publiques, tandis que les particuliers ne sont pas tenus de les recevoir et peuvent en exiger le remboursement en numéraire. Ils sont créés par l'administration de la Dette impériale; l'émission en est contrôlée par la commission de la Dette.

Il serait constitué deux réserves spéciales de guerre, de 120 millions de marks chacune, l'une en or, par le procédé que nous venons d'indiquer, l'autre en argent au moyen de l'achat de lingots qu'effectuerait le Trésor impérial. L'expérience a prouvé que la seule crainte de complications politiques provoque dans le public une thésaurisation qui fait disparaître des quantités importantes de monnaies. Ce phénomène s'est manifesté en Allemagne comme en France au cours de la dernière guerre balkanique : cette constitution de réserves métalliques individuelles a été signalée par le Gouverneur de la Banque de France dans son rapport aux actionnaires du 30 janvier 1913 : elles étaient rapidement devenues assez générales et importantes pour occasionner une gêne sensible dans les transactions commerciales. Aussi veut-on faciliter à la Banque de l'Empire l'expansion de sa circulation. Le Gouvernement, qui aurait en mains les réserves ci-dessus d'ensemble 240 millions, les remettrait, au jour de la mobilisation, en même temps que les 120 millions de l'ancien trésor de la tour de Spandau, à la Banque. Celle-ci serait alors en mesure d'augmenter aussitôt de 1 080 millions le chiffre de ses billets.

Une différence essentielle existerait entre les deux réserves: celle qui est constituée en or ne servirait qu'en cas de guerre, l'autre pourrait être mise à contribution pour faire face à tout besoin extraordinaire, sous condition de l'approbation du Conseil fédéral. On fait d'ailleurs observer que l'adjonction de la réserve de métal blanc à l'encaisse de la Banque affaiblira la qualité de la couverture de ses billets, en diminuant la proportion de

l'or. A cette objection, l'exposé des motifs répond qu'au 31 décembre 1912 la Banque impériale n'avait en caisse que 255 millions de monnaie d'argent, malgré une frappe annuelle d'environ 40 millions, ce qui prouve que le public a un véritable besoin de ces pièces. Il conviendrait donc d'en augmenter l'approvisionnement, mais de laisser ce supplément à la disposition de l'État, qui ne permettrait à la Banque d'en disposer qu'au moment de la crise, de façon à lui permettre de ménager son or. Le métal nécessaire à la frappe des 120 millions de monnaies d'argent coûterait environ 54 millions, ce qui procurerait un bénéfice de 66 millions, disponible dans le budget de l'Empire le jour où les pièces seraient mises en circulation. La majeure partie du profit résultant des émissions régulières de monnaies divisionnaires d'argent qui se poursuivent est consacrée au maintien du titre des pièces d'or, au renouvellement des pièces d'argent et de nickel. Comme la frappe des 120 millions de monnaies destinées à la réserve est exceptionnelle, on ne la fera pas entrer en ligne de compte pour le calcul du maximum de 20 marks par tête d'habitant que la loi a fixé.

L'augmentation de la quantité des Bons de caisse de l'Empire, qui semblaient destinés à disparaître de la circulation, est la partie du programme qui soulève le plus d'objections. Ce n'est pas améliorer la circulation fiduciaire allemande que d'y ajouter 120 millions d'un papier qui n'a d'autre garantie que la signature du Gouvernement et que cependant la Banque impériale est autorisée à faire figurer dans son encaisse métallique. De ce qui était considéré comme un expédient provisoire il y a 40 ans, on ferait quelque chose de permanent, alors que, depuis longtemps, le retrait de ces Bons était envisagé comme la mesure nécessaire à l'assainissement définitif de la circulation. Si celle-ci a réellement besoin d'instrumens d'échange de faible dénomination en quantité supérieure à celle qui existe, il vaudrait mieux remplir cette lacune au moyen de petites coupures de billets créés par la Banque de l'Empire, c'est-à-dire de l'établissement que la loi fondamentale de 1875 charge expressément de veiller à l'entretien de la circulation fiduciaire.

Ce papier d'État constitue en effet un élément parasite, à côté de celui de la Banque de l'Empire et des quatre autres banques, de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg et de Bade, qui ont encore le droit d'émission en Allemagne. La circulation des cinq

banques est réglée par la loi qui les oblige à rembourser leurs billets en espèces et à vue. L'État a bien pris le même engagement vis-à-vis des porteurs de ses Bons de caisse, mais il les émet avec l'espoir que le public s'en servira aux lieu et place des pièces d'or de 10 et 20 marks : de cette façon, le retrait d'une quantité équivalente de ces monnaies, enfermées dans les serres du Trésor et destinées à n'en sortir qu'en cas de guerre, se ferait sans entraîner le resserrement monétaire qui autrement pourrait être la conséquence de la thésaurisation impériale. En 1906, la Banque de l'Empire, qui jusque-là ne créait pas de billets inférieurs à 100 marks, fut autorisée à émettre des coupures de de 50 et de 20 marks. Ces coupures furent bien acueillies par le public et se substituèrent en partie aux Bons de caisse, qui refluèrent alors dans les caisses de la Reichsbank : celle-ci en détenait 92 millions à la fin de septembre 1907. En mars 1913, ce chiffre est descendu à 20 millions, ce qui démontre que le public réclame des quantités croissantes de petits billets. D'un autre côté, les règlemens par viremens font des progrès : il doit en résulter une économie dans l'emploi des espèces. Déjà les États confédérés, qui, en 1904, avaient encore besoin tous les trimestres de 120 millions de monnaies pour leurs paiemens, n'en réclament plus que 7; les villes, les Caisses d'épargne, les Banques agissent de même.

La multiplication des petites coupures a permis à la Banque impériale de fortifier sa propre encaisse. Elle a célébré comme un triomphe le jour où son stock de métal jaune a dépassé 1 milliard de marks. Mais en ce faisant, elle diminue la réserve latente que constitue la circulation d'or qui est aux mains du public. Frappés de cet inconvénient, certains économistes voudraient qu'elle fût tenue de conserver, en face de sa circulation de billets de 50 et de 20 marks, une réserve d'or spéciale, dont la proportion dépasserait celle du tiers que la loi exige pour l'ensemble des billets, et atteindrait par exemple la moitié. On a demandé enfin que la réserve d'argent fût exclusivement une réserve de guerre, mais que la réserve d'or devînt disponible en temps de crise et pût être employée lorsque la situation du marché l'exige. Il paraît en effet plus logique de mobiliser le métal jaune aux époques de difficultés commerciales, tandis que les exigences du petit commerce, en cas de guerre, seraient satisfaites au moyen du métal blanc.

Ces dispositions ont d'ailleurs une portée moindre, pour l'ensemble de la nation, que celles qui ont trait à la contribution militaire et aux impôts nouveaux. Elles échappent à la compétence de la plupart des membres du Parlement, qui n'ont pas cherché à modifier sensiblement le plan monétaire qui leur était soumis, tandis qu'ils faisaient subir des changemens importans aux autres parties du programme.

IV. — PROJETS FRANÇAIS

A peine le Gouvernement allemand avait-il déposé les projets que nous venons d'analyser, que la France, consciente de ses devoirs, se préoccupait à son tour d'augmenter ses forces militaires. Afin de couvrir les dépenses extraordinaires d'armement, le Gouvernement réclame l'autorisation d'emprunter un milliard de francs. Il propose de demander à l'impôt les sommes nécessaires pour équilibrer dans l'avenir les supplémens de frais annuels qu'entraîneront l'adoption du service de trois ans et le maintien dans les régimens, pendant une troisième année, des soldats qui vont avoir achevé deux ans de présence sous les drapeaux. Le ministre des Finances, M. Dumont, n'a pas adopté l'idée allemande d'une contribution une fois payée. Il préfère un emprunt, et, pour gager celui-ci, il veut instituer un impôt personnel et progressif sur le revenu. Cet impôt ne frapperait que les revenus supérieurs à 10000 francs, avec une exemption supplémentaire de 1000 francs par enfant âgé de moins de seize ans, ou par ascendant de plus de soixante-dix ans. Il serait de 1 pour 100 jusqu'à 50000 francs, de 2 pour 100 jusqu'à 100000 francs, et de 3 pour 100 au delà. Le ministre compte qu'il fournira 70 millions.

L'impôt serait dû au 1er janvier de chaque année, pour l'année entière, par toutes personnes, autres que les personnes morales, ayant en France leur résidence habituelle. Il serait établi d'après le montant total du revenu annuel dont dispose chaque contribuable, eu égard aux propriétés et aux capitaux qu'il possède, aux professions qu'il exerce, aux traitemens, salaires, pensions et rentes viagères dont il jouit, ainsi qu'aux bénéfices de toutes occupations lucratives auxquelles il se livre, sous déduction des intérêts, des emprunts et dettes à sa charge.

L'assiette de l'impôt serait double. D'une part, le fonctionnaire que la loi appelle l' « agent de l'assiette » procéderait à une évaluation détaillée des revenus à l'aide des renseignemens recueillis, en vertu de la législation existante, par l'administration des finances. D'autre part, il ferait une évaluation globale du revenu, en appliquant à la valeur locative de l'habitation ou de chacune des habitations du contribuable un coefficient qui varie de 4 à 8. Le revenu ainsi déduit de la valeur locative serait augmenté d'un vingtième par domestique en sus du premier, d'un vingtième par voiture et embarcation, de 5 pour 100 de la valeur du mobilier assuré pour ce qui dépasse vingt fois la valeur locative des locaux d'habitation. Le vingtième des voitures et embarcations serait doublé dans certains cas, lorsque la force des moteurs dépasse un chiffre déterminé par la loi. Le rôle de l'impôt serait établi d'après l'évaluation la plus élevée des deux, à moins que le contribuable ne déclare lui-même son revenu.

Ce projet se ressent de la hâte avec laquelle il a été dressé. Il renferme deux principes contradictoires, celui de l'évaluation du revenu d'une part, « à l'aide des renseignemens recueillis en vertu de la législation existante, » et d'autre part au moyen des signes extérieurs, habitation, domestiques, voitures. Bien que le dernier système ait en partie les défauts des lois somptuaires, il est plus conforme que le premier aux traditions de la Révolution française et à l'esprit de notre législation fiscale. L'augmentation d'un vingtième en raison du nombre des domestiques est tout à fait abusive; la progression qui triple rapidement le taux initial de l'impôt, l'exemption beaucoup trop large à la base, qui affranchit la grande majorité des contribuables et prétend faire supporter la charge exclusive de la somme à fournir par 250 000 d'entre eux, sont autant de raisons de condamner le projet. Mais, s'il était vrai qu'un impôt sur le revenu fût indispensable, c'est dans cet ordre d'idées qu'il faudrait le construire. Hâtons-nous d'ajouter que cette nécessité n'est rien moins que démontrée. Sans parler des économies qu'il serait aisé de faire dans un grand nombre de nos ministères, il est facile de voir qu'une surtaxe ajoutée à plusieurs de nos contributions actuelles donnerait bien vite à M. Dumont les 70 millions qu'il entend retirer de l'impôt « national, » ainsi appelé sans doute parce que la nation presque

tout entière en serait exemptée. Il éviterait d'introduire dans notre arsenal fiscal une arme dangereuse, qui serait aussi nuisible à la prospérité du pays que vexatoire pour les individus.

Selon les déclarations du ministre, cet impôt sur le revenu n'est destiné qu'au service de l'emprunt d'un milliard. Comme d'après le plan ingénieux, mais compliqué, de M. Dumont, cet emprunt doit être entièrement remboursé en vingt ans, il en résulterait logiquement qu'en 1935 l'impôt « national » sur le revenu devrait disparaître de nos codes. N'est-ce pas une raison de plus pour ne pas l'y inscrire et recourir à 1 décime sur d'autres impôts? Si la sagesse du Parlement permettait que vers le premier tiers du xxe siècle notre dette eût ainsi été allégée d'un milliard, on procéderait alors à la suppression du droit supplémentaire qui serait établi aujourd'hui.

D'autre part, le budget ordinaire est en déficit. Pour couvrir cette insuffisance, M. Dumont a proposé la création de recettes nouvelles qui consistent principalement dans le relèvement de taxes existantes : l'alcool acquitterait 242 francs par hectolitre au lieu de 220, l'absinthe 100 francs au lieu de 50 ; l'apport des époux dans les contrats de mariage serait soumis à un droit de 50 au lieu de 25 centimes pour 100 francs; le timbre des effets de commerce serait élevé de 5 à 10 centimes par 100 francs; le revenu des valeurs mobilières serait amputé de 5 au lieu de 4 pour 100 ; le droit annuel de transmission sur les titres au porteur serait élevé de 25 à 30 centimes par 100 francs; le timbre des valeurs étrangères de 2 à 3 pour 100. Le principal des droits d'enregistrement, sauf ceux qui frappent les mutations immobilières à titre onéreux, serait majoré d'un décime additionnel, de façon à porter les 2 et demi décimes actuels à 3 et demi. Les concessionnaires de mines de houille paieraient 20 pour 100 de leur bénéfice net au delà de 1 fr. 50 par tonne. Quelques autres impôts, sur la fabrication des lampes électriques, sur celle des films cinématographiques, une élévation du taux bonifié par la Banque de l'Algérie au Trésor sur son compte créditeur, porteraient à environ 200 millions de francs l'ensemble de ces ressources nouvelles.

Quelle que soit la valeur des conceptions qui ont présidé à ce programme, nous sommes de ceux qui pensent que mieux vaut recourir à l'impôt qu'à l'emprunt. Nous n'avons en particulier rien à objecter à l'élévation des droits sur l'alcool et l'absinthe ;

nous voudrions surtout voir supprimer le privilège des bouilleurs de cru, qui coûte une somme énorme au budget. Mais les aggravations des droits sur les valeurs mobilières sont inadmissibles, ainsi que celles qui atteindraient les lettres de change. Il faudrait plutôt envisager un relèvement léger du prix des tabacs, la transformation du timbre des quittances en une taxe proportionnelle, le doublement du droit sur les opérations de bourse, le versement au budget des prélèvemens opérés sur les fonds du *pari mutuel*. Nous sommes persuadés qu'il y a des économies importantes à réaliser. Depuis de longues années, nos dépenses publiques sont démesurément grossies par une législation téméraire, dont l'un des articles le plus coûteux a été le rachat des chemins de fer de l'Ouest et leur exploitation par l'État, qui nous a forcés à rouvrir à plusieurs reprises le Grand Livre de la Dette publique : car les obligations 4 pour 100, émises pour alimenter le budget du réseau d'État, sont un engagement du Trésor au même titre que la rente 3 pour 100. M. Paul Leroy Beaulieu estime à 60 millions par an la charge qne nous impose l'opération du rachat.

Si la prodigalité immodérée des Chambres n'avait dévoré les plus-values énormes qu'ont données les recettes des derniers exercices, l'augmentation de nos charges militaires aurait été couverte par ces bonis réguliers, et il n'eût pas été besoin de songer à ces majorations de taxes anciennes et créations de taxes nouvelles, qui nous rappellent les plus mauvais jours de notre histoire. Tout au plus y aurait-il eu lieu de recourir à l'emprunt pour des dépenses que l'on peut qualifier d'extraordinaires et qui sont précisément celles en vue desquelles l'émission des obligations vingtenaires est envisagée. D'après le projet du Gouvernement, il serait créé un compte intitulé : « Défense nationale, accélération du programme de défense et d'armement et application de l'article 33 de la loi du 23 mars 1905. » Des crédits seraient ouverts chaque année par la loi au titre de ce compte spécial. Les crédits ou portions de crédits restés disponibles en fin d'année pourraient être reportés par décret à l'année suivante. Le compte serait alimenté par le produit d'obligations du Trésor, donnant droit à un revenu annuel de 15 francs, payable par trimestre. Ces obligations seraient amortissables dans une période de 20 ans à dater du 1er janvier 1915. Le prix de remboursement serait égal au prix

d'émission majoré d'une somme de 15 francs ; c'est ainsi que des titres placés à 420 francs seraient remboursés à 435, ceux qui l'auraient été à 425 seraient payés 440, et ainsi de suite. Les coupons seraient exempts de tout impôt présent et futur. De plus, à chaque moment, les porteurs des obligations vingtenaires pourraient les convertir en dette perpétuelle pour un chiffre de rente égal à celui du coupon de leurs obligations. En outre du crédit nécessaire au paiement des intérêts des obligations et des arrérages des rentes émises en échange d'obligations, il serait inscrit chaque année, à partir du 1er janvier 1915, à un chapitre spécial du budget du ministère des Finances, une annuité d'amortissement dont le montant serait égal au produit du vingtième du nombre total des obligations émises par le prix de remboursement afférent à chacune d'elles.

La discussion du service de trois ans, qui se poursuit en ce moment devant le Parlement, retarde celle des mesures financières, dont nous venons de résumer le programme. Nous avons cru bon néanmoins de les mettre sous les yeux de nos lecteurs, qui pourront faire ainsi la comparaison de ce qui se prépare chez nous avec ce qui est devenu loi en Allemagne.

V. — RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

L'année 1913 marquera une date dans l'histoire économique comme dans l'histoire politique de la France. Nous n'avons qu'à nous occuper de la première : les charges nouvelles qui vont être imposées au contribuable ont une double importance au point de vue des sommes qu'elles retireront des patrimoines particuliers pour les verser dans le gouffre étatiste et de l'esprit nouveau qui menace, à cette occasion, de s'introduire dans notre législation fiscale. Depuis 1789, le principe qui avait dominé nos lois d'impôt était celui de la « réalité, » et non de la « personnalité. » Les hommes qui avaient fait la Révolution voulurent organiser un système de taxation qui prévînt à tout jamais le retour des abus de l'ancien régime. Jacques Bonhomme ne devait plus être taillable et corvéable à merci. L'inquisition fut bannie de nos règlemens, qui assoient les impôts d'après les signes extérieurs de la richesse et suppriment ainsi

toute cause de débat sérieux entre le fisc et le contribuable. Or, tout d'un coup, sous l'empire de l'émotion causée par les armemens de nos voisins et par la contagion d'un exemple que nous nous étions longtemps refusés à suivre, voici que nous semblons disposés à accepter ce que nous condamnions. Feronsnous entrer brusquement dans notre législation fiscale cet impôt sur le revenu, dont il était question depuis si longtemps et qui avait donné lieu à tant de combinaisons différentes, dont aucune n'avait abouti ? Il se présente avec la plupart des défauts inhérens au principe lui-même, auxquels s'ajoute celui de la superposition, particulièrement sensible dans la circonstance. En effet, les projets précédens nous apportaient un plan d'après lequel on substituait une nouvelle taxe aux anciennes contributions directes, qui sont en réalité un impôt sur le revenu établi d'après les signes extérieurs de la richesse. M. Dumont, au contraire, laisse subsister et les quatre vieilles et les droits sur les valeurs mobilières ; il augmente même dans une proportion très sensible ces derniers, en portant de 25 à 30 centimes le droit de transmission et de 4 à 5 pour 100 l'impôt sur le revenu des titres ; cela veut dire qu'il élève de 20 pour 100 dans le premier cas, et de 25 pour 100 dans le second, les impôts existans. Ceci ne l'empêche pas de frapper de l'impôt *national* les revenus déjà atteints par des lois générales ou des lois spéciales. Car on oublie sans cesse que, depuis longtemps, nous avons la chose sans avoir le nom.

L'assiette de l'impôt donnerait lieu à des difficultés énormes. On sait qu'elle est le problème capital de tout impôt sur le revenu. Ce n'est qu'au bout d'une période presque séculaire que les Anglais sont arrivés à faire de l'*income tax* l'instrument perfectionné qu'il constitue aujourd'hui, et il faudrait ne pas connaître l'organisation financière du Royaume-Uni pour ne pas savoir que les Anglais sont affranchis d'une foule de droits que nous payons en France. En Prusse, les luttes sont incessantes entre les contribuables et le fisc, dont les tracasseries sont légendaires : c'est par centaines de mille que se comptent les litiges qui naissent tous les ans entre les fonctionnaires et les assujettis. Nous ne souhaitons pas à nos compatriotes de connaître les misères d'un régime de ce genre.

Quelles que soient d'ailleurs les résolutions définitives que sanctionnera le Parlement, et à moins qu'il n'ait le courage

héroïque de faire des économies, nous allons avoir à supporter un supplément de charges annuelles de 300 millions de francs, qui va porter notre budget aux environs de 5 milliards. Nous serions moins accablés si notre population s'était accrue, non pas même dans la proportion de celle de l'Allemagne, mais de quelques millions de Français seulement. Nous serions 50 millions à supporter le fardeau, que la part de chacun serait diminuée d'un cinquième, et que nous n'aurions pas à payer des milliards de salaires à des étrangers qui viennent travailler dans nos champs, dans nos usines, sur nos chantiers. La fortune globale de l'Allemagne est plus grande que la nôtre, et c'est seulement à cause du petit nombre des parts prenans que notre richesse individuelle est peut-être encore légèrement supérieure à celle de nos voisins.

Nous sommes aujourd'hui 39, demain nous ne serons peut-être plus que 35 millions de Français en face de 68 millions d'Allemands, chez qui la marche ascendante continue. Il est vrai que, même de l'autre côté du Rhin, l'accélération des naissances se ralentit et que le progrès est surtout marqué par la diminution de la mortalité. Mais les résultats n'en sont pas moins frappans. Voici le tableau des naissances, décès, mariages, et excédens de naissances en Prusse de 1901 à 1912 :

	Naissances y compris les morts-nés.	Décès.	Excédent de naissances.	Mariages.
		en milliers.		
1901	1 301	754	547	288
1902	1 296	717	579	281
1903	1 274	747	527	285
1904	1 304	742	562	294
1905	1 280	765	515	299
1906	1 309	713	596	309
1907	1 298	719	578	313
1908	1 308	733	575	311
1909	1 287	705	582	307
1910	1 256	675	581	310
1911	1 225	732	493	321
1912	1 219	671	548	328

L'excédent du nombre des naissances sur celui des décès s'élève pour l'année dernière, d'après des évaluations qui ont un grand caractère de probabilité, à 548 000 ; le nombre des naissances lui-même est encore considérable : 1 219 000. Toutefois, il

est inférieur à celui d'il y a onze ans et, par rapport à la population, il représente une proportion moindre qu'à cette époque. Ce qui est remarquable, c'est la diminution de la mortalité : 671 000 cas en 1912 au lieu de 754 000 en 1901. Le chiffre des décès est à peu près le même qu'il y a quarante ans, alors que la population du royaume était la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui. L'évolution est plus saisissante encore si on l'examine dans son rapport avec le nombre des habitans :

Sur 1 000 habitans.	Naissances.	Décès.	Excédent de naissances.	Mariages.
1882	39	26	13	7
1892	37	24	13	8
1902	36	20	16	7
1907	34	18	16	8
1908	33	18	15	8
1909	32	17	15	7
1910	30	16	14	7
1911	30	18	12	7
1912	29	16	13	8

En 1882, pour 1 000 Prussiens, il y avait 39 naissances et 26 décès, tandis qu'en 1912, il n'y avait que 29 naissances et 16 décès. L'excédent des naissances reste exactement le même : il est de 13 pour 1 000 habitans. En France, les naissances et les décès se tiennent en ce moment aux environs de 700 000, et les premières tendent à tomber au-dessous des seconds. En trente ans, la fécondité allemande a diminué d'un quart, tandis que la mortalité a reculé de 40 pour 100. Le chiffre moyen des enfans par ménage est tombé de 5 en 1892 à 3,71, c'est-à-dire qu'il a baissé de plus d'un quart. Ce sont là des symptômes qui démontrent que tout excès de civilisation produit les mêmes effets. Le développement des grandes villes, l'agglomération des hommes dans de petits espaces, n'est favorable ni à la stabilité des familles, ni à la multiplication des rejetons.

L'Allemagne a cependant une telle avance sur nous que nous devons recourir à des moyens dont elle n'a pas besoin pour compenser cette énorme disproportion. Une fois le service de trois ans voté, nous aurons à mettre en équilibre un budget de 5 milliards, après avoir pourvu au préalable à une dépense initiale d'un milliard de francs. Toute l'ingéniosité de nos financiers, tout le patriotisme du pays ne seront pas de trop pour mener à bonne fin cette œuvre difficile. Elle ne sera accomplie

dans des conditions tolérables que si nous sommes pénétrés de la double nécessité de mettre un frein aux dépenses inutiles, en restreignant au minimum les services d'État, et de ne pas irriter les contribuables par des impôts vexatoires. L'effet le plus certain d'une législation tracassière serait de ralentir l'essor économique du pays et de contrarier le développement de sa richesse, qui est le seul réservoir où peuvent se puiser les sommes croissantes dont la défense nationale a besoin. Le programme véritablement *national* consisterait à rechercher beaucoup moins les impôts nouveaux ou les augmentations de taxes existantes que les économies. Il y en a de nombreuses à faire dans notre budget. Ce serait un grand ministre des Finances que celui qui fournirait à l'armée et à la marine les milliards dont elles ont besoin sans charger les contribuables plus qu'ils ne le sont aujourd'hui. L'idée maîtresse de cette réforme salutaire consisterait à remettre entre les mains de l'industrie privée plusieurs des services assurés par l'État et à réduire par suite le nombre des fonctionnaires. La République française donnera-t-elle au monde ce spectacle nouveau et inattendu d'un gouvernement qui renonce à quelques-unes de ses attributions, qui refrène les gaspillages et qui se corrige lui-même en reconnaissant les erreurs commises? Nous voulons l'espérer ; nous n'oserions l'affirmer.

RAPHAËL-GEORGES LÉVY.

REVUE DRAMATIQUE

CHATELET : *La Pisanelle* ou *la Mort parfumée*, comédie en trois actes et un prologue par M. Gabriele d'Annunzio. — COMÉDIE-FRANÇAISE : Reprise du *Gendre de M. Poirier*.

Le « programme officiel » de *la Pisanelle ou la Mort parfumée*, est, par lui-même, une belle chose. On y voit que la pièce est de M. Gabriele d'Annunzio, la musique de M. Ildebrando da Parma, les décors et les costumes de M. Léon Bakst, la mise en scène de M. Wsewolod Meyerhold, les danses sont réglées par M. Fokine et l'orchestre dirigé par M. Inghelbrecht; l'auteur est Italien, le décorateur est Russe, d'autres sont Allemands, Hongrois ou Polonais, la principale interprète est une danseuse du théâtre de Saint-Pétersbourg; et tout cela fait un ensemble bien parisien. Mais cela ne fait ni un chef-d'œuvre, ni un succès. *La Pisanelle* a été un four mémorable. A ce point de vue, cette exhibition a été extrêmement intéressante; il est excellent qu'on nous l'ait offerte; elle produira ses effets; elle marquera une date; nous l'enregistrerons avec allégresse. Que le public, que tous les publics dont se compose le public, aient obstinément refusé de venir, que ces représentations restreintes par le nombre l'aient été également par la disette de spectateurs, qu'on ait déclamé, gesticulé et dansé devant une salle aux trois quarts vide, c'est déjà une bonne note, une victoire du bon sens et du goût. Mais ce que je trouve tout à fait digne de remarque, et savoureux, et significatif, et réjouissant, c'est que la presse, la presse elle-même, et pour une fois, n'a pas entonné son habituel concert de louanges. On sait l'inépuisable bienveillance de la critique dramatique, telle qu'elle se fait dans les journaux. Elle distribue les éloges avec une générosité de cœur et une intrépidité que rien ne décourage. Elle n'attend ni la première repré-

sentation, ni la répétition générale pour porter aux nues l'auteur, les acteurs, le directeur et le couturier. Si, jadis, elle a rendu des arrêts, elle se les fait bien pardonner : elle ne rédige plus que des bulletins de victoire, et, pour plus de sûreté, elle les publie avant la bataille. Encore trouve-t-elle le moyen de se surpasser, dès que le snobisme se met de la partie; alors son enthousiasme ne se contient plus: la borne est franchie, il n'est plus de limites. Pour les auteurs de chez nous, les superlatifs usités lui suffisent; mais, s'il s'agit de poètes, de musiciens, de ballerines et d'acrobates étrangers, elle en invente. Elle renchérit sur l'hyperbole. Du délire elle tombe dans la pâmoison. Ainsi en a-t-il été, toutes ces années dernières, lorsque revenait la « Grande saison, » qui est, comme bien on pense, la saison étrangère. Les onze mois et demi de l'année avaient été tout à fait négligeables; une quinzaine, à elle seule, allait nous apporter la révélation. Enfin nous allions savoir ce que c'est que l'art dramatique!...

Ce qu'il y a d'agréable, avec les Parisiens, c'est que leurs engouemens durent peu. Leurs folies sont de courtes folies; ils ont vite fait d'en revenir : ils s'en amusent et s'en raillent eux-mêmes. Nul ne met plus qu'eux d'ingénuité et de bonne grâce à se laisser duper; mais nul ne sait plus prestement se ressaisir. C'est ce qui vient d'arriver. Ils se sont aperçus qu'on les mystifiait: ils ont mieux aimé en rire que s'en fâcher. Ç'a été un accès de franche gaîté. Tels de nos confrères, célèbres pour leur magnifique indulgence, se sont souvenus qu'ils étaient gens d'esprit, et Français, nés moqueurs. Un détail de mise en scène avait, le premier soir, contribué à accentuer la déroute. Les personnages, placés au second plan, pouvaient s'époumoner à plaisir : leur voix se perdait dans les frises, il n'en parvenait rien dans la salle. Cela produisit un effet d'énervement. D'abord, on tendit l'oreille : puis on cessa d'écouter : on assista au spectacle, comme à une pantomime coupée de hurlemens. Cela permit, dans les comptes rendus, de réserver la valeur du poème : on ne l'avait pas entendu, et il pouvait être fort beau. On couvrit de fleurs M. d'Annunzio, autant qu'il en avait lui-même couvert sa Pisanelle. Depuis lors, l'erreur de mise en scène a été réparée. On a entendu les vers, ou la prose, ou la prose en vers, ou les vers en prose de *la Pisanelle;* car, du temps de M. Jourdain, tout ce qui n'était pas vers était prose; mais nous avons bien changé tout cela. Même on a pu lire le texte imprimé. La pièce ne s'en est pas trouvée sensiblement éclaircie. L'impression première a subsisté. Évidemment, cet échec ne porte à la brillante réputation de M. d'Annunzio aucune atteinte. Celui-ci reste, après

comme avant, un très grand écrivain. Seulement, *la Pisanelle* n'est pas une très bonne pièce.

Le spectacle commence avant le spectacle. Et c'est d'abord le rideau, un rideau noir et or, qui est offert à notre admiration. Il s'ouvre, et nous apercevons un décor somptueux et criard. Des ors, des bleus, des rouges, des bandes de couleurs violentes qui hurlent d'être rapprochées. Les personnages font comme les couleurs. Que hurlent-ils? Il paraît que nous sommes à Chypre, au XIVe siècle, à la cour des Lusignan. A la longue table, dont on ne peut démêler si c'est la table du conseil ou la table du festin, sont assis des évêques grecs, des évêques latins, le prince de Tyr, — connétable, régent du royaume, frère de la Reine et oncle du jeune roi, — le jeune roi lui-même, qu'on appelle bizarrement sire Huguet, et la reine mère.

Tout ce monde bâfre et se dispute à bouche-que-veux-tu. Soudain le prince de Tyr s'avance devant le trou du souffleur et débite une histoire fantastique que nous connaissons bien, pour l'avoir lue dans Mérimée : c'est la *Vénus d'Ille*. Un garçon, le jour de ses noces, passe son anneau nuptial au doigt d'une statue de Vénus. La nuit, l'amante de pierre vient réclamer la place qu'usurpe l'épouse de chair. Mais pourquoi avoir refait le récit que le conteur de chez nous avait porté à ce point de perfection, après quoi on ne peut plus que le gâter? Il faut dire que la pièce est écrite directement en français par M. d'Annunzio; et c'est un tour de force devant lequel on ne peut que s'incliner : il est hors de doute que bien peu, parmi nos poètes et auteurs dramatiques, seraient capables d'écrire une pièce en italien et moins encore s'y enhardiraient. Ce français du poète italien n'est pas le français de nos jours, c'est le français du moyen âge, ou peut-être de la Renaissance. Non, nous ne jouerions pas cette difficulté d'écrire tout un poème dans l'italien de Dante ! M. d'Annunzio, qui a, visiblement, une connaissance très approfondie de nos vieux auteurs, — ce qui est encore à son honneur et constitue à la gloire de notre littérature un délicat hommage, — s'est fait un langage composite où se retrouvent des mots d'autrefois, des tournures d'aujourd'hui et des italianismes; cela ressemble aux vers latins que nous élaborions jadis avec des centons de provenances diverses. Et il va sans dire que c'est très supérieur aux vers latins que nous perpétrions, pauvres écoliers; mais cela reste factice et conventionnel. L'impression est celle qu'auraient pu avoir des contemporains de Virgile ou de Claudien, en lisant des vers de Sannazar ou d'Ange Politien.

Cependant, le prince de Tyr, qui cumule avec les fonctions de pré-

sident du Conseil celles de premier majordome, ne cesse de faire servir aux nobles convives des montagnes de mangeailles. Ceux-ci ne cessent de s'invectiver. Et voici ce que nous parvenons à peu près à démêler. Le jeune roi est un bon jeune homme, et sa jeunesse est terriblement exposée dans cette île de Chypre, qui fut dans les temps anciens l'île de Vénus et qui, dans les temps modernes, continue. Donc on a hâte de le marier. On lui offre toute sorte de partis, dont plusieurs nous ont paru extrêmement sortables. Mais ce nigaud, qui l'est plus qu'un autre, étant un nigaud mystique, compte sur la venue d'une princesse lointaine et prédestinée, la Vagabonde, dont l'arrivée prochaine lui est annoncée par la voix d'une Mendiante, qui chante ainsi :

Ce n'est pas le saint navire.
Mater ora pro nobis.
C'est la fuste sarrasine.
Alétis, sainte Alétis,
A l'aide. La loi Dieu.

Lasse ! la corde de sparte
A flétri la fleur de lys.
Que le feu grégeois vous arde !
Alétis, sainte Alétis,
A l'aide. La loi Dieu.

Elle est debout. Elle semble
Sainte Hélène au temps jadis.
Tout le peuple une louange.
Alétis, sainte Alétis,
A l'aide. La loi Dieu, etc.

Le Roi a écouté pieusement, dit le texte. Et il a compris, ce qui lui donne tout de suite sur nous une supériorité incontestable. Il dit :

Frère Léon,
elle viendra
sur une fuste
de corsaires, liée
par des cordes de sparte !

Ce n'est là que le prologue. Cela ne fait que commencer. Autre rideau d'autre couleur. Autre décor hallucinant. Nous sommes dans le port de Famagouste. Sur le môle, les corsaires se disputent autour du butin. Ils hurlent comme hurlaient les évêques grecs et latins. Tout le feu des enchères se déchaîne au sujet d'une femme, une captive, la « rose du butin. » Le capitaine Obert Embriac, blessé mortellement,

saignant et agonisant, réunit ce qui lui reste de souffle et de forces pour réclamer la captive, offrant, pour la possession de cette seule femme, toutes ses richesses, tous ses trésors, ses villes et ses châteaux et, par-dessus le marché, sa part de paradis. C'est le râle et c'est le rut. Il n'y a qu'un mot qui serve : ce spectacle est répugnant. Cependant nous sommes bientôt fixés sur l'identité de la belle poule autour de laquelle tous les coqs se battent. Les mérétrices, — mot latin qui brave l'honnêteté, — l'ont tout de suite reconnue. C'est une femme de Pise, célèbre sous ce nom de la Pisanelle dans toutes les maisons de débauche. Cette rose a été souillée de toutes les fanges. C'est une fleur de boue et de bouges. Arrive le prince de Tyr qui la prend pour une princesse ! Et survient le Roi qui la prend pour une vertu ! Il n'y a pas de doute que cette « femme aventureuse, » — oh ! combien, et de quelles aventures ! — ne soit la Sainte annoncée par la chanson de la Mendiante.

Sainte, au point qu'à l'acte suivant, dans le couvent de Clarisses où elle fait une retraite, elle édifie toutes les couventines. Pourquoi est-elle au couvent, et à quoi riment de subites réminiscences du cantique de saint François :

Soyez loué, Seigneur,
Pour mon frère le pain ?...

Le prince de Tyr ne craint pas de forcer les portes du couvent pour s'emparer de celle qu'il s'obstine à qualifier de princesse errante. Mais le Roi l'y rejoint et lui plante un poignard dans l'estomac. Ce jeune homme s'émancipe. Il s'émancipe tout à fait.

Le dernier acte est un acte de ballet. Autour de la Pisanelle, des esclaves noirs porteurs de roses exécutent des danses circulaires et, resserrant sans cesse le cercle, ils l'étouffent sous les roses. Ainsi finit la comédie. Des cris, du sang, des danses. Une atmosphère qui veut être à la fois terrible et voluptueuse. Du romantisme exaspéré. Comme dans la *Marie-Madeleine* de M. Maeterlinck que nous voyions, le mois précédent, sur la même scène, plus que dans *Marie-Madeleine*, il est probable que tout ici est symbolique. Mais quel est le sens de ces symboles, et quelle en est la suite ? Ont-ils même une suite et un sens, et ne suffit-il pas que le poète en ait amusé sa fantaisie ? Il a assemblé ces images et non d'autres, parce qu'il lui a plu qu'il en fût ainsi. Cette manie que nous avons, nous autres Français, de vouloir toujours comprendre, nous a fait souvent taxer d'indiscrétion et d'irrévérence...

Est-il besoin d'insister sur l'inexpérience de Mlle Ida Rubinstein à prononcer les syllabes françaises, fût-ce d'un français moyen-âgeux? Plusieurs de ses partenaires ne s'en tirent pas mieux qu'elle. Tous les jargons et tous les accens du monde semblaient s'être donné rendez-vous à ces grandes assises de l'ahurissement. Ce poème franco-italien, dans des décors et des costumes germano-russes, a été la confusion des langues, la cacophonie des couleurs, la Babel des styles. Ce qui domine pourtant, c'est cette espèce de somptuosité criarde à laquelle, depuis l'ère des ballets russes, on voudrait habituer nos yeux. La lumière qui aujourd'hui nous vient du Nord est une lumière crue, aveuglante et blessante. C'est un mélange de brutalité et de préciosité. Disons tout simplement que c'est une invasion de la barbarie. Il est temps qu'elle s'éloigne de nous et reflue vers ses steppes. Nous avons assez humilié devant elle notre goût, notre sens de l'harmonie affiné par des siècles d'art. Ne la laissons pas nous conquérir. *La Pisanelle* ou *la Mort parfumée* a porté à ses extrêmes limites et poussé jusqu'à l'absurde la mode chaotique et abracadabrante dont j'ai eu, plus d'une fois ici même, à signaler les fâcheux effets, en racontant les pièces de cet hiver, leurs décors, leurs costumes et leur mise en scène. Si elle en a fait éclater enfin à tous les yeux l'horreur affolante, quel service ne nous a-t-elle pas rendu? Remercions donc tous ceux qui, pour une part quelle qu'elle soit, ont contribué à monter ce spectacle; et ne sachant à qui doit aller plutôt notre reconnaissance, louons en bloc la danseuse et le poète, le costumier et le maître de ballet; félicitons pareillement Mlle Ida Rubinstein, M. G. d'Annunzio et M. Léon Bakst, sans oublier ni M. Ildebrando da Parma, ni M. Wsewolod Meyerhold, ni M. Ingelbrecht, dont les noms, pris à part, sont un peu difficiles à prononcer, mais assemblés font admirablement.

La Comédie-Française est redevenue la comédie errante. Elle va, tout cet été, promener de salle en salle Molière et sa fortune. Pour le quart d'heure, elle est installée à l'Opéra-Comique. Comme spectacle d'inauguration, elle y a donné une reprise du *Gendre de M. Poirier* qui, paraît-il, n'avait pas été joué depuis quelque temps. Elle a eu grandement raison. Ainsi elle a débuté en plein succès. La pièce a été acclamée, une fois de plus. Elle est de celles sur qui on peut compter en tout état de cause. C'est le chef-d'œuvre, non pas seulement d'un auteur, mais d'un genre, de celui-là même qui a régné pendant plus de trente ans sur nos scènes et auquel nous devons une des plus belles

périodes qu'il y ait dans l'histoire de la comédie en France. Puisqu'il a été, en ces derniers temps, décrié, mais non remplacé, profitons de l'occasion qui nous est offerte pour rappeler ce qui en fit la valeur et qui reste pour les auteurs d'aujourd'hui un modèle et un enseignement.

Avant tout, il fallait réagir contre la manière de Scribe, qui consistait à tout sacrifier à l'intrigue. On prenait une historiette et on la machinait en cinq actes. Au contraire, ce qui frappe ici, c'est la simplicité de l'action. La part de l'imprévu, de l'accident, du hasard, est réduite au minimum. Tout découle du caractère des personnages et de leur situation initiale. Rien ne leur arrive qui ne dût leur arriver, qui ne fût entre eux naturel, logique, ordinaire et quotidien. M. Poirier a pris pour gendre un prodigue et un libertin : les incidens de la pièce résulteront uniquement de cette prodigalité et de ce libertinage. Le progrès de l'action est fourni par le développement des caractères, et de telle sorte que chaque caractère aille jusqu'au bout de lui-même. M. Poirier est ambitieux : peu à peu nous le verrons démasquer ses batteries, découvrir son jeu, jusqu'à ce qu'il nous livre son arrière-pensée, son secret, le dernier mot de ses plus machiavéliques combinaisons. Gaston de Presles est petit-maître; il faut qu'il arrive à ces fins de la vie d'un petit-maître : un rendez-vous et un duel. Antoinette est un type d'héroïne bourgeoise; insensiblement, on l'amènera à ce suprême effort de vertu et d'abnégation : envoyer son mari se battre pour une maîtresse. Non seulement l'action sort des caractères, mais elle emprunte d'eux seuls toute sa raison d'être. Elle n'a pas d'intérêt ni de valeur par elle-même, et la preuve en est que peu nous importe le dénouement. Quand nous savons suffisamment ce que c'est qu'un bourgeois entiché de noblesse, un noble embourgeoisé, une honnête femme amoureuse de son mari, la pièce est terminée. Molière ne faisait pas autrement; on s'est évertué à expliquer, justifier, magnifier ses dénouemens : la vérité est qu'il ne s'en souciait pas et courait au mot de la fin.

L'étude de mœurs, dans la comédie de mœurs d'Augier, prend toute la place dont l'intrigue à la manière de Scribe a été dépossédée. Cela même fait que la pièce date. On note au passage plus d'un trait qui fait sourire. Gaston de Presles se vante de mener un train de prince, et il a vingt-cinq mille livres de rentes ! Je sais bien qu'il est logé et nourri par son beau-père; tout de même, au prix où sont aujourd'hui les tableaux, il ne pourrait pas s'acheter beaucoup de Rembrandt. En ces temps d'innocence et de prospérité, cent quatre-

vingt-deux mille francs faisaient neuf mille francs de rente, et neuf mille francs de rente faisaient une fortune; un mari qui prenait une maîtresse n'en prenait qu'une; les domestiques congédiés étaient tenus de faire leurs huit jours; et une femme qui se séparait de son mari considérait que sa vie était brisée. Évidemment cela n'est pas d'aujourd'hui, cela porte la marque d'une société et d'un temps. Mais il est impossible qu'il en soit autrement: et c'est tout ensemble le mérite et la faiblesse de la comédie de mœurs, elle est un document sur une époque. Toute comédie d'observation reflète l'actualité, non d'ailleurs celle d'aujourd'hui, mais plutôt celle d'hier. On a constaté justement que la société peinte par Balzac est à la ressemblance non pas de celle qu'il a eue sous les yeux, mais de celle qui allait suivre. Émile Augier, sous Napoléon III, peint le bourgeois de Louis-Philippe.

Il le peint, en pleine pâte, avec une solidité et une vigueur, des dessous et un relief qui font, de ce portrait du bonhomme Poirier, un portrait de maître, comparable aux plus achevés qu'il y ait dans cette galerie de portraits qu'est la littérature française. Bourgeois, Poirier l'est d'abord par ce culte qu'il a pour la noblesse que tout à la fois il envie, il méprise, il dédaigne et il admire. Il a du bourgeois ce goût pour la politique, ce besoin de s'occuper des affaires de l'État qui longtemps avaient fait de lui un irréductible frondeur, un homme d'opposition incorrigible, jusqu'au jour où il s'avisa qu'il était aussi facile et plus avantageux de se poser en homme de gouvernement. Il en a l'indifférence pour les arts, fortifiée de méfiance pour les artistes. Certes, il apprécie la chromo qui représente un chien au bord de la mer, aboyant devant un chapeau de matelot; mais un tableau qui ne veut rien dire ne lui dit rien: il n'en est pas encore au « snobisme, » cette autre forme, plus irritante, de l'inintelligence artistique. Je n'insiste pas sur les qualités et les défauts du personnage qui sautent aux yeux. Il est laborieux, probe en affaires, bon père de famille, cela se voit de reste. Il est dépourvu d'élégance dans son langage comme dans ses manières et dans ses procédés comme dans son costume, c'est entendu. Mais ce qu'il faut noter, et qui donne au rôle sa véritable portée, c'est tout ce qui différencie Poirier d'une ganache. Son ami Verdelet, qui n'est pas de sa taille et il s'en faut, s'y trompe et le prend pour une dupe. Se peut-il qu'on se laisse berner et bafouer de la sorte? Allons donc! Poirier n'est pas une dupe, il est même le contraire; il saisit toutes les impertinences de son gendre, et c'est de propos délibéré qu'il feint de les prendre pour des délicatesses; il fait

le gros dos, il joue une comédie, il tend un piège. Autre trait de caractère. S'il est rusé, d'autre part et pour le moins autant, il est violent. C'est là le fond de sa nature : l'origine « peuple » n'est pas loin. Cette violence, à un certain moment, l'emporte sur le calcul et renverse tout l'échafaudage de sa diplomatie. « Ah! mais, il m'ennuie, mon gendre ! » Son sang n'a fait qu'un tour. Rendu à son véritable tempérament, de patelin, il redevient ce qu'il a toujours été, dans son intérieur comme dans sa maison de commerce, impérieux, autoritaire : « J'ai décidé, arrêté, ordonné... » Enfin, ce qui l'achève de peindre, il a de l'esprit. L'esprit! Vous seriez tenté de croire que Gaston de Presles, léger, brillant, piaffant, a pris pour lui tout ce qu'il pouvait y en avoir dans la maison et dans la pièce. Quelle erreur! Il n'a, le joli marquis, que cette sorte d'esprit superficiel qui est l'impertinence. M. Poirier en a un autre, et de meilleure qualité, solide, résistant, à toute épreuve, comme les draps que vendait ce loyal commerçant et dont on ne voyait pas la fin. Le moyen de croire, en effet, que ce bourgeois de Paris, de la même bourgeoisie parisienne d'où sont sortis Boileau, Molière, Regnard et Voltaire, ne soit qu'une bête! Son esprit est à base de bon sens, comme celui de nos pères. Il est caustique et affecte la forme d'une ironie triviale, mais puissante. C'est la boutade assénée en coup de boutoir; c'est la réplique qui rive le clou. « Bien répliqué, monsieur! » ne peut s'empêcher de lui dire le duc de Montmeyran. A se heurter contre un si fort jouteur, son marquis de gendre est vaincu d'avance. Le fait est que la victoire lui reste et sur toute la ligne. « Je serai député de l'arrondissement de Presles en quarante-sept et pair de France en quarante-huit. » Il l'aurait été si, cette année-là justement, on n'avait cessé de faire des pairs de France. Cela seul avait échappé à ses prévisions : que le régime, dont il est le représentant si accompli, pût disparaître. En France, il faut toujours compter avec une révolution.

Si charmant qu'il puisse être, et c'est un des plus gracieux du répertoire moderne, le rôle du marquis de Presles est un rôle sacrifié. C'est le petit-maître corrigé, c'est l'écolier qu'on met en pénitence et qui demande pardon. D'un bout à l'autre de la pièce, il est dans une situation par trop humiliée. On lui a donné une femme avec un million de dot, mais c'est pour le lui rappeler sans cesse. Cette bourgeoisie, à laquelle il s'est mésallié, il en est entouré, enveloppé, inondé et noyé. Ce n'est pas assez qu'il soit condamné au régime du beau-père quotidien, on y ajoute Verdelet. On fait pot-bouille ensemble. La situation est intenable. Nous comprenons que ce gentil-

homme étouffe dans une atmosphère si épaissement familiale, et qu'il ait besoin de se donner un peu d'air. Nous le plaignons. Augier penche un peu trop du côté de Poirier. Avouons toutefois qu'il ne le fait pas exprès et même qu'il s'en empêche. Par souci d'impartialité, et ne voulant qu'opposer deux types sans choisir entre eux, à la manière classique, il a laissé à Gaston de Presles toute sorte de qualités dont la première est le courage.

Pour ce qui est d'Antoinette Poirier, je ne sais si on a dit suffisamment la beauté, la noblesse, l'infinie séduction de cette figure. On a reproché au théâtre d'Émile Augier de pécher par les rôles de femmes, de manquer d'idéal et de poésie. C'est qu'une femme ne nous paraît pas tout à fait une femme, si elle est honnête. Et c'est que, gâtés par le romantisme, nous nous sommes habitués à ne plus chercher la poésie qu'en dehors de la simplicité et de la vérité. Antoinette Poirier est simple et elle est *vraie*. Or cette épithète, depuis que La Rochefoucauld l'appliquait à son amie, n'a pas cessé d'être le plus beau des éloges. « A la bonne heure, raille Gaston de Presles, vous n'êtes pas romanesque. » Antoinette répond : « Je le suis à ma manière ; j'ai là-dessus des idées qui ne sont peut-être pas de mode, mais qui sont enracinées en moi comme toutes les impressions d'enfance : quand j'étais petite fille, je ne comprenais pas que mon père et ma mère ne fussent pas parens ; et le mariage m'est resté dans l'esprit comme la plus tendre et la plus étroite des parentés. L'amour pour un autre homme que mon mari, pour un étranger, me paraît un sentiment contre nature... Prenez garde ! il y a le revers de la médaille : je suis jalouse, je vous en avertis. Comme il n'y a pour moi qu'un homme au monde, il me faut toute son affection. Le jour où je découvrirais qu'il la porte ailleurs, je ne ferais ni plainte ni reproche, mais le lien serait rompu ; mon mari redeviendrait tout à coup un étranger pour moi... je me croirais veuve. » Voilà comment elle sait aimer : auprès d'un tel amour, la passion, tant célébrée, fait piètre figure. L'honnêteté d'une telle femme est intransigeante, oui ; mais n'a-t-elle pas le droit d'exiger beaucoup, celle qui est prête à tous les sacrifices ? Sans hésiter, et sans en avoir été priée, elle donne à son mari la signature qui le libère de ses créanciers. Ce n'est rien, dites-vous : ce n'est qu'un sacrifice d'argent. Vous en parlez bien à votre aise. Mais quand elle déchire la lettre qui compromettait une rivale, son geste est d'une générosité toute chevaleresque. Et quand elle envoie le mari qu'elle aime se battre pour la maîtresse qui a déshonoré leur ménage, elle porte, au plus haut degré qui se puisse ima-

giner, l'abnégation. Elle atteint ainsi jusqu'à l'héroïsme. Car pourquoi réserver ce mot aux actes accomplis dans des circonstances exceptionnelles et éclatantes ? Il y a un héroïsme obscur, qui vaut l'autre, et dont les occasions ne sont que trop fréquentes. Une héroïne, la fille de M. Poirier, qui l'eût cru ? Une héroïne, et, ce qui est peut-être plus difficile encore, une marquise. Elle a cette finesse d'intelligence, cette souplesse et cette faculté d'assimilation qu'on ne trouve pas au même degré chez des hommes même supérieurs. Très vite elle a su se former et se transformer. Plus encore que de son esprit, c'est un miracle de son cœur. L'amour a fait en elle ce prodige de l'élever jusqu'à la caste où elle n'était pas née, et d'ajouter à ses vertus héréditaires une fleur d'aristocratie.

Je sais bien que, dans la réalité, les choses n'auraient probablement pas tourné ainsi. Il y a beaucoup de chances pour que Gaston de Presles ne se fût pas converti. Il a joué et il jouera. Il est homme de plaisir et il le restera. La teinte de la pièce est optimiste. Elle l'est volontairement, et il est difficile d'admettre qu'Émile Augier ait été abusé par une candeur excessive. Mais il croyait qu'il ne convient pas de laisser le spectateur sous une impression pénible, et qu'en gâtant son plaisir on nuit à l'étude même qu'on s'était proposé de lui faire accepter. C'est par là que la comédie de mœurs de 1850 se distingue du théâtre pessimiste qui a succédé et qui, de l'âpre satire des *Corbeaux*, devait tomber dans les laideurs caricaturales du Théâtre libre.

J'ai constaté le succès de cette reprise. Je suis bien obligé d'ajouter que la pièce n'a dû ce chaleureux accueil qu'à elle-même et nullement à l'interprétation. Celle-ci est d'une insuffisance déplorable. Les acteurs ne sont pour rien dans le succès et ils ne s'en soucient pas, toute leur affaire n'étant qu'insouciance. Ils récitent, ils déblaient, ils courent la poste. Ah ! ce n'est pas à ceux-là qu'on reprochera de prendre des temps et de faire un sort à chaque mot ! Dans cette récitation incolore et amorphe, rien ne se détache, rien n'arrête. Ainsi expédiés, ces quatre actes, si drus et si pleins de choses, paraissent courts, menus et vides. Et le fait est, qu'en dépit d'entr'actes interminables, on arrive péniblement à remplir la soirée. Le *Gendre de M. Poirier* fait l'effet d'être une toute petite pièce, une comédie de paravent. Voulez-vous un détail qui montre assez bien l'extraordinaire négligence des comédiens ? La pièce, qui tient en un jour, est censée commencer à neuf heures du matin pour se terminer vers les cinq heures du soir. Or le marquis de Presles n'a, en tout et pour tout, qu'un costume et un seul : une redingote de couleur brune !

Il se lève, il reçoit, il se promène et il se couche en redingote de couleur brune! Pour l'après-midi comme pour le matin, pour déjeuner, pour aller au Bois, il n'a toujours que la même redingote à tout faire. Ce n'est qu'un détail; mais tout est à l'avenant. Or *le Gendre de M. Poirier* est une des pièces qui ont été jouées à la Comédie-Française avec le plus de soin, et interprétées avec le plus d'éclat. Mes souvenirs ne remontent pas plus haut que 1875. C'était Got, en ce temps-là, qui jouait M. Poirier; il y était admirable: il a, une fois pour toutes, marqué le rôle de sa rude et vigoureuse empreinte. Delaunay était le marquis de Presles; on lui reprochait de manquer de distinction; mais je n'ai jamais oublié de quel accent il disait la fameuse tirade: « Arrive donc! Hector, arrive donc! Sais-tu pourquoi Jean-Gaston de Presles a reçu trois coups d'arquebuse à la bataille d'Ivry?.. » Cela prenait une grandeur, une envolée superbe; on sentait bien que lui aussi, l'occasion venue, le descendant de ces preux aurait eu même courage: et c'est tout le rôle. Croizette était une Antoinette Poirier de haut style. M. de Féraudy, qui a un si beau talent et qui a souvent mérité d'être comparé à Got, fait de Poirier une ganache. Il le joue sans conviction, sans sincérité, sans étude, comme cela vient: il n'y met aucun amour-propre. Ce n'est pas assez. M. Raphaël Duflos, en marquis de Presles, est la froideur et la banalité elles-mêmes. Mlle Piérat, dans le rôle d'Antoinette, n'est que sécheresse et raideur. M. Truffier, en Vatel, semble un magister de village plutôt qu'un cuisinier. Les autres sont quelconques... Cela n'est pas digne de la Comédie, et je tiens à le déclarer en raison même de l'attachement que j'ai et que nous avons tous pour la grande maison. Elle n'est la grande maison que parce qu'elle joue le répertoire, le répertoire moderne comme l'ancien, celui d'Augier et de Dumas comme celui de Molière et de Racine. Elle se doit à elle-même, elle doit à son passé et à son nom de veiller à ce que des pièces justement fameuses soient sans cesse étudiées, remises à la scène avec un soin scrupuleux. Et ceux des artistes qui ont l'honneur de se montrer dans ces rôles n'ont pas fait tout leur devoir, s'ils n'ont essayé, dans la mesure de leurs forces, de se mesurer avec les plus illustres de leurs anciens.

RENÉ DOUMIC.

REVUES ÉTRANGÈRES

LA CORRESPONDANCE AMOUREUSE D'UN ROMANCIER ALLEMAND

Gustav Freytag, Briefe an seine Gattin, 1 vol. in-8°, publié par Mlle Hermance Strakosch-Freytag, Berlin, 1913.

Le public français aura sans doute oublié jusqu'au nom du romancier allemand Gustave Freytag, auteur d'un certain *Doit et Avoir* dont la traduction en trois ou quatre volumes appartenait autrefois à la catégorie de ces « livres de lecture, » éminemment inoffensifs, qu'un collégien était à peu près assuré de rencontrer dans la bibliothèque de son « étude. » En Allemagne même, les romans, comédies, et autres innombrables écrits de Gustave Freytag ne doivent plus guère trouver de lecteurs ; et personne, en tout cas, ne s'y avise plus d'associer aux vivans récits d'artistes originaux tels qu'un Théodore Fontane ou un Gottfried Keller une œuvre où de très précieuses qualités de sagesse pratique et d'application ne sauraient suffire à compenser un manque absolu de toute « poésie. » Mais l'auteur de *Doit et Avoir* n'en demeurait pas moins pour ses compatriotes, jusqu'à ces temps derniers, le représentant presque « typique » d'une génération d'hommes de lettres chez qui la personne intime aussi bien que le talent étaient faits surtout de conscience et de probité, d'attachement passionné aux vieilles traditions morales de la race. On se rappelait la phrase, orgueilleuse et touchante, d'une lettre de Freytag à l'historien Henri de Treitschke : « Vous et moi, nous sommes de l'espèce de ces êtres d'exception qui vivent un peu pour soi-même, un peu pour leurs amis, mais bien plus encore pour leur peuple ! » On savait que, ami et conseiller de plusieurs souverains, il avait toujours obstinément

refusé les titres de noblesse qui lui étaient offerts. Et déjà l'on se préparait à faire de la fête du centième anniversaire de sa naissance, en 1916, quelque chose comme la glorification solennelle d'un mode particulier de « vertu allemande, » ayant pour trait dominant le mélange d'une rudesse volontiers un peu bourrue et d'une austère droiture, incapable de se plier jamais à la moindre considération de plaisir ou d'intérêt personnels. Je crains seulement que la récente publication, par Mlle Hermance Strakosch, des *Lettres de Gustave Freytag à sa Femme* ne rende, dorénavant, assez malaisée la poursuite de ce beau projet d'apothéose littéraire et patriotique.

Mlle Hermance Strakosch est la fille d'un très honorable professeur et journaliste allemand qui, un jour de l'année 1883, étant venu donner une conférence à Wiesbade, avait cru devoir se munir d'une lettre d'introduction auprès de l'un des plus notoires habitans de l'endroit, le romancier Gustave Freytag, âgé alors d'environ soixante-huit ans. M. Strakosch se trouvait accompagné de sa jeune femme, qui, elle, ne devait guère avoir qu'une vingtaine d'années ; et encore bien que Freytag eût lui-même auprès de soi, à ce moment, sa seconde femme, dont la santé venait d'être gravement compromise par une série trop rapide de pénibles grossesses, Mlle Strakosch nous affirme que, tout de suite, une affection très ardente était née entre sa jeune mère et l'illustre vieillard. L'année suivante, Freytag avait eu de nouveau l'occasion de revoir Mme Strakosch, qui, cette fois, s'était employée de son mieux à le divertir des ennuis que lui avait causés l'obligation de faire enfermer sa pauvre femme dans une maison de santé. Après quoi les Strakosch s'en étaient retournés à Vienne; et, selon toute apparence, le romancier ne pensait plus guère à son aimable admiratrice, qui, de son côté, semblait parfaitement heureuse de procurer chaque année un enfant de plus à son mari, lorsque, le 3 décembre 1885, le hasard ayant ramené le conférencier et sa femme à Wiesbade, Freytag a eu l'idée de demander à Mme Strakosch s'il ne lui plairait pas de goûter avec lui chez un pâtissier, et puis de faire, en sa compagnie, une petite promenade aux environs de la charmante ville d'eaux rhénane. Le billet, tout respectueux, qui contenait cette invitation est immédiatement suivi, dans le recueil publié par Mlle Hermance Strakosch, de la lettre que voici, datée du 5 décembre 1885 :

Bien-Aimée ! Merci de ton petit souvenir, dont chaque mot demeure profondément gravé dans mon âme fidèle ! Remerciemens et saluts bien

chauds! Je comptais aller à la gare, en dépit de toutes mes sages réflexions: mais maintenant je vais rester chez moi, car je ne saurais espérer d'obtenir là-bas, en présence d'étrangers, un adieu plus tendre que celui que tu m'as envoyé. Et moi aussi, j'aspire à ce grand idéal de notre vie : le revoir! Tout arrivera comme tu le désires. Reste toujours bonne pour ton fidèle ami!

Et, depuis lors, jusqu'au jour du 9 avril 1891 où Gustave Freytag, âgé de plus de soixante-quinze ans, et ayant obtenu du prince régnant de Cobourg-Gotha l'annulation de son mariage avec sa seconde femme, a épousé en troisièmes noces la jeune Mme Strakosch, — qui, elle-même, avait enfin réussi à se séparer légalement du père de ses quatre enfans, — pendant ces longues années le vénérable auteur de *Doit et Avoir* n'a plus cessé d'écrire chaque jour à sa « bien-aimée » des lettres débordantes de passion amoureuse, d'étranges lettres dont la série absolument complète vient d'être publiée par l'une des filles de la dernière Mme Freytag, à la grande surprise des lecteurs allemands.

C'est là, je n'hésite pas à l'affirmer, une correspondance tout à fait unique dans son genre, sans rien d'équivalent pour le fond non plus que pour la forme. Ou plutôt, la forme des lettres du vieux Freytag, tout insolite qu'elle puisse nous apparaître dans une correspondance imprimée, est exactement celle des effusions ordinaires d'un collégien qui s'est soudain épris d'une belle cousine. D'un bout à l'autre de l'épais volume, et se reproduisant de lettre en lettre avec une monotonie bien vite fatigante, une pluie ingénue de baisers, de caresses, d'exclamations enthousiastes, de métaphores où Mme Strakosch est galamment comparée à des fleurs ou à des oiseaux, et puis encore d'allusions, — parfois assez gênantes pour le lecteur, — à tous les détails de la merveilleuse beauté corporelle et spirituelle de la « bien-aimée. » La personne entière de celle-ci nous est dévoilée, décrite, vantée jusque dans ses recoins les plus secrets. Freytag ne se lasse pas de célébrer la lourde masse sombre des cheveux, l'éclat sensuel de deux grands yeux gris aux reflets changeans, les contours délicats d'un nez et d'une bouche qui « appellent le baiser, » la riche magnificence d'une « gorge de déesse ; » et aussi bien une note de Mlle Hermance Strakosch nous informe-t-elle de l'habitude qu'avait prise le vieux romancier, depuis les premiers temps de la liaison, de porter jour et nuit autour de son cou, — un peu à la façon d'un scapulaire, — un sachet où se trouvaient contenus le portrait de l'amie et une boucle de ses cheveux. Impossible d'imaginer une aventure d'amour plus banalement juvénile, — pour ne pas dire : enfantine, —

avec toute sorte de menus artifices traditionnels, comme par exemple la désignation des deux amans sous d'innombrables surnoms tendres ou comiques. Et tout cela ne nous semblerait que médiocre, fastidieux, et un peu ridicule, si nous pouvions oublier les circonstances « historiques » de la naïve idylle : mais comment ne pas nous rappeler toujours, au contraire, en lisant ces six cents pages in-octavo d'un texte très serré, que l'amoureux qui s'épanche ainsi devant nous est un vieillard septuagénaire s'adressant à une jeune femme de vingt-cinq ans, et travaillant, en fin de compte, à obtenir d'elle qu'elle abandonne le père de ses enfans pour venir amuser les quelques brèves années que lui-même, ce vieillard, aura encore à vivre ?

Dira-t-on que c'est probablement la jeune femme qui a, de son plein gré, entretenu et stimulé l'amour sénile du romancier, trop heureuse de sacrifier ses devoirs d'épouse et de mère à l'ambitieux désir d'être la compagne d'un homme célèbre ? Oui, telle est bien la conclusion qui paraît ressortir de la lecture de ces lettres passionnées de Gustave Freytag ; et d'abord même celui-ci, par un scrupule de probité, se refuse manifestement à suivre sa « bien-aimée » dans les deux projets simultanés de divorce qu'elle lui suggère. « Puisque mon amie m'a autorisé à lui dire franchement ce que je souhaite pour elle, — écrit-il dans une lettre du 21 décembre 1885, — il faut donc que, pareil au capitaine d'un paquebot, je monte sur le pont et ordonne un arrêt de la marche. Car le fait est que mon amie s'inquiète, s'agite, et se sent incertaine. Or, ce n'est point du tout l'allure que je désire pour elle. Je lui demande et conseille le repos, un repos confiant et sûr. Que si mon amitié et ces calmes relations idéales peuvent constituer pour sa vie un ornement et un enrichissement, en ce cas ma bien-aimée n'a pas à craindre de continuer à appuyer toujours sa main sur un cœur qui ne bat que pour elle. Je veux la servir, et non pas lui devenir une cause de souci ! » Plus explicite encore, ce passage d'une lettre du 4 janvier 1886 : « Je crains que l'amitié nouvelle de ma chérie et sa correspondance avec des personnes lointaines ne risquent de diminuer son intérêt pour son entourage. A aucun prix cela ne doit être ! Que si elle veut que l'amitié qui fait tout mon bonheur lui soit également salutaire, il faut que cette amitié ne devienne pour elle qu'un renforcement et, — à moins que ceci atteste de ma part trop de vanité ! — un ornement de sa vie, rien d'autre, rien de plus. Car si notre amitié devait détruire, au lieu d'enrichir, elle serait alors un malheur et une injustice pour ma chérie elle-même et pour ceux à qui appartient sa vie ! »

Et voici enfin ce que nous lisons dans une lettre du 19 juin 1886 :

Conserver mes chères relations avec mon amie, c'est dorénavant mon principal souci; mais les conserver de telle manière qu'elles soient également, pour l'amie de mon cœur, un profit et non pas un dommage. Or ces relations ne peuvent absolument se prolonger que si, d'autre part, mon amie continue à demeurer dans des relations saines et normales avec tout ce qui fait d'elle madame la Professeuse et la mère de ses enfans. Un transfert de sa vie dans mon ménage, à moi, serait naturellement chose impossible, et signifierait sans faute la mort de notre chaud penchant réciproque. Que si mon amie, dans sa tendre exaltation d'à présent, fait peu de cas de tout ce qu'elle devrait sacrifier, de sa réputation, de sa famille, de l'estime qu'elle s'est acquise en maints endroits, c'est à moi que revient le devoir de mieux apprécier ces fondemens de son existence... *Je veux et je dois continuer à avoir d'elle une haute idée.* A quoi j'ajouterai que, moi-même, je me trouve lié d'une manière indissoluble.

Ainsi les premières lettres de Freytag nous font entendre maints échos d'une résistance loyale, qui démentent ce que sembleraient avoir déjà de trop docile ces mots de la mémorable lettre du 5 décembre 1885 : « Tout arrivera comme tu le désires ! » Mais non seulement toutes choses, nous le savons maintenant, ont fini par « arriver comme les désirait » Mme Strakosch : le fait est que celle-ci est même parvenue très rapidement, et sans la moindre peine, à vaincre ces scrupules initiaux de son vieil amoureux. Depuis la visite suivante des Strakosch à Wiesbade, surtout, nous sentons que Freytag a décidément cessé de lutter. Ses lettres sont désormais remplies d'allusions aux jouissances que lui vaudra son union plus ou moins prochaine avec la femme du conférencier viennois, lorsque lui-même et elle auront réussi à se délivrer de leurs « entraves » présentes; et à tout moment des notes de Mlle Hermance Strakosch nous apprennent que tel ou tel sobriquet, dans les lettres du vieillard, désignent le rival qu'il s'agit d'évincer, tout de même que l'expression : « la malade » signifie la seconde femme de Freytag, dont il importe aussi que l'on se débarrasse. Sur quoi nous avons beau reconnaître, au fond de toute l'aventure, l'habile main d'une jeune femme qui s'est promis de ne rien négliger, — ni, non plus, de ne reculer devant rien, — pour atteindre ses fins : nous n'en éprouvons pas moins l'impression que Gustave Freytag aurait dû apporter un peu plus d'énergie à une sorte de conflit amoureux où se trouvaient en jeu sa propre gloire et le bonheur futur d'une nichée d'enfans. « Un de ces êtres d'exception qui vivent un peu pour soi-même, un peu pour leurs amis, mais bien plus encore

pour leur peuple : » n'était-ce pas ainsi qu'il s'était naguère défini, et une telle conception de son rôle n'impliquait-elle pas, chez lui, la possibilité tout ensemble et l'obligation de se priver, à plus de soixante-quinze ans, de plaisirs ne pouvant être obtenus qu'au prix de la souffrance et du déchirement d'autres cœurs?

Et le plus triste est que lui-même, ce vieillard justement fier du long passé de droiture qu'il avait derrière soi, lui-même a désormais complètement oublié ses anciens principes moraux de désintéressement et de résignation, sous l'effet de l'espèce de hantise sensuelle dont il était possédé. Volontiers désormais il aurait proclamé devant tout « son peuple » la faculté pour l'homme célèbre, — ou peut-être pour tout homme en général, — de cueillir librement toutes les fleurs de plaisir qu'il rencontre à portée de sa main. Il faut l'entendre s'indigner de la longanimité avec laquelle le vieux Gœthe, — qui n'avait d'ailleurs encore que cinquante ans, — s'accommodait de partager les faveurs de Mme de Stein avec le mari légitime de celle-ci. Le droit absolu du vieillard à profiter des jouissances de la vie : tel est dorénavant le dogme fondamental de l'honnête et consciencieux moraliste de *Doit et Avoir*, en qui ses compatriotes s'obstinent à admirer le plus parfait représentant de la « bourgeoisie » allemande ! « Relève la tête, ma chérie, — écrit-il à Mme Strakosch, — et appuie-la sur mon épaule, comme la noble fiancée d'un homme plein d'orgueil, et qui porte sa propre tête pour le moins aussi haut que le plus fier des enfans de sa race ! Et que si j'attends et désire quelque chose de la postérité, c'est simplement que celle-ci conserve mon image avec la tête de mon Ilse sur mon épaule, pendant que, de l'une de mes mains, je bénis son front. En vérité, je voudrais lui assurer une existence immortelle, autant du moins que cela est possible à l'homme, et rendre chère sa figure aux générations à venir. La bien-aimée, la fiancée, la femme d'un poète, du poète le plus indépendant qui existe aujourd'hui en Allemagne, voilà ce qu'est mon Ilse ! Ah ! chère Ilse, ne crains pas d'élever la tête, car nous sommes deux princes du royaume des esprits ! »

J'aime à croire que le vieux romancier se trompait en cela, et que les croyances morales de ses compatriotes, comme aussi leur délicatesse et leur goût intimes, n'ont pas subi maintenant encore l' « évolution » qui leur permettrait de se complaire, autant qu'il le faisait lui-même, à cette image d'un écrivain de soixante-quinze ans caressant d'une main tremblante, sous prétexte de « bénédiction, » le jeune front

d'une « fiancée » acquise moyennant un double divorce. Je dirai plus : il n'y a pas jusqu'à la renommée purement « littéraire » de Gustave Freytag qui ne risque d'être fâcheusement desservie par la publication de ses *Lettres à sa Femme*. Car, en premier lieu, on ne saurait se figurer l'étonnante et navrante sécheresse d'esprit que révèlent ces lettres enflammées d'amour. Lorsque le tendre « fiancé » septuagénaire a achevé de débiter sa ration quotidienne de baisers, de complimens, et d'allégories, nous le voyons fort embarrassé de remplir de sujets moins « brûlans » le reste de sa feuille ; et c'est d'une manière quasi invariable qu'il en vient, dans cette partie « profane » de ses lettres, à analyser brièvement le contenu de son « courrier » du matin. De jour en jour, il détaille à « son Ilse » les lettres qu'il a reçues et ce qu'il y a répondu. Avec cela, toujours cette absence totale, — anormale, — de « poésie » qui déjà se révélait à nous dans les romans et les autres écrits publics de l'auteur de *Doit et Avoir*. Croirait-on que ce descendant d'une longue lignée de pasteurs s'alarme de découvrir, chez son unique fils, des « besoins religieux? » Là encore, peut-être s'est-il laissé imprégner des opinions « libérales » de Mme Strakosch, dont sa fille nous informe qu'elle « n'avait jamais voulu croire à la chimère d'une vie future? » Mais le fait est qu'il parle à sa fiancée, avec une inquiétude manifeste, de l'inquiétude que lui causent ces « besoins religieux » de son fils. « J'ai du moins l'espoir, — ajoute-t-il, — que, avec l'éducation donnée à mon jeune Gustave, cette religiosité ne pourra pas exercer sur lui une influence trop funeste. Car la formation historique des enfans, telle qu'ils la reçoivent dans les lycées, est toujours défavorable à toute rêvasserie confessionnelle, même chez les natures les plus sentimentales. »

Un autre des traits caractéristiques du vieux romancier allemand est son indifférence, — ou plutôt même son aversion, — pour la littérature sous toutes ses formes. Jamais Freytag, dans ses entretiens intimes avec sa « fiancée, » ne s'arrête volontiers sur l'œuvre d'aucun de ses confrères, anciens ou récens. Vainement on chercherait à travers le gros volume la moindre mention des noms glorieux d'un Lessing ou d'un Schiller, non plus que de l'un quelconque des grands conteurs allemands du XIXe siècle, tels qu'un Gottfried Keller ou un Fritz Reuter, un Théodore Fontane ou un Conrad Ferdinand Meyer. Gœthe lui-même ne figure, dans le volume, qu'à propos de ses relations avec Mme de Stein, et de ce que ces relations du poète, comme je l'ai dit, ont eu d'inférieur en beauté (mais surtout en agrément sensuel) auprès de celles de Freytag avec Mme Strakosch. Évidemment, le vieillard

a désormais dépouillé ce que j'appellerais sa livrée littéraire. Jugeant son œuvre achevée, il s'est senti le droit de ne plus s'occuper des destinées d'un art qui, de tout temps, n'avait été pour lui qu'une « profession, » — après avoir d'ailleurs apporté à l'exercice de cette profession tout le zèle d'un honnête et scrupuleux artisan, pendant les longues années de son « activité. » Un écrivain définitivement « retiré » de la littérature, c'est ce que nous apparaît maintenant l'ancien auteur de *Doit et Avoir;* et comme il n'a emporté dans sa « retraite » que l'abondante série de ses propres œuvres, il se trouve que celles-ci lui tiennent lieu du reste des productions du génie humain. A chaque instant le vieillard cite des passages de ses romans ou de ses drames, y choisit des points de comparaison avec les hommes ou les choses de la réalité présente, ou bien encore s'ingénie à en rappeler l'éminente portée historique.

Le seul sujet qui dorénavant l'intéresse, en dehors de sa passion amoureuse, est la politique; et c'est aussi au contenu politique de ses lettres que le volume publié par Mlle Hermance Strakosch doit une bonne partie de l'émotion qu'il a provoquée dans toute l'Allemagne. Admis autrefois dans l'intimité du prince Ernest de Cobourg-Gotha, en effet, Freytag a été amené de nouveau à rechercher sa faveur lorsqu'il a résolu d'obtenir que le vieux prince, usant à son propos d'une prérogative féodale de ses ancêtres, décrétât l'annulation de son mariage avec sa seconde femme. De là maintes visites et maints entretiens au cours desquels notre amoureux a eu l'occasion d'apprendre une foule de petits détails curieux, notamment sur le renvoi de Bismarck et sur tous les premiers actes du jeune empereur. Le prince de Cobourg lui a raconté, par exemple, que c'est à lui que l'Empereur a confié la délicate mission de tenter une démarche suprême auprès de Bismarck, pour éviter l'éclat d'une rupture ouverte.

Cette rupture, d'après ce que m'a expliqué le grand-duc, n'est point venue de tel ou tel dissentiment particulier, mais bien d'un profond conflit touchant la suprématie. L'Empereur s'est plaint au grand-duc de ce que Bismarck se fût terré pendant trois mois à Varzin, sans vouloir écouter l'invitation que lui faisait son maître de rentrer à Berlin pour y traiter avec lui de choses importantes, et sans même prendre la peine de répondre à l'un de ces appels impériaux. Bismarck a accueilli le grand-duc avec des embrassemens et des larmes; il pleurait comme un enfant. Mais quand son visiteur lui a exposé les griefs de l'Empereur, il a répondu que sous Guillaume Ier il s'était accoutumé à laisser mûrir longuement les choses dans sa tête, et qu'à plus d'une reprise il lui avait fallu méditer ainsi pendant

des mois avant de donner sa réponse. Et puis surtout, d'après ce que raconte le grand-duc, Bismarck s'est trouvé offensé, d'une manière tout à fait puérile, de ce que l'Empereur eût accordé l'ordre de l'Aigle Noir à l'un de ses collègues qu'il détestait, le ministre d'État Bœtticher. En résumé, la déchirure ne pouvait absolument pas être recousue. Quant à ce qui est de la personne du jeune Guillaume, là-dessus le grand-duc m'a énoncé des jugemens pleins des plus belles espérances. Il m'a vanté l'adresse déployée par l'Empereur à se créer une entente parfaite avec les autres grands princes au moyen de relations personnelles avec eux. Le susdit Guillaume aurait même une affection toute particulière pour l'empereur François-Joseph, et qui, jusqu'à un certain point, se trouverait payée de retour.

Une autre fois, Freytag décrit à Mme Strakosch l'agitation et la colère de l'ex-chancelier : « Bismarck se démène dans son château, et est sur le point de recourir aux journaux pour épancher sa mauvaise humeur, trop longtemps contenue. Un visiteur l'ayant félicité de l'adieu vraiment grandiose que lui avaient organisé les Berlinois, il a répondu : *Oui, c'était très beau, un superbe enterrement de première classe!* Lorsqu'il a remis à l'Empereur un mémoire de vingt feuilles demandant son congé, il l'a fait avec la conviction que l'Empereur allait lui renvoyer aussitôt le papier et le supplier de rester près de lui; sa déception a été énorme, quand il a vu sa prétendue requête acceptée sur-le-champ... Il se plaint devant tout le monde, se représente comme la victime d'un traitement affreux, menace de poursuivre son action politique comme député au Reichstag, voire comme journaliste. Et cependant il est sûr que l'Empereur lui a rendu, sans le savoir, le plus grand service qui pouvait lui être rendu : il l'a empêché de laisser voir trop clairement, devant le Reichstag et devant le monde entier, qu'il était devenu vieux et incapable de saisir désormais tous les divers côtés d'un problème. Mais lui, Bismarck, qui ne comprend pas du tout ce précieux privilège de pouvoir achever sa carrière sans déchéance, court à présent le danger de révéler spontanément aux hommes toutes ses faiblesses : son besoin de domination, sa rancune aveugle contre tous ceux qui gênent son ambition, son égoïsme sans mesure, et son manque de noblesse intérieure. Ce malheureux va, de son gré, se rapetisser dans ses vieux jours, gâter misérablement la grande image qu'il laissait de soi à la postérité. » — (Et comment ne point songer à la triste manière dont l'auteur de ce jugement, vers le même temps, était en train, lui aussi, de « se rapetisser dans ses vieux jours! »)

Mais bien plus encore que ces « indiscrétions » rapportées par

Freytag de ses rencontres avec le grand-duc de Cobourg-Gotha et d'autres grands personnages, ce sont les allusions du vieux romancier au défunt empereur Frédéric qui ont mis en émoi l'opinion allemande. L'auteur de *Doit et Avoir* avait été jadis l'un des membres principaux du groupe restreint de journalistes et d'hommes politiques rassemblés autour de soi par le fils et héritier du vieil empereur Guillaume. Plus tard, cette espèce de petite cour « libérale, » et volontiers « anti-bismarckienne, » s'était dissoute, — sous l'influence de la princesse-héritière, croyait Freytag, et aussi n'allait-il plus cesser de haïr passionnément cette « Anglaise, » coupable de lui avoir fermé l'accès familier du prince : mais celui-ci n'en était pas moins resté en des termes cordiaux avec son ancien confident. La veille encore de son avènement au trône, il avait adressé à Freytag une longue lettre, toute remplie d'affectueux éloges, et que l'on pourra voir reproduite en fac-similé dans le volume publié par Mlle Hermance Strakosch. Aussi avait-on été déjà grandement surpris lorsque, durant l'automne de 1888, le vénérable écrivain que l'on savait l'ami de l'Empereur défunt avait fait paraître un volume de *Souvenirs personnels* où il donnait à entendre que le père de Guillaume II n'avait pas été du tout le « héros » que l'on supposait, ni, non plus, l'austère « libéral, » n'aspirant au trône qu'afin d'assurer l'émancipation de son peuple. Comme l'écrit quelque part le romancier lui-même, dans une de ses lettres à sa « fiancée, » cette publication de ses *Souvenirs sur l'empereur Frédéric* lui a valu, pour la première fois, d'amers reproches de la part de tout son parti politique de naguère : sans compter que l'on n'a point manqué de noter le soin qu'il a pris de soumettre d'avance son volume au nouvel Empereur, et l'empressement qu'a mis ce dernier à le féliciter de l'exactitude d'un portrait tendant à détruire de fâcheuses « légendes. » Incontestablement, il y a eu là, tout au soir de la vie littéraire (et à l'aurore de la vie amoureuse) de Gustave Freytag, un incident qui, déjà, a commencé à ébranler dans les esprits allemands la solidité d'une autre « légende, » celle-là consistant à se représenter l'illustre écrivain comme un vieux chêne de ses forêts natales. Bien des gens se sont demandé, depuis lors, si le plus « prosaïque » de leurs romanciers était bien, cependant, ce farouche Germain à l'âme indomptable que l'on s'était figuré jusque-là. Et voici que, dans le recueil de ses lettres à Mme Strakosch, le vieillard achève de nous montrer combien peu l'embarrassaient les scrupules ordinaires de la reconnaissance !

Non pas, à dire vrai, qu'il accuse jamais ouvertement son ancien

protecteur de cette duplicité, de cette hypocrisie dont nous sentons qu'il le soupçonne au secret de son cœur ! L'admiration respectueuse, — et décidément invincible, — qu'il devine chez sa « fiancée » à l'égard de l'auguste rempart du « libéralisme » suffirait pour l'empêcher d'aller trop loin, dans l'expression de sa pensée intime. Le prince que nous révèlent ses lettres est simplement une espèce de niais, un pauvre homme bien incapable de toutes les belles aspirations qu'on lui prête, et n'ayant jamais vu, dans son timide « libéralisme, » qu'une occasion de se rendre populaire à peu de frais. « Mes observations personnelles touchant la personne du défunt Empereur, écrit-il, forment un contraste violent avec l'image qu'a fait naître, dans le cœur des Allemands, leur besoin instinctif de se créer des figures idéales qu'ils puissent vénérer et aimer. » Ou bien encore, à propos des flatteries qui doivent entourer le jeune empereur Guillaume au début de son règne : « Son pauvre père, lui, manquait tout à fait du don précieux de l'indépendance intérieure ; et toujours il éprouvait une impression de désarroi en présence de la moindre suggestion nouvelle. » Le vieux romancier ne se souvient-il pas d'avoir reconnu, chez le « malheureux » prince, jusqu'à des traces de cette « religiosité » qui est, à ses yeux, le signe infaillible de la débilité d'esprit? « Il y avait chez lui une petite piété à la manière de ses ancêtres; et l'influence d'un croyant aurait risqué de le faire tomber entièrement dans la rêvasserie religieuse. » Il affirme que, depuis la disgrâce de l'un des conseillers du prince, écarté d'auprès de lui par la jalousie et la rancune de la princesse, « le pauvre Frédéric n'a plus cessé de s'agiter dans le vide, sans savoir à quelle branche s'accrocher. » Et aussi Freytag, qui, d'autre part, se croit tenu de rendre compte à « son peuple » de ses relations avec l'empereur Frédéric, se demande-t-il s'il lui sera jamais possible d'« écrire sur le prince quelque chose qui soit pleinement vrai, et qui, pourtant, ne blesse pas les sentimens enthousiastes du lecteur allemand ? »

Cette nuance de mépris mêlé de pitié se retrouve, tout au long du volume, chaque fois que le romancier a l'occasion de mentionner l'empereur défunt. Écoutons-le parler à « son Ilse » d'un bruit suivant lequel le prince aurait laissé 37 gros cahiers de notes ou de souvenirs personnels :

Il se pourrait que l'histoire renfermât une part de vérité : mais 37 volumes de mémoires, jamais le prince n'aurait pu les écrire! Je connais d'ailleurs certains morceaux du recueil, et je ne crois pas qu'il s'y trouve rien d'intime touchant la femme du prince : car il ne faisait aucunement secret de ces cahiers, et employait un secrétaire pour les rédiger. A

beaucoup près, l'immense recueil est formé surtout de découpures de journaux. Le pauvre homme enregistrait soigneusement toute allusion publique à sa personne; il rassemblait joyeusement les moindres éloges; et c'est à découper et à coller ces misérables riens qu'il passait le plus gros de ce qu'on était convenu d'appeler ses heures de travail. Je crains qu'un aperçu du fameux recueil ne donne une bien triste image de ses plus grandes faiblesses ; et certes l'on ne peut pas savoir mauvais gré à la veuve de son désir de réserver tout cela pour les archives secrètes de la famille. Les quelques passages des écrits intimes de l'Empereur que l'impératrice Frédéric voudra bien publier, sûrement ces passages-là auront été accommodés de telle manière qu'ils ne puissent avoir qu'une très petite valeur historique.

Mais surtout, nous avons l'impression que le « pauvre » empereur Frédéric, tout de même que le reste des hommes et des choses, n'a plus dorénavant le moindre intérêt pour le vieux Freytag, complètement « envoûté » par la force croissante de son amour. « J'apprends à l'instant, — écrit-il le 15 juin 1888, — que l'Empereur est mort ce matin, à onze heures et demie. Mais il m'arrive aussi une chère petite lettre au crayon de mon Ilse. Merci profondément, douce et chère âme ! Comme dit le père de l'autre Ilse, dans mon *Manuscrit perdu :* Sois brave, mon enfant, car la vie est pesante ! » Une fille de Mme Strakosch était souffrante, ce jour-là; et c'est à ce sujet que le « fiancé » septuagénaire rappelle une phrase de l'un de ses romans. Puis, dans sa lettre du lendemain : « Que sont pour moi tous les empereurs de la terre en comparaison de ma souveraine, ce point central du monde, cette unique joie et cet unique souci de ma vie? » L'univers entier a maintenant cessé d'exister, pour le vieillard épris des jeunes yeux de « son Ilse. » Et que s'il plaît par hasard à la postérité de se souvenir du consciencieux auteur de *Doit et Avoir*, toujours maintenant il faudra qu'elle se le représente sous la forme que viennent de nous révéler ces *Lettres à sa Femme*, pieusement agenouillé aux pieds d'une « souveraine » dont l'attrait tout-puissant lui a fait oublier non seulement les autres créatures de Dieu, mais jusqu'à son propre précieux « privilège » passé « de pouvoir achever sa carrière sans déchéance. »

T. DE WYZEWA.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Nos lecteurs ont été sans doute plus affligés que surpris des nouveaux incidens balkaniques. Ils présentent l'humanité sous un triste jour, mais ils sont logiques, et, s'ils ne s'étaient pas produits aujourd'hui, ils l'auraient fait demain, ou après-demain. L'imagination populaire, qui a chez nous la puissante, mais décevante faculté de voir les choses comme elle les désire, avait inventé des alliés de fantaisie qu'une aspiration commune, généreuse et libératrice, avait tournés et précipités contre la Turquie dans une nouvelle croisade en vue de l'affranchissement de la Macédoine. Croisade si l'on veut ; celles d'autrefois n'ont pas été non plus toujours édifiantes ; mais les croisés du XIe siècle ignoraient, en partant pour la Terre Sainte, quels sentimens encore obscurs l'intervention de la politique développerait en eux, tandis que les croisés du XXe savaient fort bien d'avance ce que deviendrait leur alliance, dès qu'ils seraient en présence d'un butin à se partager. Ils avaient les uns pour les autres une haine historique, atavique, des mieux conditionnées, qui devait se traduire, à la première occasion, en un conflit sanglant. La seule question était de savoir si l'événement fatal ferait explosion tout de suite ou un peu plus tard. Il y avait des présomptions dans un sens et dans l'autre ; en fin de compte, l'impatience bulgare l'a emporté ; le choc s'est produit, et la belle, mais complaisante idylle, dans laquelle les esprits s'étaient naïvement complu, s'est dissipée du jour au lendemain. Les libérateurs de la Macédoine s'en disputent les morceaux, et Salomon lui même aurait de la peine à prononcer entre eux sa sentence, car, aussi bien les uns que les autres, ils aimeraient mieux que la proie fût anéantie qu'attribuée à l'ennemi. Le mot d'ennemi est, en effet, celui qu'ils emploient pour se désigner mutuellement.

Dire que l'événement était inévitable dans un temps donné n'est pas l'excuser, ni encore moins justifier la manière dont il a fait explosion. Nous avons vu bien des violations plus ou moins odieuses du droit des gens : aucune ne l'est plus que la perfide agression des Bulgares contre les Serbes et les Grecs, et malheureusement, il n'y a pas de doute que le coup n'a eu rien de spontané; il a été préparé de longue main, calculé avec soin, exécuté avec audace. Cependant les négociations continuaient et les divers gouvernemens se tournaient tous du côté de Saint-Pétersbourg où ils semblaient voir, dans l'empereur Nicolas, l'arbitre de leurs différends. Après avoir longtemps discuté et disputé, ils en étaient venus au point d'accepter, ou peu s'en fallait, l'arbitrage sans conditions : les engagemens antérieurs seraient, disait-on, interprétés largement. On en était là, les apparences étaient favorables, le calme était presque revenu dans les esprits, lorsque, subitement, l'armée bulgare a attaqué les armées serbe et grecque au point précis où avait eu lieu leur jonction et avec l'intention évidente de les séparer. Les fusils ne sont pas partis tout seuls; ceux qui les ont tirés savaient fort bien ce qu'ils faisaient; ils avaient choisi l'endroit et l'heure de leur agression. On a besoin de se rappeler le mot de Bismarck, que l'indignation n'est pas un sentiment diplomatique, pour ne pas s'y livrer tout entier. Nul ne peut prédire quelle sera la suite des événemens, comment ils se dérouleront, à quoi ils aboutiront; mais, quel qu'en soit le dénouement, l'acte initial du gouvernement et de l'armée bulgares restera sur eux une tache qui ne s'effacera pas aisément. Hier encore, les Bulgares étaient les héros des Balkans; on admirait ce petit peuple, si courageux, si énergique; on applaudissait son roi, si habile, si perspicace, si opportun dans ses déterminations. Que reste-t-il aujourd'hui de tout cela? On aurait tort sans doute, après avoir exagéré dans un sens, d'exagérer dans l'autre. La Bulgarie demeurera toujours un des facteurs essentiels de la politique des Balkans; mais la légende chevaleresque qu'on lui avait faite est dissipée. A travers le soldat tenace et intrépide qui conserve ses qualités, on a aperçu le politique sournois et cauteleux qui ne connaît aucun scrupule et dont il faut se défier. En tout cas, — et sur ce point, dans la morale qu'il s'est faite, le gouvernement bulgare sera sans doute d'accord avec nous, — quand on tente un coup de main comme le sien, il faut le réussir et, jusqu'ici, le gouverment bulgare ne l'a pas réussi du tout. En quelque quarante-huit heures, il a, sinon perdu, au moins compromis la situation admirable qu'il avait dans les Balkans et en Europe. On s'est aperçu qu'il était

moins fort qu'on ne le croyait, résultat fâcheux pour un gouvernement qui n'apprécie que la force et la met au-dessus de tout. Le prestige de la Bulgarie était grand; il a baissé de plusieurs degrés dans l'estime du monde.

Nous ne raconterons pas les événemens militaires. Ils sont d'ailleurs encore trop confus pour qu'on puisse dire de quel côté la fortune inclinera définitivement sa balance. Mais les Serbes et les Grecs ont repris les positions qu'ils avaient perdues et ils soutiennent la lutte sans infériorité. Dans la colère, parfaitement légitime, du premier moment, les Grecs ont sommé de déposer les armes les Bulgares qui figuraient à côté d'eux dans l'occupation de Salonique. Les Bulgares s'y sont naturellement refusés, mais ils n'étaient pas en nombre et, après quelques heures de résistance, ils ont dû s'incliner devant l'emploi du canon. Les Grecs sont donc, pour le moment, les seuls maîtres de Salonique. Ce n'est d'ailleurs là qu'un incident dans une bataille qui se poursuit sur toute la ligne de front des trois armées. Le sang coule à flots. Les morts, les blessés, les prisonniers atteignent des chiffres très élevés. Lorsqu'on se bat entre frères ennemis, la fureur atteint tout de suite son maximum d'intensité. Les correspondances des journaux ne parlent que des atrocités qui ont été commises : elles sont épouvantables. On commence même à remonter plus haut et à avouer que, pendant la guerre contre les Turcs, ces atrocités ont atteint, notamment du côté bulgare, un niveau impressionnant. Malheureux pays que celui où le précepte de l'Évangile : Aimez-vous les uns les autres ! est remplacé par celui-ci : Massacrez-vous les uns les autres ! Il ne semble pas que la disparition du Turc modifie sensiblement des habitudes invétérées. Les principes d'humanité relative qui ont été introduits peu à peu dans la pratique de la guerre ne sont pas mieux respectés sur les bords du Vardar que les traités signés hier et dont l'encre n'est pas encore sèche. Aucune bonne foi, aucune loyauté.

La première impression qu'on a éprouvée en Europe, à la nouvelle des événemens balkaniques, a été, — et nous souhaitons qu'on y persiste, — que, puisqu'il avait été impossible d'empêcher Bulgares, Serbes et Grecs de se jeter les uns sur les autres et de s'aborder à la baïonnette, il n'y avait qu'à les laisser s'entr'égorger en attendant le moment d'intervenir, soit entre un vainqueur et un vaincu, soit entre des adversaires également fatigués et épuisés. Avant tout, il fallait éviter que la guerre ne se généralisât, c'est-à-dire que les grandes Puissances ne fussent entraînées à y prendre part. Pendant la guerre des alliés balkaniques contre les Turcs, l'Europe est parvenue à loca-

liser le conflit, à en limiter le champ clos, et à conserver elle-même, dans la paix, la liberté de ses mouvemens. Nous espérons qu'il continuera d'en être de même. Si les Balkaniques veulent à tout prix se battre, qu'ils le fassent, mais que l'Europe conserve son sang-froid et ne se croie pas obligée, pour des intérêts contestables et qui d'ailleurs se font équilibre, d'entrer dans un jeu aussi dangereux. Toutes les grandes Puissances sont pacifiques. Ni la France, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, ni l'Italie, n'ont d'intérêts assez grands ou assez urgens dans les Balkans pour être tentées de se départir de l'abstention. Quant à l'Autriche et à la Russie, leurs intérêts sont plus directs sans doute et plus pressans, parce qu'ils sont plus proches, mais elles ont plus de chances de les faire prévaloir par la diplomatie que par la guerre, avec les terribles hasards que celle-ci comporte. Que n'a pas obtenu l'Autriche, par la seule force de sa position et de sa détermination? De larges satisfactions, de solides garanties lui ont été données. Aurait-elle obtenu davantage par d'autres moyens? Rien n'est plus douteux. Toutes les guerres qui ont eu lieu dans le monde, depuis un demi-siècle et plus, ont été fertiles en surprises déconcertantes. Grande leçon de prudence pour les gouvernemens et pour les peuples! Quant à la Russie, en plein développement économique, en pleine et prodigieuse croissance, elle a tout à attendre du temps. La paix aujourd'hui, à quelque point de vue qu'on se place, est donc conforme à l'intérêt bien entendu de toutes les grandes Puissances, et c'est pour cela qu'elle sera maintenue. Nous ne nous faisons d'ailleurs aucune illusion : si une seule Puissance croyait avoir plus à gagner à la guerre, la paix serait bien compromise. A coup sûr, le pacifisme n'est pas en progrès et l'accumulation croissante des forces militaires dans toute l'Europe montre bien ce qu'il faut en penser. Ce qui empêche la guerre d'éclater, c'est que chacun a le sentiment qu'elle serait incertaine dans ses résultats, mais effroyable dans son exécution et dans ses conséquences. Ce sentiment est excellent, puisqu'il retient : il faut l'entretenir avec soin en maintenant l'équilibre des forces qui est aujourd'hui la meilleure et probablement la seule garantie du maintien de la paix. Nous vivons dans un monde ultra-réaliste où la force règne en maîtresse, avec une telle clarté d'évidence que les aveugles seuls peuvent en douter.

A la politique d'abstention et de non-intervention, il faut pourtant faire une exception pour la Roumanie : si la guerre se poursuit dans les Balkans, — et comment ne s'y poursuivrait-elle pas? — la Roumanie se prépare à y prendre part. Elle mobilise son armée. Mais il

est juste de dire que, contrairement à certains exemples qui lui ont été donnés, elle n'a pris personne en traître : elle a très correctement avisé les grandes Puissances de l'Europe et les petits États des Balkans de ce qu'elle ferait dans l'hypothèse où la guerre éclaterait entre ces derniers. On dit qu'un homme averti en vaut deux. Si le fait est vrai de la plupart d'entre eux, il ne l'est pas des Bulgares : ils étaient avertis de ce que feraient les Roumains en cas de guerre, et cela ne les a pas empêchés de la déclancher avec une si extraordinaire imprudence qu'on ne trouve pas d'autre mot que celui de démence pour caractériser leur résolution. On verra dans un moment à quel péril ils se sont exposés. Quant à la Roumanie, sa résolution est si naturelle, si logique, si légitime, qu'il était facile de la prévoir, quand bien même elle ne l'aurait pas notifiée à l'Europe avec une parfaite loyauté. Au moment de la guerre des alliés balkaniques contre l'Empire ottoman, la Roumanie s'est abstenue. Peut-être s'en est-elle quelque peu repentie depuis. Elle n'avait pas prévu, et elle n'était pas la seule dans ce cas, ce que la victoire des alliés aurait de rapide et de foudroyant, ce que l'effondrement de la Turquie aurait de complet et de décisif. N'avait-elle pas le temps de voir venir les choses, de s'en accommoder, ou plutôt de les accommoder à ses intérêts essentiels? Elle l'a cru; elle s'est trompée. Les événemens ont déjoué ses prévisions. En tout cas, si la Roumanie avait jugé à propos d'intervenir, elle aurait dû le faire avant l'ouverture des opérations militaires; elle aurait pu alors imposer ses conditions, sans que personne trouvât à y reprendre. La guerre une fois engagée, il n'en était plus de même. Quel que fût le sentiment secret, discret, des gouvernemens, à mesure que les hostilités se poursuivaient, les peuples s'étaient pris d'une telle admiration pour les alliés balkaniques, et cette admiration était doublée d'une telle sympathie que, si la Roumanie était intervenue à ce moment, ou si même elle avait mobilisé, elle aurait été un objet d'horreur; on l'aurait accusée de frapper d'un coup de poignard par derrière les vaillans alliés, les chevaleresques chrétiens qui portaient le drapeau de la civilisation contre la barbarie ottomane. Dans cette lutte qu'on avait peut-être eu tort de laisser s'engager entre la Croix et le Croissant, la Roumanie aurait provoqué contre elle la réprobation universelle, si elle avait paru se prononcer pour celui-ci contre celle-là. Et c'est pourquoi, s'étant abstenue au début, elle devait le faire jusqu'au bout. Mais, lorsque la victoire des alliés a été un fait accompli, la situation a changé pour la Roumanie : elle a pu, sans faire scandale, songer à ses intérêts, ou plutôt parler en leur nom,

car elle n'avait pas cessé d'y songer, et ces intérêts, elle les a définis en termes parfaitement clairs : elle les a fait consister dans l'équilibre balkanique.

La guerre avait eu un objet avoué qui était réalisé : elle avait assuré l'affranchissement des populations chrétiennes de la Macédoine, leur libération du joug ottoman. Ce grand résultat était acquis pour toujours ; la conscience du monde civilisé avait satisfaction. Restait seulement à savoir ce qu'on ferait des territoires arrachés aux Turcs et des races qui les habitaient. Une première solution, la meilleure sans doute, aurait été de faire de la Macédoine un nouvel État indépendant : elle avait été envisagée *pro forma* avant la guerre dans les traités passés entre les alliés ; mais, après, il n'en a plus été question ; la Macédoine est devenue tout de suite une proie à se partager. La Roumanie était dès lors en droit de dire qu'il y avait là une question nouvelle et que, sur cette question, elle avait quelque chose à dire et même, dans la solution qui y serait donnée, quelque chose à faire. Elle ne pouvait pas laisser se constituer à côté d'elle une puissance qui changerait, profondément, et à son détriment, l'équilibre sur lequel devait vivre le monde balkanique. Elle a donc demandé pour elle une compensation territoriale et, après des négociations qui ont paru longues parce qu'elles ont été par momens dangereuses, elle en a obtenu une : Silistrie. L'Autriche, également amie de la Roumanie et de la Bulgarie, a certainement pesé sur les deux gouvernemens pour leur faire accepter cette transaction, mais c'est à Saint-Pétersbourg qu'elle a été conclue, par les bons offices du gouvernement russe. Nous avons à peine besoin de dire que la Roumanie a trouvé la compensation mince ; toutefois, elle s'en est contentée, s'en remettant à l'avenir de lui procurer l'occasion probable, ou même certaine, de grossir son lot.

L'occasion, par l'étrange et coupable aberration de la Bulgarie, n'a pas tardé à se présenter en effet. La guerre a éclaté de nouveau dans les conditions que l'on sait : avant qu'elle éclatât, la Roumanie a annoncé qu'elle ne s'en désintéresserait pas et qu'elle réservait sa liberté d'action. Quoi de plus naturel ? La Bulgarie venait de montrer avec éclat, par son agression contre les Serbes et les Grecs, qu'elle avait encore de grandes ambitions et qu'elle était résolue à les satisfaire par tous les moyens, *per fas et nefas*. Elle voulait, comme nous le disions il y a quinze jours, jouer dans les Balkans le rôle du Piémont en Italie et de la Prusse en Allemagne, en d'autres termes, devenir la puissance dominante et régnante sur toute la péninsule.

Mais alors, que deviendrait l'équilibre balkanique? Si les projets de la Bulgarie devaient se réaliser, la Roumanie verrait se former sur sa frontière méridionale une puissance redoutable par son étendue et son esprit de conquête : assisterait-elle impassible à l'événement? Elle n'a pas cru le pouvoir, elle a mobilisé. Que fera-t-elle ultérieurement? nous n'en savons rien ; entre ce qu'on dit un jour et ce qu'on fait le lendemain, il y a parfois quelque différence ; pour le moment, son langage est des plus corrects. La Roumanie continue d'invoquer, comme principe de sa politique, le maintien de l'équilibre, ce qui veut dire que si la Bulgarie échoue dans la réalisation de ses projets, elle n'aura peut-être rien à réclamer pour son propre compte ; mais que si la Bulgarie réussit, si elle est victorieuse, si elle absorbe la Macédoine, une nouvelle et importante compensation lui sera due à elle-même : et pour être plus sûre de l'avoir, elle se dispose à la prendre.

Qui ne voit maintenant le danger, dont nous avons parlé plus haut, auquel la Bulgarie s'est exposée? Vaincue, elle perdra une notable partie de la Macédoine. Victorieuse, elle perdra peut-être le quadrilatère : en tout cas, elle sera obligée de céder à la Roumanie autant de territoire qu'elle en aura conquis, sinon plus. Obligée, disons-nous, et en effet la Bulgarie, aujourd'hui, n'est pas de force à résister à la Roumanie qui a une armée toute fraîche, nombreuse, bien outillée, parfaitement organisée et qui, dans peu de jours, sera complètement sur pied. Encore si elle n'avait affaire qu'à la Roumanie! Mais que d'ennemis, — mettons, si l'on veut, d'adversaires, — elle a ameutés contre elle? La Serbie, la Grèce, la Roumanie, peut-être la Porte! On commence à s'agiter à Constantinople ; on s'y demande si le dernier mot a été dit sur la guerre, puisque, aussitôt finie, elle recommence. La politique ottomane a toujours été amie des lenteurs parce qu'on ne sait jamais ce qui peut arriver et que, dans les momens les plus difficiles, les plus désespérés même, une chance heureuse peut tout à coup surgir? Pendant toute la durée de la guerre, la Porte s'est demandé anxieusement si cette chance ne surgirait pas ; elle n'ignorait pas à quel point les alliés se détestaient entre eux, beaucoup plus assurément qu'ils ne la détestaient elle-même ; quelque brusque rupture ne se ferait-elle donc pas entre Serbes et Bulgares, entre Bulgares et Grecs? Elle ne s'est pas faite ; les alliés sont restés jusqu'au bout fidèles les uns aux autres, et la Porte a succombé. Mais ce qui ne s'est pas produit pendant la guerre a eu lieu immédiatement après ; les alliés sont devenus des ennemis et, quelque bas qu'elle soit tombée,

la Porte se demande si elle n'a pas encore un rôle à jouer. Tout arrive, disait Talleyrand, le tout est de vivre : la Porte n'est pas encore tout à fait morte en Europe. Telle est la coalition qui, par la faute de la Bulgarie, s'est formée ou est en voie de se former contre elle. Une victoire immédiate et écrasante aurait pu seule, peut-être, parer au péril qui en résulte pour elle, et sans doute la Bulgarie y comptait bien, car elle méprisait ses adversaires. La victoire attendue ne s'est pas encore produite. Alors la Bulgarie a proposé de s'arrêter, a demandé des interventions, un arbitrage, une médiation. Trop tard ! La Serbie et la Grèce ont rompu avec elle les relations diplomatiques, ce qui équivaut à une déclaration de guerre, et la Roumanie entre en scène. L'enthousiasme à Belgrade, à Athènes, à Bucarest est immense. A supposer qu'ils voulussent y résister, les gouvernemens seraient débordés, entraînés. Et pourtant, aujourd'hui que les prétentions de la Bulgarie seraient sans doute moins grandes et en tout cas que ses moyens, pour les soutenir, seraient sensiblement diminués, la sagesse serait de s'arrêter et de conclure. Mais la parole n'est pas aux sages, elle est aux violens.

Il faut d'ailleurs se rendre compte de la situation intérieure de la Roumanie: les derniers événemens l'ont assez sensiblement modifiée. La Roumanie est gouvernée depuis quarante-sept ans par un prince, et depuis vingt-sept, par un roi intelligent, habile, heureux, qui a largement contribué au développement économique, industriel, politique et moral du pays. Celui-ci, quel que soit l'avenir, ne saurait lui témoigner trop de reconnaissance pour le passé. Dans la politique étrangère en particulier, le roi Charles a montré une réelle supériorité, et le peuple roumain lui abandonnait volontiers la direction des affaires, persuadé qu'elles seraient toujours bien faites. Mais tout change avec le temps, et le peuple roumain se demande à présent si la politique qui a été suivie jusqu'ici est encore la meilleure à suivre désormais. Le roi Charles, qui appartient à la famille Hohenzollern, n'a pas oublié ses origines : aussi a-t-il été toujours considéré comme le représentant du germanisme en Orient et ses affinités politiques ont-elles incliné ses tendances du côté de la Triple-Alliance. L'Autriche étant devenue elle-même, depuis le traité de Berlin, un représentant de la même politique, l'entente entre Vienne et Bucarest a été bientôt un fait constant et patent. On s'était habitué à voir la Roumanie manœuvrer avec l'Autriche et avec l'Allemagne. Cette politique, qui a pu avoir sa justification, autrefois, dans des circonstances périmées depuis, soulève maintenant des critiques. La situation de

l'Autriche n'est plus la même en Orient et on se souvient à Bucarest que, dans la monarchie dite dualiste, mais qui est composée de beaucoup plus que de deux morceaux et de deux races, il y a, en Transylvanie, trois millions de Roumains qui y constituent une sorte de Roumanie *irredenta*. C'est pourquoi l'opinion s'est peu à peu détachée de l'Autriche et la politique du Roi, telle du moins qu'elle s'est comportée jusqu'à ce jour, ne rencontre plus dans l'opinion la même faveur unanime. Les déceptions causées par la guerre turco-balkanique, déceptions dont nous avons parlé plus haut, ont fait sentir la nécessité d'un contrôle sur la politique extérieure du pays, qui était, trop exclusivement peut-être, celle du Roi. Ce sont là des élémens nouveaux avec lesquels il faut compter.

On ne semble pas s'en être tout de suite rendu compte à Vienne. L'habitude y était si bien prise de considérer la Roumanie comme faisant partie du système autrichien, que l'idée d'un désaccord, ou même d'une politique personnelle et distincte qui prévaudrait à Bucarest, n'entrait pas dans les esprits comme une possibilité prochaine. La quiétude était complète. Aussi la surprise a-t-elle été grande lorsqu'on a vu la Roumanie annoncer l'intention de mobiliser et la réaliser incontinent. Nous avons dit déjà qu'un des inconvéniens de la discorde entre les pays balkaniques était une diminution de leur indépendance vis-à-vis des grandes Puissances : ils cherchent des appuis au dehors, dont ils n'auraient pas eu besoin, s'ils étaient restés unis. La Bulgarie en a cherché un du côté de l'Autriche, dans la pensée que cette politique lui assurerait par contre-coup, sinon le concours, au moins la neutralité bienveillante de la Roumanie. La désillusion n'a pas été longue à venir : la Roumanie est sortie de l'orbite autrichien, et elle arme. L'opinion autrichienne en a éprouvé une surprise, une émotion dont les journaux se sont faits naïvement les interprètes. Le fait, étant inattendu, n'en a frappé que davantage. On y a vu, pour la Roumanie, une sorte d'affranchissement. Il y a, dans la politique en général, et dans celle de l'Orient en particulier, un si grand nombre d'oscillations en sens divers qu'il convient d'attendre quelque temps encore pour voir si la politique roumaine se déterminera définitivement dans le sens où elle s'engage. Naturellement, on travaille à Vienne à rapprocher la Roumanie et la Bulgarie et on y conseille à celle-ci de faire à celle-là des concessions immédiates qui la satisfassent et l'apaisent; mais les exigences de la Roumanie sont grandes; sans doute même elles grandiront encore; il n'est pas probable que la Bulgarie les accepte amiablement. La mobilisation roumaine, par

son ampleur même, annonce une ambition que la cession de quelques lambeaux de territoire ne rassasiera pas.

On accuse l'Autriche d'avoir poussé les pays balkaniques les uns contre les autres et, comme on dit, d'avoir troublé l'eau pour y mieux pêcher. On accuse aussi la Roumanie d'avoir des desseins secrets. Nous ignorons les dessous de la politique autrichienne, mais ce dont nous sommes bien convaincus, c'est qu'elle n'avait nul besoin d'exciter les peuples balkaniques pour qu'ils entrassent effectivement en conflit. La difficulté était de les retenir et non pas de les pousser à la violence : si l'Autriche les y a poussés, elle s'est donné une peine assez inutile. Pour ce qui est de la Roumanie, nous avons expliqué sa politique; elle est d'une limpidité parfaite. Rien ne prouve que l'Autriche ni surtout que la Roumanie aient jeté de propos délibéré des germes de discorde dans les Balkans : il y en avait en abondance, ils ne demandaient qu'à se développer. Mais si l'Autriche et la Roumanie profitent, ou cherchent à profiter des occasions qu'on leur donne avec une inconsciente légèreté, nous dirons franchement que rien n'est plus naturel. La faute n'en est pas à elles: elle est aux pays balkaniques eux-mêmes et plus particulièrement à la Bulgarie.

Tout le monde n'a pas ici, et pour cause, le même désintéressement que la France et, d'une manière plus générale, que les pays de la Triple Entente. L'Angleterre pratique la même politique que nous et y a le même mérite; la Russie y en a un encore plus grand, car elle a de vieux et de grands intérêts dans les Balkans; mais si elle ne peut pas renoncer à ces intérêts, elle les a du moins toujours mis d'accord avec les intérêts généraux, c'est-à-dire avec ceux de la paix. Rien de plus généreux que la spontanéité avec laquelle elle a proposé son arbitrage : que ne l'a-t-on accepté ? Nous espérons qu'on y reviendra un jour, sous une forme ou sous une autre, et que ce jour est prochain; mais il y aura eu du temps perdu et du sang versé. Il y aura eu enfin, ce qui est plus grave, un immense scandale donné au monde et une atteinte criminelle portée à la conscience de l'humanité.

L'intérêt, l'importance des événemens d'Orient ne doivent pas nous détourner de notre politique intérieure dont les incidens ne manquent non plus ni d'importance ni d'intérêt. La place nous fait malheureusement défaut pour en parler aujourd'hui comme nous le voudrions. Contentons-nous de dire que, malgré quelques défaillances de détail, la discussion de la loi militaire se poursuit à la Chambre dans de

bonnes conditions : le Gouvernement et la Commission continuent de défendre le projet de loi de trois ans avec énergie, avec éloquence, avec succès. La discussion semblait épuisée, il y a quinze jours : elle a cependant recommencé, avec une grande puissance dans l'attaque et dans la défense, à propos de l'amendement ou plutôt du contre-projet de MM. Messimy et Paul-Boncour. C'est, on le savait, autour de ce projet que l'opposition devait donner son plus grand effort. Elle avait renoncé, en effet, à faire repousser purement et simplement le projet du gouvernement, parce qu'elle avait désespéré d'y réussir; elle reconnaissait elle-même, soit par tactique, soit par conviction, qu'il y avait quelque chose à faire; mais, demandait-elle, ne pouvait-on pas faire moins que ce que proposait le gouvernement? Était-on vraiment obligé d'imposer au pays le service de trois ans? Deux ans et demi, un peu plus, un peu moins, ne suffisaient-ils pas? Et on donnait des chiffres ! Et on s'y perdait !

C'est le système de la rallonge, baptisé de ce nom par M. Caillaux. Il a été soutenu, avec habileté et avec talent, par ses deux auteurs, mais il a été combattu par la Commission et par le Gouvernement avec un plein succès. M. Adrien de Montebello, vice-président de la Commission, a parlé avec une puissance d'argumentation qui a frappé la Chambre et avec une émotion qu'elle a partagée. Son argument principal, qui a été très simple, n'en a été que plus probant. En maintenant la classe de 1910 sous les drapeaux pendant six mois, ou pendant cinq, ou pendant quatre, sans doute on conjure, au cours de l'hiver, le danger auquel nous exposerait notre infériorité numérique à l'égard de l'Allemagne, mais cette infériorité se retrouverait tout entière au printemps. — Nous voulons, nous, a dit M. de Montebello, conjurer le danger pendant toute l'année. — Et, en effet, ce danger n'est pas moins grand au printemps qu'en automne ou en hiver : probablement même il l'est davantage. M. de Montebello a rappelé les illusions éprouvées et les erreurs commises par l'opposition à la fin de l'Empire, lorsqu'on discutait comme aujourd'hui une loi militaire, et il a dit que la génération de cette époque les avait pleurées plus tard en larmes de sang. Que la génération actuelle n'y retombe pas : elle n'aurait pas les mêmes excuses et elle aurait les mêmes remords ! Le projet Messimy-Paul Boncour a été repoussé par 46 voix : quelques jours après, l'article essentiel de celui du Gouvernement et de la Commission a été adopté par 116. La loi réunira donc une grande majorité. Il est fâcheux seulement que, par un vote inconsidéré qui impose à tous les Français valides le service de trois ans égal et effectif, la

Chambre ait ébranlé le système du Gouvernement et de la Commission. C'est là une de ces défaillances dont nous avons parlé plus haut: espérons qu'elle est réparable.

M. le président du Conseil, qui a pris une part personnelle, active, et brillante, à la discussion du projet de loi, a été amené à parler de l'odieuse propagande antimilitariste qui a été faite dans les casernes et n'y a malheureusement pas été sans quelque efficacité. A deux reprises différentes, M. Barthou a mis en demeure M. Jaurès de désavouer cette propagande et M. Jaurès s'est tu : ce silence le juge. Quant à M. Barthou, il a qualifié cette propagande de criminelle et ceux qui s'y livrent de malfaiteurs; enfin, il a directement découvert la Confédération générale du Travail à laquelle il en a attribué l'initiative et la responsabilité. Si la Confédération générale, a-t-il dit, est légale dans son organisation, elle est coupable dans ses actes, et ces actes seront punis avec toute la rigueur des lois, de toutes les lois. Ce ne sont pas là des paroles en l'air : le matin même, une douzaine d'anarchistes avaient été arrêtés pour aller en rejoindre d'autres sous les verrous. Cela veut dire, évidemment, que les perquisitions opérées ont produit des résultats et que les poursuites sont aujourd'hui sur un terrain ferme. L'énergie de l'orateur, sa résolution, son éloquence ont fait sur la Chambre une impression profonde : elle a éclaté en applaudissemens frénétiques et voté l'affichage du discours. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que les paroles de M. Barthou étaient attendues et qu'elles ont soulagé les cœurs du poids qui, depuis trop longtemps, les opprime? M. Barthou a parlé en chef de gouvernement et en patriote : les actes annoncés suivront certainement. Qu'on nous passe le mot : la partie est engagée. L'accueil fait à M. le président du Conseil par la Chambre, analogue à celui qui lui avait été fait quelques jours auparavant par le Sénat, a montré qu'il avait le Parlement avec lui : et, derrière le Parlement, il a le pays.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.